

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2024

SOMMAIRE

BANK OF AFRICA, UN GROUPE PANAFRICAIN DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

BANK OF AFRICA en bref	6
Un Groupe bancaire multi-métiers, moteur du développement économique et social en Afrique	8
66 ans dédiés à l'essor économique du Maroc et à son rayonnement international	10
BANK OF AFRICA : au rendez-vous de la vision 2030	12
Un Groupe modèle, créateur de valeur partagée pour une croissance vertueuse et durable	14
Un Groupe s'appuyant sur la qualité, la diversité et la confiance de ses actionnaires	16
Un Conseil d'Administration performant et multiculturel	20
Des engagements à fort impact	22
Une renommée accrue couronnée en 2024 par des distinctions prestigieuses & des standards exigeants	24

LA DURABILITÉ, FONDEMENT DE LA VISION ET DU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Des engagements indéfectibles pour un impact durable : la vision de BANK OF AFRICA en matière de durabilité	28
Une approche basée sur la double matérialité	30
Une stratégie audacieuse et reconnue pour la durabilité et la transition bas-carbone	32
Une gouvernance ESG exigeante, pilier de la responsabilité et de la performance	33
Une supervision stratégique de la performance ESG au niveau du Groupe	34

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT BANK OF AFRICA : ENGAGÉE POUR LE CLIMAT ET LA FINANCE VERTE

BANK OF AFRICA : engagée pour le climat avec un reporting porté aux meilleurs standards	38
Réduire l'empreinte environnementale de la Banque et de ses clients et partenaires	39
Contribuer activement aux politiques de gestion durable de l'eau	44
Soutenir les initiatives de protection et de restauration de la biodiversité	45
Une réponse proactive aux défis du changement climatique : conjuguer atténuation et adaptation	46

IMPACT SUR LE CAPITAL HUMAIN DE BANK OF AFRICA

UN EMPLOYEUR RESPONSABLE, ENGAGÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE BIEN-ÊTRE DE SES COLLABORATEURS

Une équipe engagée autour d'une culture d'entreprise fédératrice	51
Conjuguer innovation et conduite du changement au service de la cohésion	53
Un accompagnement structuré pour renforcer les compétences et déployer les métiers de l'avenir	54
Parité, Diversité et Inclusion, des principes et des objectifs structurants du Groupe	56
La santé et le bien-être au travail, piliers de la politique RH	59

GOVERNANCE DE BANK OF AFRICA	104
GESTION DES RISQUES	142
RAPPORTS FINANCIERS	162

IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ

UN ACTEUR BANCAIRE MOBILISÉ POUR LE PROGRÈS HUMAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

BANK OF AFRICA : Agir pour le progrès social et communautaire	64
La Fondation BMCE Bank : agir pour un impact social et humain en Afrique	65
La Fondation BOA mobilisée pour le développement social et humain du continent africain	72
BANK OF AFRICA : engagée pour l'inclusion financière	74
Accompagner les Marocains citoyens du monde avec des solutions adaptées et inclusives	78
Innovation responsable pour répondre aux enjeux de demain	80
Des initiatives stratégiques pour stimuler l'économie et favoriser l'investissement	84
Une démarche responsable pour des relations solides avec nos partenaires	88
Un dispositif de conformité en amélioration continue	90

UNE DYNAMIQUE CONFIRMÉE DES PERFORMANCES EN 2024 : RÉALISATIONS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE

Des résultats financiers 2024 en forte progression, portés par une dynamique solide au Maroc et à l'international	94
Une performance globale robuste, fruit d'une stratégie bien exécutée	96





BANK OF AFRICA,

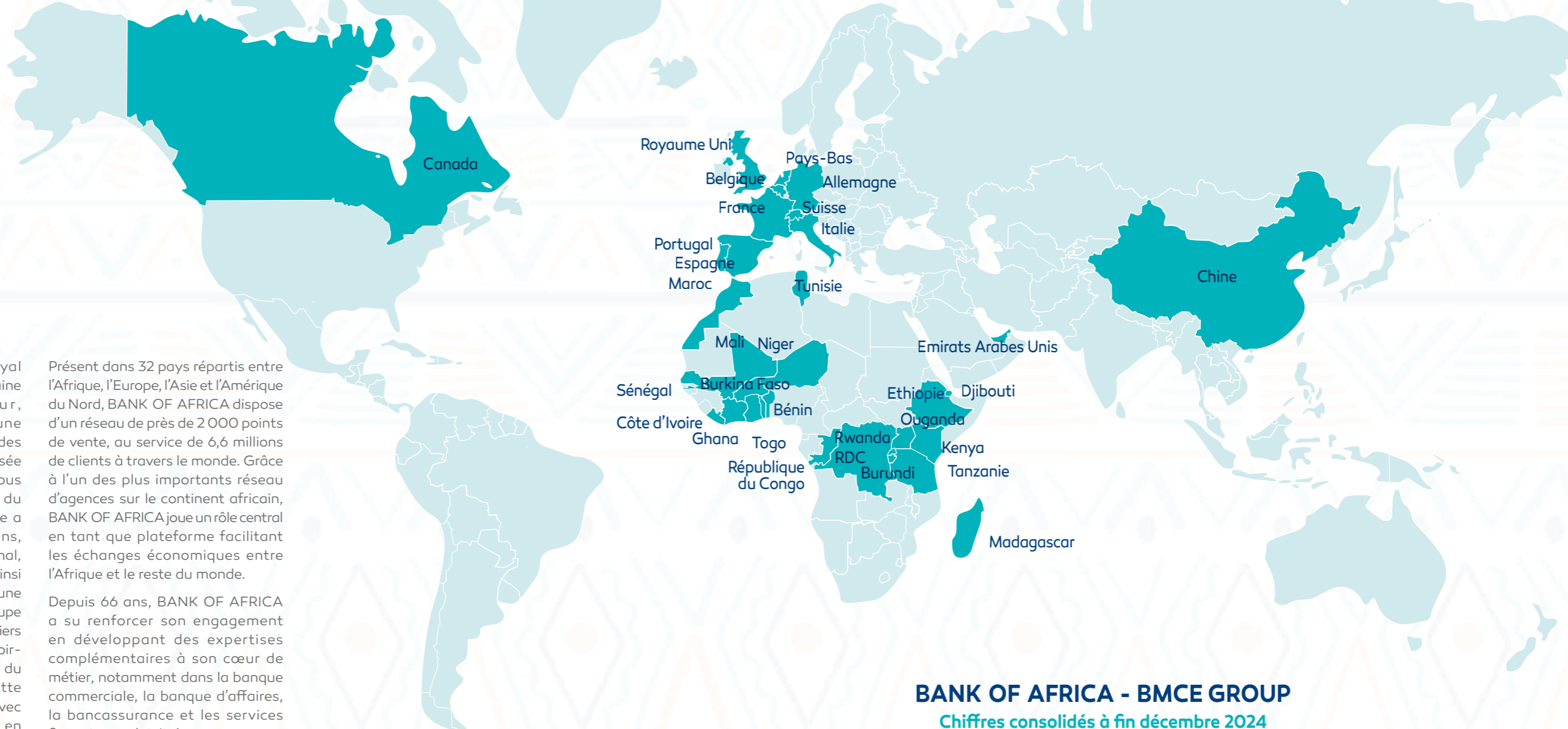
un Groupe panafricain
de référence au service
du développement
de l'Afrique

BANK OF AFRICA en bref

Créée en 1959 par Dahir Royal sous le nom de Banque Marocaine du Commerce Extérieur, BANK OF AFRICA a connu une transformation majeure au fil des décennies. Initialement spécialisée dans le commerce extérieur, sous le nom de Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque a patiemment bâti, depuis 66 ans, un Groupe bancaire multinational, multi-métiers, se transformant ainsi d'un établissement spécialisé en une banque universelle, puis en un groupe financier multinational, multi-métiers et panafricain, mettant son savoir-faire au service de l'innovation, du progrès et de l'excellence. Cette évolution a culminé en 2020 avec le changement de nom officiel en BANK OF AFRICA, reflétant son engagement envers le continent africain et son rayonnement international.

Présent dans 32 pays répartis entre l'Afrique, l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, BANK OF AFRICA dispose d'un réseau de près de 2 000 points de vente, au service de 6,6 millions de clients à travers le monde. Grâce à l'un des plus importants réseaux d'agences sur le continent africain, BANK OF AFRICA joue un rôle central en tant que plateforme facilitant les échanges économiques entre l'Afrique et le reste du monde.

Depuis 66 ans, BANK OF AFRICA a su renforcer son engagement en développant des expertises complémentaires à son cœur de métier, notamment dans la banque commerciale, la banque d'affaires, la bancassurance et les services financiers spécialisés.



BANK OF AFRICA - BMCE GROUP Chiffres consolidés à fin décembre 2024



RATINGS

Moody's
BA1,
PERSPECTIVES
STABLES

FitchRatings
BB,
PERSPECTIVES
STABLES

LSEG
DATA &
ANALYTICS
Score ESG
B+
74/100

423
Milliards DH
(+9% vs. 2023)
Total Bilan

223
Milliards DH
(+2% vs. 2023)
Crédits à la clientèle*

256
Milliards DH
(8% vs. 2023)
Dépôts de la clientèle**

18,7
Milliards DH
(+10% vs. 2023)
Produit Net Bancaire

3,4
Milliards DH
(+29% vs. 2023)
Résultat Net Part
du Groupe

*Hors Resales / **Hors Repos



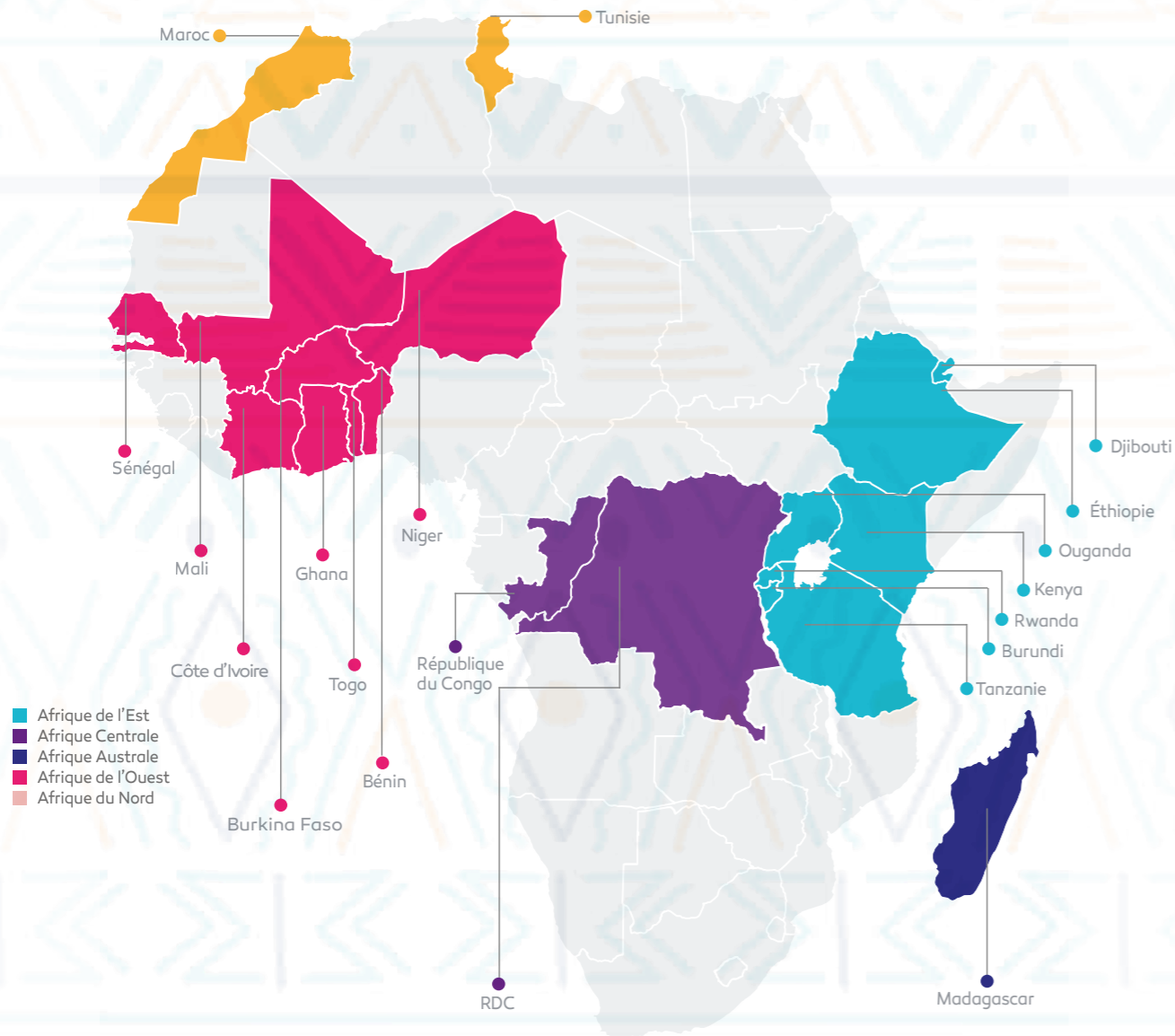
Un Groupe bancaire multi-métiers, moteur du développement économique et social en Afrique

Ancré dans une vision panafricaine, le Groupe contribue activement à la construction d'une économie africaine résiliente, dynamique et inclusive, il s'impose comme un partenaire stratégique des grands projets d'investissement, dans ses 20

pays de présence, engageant des initiatives novatrices afin d'accompagner les programmes de développement nationaux, stimuler les échanges intra-africains et internationaux, et générer un impact social positif.

Fort de ses différentes enseignes et filiales, BANK OF AFRICA opère en tant que groupe bancaire universel, offrant une large gamme de services incluant la banque commerciale, la banque

d'affaires, ainsi que des services financiers spécialisés tels que le leasing, le factoring, le crédit à la consommation et la banque participative.



- BMCE Capital SA
- BMCE Capital Bourse
- BMCE Capital Gestion
- BMCE Capital Conseil
- BMCE Capital Gestion privée
- BMCE Capital Markets
- BMCE Capital Global Research
- BMCE Capital Solutions
- BMCE Capital Advisory





66 ans dédiés à l'essor économique du Maroc et à son rayonnement international

Créée il y a 66 ans pour accompagner l'expansion du commerce extérieur marocain, BANK OF AFRICA s'est imposée comme un pilier du développement économique national et un acteur incontournable sur la scène financière internationale. Forte de son ancrage au Maroc et de sa vision tournée vers l'avenir, la Banque a contribué activement à la structuration du tissu économique, au financement des infrastructures stratégiques et à la dynamisation de l'investissement privé et public.

À travers des solutions financières adaptées aux besoins des entreprises, des PME aux grands groupes, BANK OF AFRICA a soutenu la croissance des secteurs clés de l'économie marocaine, notamment l'industrie, l'agriculture, le tourisme et les énergies renouvelables. Son engagement en faveur de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'inclusion financière s'est traduit par des initiatives concrètes favorisant l'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs, les femmes et les populations rurales.

Sur le plan international, avec une présence dans plus de 30 pays, dont 20 en Afrique BANK OF AFRICA est le groupe bancaire marocain le plus tourné vers l'extérieur. Ce positionnement stratégique lui permet de jouer un rôle de facilitateur des échanges commerciaux et des investissements entre le Maroc, le reste de l'Afrique, l'Europe et l'Asie. En soutenant les entreprises marocaines dans leur expansion internationale et en favorisant l'interconnexion des marchés africains, la Banque contribue activement à l'intégration économique régionale et au rayonnement du Maroc sur le continent.

Acteur engagé dans la transition vers une économie durable, BANK OF AFRICA finance des projets à fort impact environnemental et social, tout en intégrant les enjeux de durabilité dans l'ensemble de ses activités. À travers cette démarche, la Banque affirme sa volonté de concilier performance économique, responsabilité sociétale et contribution au développement inclusif du Maroc et de l'Afrique.

Création de la Banque

1959

1^{ère} implantation à l'étranger - Succursale de Paris

1972

Introduction en Bourse

1975

1959-1994

NAISSANCE D'UNE BANQUE OUVERTE SUR LE MONDE

Née en 1959, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed V, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été fondée pour développer le commerce extérieur du Maroc.

2004

1^{ère} Banque non européenne à recevoir un *Rating* social au Maroc

2000

Ouverture des Bureaux de Représentation à Londres et à Pékin

1995

Privatisation de la Banque

1995-2006

BANQUE UNIVERSELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MAROC

La privatisation en 1995 de BANK OF AFRICA marque un tournant dans l'histoire de la Banque et lui permet d'élargir son portefeuille d'activités. En s'appuyant sur son expertise de départ de Banque de commerce extérieur, BANK OF AFRICA développe une Banque universelle, s'imposant comme une référence dans le secteur bancaire national et devenant un acteur de premier plan dans le développement économique du Royaume.

Démarrage des activités de BANK OF AFRICA UK -ex BBI Londres-

2007

2008

Acquisition de 35% de BOA Holding

Emission du 1^{er} Eurobond Corporate de 300 Millions USD à l'international

2013

2015

Nouvelle dénomination « BMCE BANK OF AFRICA » renforçant la dimension africaine du Groupe
Montée dans le capital de BOA Holding à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de LCB Bank à 37%
Lancement du programme *African Entrepreneurship Award*

1^{ère} Banque à émettre un emprunt obligataire « Green Bond » à l'occasion de la COP 22

2016

2007-2016

NOUVEL ÉLAN, AMBITIONS PANAFRICAINES ET INTERNATIONALES

BANK OF AFRICA accélère son développement à l'international à travers de nombreuses filiales à la fois en Afrique et en Europe. Compte tenu des fortes potentialités du développement permanent du continent africain, BANK OF AFRICA concrétise ses ambitions de devenir une Banque panafricaine à caractère international. D'autres acquisitions s'en suivent et viennent confirmer l'engagement durable dans lequel s'inscrit le Groupe sur le continent.

Nouvelle identité de BTI Bank, banque participative de BANK OF AFRICA, qui devient « Bank Al Karam »

Nouvelle stratégie ESG du Groupe

Changement de la dénomination sociale des filiales madrilène et londonienne qui deviennent respectivement BANK OF AFRICA EUROPE et BANK OF AFRICA UK

Nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030

Lancement de la filiale BANK OF AFRICA Shanghai

2024

BANK OF AFRICA désignée « Morocco's Bank of the year 2024 » pour la 10^{ème} fois depuis 2000

2023

BANK OF AFRICA, 1^{ère} banque marocaine à rejoindre l'initiative partenariale du Pacte Mondial des Nations Unies et de ONU Femmes, « Women's Empowerment Principles »

2022

2021

2020

BMCE BANK OF AFRICA devient BANK OF AFRICA

2019

2018

Signature de la première charte RSE du Groupe BANK OF AFRICA

2017-2024

STRUCTURATION ET CONSOLIDATION D'UN LEADERSHIP PANAFRICAIN

Confortée par ses réussites à l'international, BANK OF AFRICA renforce son expansion en développant ses activités en Chine et au service de l'Afrique. La Banque change de dénomination pour devenir naturellement « BANK OF AFRICA » et définit un plan stratégique qui s'appuie sur 4 axes de développement : La centricité client, la digitalisation des activités, l'accélération du développement en Afrique, et le renforcement de son positionnement dans la finance à impact.

Aujourd'hui, BANK OF AFRICA est un acteur économique et financier incontournable en Afrique, qui s'appuie sur un puissant réseau qui couvre 20 pays africains dans les 5 zones du continent.



BANK OF AFRICA : au rendez-vous de la vision 2030

BANK OF AFRICA a défini en 2022 sa Vision 2030, une feuille de route ambitieuse bâtie sur quatre piliers stratégiques: la centricité client, l'innovation digitale, l'engagement en faveur d'une finance responsable et l'expansion de son empreinte panafricaine. Cette vision a également ouvert la voie à l'actualisation de la charte de durabilité du Groupe,

dans une logique de cohérence et de renforcement de ses engagements ESG. Porté par des leviers de croissance ciblés et une intégration dynamique de ses métiers, le Groupe affirme sa volonté de s'imposer comme un acteur financier de référence, aussi bien sur le continent qu'à l'international, à l'ère du digital et de la durabilité.



BANK OF AFRICA a pour ambition de devenir un groupe panafricain présent dans plus de 25 pays, créateur de valeur, leader en termes de responsabilité sociale et environnementale, outil d'une finance à impact pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde.

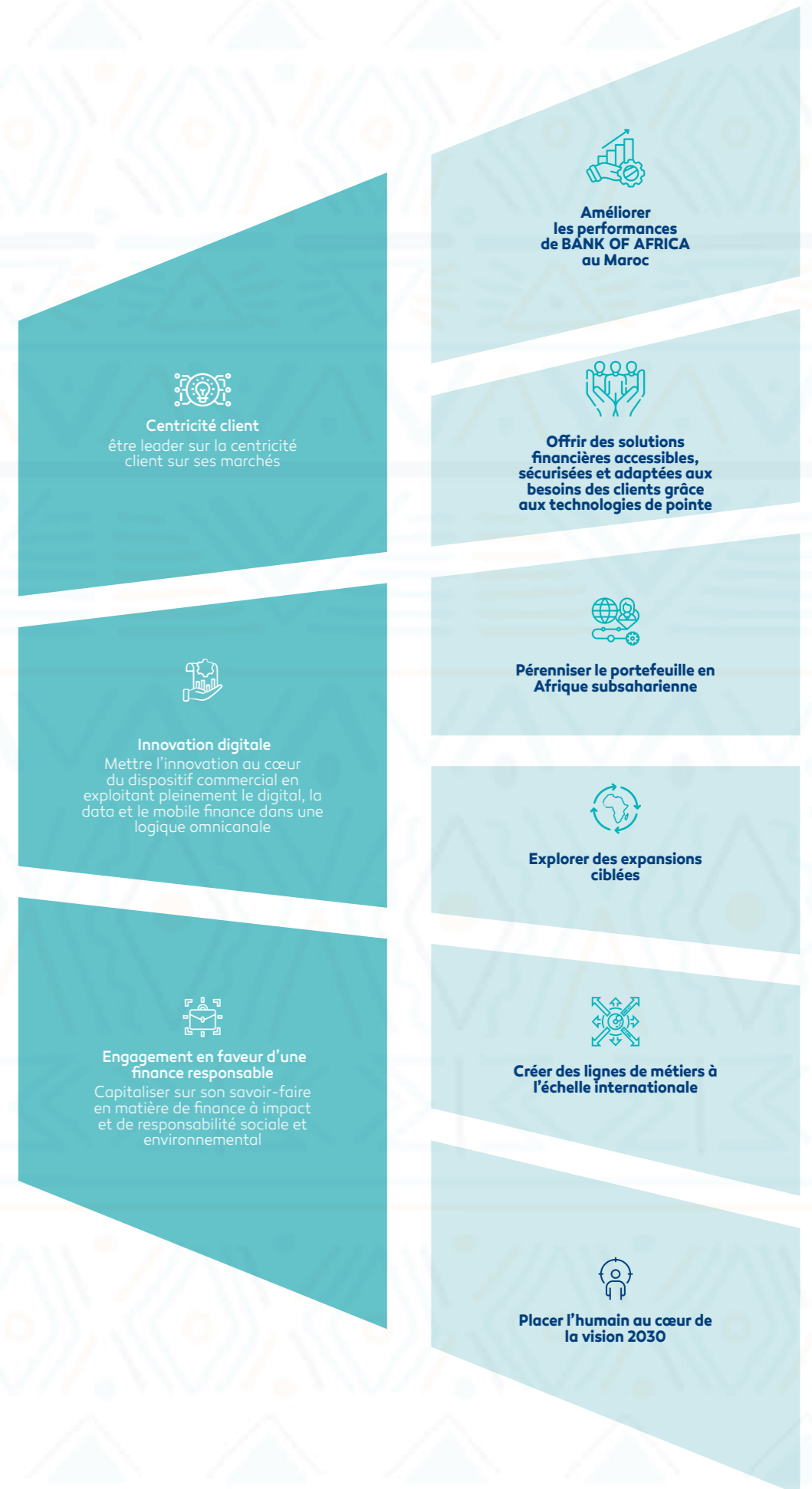


M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général



Vision 2030

BANK OF AFRICA s'érige en groupe panafricain incontournable, présent dans 32 pays, prônant la création de valeur et le leadership en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Sa vision 2030 se concrétise à travers un engagement ferme dans la finance à impact au service des communautés africaines et à l'échelle internationale.





Un Groupe modèle, créateur de valeur partagée pour une croissance vertueuse et durable

BANK OF AFRICA place au cœur de sa mission la création d'une valeur durable, en favorisant une croissance équilibrée qui profite à l'ensemble de ses parties prenantes. Fidèle à cet

engagement, son modèle économique associe performance financière et impact sociétal, contribuant ainsi activement au développement durable du continent africain.

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

La diversité des collaborateurs de BANK OF AFRICA répartis dans ses 32 pays de présence est son atout majeur. Ils constituent la force motrice de son engagement envers ses clients et partenaires :



15 000

Collaborateurs



44%

Parité femme/homme

RÉSEAU INTERNATIONAL

Le vaste réseau de BANK OF AFRICA compte près de 2 000 points de vente, assurant une accessibilité optimale à nos clients à travers plusieurs pays.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

BANK OF AFRICA est la 3^{ème} plus grande banque au Maroc, avec un total bilan de 388 milliards de dirhams et 2^{ème} bancassureur. Cette position renforce notre positionnement en tant qu'institution financière fiable et solide, offrant à ses clients une confiance inégalée dans ses services.

SAVOIR-FAIRE LOCAL ET CONTINENTAL

Grâce à sa présence géographique étendue et à son positionnement diversifié, BANK OF AFRICA a consolidé son expertise reconnue dans le financement des particuliers et des entreprises, au niveau national et à l'échelle internationale.

NOTRE ALLOCATION DES RESSOURCES

L'objectif de la vision stratégique du Groupe BANK OF AFRICA à l'horizon 2030 est de contribuer au développement durable de l'Afrique en utilisant les ressources et l'expertise pour créer un impact positif et durable dans les communautés que nous servons. Cette vision s'articule autour de 4 axes de développement, portés par des leviers stratégiques :



AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE



BANK OF AFRICA œuvre à améliorer de manière continue son efficacité opérationnelle à travers l'accélération de la transformation digitale ainsi que le renforcement de l'efficacité commerciale en créant de nouveaux produits.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE RECOURVEMENT



Les équipes de BANK OF AFRICA gèrent au quotidien différents risques et veillent au respect des directives légales et réglementaires afin d'assurer une gestion appropriée du portefeuille de BANK OF AFRICA.

NOTRE PERFORMANCE

PERFORMANCE COMMERCIALE - CRÉDITS & DÉPÔTS -

Groupe : Crédits à la clientèle - hors Resales - de 2 223 milliards DH, en augmentation de +2% et dépôts à la clientèle - hors Repos - à 256 milliards DH (+8% vs 2023).

BANK OF AFRICA SA : 142 milliards DH de crédits, en hausse de +6% et 160 milliards DH de dépôts.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE - PNB -

Groupe : 18,7 milliards DH, en hausse de +10% par rapport à 2023.

BANK OF AFRICA SA : 8,3 milliards DH, en hausse de +16%.

BOA Holding : 781 millions EUR de PNB, +3% vs. 2023.

GESTION DES RISQUES - RATIO DU COÛT DU RISQUE -

Groupe : 1,3% contre 1,2% en 2023.

BANK OF AFRICA SA : 1,3% contre 0,8% en 2023.

BOA Holding : 0,8% contre 1,4% en 2023

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (AGENDA 2030)



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

REGULATEURS & GOUVERNEMENT

BANK OF AFRICA s'est dotée d'une gouvernance solide et d'une gestion des risques efficace, en ligne avec les standards requis au niveau national, régional et international notamment :

- Dispositif de gouvernance aux normes internationales
- Dispositif LBC/FT
- Conformité loi FATCA
- Système de Management Anti-corruption
- 2,5 milliards DH d'impôts et taxes payés par le Groupe

CLIENTS

Grâce à sa culture d'innovation, BANK OF AFRICA développe des services et des produits qui répondent aux besoins de chaque catégorie de clients.

- « Crédit Daba » (crédit en ligne) et « Daba Pay » (application de paiement mobile)
- « Daba Transfer » : transfert d'argent en ligne
- Crédit Habitat : plateforme 100% en ligne de crédit habitat
- Agence Directe : service en ligne pour l'ouverture de comptes bancaires à distance
- BMCE Direct : gestion des différentes opérations bancaires « Dima Kayn L'hal » : portefeuille enrichi de produits et services
- « Business Online » : plateforme digitale pour la gestion de l'ensemble des opérations bancaires de la clientèle Entreprises
- « SCF by BOA » première plateforme 100% digitale et collaborative de Supply Chain Finance au Maroc

ENVIRONNEMENT

Le Groupe se distingue en étant précurseur du financement de la transition énergétique et partenaire des principaux bailleurs de fonds internationaux.

- Green Value Chain pour financer des projets d'amélioration de l'empreinte environnementale des entreprises en partenariat avec la BERD
- « Finance Durable by BOA » pour accompagner les entreprises dans leur transition écologique
- Certification ISO 14001 relative au Management Environnemental
- Certification ISO 5001 relative au Management de l'Énergie

COLLABORATEURS

Le Groupe accorde une attention particulière au bien-être et à l'épanouissement de ses collaborateurs et agit en faveur de la parité genre et de l'inclusion.

- 1^{ère} banque certifiée ISO 21001 (Qualité des systèmes de management de la formation) Certification ISO 45001
- BANK OF AFRICA ACADEMY : Part des collaborateurs bénéficiant de formation : 90% • Parité femme/homme : 44%
- Adhésion au Women's Empowerment Principles
- 4,2 milliards DH de masse salariale -y compris assurances et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ

A travers la Fondation BMCE BANK et la Fondation BOA, le Groupe est engagé auprès des communautés en contribuant au développement de l'éducation et en assurant l'accès aux soins.

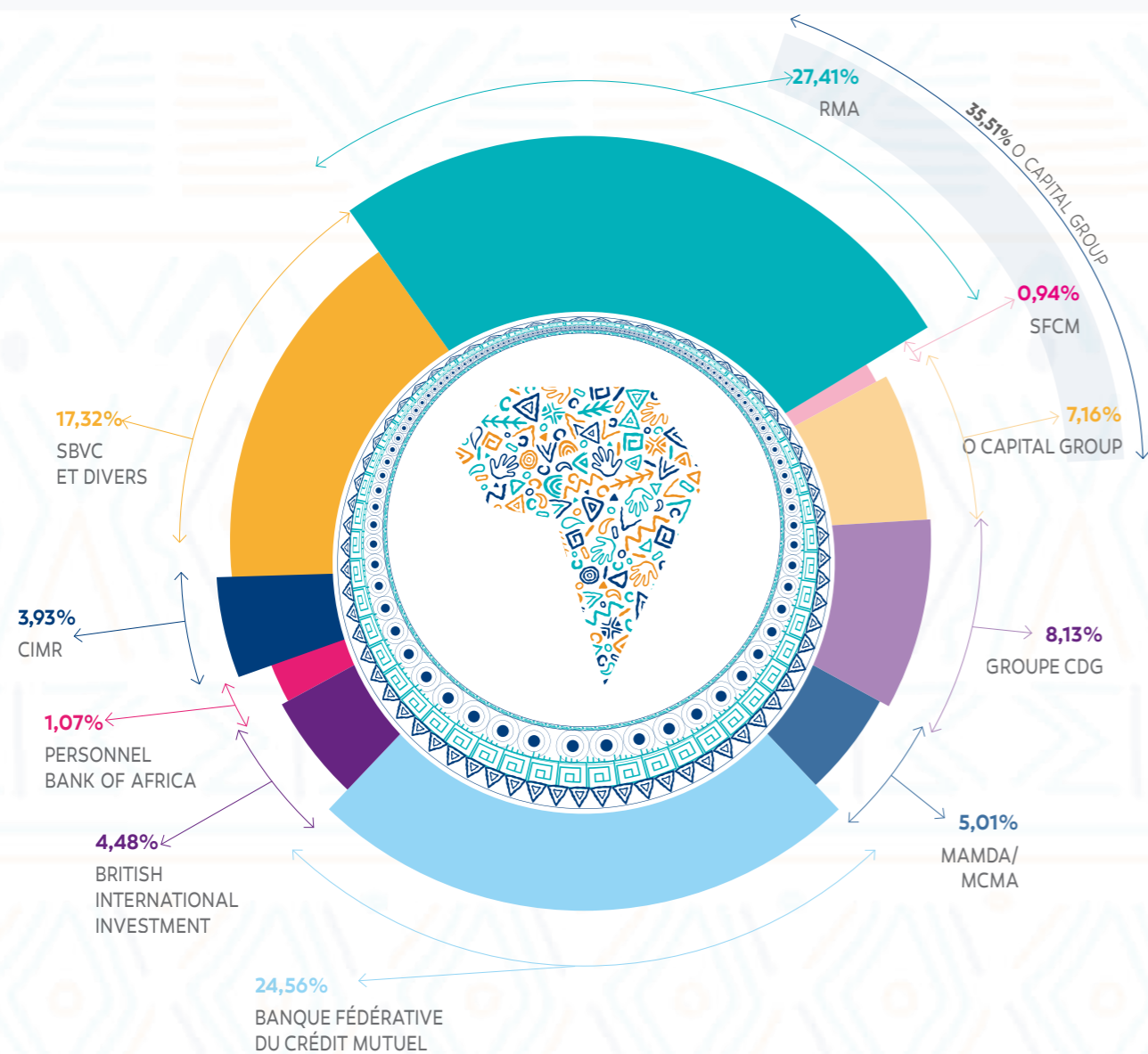
- 4% du Résultat Brut d'Exploitation dédié à la Fondation BMCE Bank
- La Fondation BMCE BANK : +69 écoles au Maroc et en Afrique subsaharienne avec 35 800 élèves scolarisés dont 50% de filles
- La Fondation BOA avec, chaque année, plus de 180 000 bénéficiaires des initiatives pour la santé et l'éducation

Un Groupe s'appuyant sur la qualité, la diversité et la confiance de ses actionnaires

Fort de sa stratégie claire, de son excellence opérationnelle et de la solidité de ses fondamentaux, BANK OF AFRICA a su attirer des investisseurs institutionnels de premier plan, tant au niveau national qu'international, qui partagent sa vision d'un avenir durable. Aux côtés de l'actionnaire principal, O Capital Group, ces partenaires stratégiques ont rejoint le Groupe pour soutenir son développement. La diversification de l'actionnariat

s'est poursuivie avec l'entrée du Groupe Crédit Mutuel -CIC- en 2004, puis son renforcement. Cette dynamique s'est confirmée en 2019 avec l'ouverture du capital, marquée par l'arrivée de British International Investment (anciennement CDC Group PLC), institution phare de financement du développement du Royaume-Uni.

ACTIONNARIAT DE BANK OF AFRICA au 31 décembre 2024



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

O CAPITAL GROUP

Né de la fusion par absorption de FinanceCom par le Holding Benjelloun Mezian, courant 2021, O Capital Group est un Groupe industriel et financier marocain de premier plan opérant dans différents domaines d'activités à fort potentiel de croissance.

RMA

Compagnie d'assurances parmi les leaders en Afrique du Nord, s'appuyant sur un réseau de proximité et une innovation permanente.

GROUPE CDG

Institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc.

BFCM - GROUPE CRÉDIT MUTUEL-ALLIANCE FÉDÉRALE

Groupe bancaire mutualiste de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ses filiales couvrent également les domaines des services financiers spécialisés - crédit à la consommation, crédit-bail... - et de l'informatique.

BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT

Institution de financement du développement et d'investissement à impact du Royaume-Uni, elle œuvre à la promotion et au développement durable en matière économique, sociale et environnementale dans ses pays d'implantation, en investissant des capitaux pour soutenir la croissance et l'innovation du secteur privé.





A PROPOS DE O CAPITAL GROUP

Animé par une volonté de croissance saine appuyée par une stratégie d'innovation et d'ouverture sur les horizons, les secteurs et les métiers de l'avenir, O Capital Group a acquis une notoriété avérée et intervient dans plusieurs régions à travers le monde. Au niveau national et continental, O Capital Group est reconnu pour avoir œuvré à la réalisation de plusieurs grands projets structurants et pour sa puissante mobilisation, au service de plusieurs pans de l'économie, tels que le Port Tanger Med, l'introduction du premier opérateur privé de téléphonie mobile au Maroc, le développement de la Cité Industrielle Mohammed VI Tanger Tech et la construction de la Tour Mohammed VI à Rabat. Au fil de sa trajectoire, O Capital Group

s'est fixé pour cap de prendre des positions solides et d'avant-garde dans les secteurs porteurs, répondant aux besoins du développement économique et social et des intérêts des générations futures du Maroc et de l'Afrique. Essentiellement orienté vers les métiers de la Banque et de l'Assurance, O Capital Group a évolué en tant qu'investisseur pour le long terme et s'est diversifié dans de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée porteurs de synergies avec ses activités *Core Business*. Au-delà des frontières marocaines, O Capital Group s'est développé à travers une stratégie de croissance externe pour assurer sa diversification régionale et en capitalisant sur un réseau de partenaires de premier plan.

LES PÔLES DE O CAPITAL GROUP

CORE BUSINESS

RMA

Deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises, née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective en janvier 2005.

BANK OF AFRICA

Troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding.

RELAIS DE CROISSANCE

MEDIATECOM (ORANGE)

Opérateur sur le marché marocain des télécommunications, créé en 1999, s'adressant aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises, dont les produits et services sont brandés Orange depuis décembre 2016.

CTM

Société leader au Maroc dans les secteurs du transport de voyageurs, de la Messagerie et du transport maritime, à travers sa filiale Africa Morocco Link CTM, première société à être listée à la Bourse de Casablanca en 1993.

RANCH ADAROUCHE

Plus grand élevage d'Afrique de bovins de type *Santa Gertudis*, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.

GREEN OF AFRICA

Opérateur spécialisé dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales électriques opérant à base d'énergies renouvelables, né de la fusion absorption entre *Green of Africa Development* - absorbée - et *Green of Africa Investment* - absorbante - courant 2022. *Green of Africa* participe au consortium qui a remporté l'appel d'offres en 2023 pour la conception, la construction et l'exploitation de la station de dessalement de la région de Casablanca.

PRIVATE EQUITY

FINATECH GROUP

Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, créé en juin 2007. Intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

AIR ARABIA MAROC

Compagnie aérienne marocaine low-cost créée en 2009 en partenariat avec les Groupes Air Arabia et Holmarcom.

BRICO INVEST « Mr BRICOLAGE »

Chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés dans plusieurs villes du Royaume.

PATRIMOINE

ARGAN INVEST

Société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière, à travers Actif Invest et Colliers International Maroc.

CAP ESTATE

Filiale immobilière de O Capital Group.

COLLIERS INTERNATIONAL MAROC

Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.

REVLV'S

Société propriétaire de l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et AMAN RESORT.

RISMA

Société cotée à la Bourse de Casablanca, principalement gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque Sofitel, SuiteHotel Pullman, Novotel et Ibis

O TOWER

Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour Mohammed VI en cours de construction sur la vallée de Bouregreg à Rabat.

VILLAJENA

Société détenue conjointement et à parts égales avec le groupe AMAN, disposant d'une réserve foncière au sein du site resort golfique Amelkis qui est destinée à l'édification d'un projet immobilier prime brandé AMAN.

INTERNATIONAL

O CAPITAL EUROPE (EX-FINANCECOM INTERNATIONAL)

Société basée au Luxembourg spécialisée en stratégie patrimoniale et en investissement à destination de grands patrimoniaux.

O CAPITAL FRANCE (EX-FINANCECOM EUROPE)

Entité de support et de coordination stratégique des principales *Business Units* pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group.

FCOMI-L GLOBAL CAPITAL

Fonds européen de gestion multi-stratégies.





Un Conseil d'Administration performant et multiculturel

Tenant compte des enjeux, de ses ambitions et de ses engagements en matière de développement durable, BANK OF AFRICA a poursuivi en 2024 le renforcement de son dispositif de gouvernance. Cette dynamique d'amélioration continue s'est traduite par trois axes majeurs : la féminisation accrue et le renforcement de l'indépendance du Conseil d'Administration, la proactivité des organes de gouvernance dans l'intégration

des enjeux de durabilité, et l'inscription régulière de la durabilité à l'ordre du jour des instances décisionnelles.

À travers ces initiatives, BANK OF AFRICA réaffirme sa volonté d'incarner une gouvernance exemplaire, transparente et tournée vers l'avenir, en phase avec ses ambitions stratégiques et les attentes de ses parties prenantes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général



M. Azeddine Guessous,
Représentant permanent de
RMA et Administrateur *Intuitu*
Personae



M. Lucien Miara,
Représentant Permanent de la
Banque Fédérative du Crédit
Mutuel



M. Khalid Safir,
Représentant Permanent de la
Caisse de Dépôt et de Gestion



M. Hicham El Amrani,
Représentant Permanent
de O Capital Group



M. Marc Beaujean,
Représentant Permanent de
British International Investment
(CDC Ltd)



M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant



Mme Nezha Lahrichi,
Administratrice Indépendante



Mme Ngozi Edozien,
Administratrice Indépendante



Mme Laureen Kouassi-Olsson,
Administratrice Indépendante



Mme Jinane Laghari,
Administratrice Indépendante



M. Abdou Bensouda,
Administrateur *intuitu personae*



M. Brahim Benjelloun Touimi,
Administrateur Directeur Général
Délégué



Mme Myriem Bouazzaoui,
Administratrice *Intuitu Personae*



M. Brian Mck Henderson,
Conseiller auprès de la Présidence



Des engagements à fort impact

Depuis sa privatisation en 1995, BANK OF AFRICA s'investit pleinement dans le développement durable et la finance à impact, en adoptant des pratiques éthiques et respectueuses de l'environnement qui renforcent son rôle dans le financement

d'un avenir durable. Le Groupe veille ainsi à se conformer aux normes internationales et aux principes directeurs qui orientent les institutions financières vers une responsabilité accrue, tant sur le plan sociétal qu'environnemental.



BANK OF AFRICA premier signataire africain, en 2000, de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE.



Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale des risques en partenariat avec IFC en 2008.



Adoption volontaire par BANK OF AFRICA des Principes de l'Equateur - EP - en mai 2010. Ensemble de normes visant à déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans le domaine du financement de projets d'un montant supérieur à 10 millions USD.



1^{ère} Banque africaine à adhérer au Task force on Climate -related Financial Disclosures - TCFD en 2018.



Adhésion au Global Compact en apportant son soutien à ses dix Principes, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Mise en ligne, en octobre 2017 du 1^{er} rapport « Communication On Progress » et obtention du statut « Global Compact Advanced COP's » en 2020.



Engagement en faveur du climat en rejoignant l'initiative «Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions» – ou « l'Intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières ».USD.



Le Groupe BANK OF AFRICA, adhérent aux Principes pour une banque responsable (PRB) des Nations unies en septembre 2019, s'est engagé à aligner sa stratégie commerciale aux exigences des dits Principes par une intégration progressive au sein de ses opérations. Dans ce sens, la Banque a publié son 3^{ème} rapport appuyé par une évaluation dite (Limited Assurance) pour répondre aux prescriptions des PBR à l'attention des évaluateurs externes.



1^{ère} Banque africaine à soutenir l'initiative chinoise Green Investment Principles for the Belt & Road -GIP-.



BANK OF AFRICA engagée au sein du réseau Africa pour la diversité, à travers la signature de la Charte Entreprise «Gender Diversity», élaboré par We4She dans le cadre du Africa CEO Forum.



BANK OF AFRICA, 1^{ère} Banque Marocaine à rejoindre l'initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes «Women's Empowerment Principles»



Membre fondateur du « African Business Coalition du Global Compact » -ABLC-, coalition panafricaine pionnière du secteur privé engagée en faveur d'un avenir durable en Afrique.



Adhésion au programme mondial pour les normes de durabilité, les rapports intégrés et la réflexion intégrée.



BANK OF AFRICA est devenue la première banque commerciale africaine membre de l'African Financial Alliance on Climate Change (AFAC).



BANK OF AFRICA est devenue, fin 2023, nouveau membre du comité consultatif de la PRB Academy, l'académie de formation dédiée aux Principes Bancaires Responsables (PRB- Principles for Responsible Banking).





Une renommée accrue couronnée en 2024 par des standards exigeants et des distinctions prestigieuses

BANK OF AFRICA consolide sa position de leader sur la scène internationale, un statut largement reconnu à travers ses classements mondiaux et ses nombreuses certifications, qui témoignent de son excellence et de son efficacité opérationnelle.

Durant la période 2023-2024, le Groupe a obtenu des certifications prestigieuses à l'échelle mondiale, illustrant parfaitement la concrétisation de ses engagements envers un développement durable et responsable.

Nos standards

Certification **PCI DSS - Payment Card Industry Data Security Standard**, attestant des normes élevées pour la sécurité des systèmes d'information de la Banque et en matière de sécurité des données pour les transactions par carte de paiement.



Renouvellement de la certification du Système de Management Intégré - SMI, couvrant pour l'efficacité énergétique (**ISO 50001**), la gestion environnementale (**ISO 14001**) et pour la santé et la sécurité au travail (**ISO 45001**) du Groupe.



BANK OF AFRICA Academy : Première banque marocaine à obtenir la certification **ISO 21001**, témoignant de l'engagement pour l'excellence pédagogique et le développement des compétences.



BMCE Capital : Label « **RSE Engagé – Niveau Exemple** » décerné par AFNOR, confirmant l'engagement en matière de responsabilité sociétale et environnementale.



BMCE Capital Conseil : Certification **ISO 9001** version 2015 témoignant de son engagement envers la **qualité et l'amélioration continue des services**.



BMCE Capital Gestion : **solidité du dispositif de contrôle interne et la sécurité de l'environnement de travail** avec le renouvellement de la certification internationale **ISAE 3402 Type II**.



BANK OF AFRICA et Eurafric Information: Obtention par le Data Center de BANK OF AFRICA d'une double certification **ISO 50001**, une première au Maroc et en Afrique, par **Bureau Veritas** et **IMANOR**, témoignant des engagements du Groupe et de sa filiale Eurafric Information en faveur de solutions innovantes et durables.



Operation Global Services : Certification **PCI DSS - Payment Card Industry Data Security Standard** - du dispositif selon les normes de sécurité internationale pour la **protection des données des cartes bancaires**.



AfricTrust : Premier **Prestataire de Confiance** au Maroc, avec l'approbation officielle de la DGSSI - Direction générale de la Sécurité des Systèmes d'Information



Nos distinctions

« **Morocco's Bank of the Year 2024 - Banque Marocaine de l'Année 2024** » pour la 10^{ème} fois depuis 2000.



Distinction pour la 11^{ème} année consécutive dans la catégorie « **Financial Services Sector** » de la région MENA, pour le **leadership en matière de Responsabilité Sociale et de Durabilité** lors du 17^{ème} cycle des « **Arabia CSR Awards** »



Quadruple récompense : « **Africa's Best Bank for SMEs** », « **Morocco's Best Bank for ESG** », « **Morocco's Best Digital Bank** » au titre de l'exercice 2023.

Euromoney Awards for Excellence

Parmi les **trois meilleures banques du Maroc**, reconnaissant la confiance et l'attachement des clients à la marque.

Love Brand Awards 2025

« **Most Admired Moroccan Financial Brand** » lors de la 5^{ème} édition marocaine de **Brand Africa 100 - Morocco's Best Brands** organisée par **Brand Africa 100** et **Integrate Consulting**.



Double récompense : « **Excellence in Strategic Sustainability Leadership - Africa** » et « **Outstanding Sustainability Leader in Financial Services - Morocco** », pour le rôle pionnier dans l'intégration des critères ESG et son engagement en faveur d'une finance responsable.

Global Frontier Brand Awards 2024

Meilleur Rapport de Développement Durable dans le secteur financier pour la 3^{ème} année consécutive, selon les nouvelles normes internationales de Reporting en matière de Développement Durable.



« **Banque Partenaire la Plus Active en 2023** » dans le cadre du programme « **Trade Facilitation Programme** » dédié à l'aide aux échanges commerciaux.



Eurafric Information : « **Top Employer 2025** » pour la 6^{ème} année consécutive, illustrant l'excellence organisationnelle et l'engagement envers les collaborateurs.



BANK OF AFRICA Academy : « **Prix de la Formation Continue** » aux **RH Awards 2024**, tenus en marge du « **Salon Master Plus** », soulignant l'excellence en matière de gestion des ressources humaines et d'innovation.





La durabilité,
fondement de la vision et du
développement du Groupe



Des engagements continus pour un impact durable : la vision de BANK OF AFRICA en matière de durabilité



La durabilité constitue un principe fondamental de la vision et du développement de BANK OF AFRICA. Plus qu'une simple stratégie, elle est intégrée au cœur même de son évolution et de sa culture d'entreprise. Le Groupe a placé le développement durable au centre de ses préoccupations, avec la création en 1995 de la Fondation BMCE Bank, illustrant ainsi son engagement durable pour la création de valeur partagée, l'inclusion sociale et le développement humain.

En 2000, BANK OF AFRICA a affirmé son rôle de précurseur en signant la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), marquant ainsi une étape décisive dans l'intégration de principes de durabilité dans ses pratiques. La Banque a formalisé cet engagement à travers l'élaboration de sa Charte de Responsabilité Sociétale, un document directeur qui guide les activités du Groupe et de ses filiales, tant au niveau national qu'international.

Attentive aux évolutions internationales, BANK OF AFRICA a révisé et mis à jour cette Charte dans le cadre de sa nouvelle stratégie ESG, approuvée par le Conseil d'Administration en juin 2023. Cette stratégie, en parfaite conformité avec la Vision 2030, permet au Groupe d'intégrer les standards et les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Le processus de développement de cette stratégie a reposé sur une analyse rigoureuse des processus internes, ainsi que sur une réévaluation des risques et des opportunités associés. Cela a permis de définir clairement les responsabilités du Groupe en matière sociale, sociétale, environnementale et éthique. S'inscrivant pleinement dans les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, cette stratégie repose sur cinq axes majeurs d'engagement, visant à renforcer l'impact positif de BANK OF AFRICA et à soutenir le développement durable du continent.

LES 5 ENGAGEMENTS DE LA STRATEGIE DE DURABILITE



1 Intégration proactive de la durabilité à la Gouvernance du Groupe et au pilotage de ses performances

- Effectivité de l'indépendance du Conseil d'administration et respect des droits des actionnaires,
- Intégration des facteurs ESG au périmètre de revue des risques (réputation, légaux, opérations, crédits, liquidité...)
- Auto-évaluation des performances de durabilité du Groupe et reporting régulier
- Déploiement universel du Système de gestion des risques environnementaux et sociaux dans les activités de crédit, d'investissement et les partenariats de financement
- Respect strict de l'éthique des affaires et des exigences des autorités de contrôle et de régulation : prévention de la corruption, de la fraude, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme; pratiques anti-compétitives...
- Achats et relations d'affaires responsables : définition et déploiement structuré du devoir de vigilance sur l'ensemble de la chaîne d'activité (Droits humains, environnement, santé dans la chaîne d'approvisionnement et à travers les filiales)

2 Offres et services innovants pour la résilience au changement climatique et la transition environnementale

- Développement de produits et de services et des capacités d'adaptation des clients aux effets du dérèglement climatique
- Atténuation de l'empreinte environnementale des activités de la Banque sur les 3 scopes
- Développement d'Investissements Socialement Responsables (ISR) & verts
- Développement de la R&D sur des produits bancaires structurés sur critères de durabilité (sustainability, green et social linked loans et bonds).

3 Confiance dans le capital humain et création de valeur avec les talents du Groupe

- Non-discrimination, diversité et égalité des chances
- Amélioration continue et reconnaissance des compétences; gestion proactive des transformations technologiques et accompagnement individualisé des mobilités et des choix de carrières
- Santé, sécurité, prévention, bien-être et qualité de vie au travail
- Effectivité et efficacité de la négociation collective et du dialogue social

4 Confiance, satisfaction des clients et croissance des parts de marché

- Développement continu de services digitalisés et de produits innovants et accessibles au plus grand nombre
- Sécurité des informations et protection des données personnelles
- Fidélisation des clients et augmentation des parts de marché
- Respect des règles de la saine concurrence
- Prévention du surendettement

5 Acteur du développement humain et territorial

- Développement de services et de prestations accessibles aux Jeunes, aux Femmes, aux TPE-PME
- Financement à impact positif : éducation, entrepreneuriat social et féminin, inclusion financière et soutien à la microfinance et l'éducation financière
- Contribution aux causes d'intérêt général et à l'accès aux arts, à la culture et aux savoirs
- Dialogue permanent avec les parties prenantes



Une approche basée sur la double matérialité

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ne peut être pleinement efficace sans une écoute attentive et continue des parties prenantes. Consciente de cette nécessité, BANK OF AFRICA entretient un dialogue constant et constructif avec les différents acteurs de son écosystème, qu'ils soient internes ou externes. Cette approche interactive permet d'identifier les attentes de chacun et d'adapter les orientations stratégiques du Groupe en fonction des principales dynamiques de son environnement.

Dans un contexte de transformation réglementaire et afin d'optimiser sa gestion des risques et des opportunités ESG, BANK OF AFRICA a initié en 2023 une analyse de double matérialité, prenant en compte aussi bien les impacts financiers que ceux liés à l'environnement et à la société.

FOCUS SUR LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

Appelée également « double importance relative », conserve le même objectif que la matérialité simple : identifier les enjeux qui sont significatifs et qui peuvent influencer les décisions de BANK OF AFRICA.

Elle consolide deux types de matérialité :

- La matérialité financière (vision "Outside-in") – ou matérialité simple – qui étudie l'impact des enjeux sociétaux et environnementaux sur la performance économique de l'entreprise.
- La matérialité d'impact (vision "Inside-Out"), qui va s'intéresser à l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société.

ESRS : LES NOUVEAUX CRITÈRES DE REPORTING EUROPÉENS FAISANT PARTIE DE LA CSRD

Les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont un ensemble de standards européens créés pour harmoniser le reporting extra-financier des entreprises. Leur objectif est d'encadrer la publication des informations relatives aux impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de la CSRD.

FOCUS SUR LES NORMES ISSB – IFRS S1 ET IFRS S2

Les normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) visent à harmoniser la publication d'informations sur la durabilité à l'échelle mondiale. Elles permettent aux entreprises de communiquer de manière claire, fiable et comparable sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui influencent leur performance financière.

				Traduction en enjeux BANK OF AFRICA				
Axe d'engagement BANK OF AFRICA	ESRS	ISSB	Thématique	Névralgique	Très important	Important	Essentiel	
ESRS ENVIRONNEMENT	Offres et services innovants pour la résilience au changement climatique et la transition environnementale	ESRS E1	IFRS S2	Changement climatique	Offre de produits et de services verts	Stratégie environnementale, atténuation et adaptation Climat (réduction des émissions GES, risques physique et de transition, adaptation) Maîtrise des consommations d'énergie	éco-Design	
		ESRS E2	IFRS S2	Pollution			Prise en compte des risques de pollutions (sols, éco design accidents) Maîtrise des impacts liés à l'utilisation des produits et services de la Banque Maîtrise des impacts liés aux transports	
		ESRS E3	IFRS S2	L'eau et les ressources marines		Protection des ressources hydriques		
		ESRS E4	IFRS S2	Biodiversité et écosystèmes			Protection de la biodiversité	
		ESRS E5	IFRS S2	Economie circulaire			Maîtrise et amélioration de la gestion des déchets	Maîtrise des niveaux de pollutions locales
ESRS SOCIAL ET SOCIÉTAL	Confiance dans le capital humain et création de valeur avec les talents de BOA	ESRS S1	IFRS S1	Main d'œuvre propre à l'entreprise	Non-discrimination et promotion de l'égalité	Gestion responsable des restructurations Promotion de la participation des salariés Amélioration continue des conditions et contenu du dialogue social	Amélioration continue des conditions d'hygiène, de sécurité et du bien-être au travail Promotion de la formation et de l'employabilité des collaborateurs Qualité des systèmes de rémunération Qualité du dialogue social et effectivité de la négociation collective	Respect et aménagement du temps de travail
		ESRS S2	IFRS S1	Travailleurs sur la chaîne de valeur	Prévention des atteintes et respect des droits humains fondamentaux	Contribution à l'élimination du travail des enfants et élimination des formes de travail proscrites	Achats responsables Orientation Responsable des contrats	
		ESRS S3	IFRS S1	Communautés affectées		Contribution au développement local (PME, TPE, Jeunes, Femmes...) Contribution au développement humain, économique et territorial Inclusion financière et accessibilité des produits et services présentant un caractère d'intérêt général		Contributions du Groupe aux causes d'intérêt général
		ESRS S4	IFRS S1	Utilisateurs et consommateurs finaux	Protection des données personnelles et cybersécurité	Complétude et intégrité de l'Information aux clients Qualité services clients (assistance, réclamations, prévention du surendettement)	Gestion responsable de l'intelligence artificielle	Prévention des pratiques anti-concurrentielles
ESRS GOUVERNANCE	Intégration proactive de la durabilité à la Gouvernance du Groupe et au pilotage de ses performances	ESRS G1	IFRS S1	Conduite des affaires	Respect des compétences du CA et garantie des droits de vote des actionnaires Prévention de la corruption et du blanchiment des capitaux	Intégration proactive des facteurs ESG aux risques management Amélioration de l'étendue et de la profondeur des mécanismes d'audit et de contrôle interne	Assurance de traitement équitable des actionnaires Intégration des objectifs de long terme dans les critères de rémunérations des dirigeants	Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence



Une stratégie audacieuse et reconnue pour la durabilité et la transition bas-carbone

BANK OF AFRICA s'est distinguée par son engagement en matière de durabilité et de transition bas-carbone, obtenant une reconnaissance de premier plan. L'Agence LSEG Data & Analytics, filiale de la Bourse de Londres, en collaboration avec la Bourse de Casablanca, a classé la Banque en tête des sociétés cotées au Maroc. Cette distinction repose sur une évaluation approfondie portant sur une dizaine de thématiques liées aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Avec un score de 74 sur 100, BANK OF AFRICA se classe dans le Top 10 % mondial parmi 16 000 entreprises évaluées à l'échelle internationale, tous secteurs confondus.

Le leadership du Groupe en matière de Responsabilité Sociale et de Durabilité a également été mis en lumière lors du 17^{ème} cycle des « Arabia CSR Awards » pour la région MENA, où BANK OF AFRICA a été couronnée dans la catégorie « Financial Services Sector », marquant ainsi sa 10^{ème} victoire consécutive. En outre, pour affirmer son rôle de leader sur le continent africain dans le domaine du développement durable et de la finance à impact, BANK OF AFRICA a lancé en 2023 la « Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact ».

74/100
Score LSEG
Data & Analytics
de BANK OF AFRICA

114
Classement mondial de
BANK OF AFRICA dans le secteur
des services bancaires
(sur un total de 1 123 banques)

FOCUS SUR LES SCORES LSEG

Les scores ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de LSEG (London Stock Exchange Group) évaluent la performance relative des entreprises, y compris les banques européennes, sur des critères ESG spécifiques. Ces scores sont calculés en fonction de données publiques vérifiables et sont répartis en quatre quartiles :

- 0 à 25 :** Performance ESG relative faible avec une transparence insuffisante.
- 26 à 50 :** Performance ESG relative satisfaisante avec une transparence modérée.
- 51 à 75 :** Bonne performance ESG relative avec une transparence élevée.
- 76 à 100 :** Performance ESG relative excellente avec une transparence très élevée.



Méthodologie de notation ESG de LSEG

Une gouvernance ESG exigeante, pilier de la responsabilité et de la performance

Le suivi rigoureux de la mise en œuvre des engagements en matière de responsabilité sociale et de durabilité constitue un levier essentiel pour l'amélioration des performances opérationnelles, la préservation de la réputation de l'entreprise et le renforcement de la confiance des parties prenantes, telles que les bailleurs de fonds, les autorités de régulation et les agences de notation.

Depuis 2023, BANK OF AFRICA a renforcé sa gouvernance ESG par la création de sous-comités dédiés aux enjeux Business & Risques, Ressources Humaines et Filiales,

qui se réunissent trimestriellement pour assurer le suivi des engagements ESG du Groupe. Ces sous-comités viennent compléter le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité, présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une plateforme digitale de reporting extra-financier, permettant de centraliser la collecte des indicateurs et des KPI RSE en lien avec ses engagements ESG. Cette plateforme constitue un outil essentiel pour le pilotage de la stratégie RSE et le suivi de sa mise en œuvre.

COMITÉ ESS

- Administrateur Directeur Général Délégué
- Directrice Générale Adjointe du Pôle Gouvernance & RSE Groupe
- Directeur Général Adjoint du Capital Humain Groupe
- Directrice Générale Adjointe des Partenariats & Développement Groupe
- Responsables Risques Groupe
- Responsable de l'Intelligence Economique & Développement Durable
- 5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB (Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels)
- Responsable de la Diversité & Inclusion Groupe
- Secrétaire Général, BOA Group
- Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux, BOA Group
- Responsable en charge de la Responsabilité Sociale & Environnementale, British International Investment

- Réunions trimestrielles
- Suivi au niveau Groupe du déploiement du plan d'action Environnemental, Social & Genre
- Veille sur l'efficacité des pratiques de gestion des risques E&S au sein du Groupe
- Développement et supervision des indicateurs de performance relatifs à la Finance à Impact
- Supervision des engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

Coordination, méthodologie surveillance & Reporting

- Équipe DD RSE
- Référents DD RSE Pays
- Manager Risques ES BOA
- GAP RSE / Entités centrales BANK OF AFRICA
- Auditeurs internes RSE

Mise en œuvre et Monitoring du système de gestion des risques ES

- Équipe ES
- Pôle Analyses des Engagements -PAE-
- Comité Risques Crédits
- Réseau Entreprise
- Réseau Clientèle Privée

- Mise en œuvre sur le terrain du SGES
- Monitoring du SGES

Assurer un déploiement homogène de la Charte RSE au sein des filiales
 Accompagner et soutenir les filiales dans leur progression
 Consolider les résultats DD RSE au niveau du Groupe
 Développer la mise en place des lignes de financements durables
 Coordonner le déploiement de la Charte au niveau des filiales
 Reporting des résultats DD RSE au niveau des filiales
 Assurer les évaluations semestrielles par rapport au référentiel RSE
 Élaborer et suivre la mise en œuvre des plans d'actions à partir des résultats des évaluations internes, externes -Vigeo Eiris- et des Benchmarks
 Élaborer, alimenter et partager le tableau de bord DD RSE lié à l'engagement
 Préparer les éléments de Reporting extra-financier



Une supervision stratégique de la performance ESG au niveau du Groupe

Le suivi de la performance est essentiel pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les actions en cours. Au sein de BANK OF AFRICA, cette démarche repose sur un suivi rigoureux et un monitoring interne systématique, garantissant une vision claire et actualisée de l'avancement des engagements ESG du Groupe.

Chaque année, des évaluations structurées sont menées pour analyser la mise en œuvre des initiatives RSE, avec une implication active de l'ensemble des entités du Groupe. Ce dialogue régulier entre les structures opérationnelles et les

instances de gouvernance permet d'assurer une supervision stratégique cohérente et alignée avec les orientations globales du Groupe.

Cette approche consolidée, fondée sur des indicateurs de suivi partagés et harmonisés, permet non seulement de mesurer les résultats atteints, mais aussi d'identifier les axes de progrès prioritaires, d'orienter les plans d'action futurs et de valoriser les bonnes pratiques déjà en place. Elle contribue ainsi à l'instauration d'une culture de la performance durable à tous les niveaux de l'organisation.

UNE GOUVERNANCE ESG INSPIRÉE DES MEILLEURS PRATIQUES





Impact sur l'environnement

BANK OF AFRICA : engagée
pour le climat et la finance verte

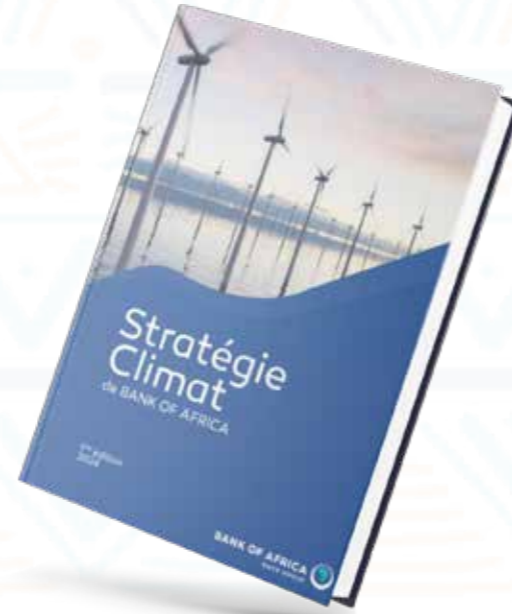


BANK OF AFRICA : engagée pour le climat avec un reporting porté aux meilleurs standards

En janvier 2025, BANK OF AFRICA est devenue la première banque marocaine à soumettre son Rapport « Stratégie Climat » à Bank Al-Maghrib, s'alignant de manière proactive sur les exigences émergentes des normes IFRS S2 portées par l'ISSB. Ce rapport marque une étape majeure dans l'intégration du climat au cœur des stratégies financières du Groupe.

Le rapport s'inscrit dans la continuité des recommandations de la TCFD, Task Force on Climate-related Financial Disclosures, désormais intégrées dans les nouvelles normes internationales. Il repose sur une méthodologie rigoureuse et collaborative, mobilisant l'ensemble des entités clés du Groupe, pour aboutir à une lecture financièrement robuste des enjeux climatiques.

La Banque a ainsi structuré une feuille de route climat ambitieuse et opérationnelle, articulée autour de la mesure de son empreinte carbone financée, de l'analyse des risques climatiques, et de l'intégration progressive de ces enjeux dans la stratégie globale de gestion des risques et de financement.



Réduire l'empreinte environnementale de la Banque et de ses clients et partenaires

UNE TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION AMBITIEUSE

Fidèle à sa volonté de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique, BANK OF AFRICA s'est fixé des engagements ambitieux à horizon 2030 et 2050. Elle vise une réduction de 30% de l'intensité carbone de ses émissions financées à l'horizon 2030, et l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. En parallèle, la Banque poursuit ses efforts sur son propre périmètre d'activités (Scopes 1 & 2), avec un objectif de réduction de 5% par an de ses émissions opérationnelles, notamment à travers des initiatives d'efficacité énergétique et l'augmentation de la part d'énergies renouvelables.

COMPTABILISATION CARBONE : MESURER POUR AGIR

BANK OF AFRICA a réalisé un premier bilan complet de ses émissions financées, en s'appuyant sur une analyse fine couvrant 89% de son portefeuille de crédits en valeur, soit 102 Milliards de dirhams d'exposition. Résultat : une empreinte estimée à 7 millions de tonnes de CO₂, concentrée principalement dans le secteur de l'immobilier (37%), suivi par l'énergie, l'industrie, le transport et l'agriculture. La mesure des émissions financées a été réalisée conformément aux standards du GHG Protocol et de la méthodologie PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials), permettant une attribution précise et sectorielle des émissions.

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE À BANK OF AFRICA

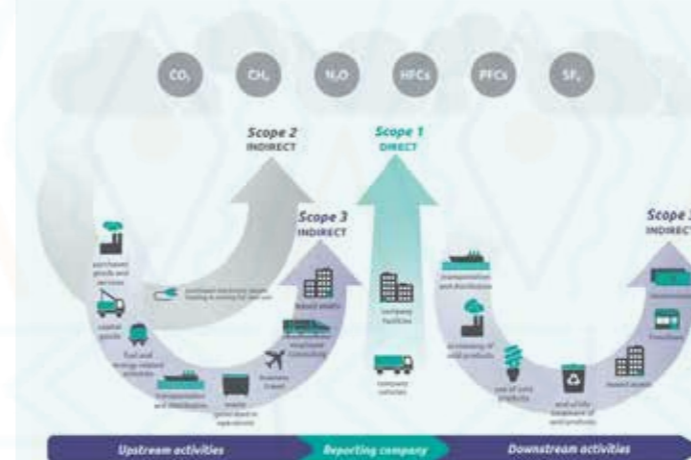
BANK OF AFRICA a adopté une approche carbone globale en évaluant le bilan détaillé des émissions qu'elle finance. Le périmètre étudié couvre l'ensemble des activités opérationnelles au Maroc (sièges et agences) et l'intégralité des émissions engendrées par les clients (PME, GE, Banque d'affaire) bénéficiant d'un

financement de la Banque. On parle « d'émissions financées ». La première étape pour structurer une stratégie climat est ainsi de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES). La mesure de l'empreinte carbone repose sur le GHG Protocol, qui distingue trois périmètres d'émissions appelés scopes.

– Scope 1 : Émissions directes générées par la consommation de carburant et les fuites de gaz réfrigérants des bâtiments et véhicules possédés en propre par l'organisation.

– Scope 2 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et de chaleur (réseaux de chauffage, climatisation).

– Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes issues de la chaîne de valeur (fournisseurs, transport, utilisation des produits vendus, etc.). Pour les banques, la catégorie la plus importante est le Scope 3.15, les émissions financées, qui correspondent aux émissions des entreprises et projets financés. Ces émissions sont déterminantes, car elles représentent l'empreinte carbone indirecte associée aux investissements et aux crédits accordés.



RÈGLES DE COMPTABILITÉ CARBONE NORME DE COMPTABILITÉ GHG PROTOCOL®

LE DÉPLOIEMENT DE CETTE FEUILLE DE ROUTE EST BASÉ SUR QUATRE CHANTIERS :

CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUES

Recenser les secteurs vulnérables aux risques physiques et de transition.
Chantier finalisé

Développer des scénarios prospectifs pour évaluer la résilience du portefeuille.
(Chantier en cours)

STRESS TESTS CLIMATIQUES

PROCÉDURE DE GESTION DES RISQUES E&S (ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX)

Mettre à jour le Système de Gestion E&S avec des critères climatiques.
(Chantier en cours)

SENSIBILISATION ET FORMATION

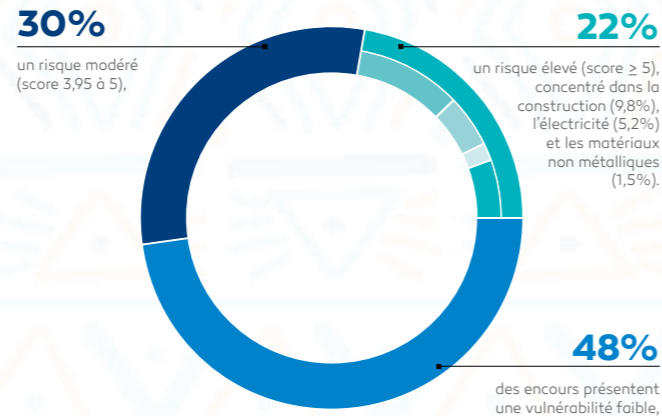
Diffuser la culture du risque climatique auprès des collaborateurs et clients.
(Chantier en cours)



CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUES : PREMIÈRE ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ

Le Groupe a mené un diagnostic structuré de son portefeuille. Une cartographie des risques climatiques a été conduite, révélant que 30% des expositions analysées présentent un risque modéré, 48% une vulnérabilité faible, et 22% un risque élevé. Ces derniers sont concentrés principalement dans les secteurs de la construction, de la production d'électricité et des matériaux non métalliques. Ces résultats permettent désormais d'intégrer un premier niveau d'analyse climatique dans les décisions d'allocation du capital.

Cette cartographie constitue un socle d'analyse stratégique, qui sera enrichi par des données sur la capacité d'adaptation des entreprises financées.



UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE INTÉGRÉE

Sur le plan de la gouvernance, la Banque a renforcé l'intégration des enjeux climatiques à tous les niveaux. Le Pôle Risques Groupe, sous l'impulsion du Conseil d'Administration, joue un rôle actif dans l'orientation stratégique de cette démarche. Des stress-tests climatiques sont en cours de développement pour tester la résilience du portefeuille face à différents scénarios, renforçant la gestion proactive des risques.

VERS UNE TRANSFORMATION PLUS LARGE

Enfin, BANK OF AFRICA entend capitaliser sur cette première édition du rapport pour consolider sa trajectoire de transformation durable. Les prochaines étapes incluent l'affinement des trajectoires de décarbonation par métier, l'amélioration continue de la qualité des données collectées, ainsi que l'élargissement de la démarche aux autres enjeux environnementaux, tels que la biodiversité, le stress hydrique ou encore l'économie circulaire. L'exploration de mécanismes de compensation carbone et de marchés volontaires de crédits carbone figure également parmi les axes de réflexion à moyen terme.

Par cette initiative pionnière, BANK OF AFRICA affirme son rôle d'acteur de référence de la finance durable au Maroc, et réaffirme sa détermination à accompagner ses clients dans une transition juste, résiliente et créatrice de valeur.



DES CERTIFICATIONS INTERNATIONALES POUR CONFIRMER LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES

BANK OF AFRICA s'est engagé depuis 2011 dans une démarche environnementale, et a certifié l'ensemble de son périmètre d'activité selon les standards internationaux ISO 14001 – Système de Management de l'Environnement –.

Depuis 2016, BANK OF AFRICA a intégré la norme ISO 50001 dans son système de management intégré, couvrant l'ensemble de ses activités, afin d'optimiser sa performance énergétique. Plusieurs initiatives structurantes ont été déployées dans ce cadre :

- Gestion proactive des impacts environnementaux, avec un suivi systématique des risques dans chaque métier ;
- Amélioration continue de l'efficacité énergétique, via l'adoption des meilleures technologies disponibles et la réduction des coûts liés à l'énergie ;
- Promotion des pratiques durables, à travers l'intégration de critères environnementaux dans les achats et la logistique ;
- Sensibilisation et formation continue des collaborateurs, pour impliquer l'ensemble des niveaux hiérarchiques dans l'atteinte des objectifs environnementaux.



BANK OF AFRICA : SON DATA CENTER CERTIFIÉ ISO 50001, UNE PREMIÈRE EN AFRIQUE

En 2024, BANK OF AFRICA et sa filiale IT, Eurafric Information, ont franchi une nouvelle étape dans la mise en œuvre de leur stratégie climat, en obtenant la certification ISO 50001 pour le du Groupe – une première au Maroc et sur le continent africain.

Grâce à l'installation d'équipements à haute performance énergétique, à l'optimisation des consommations et à l'intégration de sources d'énergies renouvelables, le Data Center ambitionne de couvrir plus de 30% de ses besoins en électricité grâce à l'énergie solaire.

Dans cette dynamique d'amélioration continue, BANK OF AFRICA a également renouvelé en janvier 2025 la certification de son Système de Management Intégré (SMI), couvrant l'ISO 50001 pour l'efficacité énergétique, l'ISO 14001 pour la gestion environnementale et l'ISO 45001 pour la santé et la sécurité au travail. Ce renouvellement, validé par un audit conjoint de Bureau Veritas et d'IMANOR, vient renforcer la gouvernance durable du Groupe et consacre une démarche alliant innovation technologique, efficacité opérationnelle et responsabilité environnementale.

Ces résultats traduisent concrètement les ambitions portées par la Politique de Durabilité de BANK OF AFRICA, sous l'impulsion de son Président, M. Othman Benjelloun. Ils réaffirment l'engagement du Groupe à contribuer activement à la Stratégie Nationale Bas Carbone, tout en consolidant son leadership en matière de durabilité et de finance à impact.





ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AVEC DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DURABLE

Dès 2015, la Banque a amorcé une dynamique structurante en lançant des solutions de financement durable adossées à des lignes de refinancement mobilisées auprès de partenaires multilatéraux – BERD, BEI, AFD... – pour soutenir l'efficacité énergétique, les chaînes de valeur vertes ou encore la préservation des ressources en eau. Cette orientation a permis de canaliser les financements vers des projets à fort impact, au bénéfice des clients comme de leurs écosystèmes et communautés.

Avec ses solutions « Finance Durable by BOA » telles que CAP ENERGIE, CAP INDUSTRIE VERTE, etc., BANK OF AFRICA accompagne les entreprises dans leur transition écologique. Ces solutions sur mesure combinent financement bancaire, subventions, et accompagnement technique pour les aider à réaliser leurs projets d'efficacité énergétique, de gestion durable de l'eau, et de valorisation des déchets. Elles favorisent une économie verte et compétitive, tout en répondant aux exigences environnementales internationales.

Afin de répondre aux défis du changement climatique tout en soutenant la transition énergétique de ses clients, BANK OF AFRICA développe des partenariats stratégiques visant à renforcer le tissu économique africain. En 2024, la banque a renforcé son partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), avec une nouvelle ligne de crédit de 70 millions d'euros dans le cadre du programme GEF - *Green Economy Financing Facility*. Ce programme est dédié au financement des investissements durables des entreprises marocaines, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, contribuant ainsi à accélérer la transition vers une économie verte.

Ce partenariat avec la BERD illustre la volonté de BANK OF AFRICA de jouer un rôle clé dans le financement de projets écologiques et durables. Il permet non seulement de soutenir la résilience des entreprises face aux défis climatiques, mais aussi de stimuler le développement économique de la région en accompagnant les initiatives de transformation durable des acteurs locaux.

FINANCEMENTS INNOVANTS : BANK OF AFRICA ACCOMPAGNE LA CENTRALE THERMIQUE AL WAHDA

En février 2025, BANK OF AFRICA a contribué au financement de la centrale thermique Al Wahda dans le cadre d'une structuration financière combinant dette bancaire et recours au marché des capitaux via la création de fonds de dette. Cette approche marque un tournant dans le financement des grands projets d'infrastructure du Maroc et pourra être dupliquée au profit de nombreux acteurs, tous secteurs confondus,

au vu du programme d'investissement ambitieux que se fixe le Maroc à l'horizon 2030.

Situé dans la province de Ouazzane, ce projet qui fonctionne au gaz naturel comme combustible de transition, vise à accompagner l'intégration massive des énergies renouvelables avec l'objectif de porter leur part dans le mix électrique à plus de 52% avant 2030 et ce, en offrant la flexibilité nécessaire au système électrique national. Il joue un rôle crucial dans le renforcement de la capacité énergétique du Royaume et dans ses objectifs de durabilité.

IMPULSIONS ENSEMBLE LA TRANSITION VERTE DE VOTRE ENTREPRISE

- ✓ FINANCEMENT ET SUBVENTIONS
- ✓ ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE
- ✓ RENCONTRES 6 WEBINAIRES
- ✓ CONSEILS D'EXPERTS CERTIFIÉS

FINANCE DURABLE

LA CHAIRE PANAFRICAINNE EN DURABILITÉ ET FINANCE À IMPACT

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique et une mobilisation croissante aux échelles nationale et internationale, la convergence entre durabilité et finance à impact s'affirme comme un levier stratégique pour transformer les modèles économiques et favoriser l'émergence de solutions innovantes au service d'un développement plus équitable, inclusif et résilient.

C'est dans cette dynamique que BANK OF AFRICA a lancé en 2023 la Chaire Panafricaine en Durabilité et Finance à Impact, une initiative pionnière portée par une ambition forte : devenir un centre d'expertise de référence, capable d'influencer les politiques publiques et les pratiques du secteur financier en matière de durabilité, tant au Maroc qu'à l'échelle du continent africain.



Elle a ainsi lancé en octobre 2024, en collaboration avec 6 établissements d'enseignement supérieur, le programme « CapacityImpact », un projet novateur en faveur du développement durable et de la finance à impact visant à renforcer les capacités des entreprises et institutionnels en fournissant les outils et compétences nécessaires pour intégrer les principes de durabilité et de Positive Impact dans leurs organisations, stratégies, et opérations régionales.



Contribuer activement aux politiques de gestion durable de l'eau



BANK OF AFRICA place la gestion durable de l'eau au cœur de ses priorités environnementales, en mobilisant des outils de financement et des actions concrètes en faveur de la préservation de cette ressource essentielle. À travers son produit dédié Cap Bleu, la Banque soutient les entreprises engagées dans des projets d'économie et de valorisation de l'eau, en particulier dans les secteurs agricoles et industriels. Elle renforce également son exemplarité environnementale à travers le renouvellement de la certification ISO 14001, qui atteste de la maîtrise de ses impacts environnementaux, notamment ceux liés à la consommation et à la gestion de l'eau au sein de ses propres opérations.


Enfin, BANK OF AFRICA a récemment contribué au financement de trois projets d'envergure portant sur l'approvisionnement en eau potable, illustrant sa volonté de répondre aux besoins des territoires les plus vulnérables et de contribuer aux objectifs nationaux et continentaux en matière de développement durable.

Le premier projet comprend deux volets : le premier consiste en la création d'une unité de dessalement d'eau de mer,

intégrée à un parc éolien. Ce financement vise non seulement à fournir une source d'eau potable durable, mais également à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, réduisant ainsi l'empreinte carbone associée à la production d'eau. La seconde composante du projet concerne la mise en place d'un système d'irrigation couvrant environ 5 000 hectares. Ce système d'irrigation est conçu pour optimiser l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, garantissant une meilleure productivité tout en préservant cette ressource précieuse.

Assurer un approvisionnement en eau potable durable est crucial pour répondre aux besoins croissants en ressources hydriques. Dans ce cadre, un projet d'adduction d'eau potable dessalée, d'un montant total de 1,2 milliard MAD, a été approuvé en 2024. Ce projet vise à établir un lien entre une station de dessalement et plusieurs installations de traitement d'eau.

Le 3^{ème} projet concerne le financement d'une station de dessalement d'eau d'une capacité de 300 millions m³/an. Pour bien mesurer l'importance de ce volume, il faut savoir que la ville de Casablanca consomme annuellement 220 millions de m³ d'eau potable.



ISO 14001:2015
BUREAU VERITAS
Certification

BANK OF AFRICA, 1^{ère} BANQUE AU MAROC ET DANS LA RÉGION MENA CERTIFIÉE ISO 14001V 2015

BANK OF AFRICA a renouvelé la certification ISO 14001 de son Système de Management Environnemental – SME – pour assurer la continuité de la maîtrise de ses impacts significatifs sur son environnement.

Soutenir les initiatives de protection et de restauration de la biodiversité

Consciente que la préservation de la biodiversité est un levier essentiel de résilience environnementale et un pilier d'un développement durable harmonieux, BANK OF AFRICA s'engage à soutenir activement les actions en faveur de la protection et de la restauration des écosystèmes. En cohérence avec ses engagements environnementaux, la Banque entend jouer un rôle catalyseur, en mobilisant ses ressources, ses expertises et ses partenariats pour accompagner des projets à impact positif sur la nature.

Dans ce cadre, BANK OF AFRICA veille à intégrer la dimension biodiversité dans ses décisions de financement et d'investissement, en soutenant des initiatives contribuant à la conservation des ressources naturelles, à la lutte contre la

déforestation et à la réhabilitation des milieux dégradés. La Banque accorde une attention particulière aux projets agricoles, industriels ou immobiliers dont l'empreinte écologique est maîtrisée, et favorise les pratiques respectueuses de la faune, de la flore et des sols.

Elle s'inscrit également dans une dynamique de sensibilisation de son écosystème – collaborateurs, clients, partenaires – aux enjeux liés à la biodiversité, en promouvant une culture d'engagement environnemental à tous les niveaux. Par cette mobilisation, BANK OF AFRICA confirme sa volonté de contribuer activement à la transition vers une économie régénérative, en soutenant des modèles de développement qui protègent le vivant tout en créant de la valeur durable.





Une réponse proactive aux défis du changement climatique : conjuguer atténuation et adaptation

Dans un contexte marqué par l'accélération des risques liés au changement climatique, BANK OF AFRICA adopte une posture proactive, articulant de manière cohérente les leviers de l'atténuation et ceux de l'adaptation. Cette approche intégrée vise à renforcer la résilience de ses activités tout en contribuant activement aux efforts de décarbonation à l'échelle nationale et continentale.

Sur le plan de l'atténuation, la Banque s'est engagée à réduire de 30% ses émissions financées d'ici 2030, avec pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Parallèlement, la Banque agit sur l'adaptation en intégrant les risques climatiques dans ses analyses de crédit et de portefeuille, en développant des outils de diagnostic de vulnérabilité, et en accompagnant ses clients – en particulier les PME et les acteurs

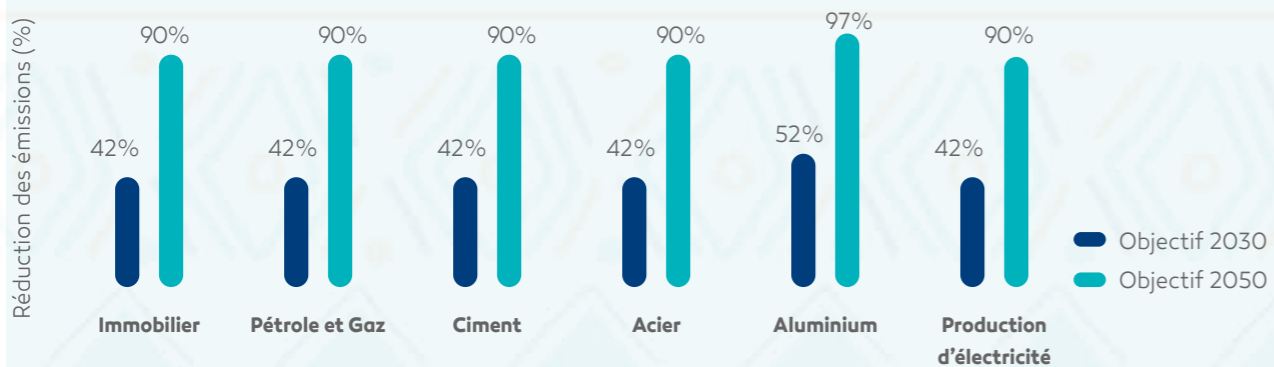
des filières sensibles (agriculture, eau, énergie) – dans la mise en œuvre de solutions d'adaptation : irrigation raisonnée, assurance climatique, infrastructures résilientes, etc. Elle veille également à renforcer la sensibilisation et les capacités internes pour intégrer les enjeux climatiques dans les processus de décision.

À travers cette double approche, BANK OF AFRICA affirme sa volonté d'agir en tant qu'acteur financier responsable, pleinement aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), tout en contribuant à la stabilité et à la transformation durable des territoires où elle opère.



OBJECTIFS DE BANK OF AFRICA POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS FINANCÉES

Les Objectifs de BANK OF AFRICA sont de réduire de 30% ses émissions GES d'ici 2030, avec une ambition ultime d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.



RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

En 2024, BANK OF AFRICA a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de près de 9 %, évitant ainsi plus de 2 160 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de plus de 86 000 arbres plantés. Cette performance résulte de la consolidation de plusieurs axes structurants : maîtrise des émissions fugitives, optimisation de la gestion des déchets, production d'énergie solaire, déploiement d'actions d'efficacité énergétique dans le cadre de la certification ISO 50001, et promotion de modes de transport à faible intensité carbone.

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE DÉCHETS : UN REFLET DE LA RIGUEUR ENVIRONNEMENTALE RENFORCÉE

En 2024, l'augmentation des volumes de déchets déclarés par BANK OF AFRICA MAROC traduit le renforcement des dispositifs de traçabilité et de gestion environnementale.

Le volume des déchets informatiques a été multiplié par dix suite à une opération d'envergure de modernisation du parc et à une meilleure identification des équipements en fin de vie.

De même, la forte hausse des déchets de maintenance résulte de travaux d'amélioration des sites, d'un suivi plus rigoureux par les prestataires et d'une exhaustivité accrue de la déclaration des déchets.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche proactive de conformité réglementaire et d'amélioration continue de la performance environnementale.

Les progrès réalisés en 2024 traduisent l'engagement constant de BANK OF AFRICA en faveur d'une gestion responsable de son impact environnemental, dans le respect des meilleurs standards internationaux



Environnement	2022	2023	2024	2024/2023	2023/2022
Consommation d'énergie en KWH	22.875.886,05	24.652.180,78	23.587.807,54	-4%	8%
Consommation d'eau (m3)	311.928,26	327.445,14	433.405,22	32%	5%
Emission CO2 relatives a la consommation d'électricité	19.182,75	17.777,50	15.167,00	-15%	-7%

Bilan déchets	2022	2023	2024	2024/2023	2023/2022
Papier et archives (tonne)	177	146	180	23%	-18%
Matériel informatique (unités)	774	174	1.704	879%	-78%
Huiles de cuisson (kg)	170	190	258	36%	12%
Cartouche (kg)	2672	2.500	2.640	6%	-6%
Maintenance (kg)	586	1.358	23.625	1640%	132%



Impact sur le Capital Humain de **BANK OF AFRICA**

Un employeur responsable,
engagé pour le développement
et le bien-être de ses
collaborateurs



L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS SEULEMENT
DE LE PRÉVOIR MAIS DE LE CONSTRUIRE.
CONSTRUISONS-LE ENSEMBLE.

M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général



1ère

Banque au Maroc à
obtenir le label
Safe Guard d'excellence
par Bureau Veritas Group



1ère

Banque certifiée
ISO 45001 relative au
système de management
de la santé et de la
sécurité au travail



20 456

Jours /Homme de formation
vs 17 055 en 2023



44%

de femmes
dans l'effectif



90%

Part des collaborateurs
bénéficiant
d'une formation



1ère

Banque marocaine
certifiée
ISO 21001



94,5%

Taux moyen de
satisfaction post
formation

Une équipe engagée autour d'une culture d'entreprise fédératrice

BANK OF AFRICA s'appuie sur l'engagement de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs pour accompagner chaque client – particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels – dans la concrétisation de ses projets. Portée par une dynamique collective, la Banque mise sur la cohésion des équipes et la complémentarité des expertises pour répondre aux attentes et aux besoins de sa clientèle.

L'implication des hommes et des femmes de BANK OF AFRICA est le moteur de sa performance et de son développement. Résolument engagée en tant qu'employeur responsable, la Banque veille à offrir un cadre de travail attractif et sécurisé, favorisant le bien-être, la diversité et l'épanouissement professionnel de chacun. Elle s'attache également à promouvoir des perspectives d'évolution pour tous, dans un environnement fondé sur des pratiques éthiques exemplaires et une culture d'entreprise fédératrice.

Cette culture s'appuie sur des principes fondamentaux essentiels, incarnés par le respect, la confiance, la collaboration, la créativité, l'équité et l'égalité des chances.

Dans le cadre de sa Vision 2030, BANK OF AFRICA a engagé une transformation culturelle de grande envergure. Le diagnostic mené fin 2022 auprès de 6 200 collaborateurs à travers le monde a permis d'identifier six familles de valeurs comportementales et six axes d'amélioration.

S'appuyant sur une approche collaborative, des ateliers ont été organisés avec les équipes pour co-construire une feuille de route globale, intégrant des actions concrètes pensées par et pour les collaborateurs, avec une ambition commune : toujours mieux servir le client.





VERS UNE CULTURE MANAGÉRIALE PARTAGÉE, LEVIER D'ENGAGEMENT ET DE PERFORMANCE

Dans la continuité de ce Programme de Transformation Culturelle initié en 2022 au sein du Groupe BANK OF AFRICA, des avancées majeures ont été enregistrées autour de la définition partagée des valeurs du Groupe, des leviers de transformation et des actions concrètes à engager pour faire vivre cette culture au quotidien.

En 2024, une deuxième phase structurante du programme a été lancée, avec un focus spécifique sur la culture managériale. Menée en partenariat avec des cabinets spécialisés, cette démarche vise à recueillir les perceptions des collaborateurs sur les pratiques managériales actuelles et à identifier les leviers

d'évolution à même de renforcer l'engagement, la cohésion et la performance collective.

Ce travail collaboratif constitue une étape clé dans la construction d'un modèle de management cohérent avec les valeurs du Groupe, capable de répondre aux enjeux d'agilité, de leadership et de responsabilisation dans un environnement en constante évolution.

L'un des livrables phares issus des ateliers menés en 2023 et 2024 est la création du Manuel de leadership : un guide de référence à destination des managers et collaborateurs, qui décline les valeurs identifiées lors du diagnostic en compétences clés et en comportements attendus. Ce manuel vise à aligner les pratiques managériales sur les ambitions culturelles du Groupe, tout en offrant un cadre commun pour accompagner les transformations futures.



Conjuguer innovation et conduite du changement au service de la cohésion

Dans un environnement en constante évolution, BANK OF AFRICA place l'innovation et l'accompagnement du changement au cœur de sa stratégie pour renforcer la cohésion interne de ses équipes.

INSTAURER UNE CULTURE DE L'INNOVATION

Face aux défis de demain, favoriser une culture de l'innovation est une nécessité. BANK OF AFRICA déploie des initiatives visant à encourager la créativité et à valoriser les idées nouvelles. Des espaces collaboratifs et des dispositifs de capitalisation des savoir-faire sont mis en place pour stimuler l'émergence de solutions innovantes. L'objectif est d'impliquer chaque collaborateur en lui offrant les outils et le cadre propice à l'expérimentation.

Pour une réussite de cette transformation reposant sur une gestion structurée et humaine du changement, BANK OF AFRICA a conçu des dispositifs d'accompagnement intégrant formation, communication transparente et écoute active. Ces mesures permettent de réduire les résistances au changement et de favoriser l'adhésion des équipes. En impliquant activement les collaborateurs dès les premières phases des projets de transformation, la Banque assure une transition fluide et partagée.

INTÉGRER LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA COLLABORATION

L'innovation passe également par l'adoption d'outils numériques facilitant la collaboration et le partage d'informations. BANK OF AFRICA a mis en place des plateformes collaboratives et des outils de gestion agile pour fluidifier les échanges et accélérer les processus décisionnels. Combinées à une approche participative, ces solutions technologiques renforcent le sentiment d'appartenance et encouragent une dynamique collective propice à l'innovation.

BANK OF AFRICA Academy joue un rôle clé dans la transformation digitale du Groupe à travers son programme D-CULTURE, conçu comme un véritable écosystème d'acculturation innovant. En combinant formations à l'intelligence artificielle, Digital Days et cycle certifiant sur l'innovation, ce dispositif permet de développer les compétences digitales des collaborateurs, de diffuser une culture de l'innovation à tous les niveaux et de soutenir l'efficacité opérationnelle au service de la performance collective.

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE COHÉSION DURABLE

En conjuguant innovation et conduite du changement, BANK OF AFRICA s'engage à créer un environnement de travail harmonieux et stimulant. La mise en œuvre de formations continues, le développement des compétences et la valorisation des initiatives individuelles et collectives sont des leviers essentiels pour renforcer l'engagement de chacun. Cette synergie permet de bâtir une cohésion forte, indispensable pour relever ensemble les défis futurs et garantir une performance collective durable.



Un accompagnement structuré pour renforcer les compétences et déployer les métiers de l'avenir



BANK OF AFRICA place le développement des compétences de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie, afin de répondre aux évolutions constantes des métiers du secteur. Cette dynamique d'apprentissage vise à répondre aux aspirations des collaborateurs tout en accompagnant les besoins de l'entreprise.

L'ensemble du personnel bénéficie de cette approche, qui s'adapte aux enjeux spécifiques de chaque fonction et aux objectifs stratégiques. Pour favoriser l'acquisition et le renforcement des compétences, une diversité de dispositifs est mise en place : formations professionnelles, conférences, mentorat par les managers, participation à des forums professionnels, partage d'expériences entre collègues, apprentissage autonome à travers la gestion quotidienne et la prise de nouvelles responsabilités, ainsi que des opportunités d'échange de bonnes pratiques.

Chaque année, un plan de formation est conçu en collaboration avec les responsables des différents départements. En parallèle, une plateforme de formation en ligne est accessible tout au long de l'année, venant compléter les programmes de formation continue proposés par BANK OF AFRICA Academy, entité dédiée à la formation au sein du Groupe. Cette structure mobilise un

large éventail de ressources – parcours de formation Métiers, outils d'accompagnement au changement, fiches pratiques... – et propose une offre combinant formations en présentiel et en distanciel. La qualité des formations et parcours proposés a d'ailleurs été récompensé par le prestigieux Prix de la Formation Continue lors des RH Awards 2024.

L'Academy se réinvente en permanence et enrichit régulièrement son offre pour renforcer les compétences de ses collaborateurs tout en s'adaptant aux exigences croissantes du secteur bancaire. Avec le déploiement de la plateforme Digi'Talent Learning, BANK OF AFRICA Academy promeut de plus en plus l'auto-apprentissage qui représente un élément clé de la culture d'apprentissage continu. Le portail de formation donne accès à plus de 14 000 modules, permettant aux collaborateurs et collaboratrices d'apprendre en toute autonomie et à leur rythme. Soucieuse d'offrir des formations de haut niveau alignées sur les meilleures pratiques internationales, BANK OF AFRICA Academy s'est engagée en 2023 dans un processus de certification ISO 21001, garantissant une gestion et un développement optimaux de ses dispositifs de formation.

En 2024, BANK OF AFRICA est devenue la première banque marocaine à recevoir la certification internationale ISO 21001, attestant de la qualité exceptionnelle de son système de management de la formation. Cette distinction marque une étape majeure dans l'engagement de la Banque envers l'excellence pédagogique et le développement des compétences dans un secteur bancaire en constante évolution. BANK OF AFRICA Academy se positionne désormais comme un modèle en matière de formation et d'accompagnement des talents. Cette académie intègre les meilleures pratiques internationales, créant un écosystème de formation complet et performant. Celui-ci couvre les besoins variés des collaborateurs : formations métiers, leadership et management, ainsi que programmes diplômants, certifiants et transverses.

Cette certification met en avant l'aptitude de la Banque à s'adapter aux exigences croissantes de transformation et d'amélioration continue. Elle réaffirme également sa position de leader en matière d'innovation pédagogique et de développement des talents dans le secteur bancaire marocain. BANK OF AFRICA renforce ainsi son rôle de référence dans l'écosystème bancaire et continue de tracer la voie vers une éducation et une formation de qualité au service de la performance organisationnelle et du développement des compétences.



BANK OF AFRICA Academy a reçu le prestigieux Prix de la Formation Continue lors des RH Awards 2024, organisés en marge du Salon Master Plus, en reconnaissance de son dévouement et engagement à l'excellence et à l'innovation et dans le management des ressources humaines.



Parité, Diversité et Inclusion, des principes et des objectifs structurants du Groupe

UN ENGAGEMENT FORT EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

BANK OF AFRICA fait de la diversité un pilier de sa stratégie, convaincue qu'elle constitue un moteur de performance et de création de valeur. Dans cet esprit, le Groupe s'engage à accompagner le développement de chaque collaborateur, quel que soit son genre, son origine, son parcours académique ou sa fonction. La politique RH repose sur un principe fondamental : garantir l'égalité des chances pour tous et rejeter toute forme de discrimination.

Consciente du rôle essentiel qu'elle joue dans l'insertion professionnelle, BANK OF AFRICA soutient l'emploi des jeunes diplômés en facilitant leur accès au marché du travail et en proposant des opportunités d'apprentissage aux étudiants. Chaque année, plus de 2 000 stagiaires issus d'établissements d'enseignement supérieur, d'instituts de formation et d'universités, tant au niveau national qu'international, sont accueillis au sein de l'entreprise.

UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENT OUVERTE ET INCLUSIVE

Dans un marché de l'emploi extrêmement compétitif, au Maroc comme à l'international, attirer et fidéliser les talents est un enjeu stratégique pour accompagner la croissance et le développement du Groupe. BANK OF AFRICA déploie ainsi une politique de recrutement ciblé, conçue pour attirer et intégrer les talents de demain dans ses différents métiers. Ce processus de recrutement s'appuie sur des critères transparents, en totale conformité avec les réglementations en vigueur et les meilleures pratiques. Il garantit l'égalité des chances et proscrit toute discrimination liée à des facteurs économiques ou sociodémographiques, tels que l'âge ou le genre.

Au-delà du recrutement, l'intégration des nouveaux collaborateurs est un axe clé de la politique RH du Groupe. Pour instaurer une relation de confiance et favoriser leur engagement, BANK OF AFRICA a mis en place un parcours d'intégration structuré, fondé sur ses valeurs et sa culture d'entreprise. Cette immersion permet aux nouvelles recrues de s'approprier la culture, les valeurs et les processus du Groupe, créant ainsi les conditions d'une collaboration durable et épanouissante.

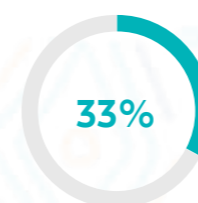


AGIR POUR L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE

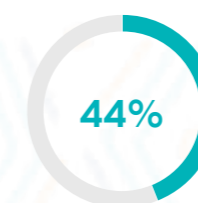
Pour un Groupe qui compte près de 15 000 collaborateurs à travers 32 pays, la diversité est indéniable. La stratégie de Diversité et Inclusion de BANK OF AFRICA est une démarche globale qui repose sur le déploiement d'une culture inclusive et sur le respect et l'acceptation des différences. Elle traduit également la volonté du Groupe de valoriser le capital humain dans toute sa diversité, à travers tous les pays d'implantation. En cohérence avec ses engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), le Groupe a adhéré aux *Women's Empowerment Principles* (WEPIs) et signé la Charte de la Diversité de Genre de *We4She*, affirmant ainsi sa volonté de promouvoir l'égalité des genres.

En 2024, pour renforcer cet engagement, BANK OF AFRICA a déployé la « Charte de la Diversité & inclusion » qui est basée sur 6 engagements clairs :

1. Lutter contre toute forme de discrimination
2. Favoriser l'inclusion au sein du Groupe
3. Soutenir des solutions bancaires / financières sensibles à la Diversité & Inclusion
4. Former et sensibiliser les collaborateurs, les partenaires et les fournisseurs à la Diversité & Inclusion
5. Communiquer sur la Diversité & Inclusion en interne et en externe
6. Piloter et remonter les reportings Diversité & Inclusion aux instances de gouvernance du Groupe.



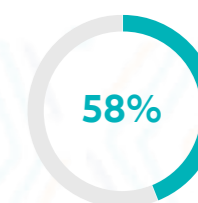
Part des Femmes dans le Conseil d'Administration de la Banque



Part des Femmes au sein de BANK OF AFRICA Maroc



Part des Femmes au niveau du siège de BANK OF AFRICA



Part des femmes dans les recrutements en 2024



VALORISER LES TALENTS PAR UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET MOTIVANTE

Pour mobiliser pleinement son Capital Humain et concrétiser sa vision, BANK OF AFRICA mise sur l'attractivité et la fidélisation des talents. Afin de reconnaître la contribution de ses collaborateurs à la performance du Groupe, une politique de rémunération structurée et motivante a été mise en place, alliant équité, transparence et compétitivité. Ce dispositif prend en compte la formation, les compétences et l'expérience de chacun, garantissant ainsi une reconnaissance juste et cohérente des parcours professionnels. En valorisant la performance individuelle et collective, BANK OF AFRICA s'assure d'accompagner le développement de ses équipes tout en renforçant son engagement en faveur de l'équité salariale.



FAVORISER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE PAR LA MOBILITÉ INTERNE

Chaque année, près de 26% des collaborateurs de BANK OF AFRICA bénéficient d'un accompagnement à la mobilité interne, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives à leur parcours professionnel. Cette dynamique, au cœur de son engagement en faveur de l'épanouissement individuel, permet à chacun d'explorer des opportunités d'évolution stimulantes et adaptées à ses aspirations.



La santé et le bien-être au travail, piliers de la politique RH

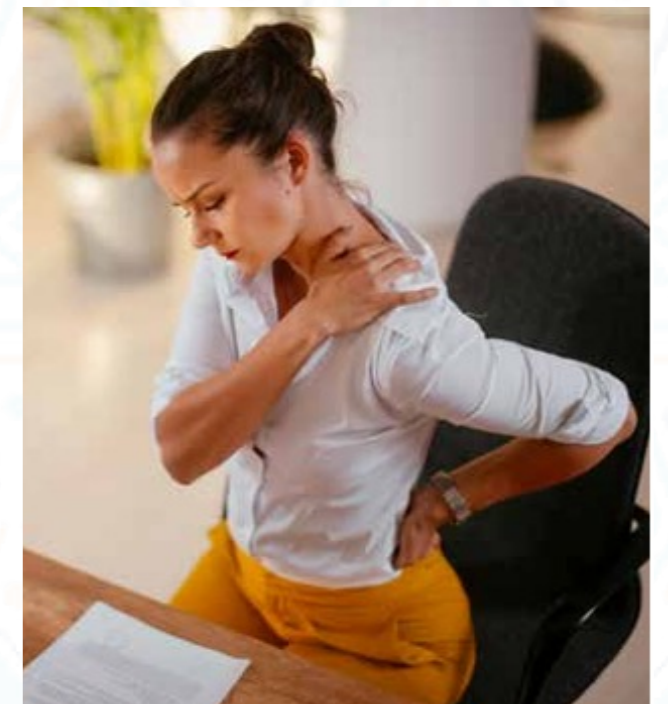


BANK OF AFRICA place le bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs au centre de ses priorités RH, convaincue qu'un environnement de travail sain, équilibré et respectueux est un facteur clé de performance durable. Le Groupe agit en faveur de la protection, de l'autonomie et de l'inclusion de ses équipes, tout en cultivant la cohésion sociale.

Enfin, la mise en place d'un Observatoire de la santé au sein du Groupe permet un suivi régulier des actions engagées et une évaluation continue de leur efficacité, garantissant ainsi une amélioration constante des dispositifs de prévention et de soutien.

Dans le cadre de son dispositif médico-social, BANK OF AFRICA déploie chaque année un programme de contrôle médical dont bénéficient plus de 77% des effectifs. Le Groupe se mobilise également autour de grandes causes de santé publique à travers des campagnes de sensibilisation à fort impact. Ainsi, une opération dédiée à la prévention et au dépistage du cancer du sein a été organisée dans le cadre du mois international de sensibilisation, tandis que la Journée mondiale du diabète a été l'occasion de proposer des séances d'information et des activités promouvant une hygiène de vie équilibrée.

En 2024, une nouvelle initiative a été lancée pour répondre à la problématique croissante des troubles musculo-squelettiques (TMS), souvent liés à des postures inadéquates, au stress ou à des conditions de travail peu ergonomiques. Des ateliers de sensibilisation, ouverts à l'ensemble des collaborateurs du Siège et du Réseau, ont été organisés pour identifier les risques, diffuser les bonnes pratiques et proposer des solutions concrètes d'aménagement des postes de travail. Des recommandations personnalisées ont également été partagées, portant sur les ajustements de posture, la gestion des pauses et l'adaptation de l'environnement professionnel aux exigences ergonomiques.



**INDICATEURS DU CAPITAL HUMAIN DE BANK OF AFRICA**

Année	2021	2022	2023	2024
Effectifs	4 985	4 671	4 650	4666
Dont femmes	2 076	1 940	1 978	2 044
Par nature des contrats				
CDI	4 741	4 574	4 638	4 266
CDD	244	97	282	400
Par Catégorie				
Cadres	3 269	3 124	3 131	3 155
Gradés	1 183	1 073	901	762
Employés	144	57	157	227
Hors classe	389	417	461	522
Par ancienneté				
Inférieur à 5 ans	18,0%	13,6%	13,3%	18,1%
Entre 5 et 10 ans	15,1%	17,3%	19,7%	15,3%
Entre 10 et 20 ans	48,7%	50,0%	46,6%	41,6%
Supérieur à 20 ans	18,2%	19,0%	20,4%	25%
recrutements et départs				
Recrutements	262	59	379	408
Démissions	149	207	251	294
Licenciements	26	32	30	23
Litiges sociaux		10	12	0
Dialogue social				
Nombre de jours de grève	0	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	176	171	159	159
Titulaires		87	79	79
Suppléants		84	80	80
Santé & Sécurité au travail				
Nombre d'accidents de travail	46	63	30	26
Formation				
Budget en % de la masse salariale	0,33%	0,60%	1,12%	1,28%

PARITÉ BANK OF AFRICA

	31/12/2024	31/12/2023
Femmes Administrateurs-Banque	33%	29%
Parité BANK OF AFRICA MAROC	44%	43%
Parité au niveau du siège-BANK OF AFRICA	54%	54%
Part des femmes dans les recrutements	58%	55%
Parité BANK OF AFRICA Groupe	45%	45%



Impact sur la société

Un acteur bancaire mobilisé
pour le progrès humain,
économique et social.



BANK OF AFRICA : Agir pour le progrès social et communautaire

À l'échelle du continent, le Groupe BANK OF AFRICA affirme son engagement citoyen à travers ses fondations – la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement et la Fondation BANK OF AFRICA. En investissant au-delà

de son cœur de métier financier, le Groupe donne pleinement sens à sa responsabilité sociale et environnementale, avec l'ambition d'avoir un impact positif et durable sur les communautés.



La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement s'engage depuis plus de vingt ans dans des actions en faveur des populations les plus démunies du Maroc. Dans notre modèle d'écoles, nous pensons l'éducation comme levier du développement non seulement économique mais aussi social et culturel. Nous sommes convaincus qu'une société où il a été donné à chacun la possibilité d'y trouver sa place, ne peut que grandir. C'est pourquoi nous avons choisi de soutenir les pouvoirs publics dans la lutte contre l'analphabétisme, le décrochage scolaire, et la non scolarisation des filles, sachant que nous luttons ainsi contre les résultantes inévitables des inégalités scolaires que sont l'isolation et la paupérisation des communautés rurales, à l'aune de la transformation digitale.



Feue Docteur Leila Mezian Benjelloun,
Présidente de la Fondation BMCE Bank

Docteur Leila Mezian Benjelloun a présidé la Fondation BMCE Bank depuis 2000. Elle incarnait un exemple d'humanisme et de générosité au service de l'éducation, de la santé, de la préservation de l'environnement et de la promotion de l'art et de la culture amazighe. Disparue en juillet 2024, son engagement indéfectible et son héritage continueront d'inspirer les actions de la Fondation.

La Fondation BMCE Bank : agir pour un impact social et humain en Afrique

La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement a été créée en 1995 avec deux priorités essentielles : la promotion de l'éducation en milieu rural au profit des enfants démunis et la protection de l'environnement.

Depuis bientôt 30 ans, les actions sociales de la Fondation BMCE Bank en faveur de l'éducation et de l'environnement se déploient à travers huit axes stratégiques.





L'initiative phare de la Fondation BMCE Bank, le programme Medersat.com, concept d'école novateur, vise à garantir une éducation préscolaire et primaire de qualité au sein des écoles communautaires rurales. Il contribue ainsi à améliorer l'accès à l'éducation et à réduire les inégalités scolaires. Le Réseau Medersat.com, qui a vu le jour en 2000, comprend aujourd'hui 63 écoles au Maroc et 6 en Afrique subsaharienne. Chacune des écoles du Réseau est dotée d'un enseignement préscolaire de qualité et accessible à tous. La Fondation BMCE Bank contribue ainsi au programme national de généralisation du préscolaire de qualité et accessible à tous, en appui au Ministère de l'Éducation nationale.

En plus de trois écoles incluses dans le programme "Ecole pionnière" du Ministère de l'Éducation Nationale au titre de l'année scolaire 2023-2024, six nouvelles écoles ont participé à ce projet dès septembre 2024. Ces écoles ont été dotées des équipements nécessaires, ont bénéficié des aménagements de leurs structures et de la formation de leurs enseignants leurs enseignants.

Dès le lancement du programme Medersat.com, la Fondation a fait le choix du multilinguisme, levier d'ouverture et d'inclusion pour tous les enfants. Dans les écoles Medersat.com l'enseignement est dispensé dès le préscolaire en trois langues : arabe, français et amazigh. Pour favoriser

l'ouverture sur d'autres cultures, le mandarin a été progressivement introduit en 2014 en 5^{ème} et 6^{ème} année du primaire grâce à un partenariat avec l'Institut Confucius. Le mandarin est aujourd'hui enseigné dans 10% des écoles et a bénéficié à 2230 élèves. Le taux de réussite global des élèves, tous niveaux confondus, est de 98.6% et 99.85% ont pu obtenir le Certificat d'Études Primaires.

En 2024, la Fondation a célébré la réussite de la 13^{ème} promotion de bacheliers issus du programme Medersat.com, dont 67,4% de filles, avec un taux de réussite au baccalauréat atteignant 88%.



DES ÉCOLES AU SERVICE DU PROGRÈS LOCAL

En parfaite harmonie avec l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, la Fondation BMCE Bank accorde une importance particulière à la dimension de développement communautaire, notamment à travers les réalisations de projets générateurs de revenus, l'adduction d'eau potable ou d'électrification dont sont bénéficiaires les communautés villageoises des écoles Medersat.com

Le concept architectural des écoles Medersat.com qui a fait l'objet d'un concours international d'architecture a ainsi été enrichi par les suggestions des communautés locales. Il repose sur les principes suivants :

- Utiliser prioritairement les ressources humaines et matérielles disponibles localement
- Former les maçons et autres membres des communautés aux techniques améliorées de construction en matériaux locaux
- Sensibiliser la communauté à la valorisation du patrimoine architectural traditionnel et culturel, au respect des spécificités régionales et à la préservation de l'environnement
- Assurer la mise en place de projets de développement intégrés avec les communautés, en coordination avec l'ensemble des intervenants.

Pour garantir un environnement d'accueil optimal pour les enfants et les enseignants, un programme d'entretien rigoureux des écoles a été mis en place et fait l'objet d'un suivi strict. En 2024, quatre écoles ont fait l'objet de travaux de rénovation, et douze établissements du Réseau ont bénéficié du renouvellement de leur équipement informatique ainsi que de leur mobilier scolaire.



69

écoles Medersat.com dont 6 en Afrique

40

écoles labellisées « ECO ECOLE »



Eco-Ecole

Les écoles du Réseau Medersat.com participent au programme « Eco-Ecole » de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement qui récompense les établissements pour leurs bonnes pratiques et initiatives respectueuses de l'environnement. Chaque année, plusieurs écoles Medersat.com obtiennent la labellisation « Eco-Ecole » et à fin 2024, 40 écoles sont déjà labellisées.





DES PARTENARIATS DE RÉFÉRENCE

En complément de son partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, la Fondation BMCE Bank renforce sa coopération avec des institutions internationales. Cette dynamique permet de favoriser les échanges d'expériences, de promouvoir l'excellence éducative et d'expérimenter des approches pédagogiques innovantes.

Par ailleurs, le partenariat signé avec l'Institut Français du Maroc a permis le déploiement de plusieurs actions de formation pour le développement des compétences des enseignants du Réseau. En 2024, des formations linguistiques ont été dispensées à 64 enseignants et enseignantes, portant les bénéficiaires globaux du programme à 13 843.

Les écoles Medersat.com ont également pu accueillir la « Caravane Bibliobiss », un bus culturel et multimédia itinérant. Grâce à la réalité augmentée, au musée numérique, et à des activités sportives et artistiques, les enfants ont pu explorer, apprendre et s'épanouir. Durant l'année 2024, le Bibliobiss a fait une tournée dans les écoles des provinces du Sud, à Laayoune, Boujdour, Dakhla et Tarfaya, avec 3 543 bénéficiaires.

Enfin, le partenariat renforcé entre la Fondation BMCE Bank et la Fondation ProFuturo — acteur de référence dans l'éducation numérique — s'est concrétisé par l'organisation de la deuxième Rencontre Régionale ProFuturo, tenue à Fès en octobre 2024. Cette rencontre a réuni des experts issus de 17 pays, autour de réflexions sur l'usage des ressources numériques en milieu scolaire rural. Elle a permis de mettre en lumière des retours d'expérience concrets et de partager des bonnes pratiques, notamment dans des contextes multilingues et dans des zones défavorisées.

INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Dans un monde de plus en plus digitalisé, l'approche pédagogique novatrice des écoles Medersat.com se traduit également par l'introduction des nouvelles technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. L'objectif principal est de réduire la fracture numérique et de promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation. L'enseignement de la robotique éducative et de l'Intelligence Artificielle, a ainsi été progressivement déployé dans les écoles du Réseau.

En 2024, l'enseignement de la robotique éducative et de l'intelligence artificielle (IA) a été entièrement déployé au sein de l'ensemble du réseau Medersat.com, touchant un total de 63 écoles et bénéficiant à 3 780 élèves. Dans le but de stimuler cet enseignement innovant, la Fondation a organisé pour la première fois une compétition intra-écoles dédiée à la robotique intitulée « ROBOTICS.COM ». Le prestigieux Prix Docteur Leïla Mezian Benjelloun a été décerné aux équipes gagnantes, avec la participation de 33 équipes issues du réseau. Cette initiative met en évidence l'importance capitale de la robotique dans le processus d'apprentissage, contribuant au développement des compétences en programmation, en résolution de problèmes et en pensée algorithmique, tout en favorisant un environnement d'apprentissage motivant et stimulant pour les élèves.

En partenariat avec la Fondation ProFuturo, leader européen dans le domaine de l'éducation numérique, la Fondation BMCE Bank a déployé ce programme dans 16 établissements du réseau Medersat.com. Après une première année de mise en œuvre en 2024, le programme a permis à près de 3 800 élèves et 115 enseignants de s'approprier efficacement les outils numériques, renforçant ainsi les pratiques pédagogiques et l'inclusion digitale en milieu scolaire rural.



La Fondation BMCE Bank est convaincue que l'éducation et le patrimoine culturel sont étroitement liés. L'éducation joue un rôle clé dans la transmission et la protection du patrimoine culturel, tandis que ce dernier enrichit l'apprentissage en offrant des ressources précieuses à explorer, valoriser et protéger. C'est dans cette optique que la Fondation a régulièrement mis en place des partenariats stratégiques. Ainsi en 2024, un partenariat a été signé avec l'UNESCO pour promouvoir la richesse du patrimoine architectural et culturel du Maroc, inscrit au patrimoine mondial. Cette collaboration permet de co-éditer une collection d'ouvrages

pour enfants. Le premier volume est consacré à la Kasbah d'Aït Ben Haddou. Les suivants porteront sur la Médina de Fès et la Médina de Rabat.

Un second partenariat a également été conclu courant 2024 avec l'Association « Enfance et Découvertes Maroc ». Son objectif est de préserver et valoriser le patrimoine oral marocain : contes, légendes et chansons traditionnelles pour enfants. Ce projet contribue à la transmission des traditions orales, tout en renforçant l'identité culturelle des jeunes générations et en développant leurs compétences.





HISTORIQUE DE LA FONDATION BMCE BANK

Création de la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement



1995

1998

Lancement du programme Medersat.com

Inauguration des premières écoles dans des communautés rurales



2000

2013

Obtention du WISE Award par la Qatar Foundation, au Sommet Mondial de l'Innovation en Éducation à Doha
Obtention du « Dauphin d'or de la catégorie Education Corporate Media & TV Awards » pour le documentaire « L'école de la Palmeraie », produit pour la Fondation BMCE Bank

Introduction de l'enseignement du Mandarin suite à un partenariat avec l'Institut Confucius de l'Université Hassan II et l'Ambassade de Chine



2014

2016

Partenariat avec l'Institut Français du Maroc pour renforcer les compétences pédagogiques des enseignants du Réseau Medersat.com en français
Prix de la Fondation Rockefeller à New-York

Signature d'un partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement dans le cadre du programme Éco-Écoles.



2017

2018

Signature de conventions de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour la réalisation d'unités préscolaires dans les établissements publics

Ouverture de l'école Medersat.com au Rwanda et du collège Franco-Arabe Daara-Rama à Diamandio à Dakar



2019

2020

La Présidente de la Fondation BMCE Bank, Dr Leila Mezian Benjelloun, décorée de l'insigne d'Officier de la Légion d'Honneur de la République Française

Renforcement de la coopération avec l'Institut Confucius pour étendre l'enseignement du Mandarin en présentiel aux élèves de l'école Bougdour



2021

2022

Poursuite du Partenariat avec l'Institut Français du Maroc, afin de renforcer la qualité de l'enseignement primaire dans le Réseau Medersat.com

Introduction de la robotique éducative dans les écoles de la Fondation comme outil pédagogique complémentaire



2023

2024

Remise du Trophée de l'Africanité à la Présidente Dr Leila Mezian Benjelloun

Célébration de deux décennies d'actions en faveur de l'éducation



Création de Medersat.com Academy, institut virtuel de formation

Déploiement de l'initiative ProFuturo, un programme d'éducation numérique au profit de 3 066 élèves et 140 enseignant(e)s dans 16 écoles Medersat.com

Hommage au Dr Leila Mezian Benjelloun par l'Association « Bouabate Fès » avec le « Trophée Fès Gate » et le titre de « Femme de l'année » dans la catégorie « Action Sociale »

Dr Leila Mezian Benjelloun désignée « Femme de la Méditerranée » par La Fondation des Trois Cultures de la Méditerranée

Nouvelle convention signée avec l'Institut Français du Maroc dans le cadre de l'appui de la Fondation au projet du « Bibliotobiss ».

• Partenariat avec « Teach For Morocco » pour étendre la moyenne section dans la quasi-totalité des écoles Medersat.com

• Partenariat avec l'UNESCO pour le lancement d'une collection d'ouvrages destinée à la jeunesse et dédiée au patrimoine marocain

LA FONDATION BMCE BANK CHIFFRES CLÉS



69

Écoles dont 6 en Afrique subsaharienne : 2 Sénégal, 1 Congo Brazzaville, 1 Mali, 1 Rwanda et 1 à Djibouti



35 800

Enfants bénéficiaires dont 50% filles



534

Enseignants et éducateurs dont 52% de femmes



13 843

Élèves bénéficiaires des services de la caravane culturelle



40

Écoles labellisées 'ECO ECOLE'



3 780

Élèves bénéficiaires de la robotique



2 230

Élèves apprenant le Mandarin



17

Superviseurs éducatifs pour le Réseau, soit 1 Superviseur pour 4 écoles



3 718

Bacheliers issus du Réseau Medersat.com



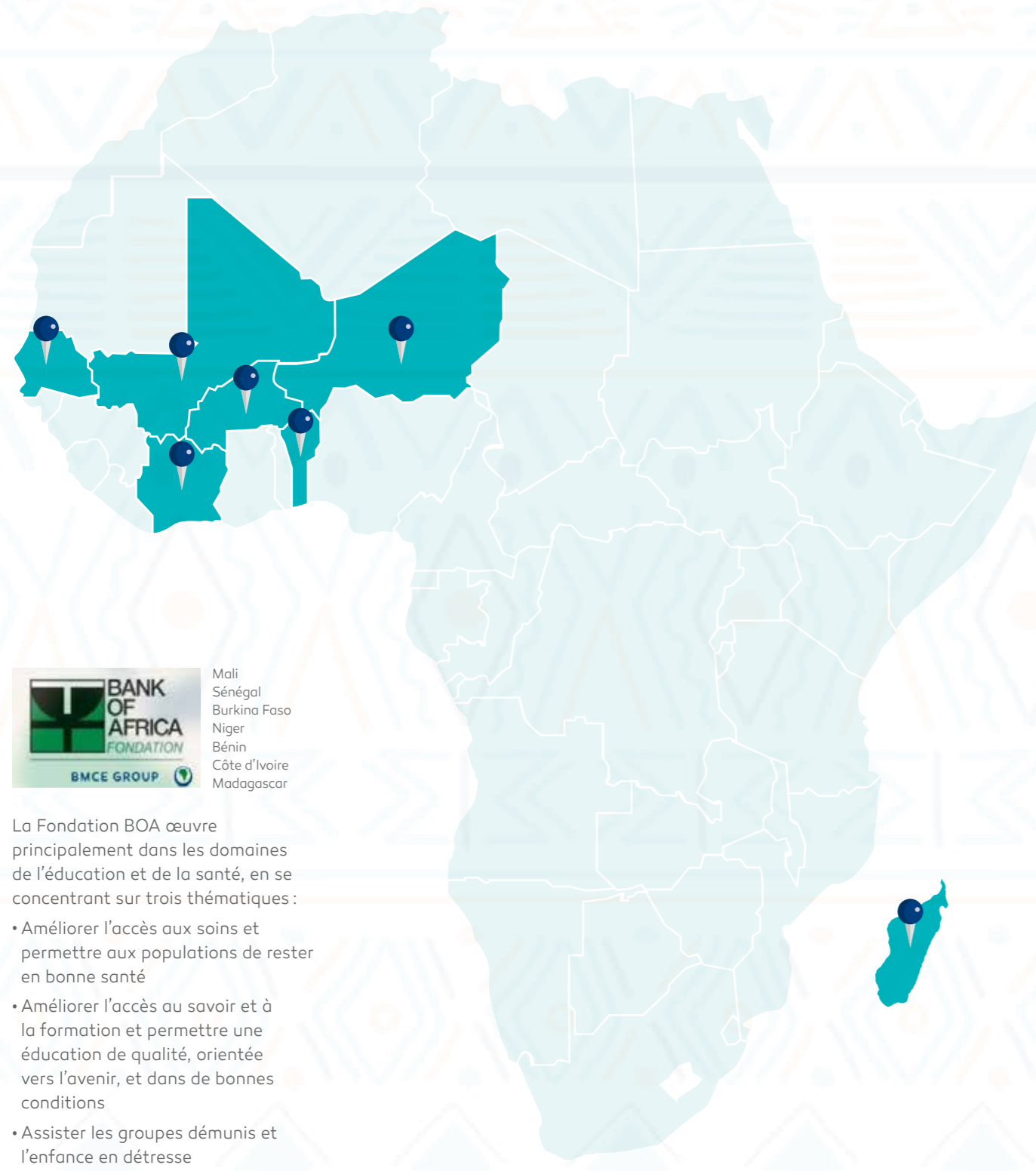
98,6%

Taux de réussite tous niveaux confondus



La Fondation BOA mobilisée pour le développement social et humain du continent africain

Le Groupe BANK OF AFRICA affirme son engagement en faveur des populations des pays où il est implanté, en œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie et le développement local. Dans cette dynamique, la Fondation BOA mène des actions sociales et sociétales pour l'accès à l'Education et à la Santé en Afrique dans sept pays du continent.



Mali
Sénégal
Burkina Faso
Niger
Bénin
Côte d'Ivoire
Madagascar

La Fondation BOA œuvre principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé, en se concentrant sur trois thématiques :

- Améliorer l'accès aux soins et permettre aux populations de rester en bonne santé
- Améliorer l'accès au savoir et à la formation et permettre une éducation de qualité, orientée vers l'avenir, et dans de bonnes conditions
- Assister les groupes démunis et l'enfance en détresse

Présente dans sept pays, la Fondation BOA a déployé 95 projets en 2024, dans le cadre de programmes à vocation éducative, de santé ou de solidarité communautaire.

Plus de 100 000 personnes bénéficient chaque année des actions de la Fondation, en particulier des enfants, des femmes, des familles vulnérables et des populations rurales.

ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN



95

projets réalisés dans 7 pays impactant plus de 100 000 personnes



3 M EUR

investis dans des projets d'éducation, de santé et de solidarité communautaire



125

salles de classes construites ou rénovées et équipées au profit de 11 000 élèves, principalement en milieu rural



10

centres de santé construits et 6 centres communautaires équipés de matériel médical



+12 000

femmes dépistées lors des campagnes annuelles de lutte contre les cancers féminins



36

enfants atteints de surdité profonde ayant bénéficié de l'implantation cochléaire au Maroc dans le cadre du programme « Unis on s'entend mieux » de la Fondation Lalla Asmaa





BANK OF AFRICA : engagée pour l'inclusion financière

L'inclusion financière est un levier essentiel de développement économique et social, permettant à chacun d'accéder aux services bancaires et aux opportunités d'investissement nécessaires à son autonomie et à sa prospérité. Consciente de cette responsabilité, BANK OF AFRICA s'engage activement à démocratiser l'accès aux services financiers, en particulier pour les populations les plus vulnérables : les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

À travers des initiatives innovantes, des solutions adaptées et un accompagnement ciblé, la Banque joue un rôle moteur dans la réduction des inégalités économiques et la promotion de l'entrepreneuriat inclusif. De la mise en place de programmes de financement dédiés aux femmes entrepreneures à l'offre de produits bancaires accessibles aux jeunes actifs, en passant par des services adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap, BANK OF AFRICA traduit son engagement en actions concrètes.

Fidèle à sa mission d'inclusion, la Banque poursuit ainsi son ambition de bâtir un avenir où chacun, quel que soit son parcours, peut trouver les moyens de concrétiser ses projets et contribuer au développement durable du pays.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR UN ACCÈS ÉLARGI AUX SERVICES FINANCIERS DANS TOUTES LES RÉGIONS

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion financière, BANK OF AFRICA déploie des initiatives stratégiques pour faciliter l'accès aux services bancaires et aux solutions de financement pour tous. En soutien au programme national de l'Aide Directe pour l'accès au logement 2024-2028, la Banque accompagne les citoyens en proposant des financements complémentaires adéquats, en complément de l'aide directe pour le soutien au logement, permettant ainsi à un plus grand nombre de ménages de concrétiser leur projet immobilier. Par ailleurs, afin de renforcer l'accessibilité aux services financiers, a été conclu en août 2024 un partenariat stratégique entre Damane Cash et Bank Al Karam, établissement de paiement et banque participative du Groupe, visant à rapprocher et à faciliter l'accès aux services bancaires offrant ainsi une accessibilité sans précédent dans les régions les plus reculées.



TAAMINATE DAMANE

Parce que chaque citoyen marocain mérite une protection adéquate, quel que soit son statut ou sa situation financière.



Pour accompagner le projet national d'inclusion financière promu par Bank Al-Maghrib, qui vise l'intégration des populations à faible revenu dans les circuits financiers formels, l'extension des services bancaires aux populations les plus vulnérables s'est renforcée avec la signature d'un partenariat entre Damane Cash et la Royale Marocaine d'Assurance (RMA), premier assureur et réassureur au Maroc, pour le lancement d'une gamme d'assurances inclusives «Taaminate Damane», facilitant l'accès aux services d'assurance pour les populations les plus vulnérables.

+1,4

Millions bénéficiaires des aides détenant un compte de paiement Damane Pay.

DAMANE CASH : SOUTIEN AUX PROJETS D'AIDE SOCIALE DE L'ÉTAT EN 2024

Durant l'année 2024, DAMANE CASH a poursuivi son engagement actif dans les projets d'aide sociale de l'État, en garantissant aux citoyens bénéficiaires des programmes sociaux des paiements rapides et accessibles.



77 744 mises à disposition ont été servies pour 34 MDH. 1 941 524 remboursements effectués directement sur comptes de paiement.

1 941 524

Remboursements effectués directement sur comptes de paiement DAMANE CASH



DAMANE CASH a collecté 1910 208 dossiers maladie à travers 558 agences autorisées.

1910 208

Dossiers maladie traités via DAMANE CASH

300 000

Comptes ont été fiabilisés avec la CNSS

270 000

Virements d'aide de l'État à travers DAMANE CASH

2

Millions de virements distribués par DAMANE CASH



UNE OFFRE DÉDIÉE POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

BANK OF AFRICA s'engage à accompagner les jeunes dans leur parcours académique, leur inclusion bancaire et leur autonomisation financière. Consciente des défis spécifiques auxquels fait face cette population, la Banque a conçu le Pack Jeunes Campus, une offre bancaire sur-mesure dédiée aux étudiants. Cette solution intègre des services bancaires adaptés, accessibles et à conditions préférentielles, leur permettant de gérer efficacement leur budget au quotidien, de développer leur autonomie et de se familiariser avec les outils financiers.

En complément, BANK OF AFRICA mène régulièrement des actions de sensibilisation à l'éducation financière, contribuant ainsi à renforcer la culture bancaire et à favoriser une

meilleure maîtrise des enjeux économiques chez les jeunes générations. À travers cette démarche, le Groupe confirme sa volonté de soutenir une jeunesse responsable, actrice de son avenir et moteur du développement économique et social.

Grâce à une approche de proximité centrée sur les besoins spécifiques de la jeunesse, BANK OF AFRICA domine le marché des Jeunes avec 34% de part de marché (jeunes de 16 à 25 ans et Jeunes Actifs de 18 à 39 ans), confirmant ainsi son rôle de partenaire privilégié de cette population dans leur parcours vers l'autonomie et l'inclusion financière.

34% de PdM
BANK OF AFRICA domine le marché des Jeunes

93% des Jeunes et Jeunes Actifs satisfaits de leur relation avec BANK OF AFRICA



DES INITIATIVES STRUCTURANTES POUR ACCÉLÉRER L'INCLUSION FINANCIÈRE DES FEMMES

Dans le cadre de son soutien à l'entrepreneuriat féminin, les représentants du Marché des Professionnels & de la TPE de BANK OF AFRICA ont participé activement à la Journée Internationale des Droits des Femmes, célébrée annuellement au TECHNOPARK. Cet événement, qui attire chaque année près de 2 000 visiteurs, a pour objectif de mettre en lumière les réalisations des femmes et de sensibiliser le public à la lutte pour l'égalité des femmes dans le monde du travail. L'occasion a ainsi été donnée afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers les offres DAMANE Express lLayki, lLayki Invest, ainsi que l'offre Intelak, dédiée au financement des nouveaux porteurs de projets. En parallèle, une campagne de communication multimédia, intitulée « Entprenez, vous êtes accompagnées », a été lancée, mettant l'accent sur les offres PRO et TPE, avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin. Des affiches spécifiques ont été déployées, soulignant les produits et services mis en place pour soutenir les femmes entrepreneures. Cette initiative témoigne de l'engagement de la Banque à accompagner et valoriser l'entrepreneuriat féminin à chaque étape de son développement.

INCLUSION & AUTONOMISATION DES FEMMES

Dans le cadre de son engagement continu en faveur des droits des femmes, BANK OF AFRICA a noué un partenariat avec la *Financial Alliance For Women*- FAFW, le principal réseau d'organisations financières membres dédié à la défense de l'économie féminine. Grâce à ce partenariat, BANK OF AFRICA et la FAFW établiront un programme de diversité et d'inclusion pour accompagner la femme entrepreneure et devenir un employeur de choix pour les femmes



FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX SERVICES BANCAIRES

BANK OF AFRICA a participé activement à l'élaboration de la charte interbancaire en faveur des Personnes en Situation de Handicap (PSH), signée conjointement entre BAM et GPBM. La Banque œuvre à la mise en place des exigences de la charte d'accessibilité des PSH et leur accès aux produits et services bancaires en toute autonomie.

A fin 2024, de nombreuses actions ont été entreprises afin d'apporter les adaptations et améliorations nécessaires pour répondre aux besoins des PSH que ce soit en termes d'accessibilité physique que numérique : 5 instances et un Comité de pilotage ont été instaurées afin d'assurer la concrétisation du plan d'action issu de la Charte, réalisé à hauteur de 50% depuis son lancement en Juillet 2023.

En parallèle des ateliers de sensibilisation ont été organisés en faveur du personnel de la Banque pour mieux comprendre et prendre en compte les besoins spécifiques des Personnes en Situation de Handicap.

40%
des comptes détenus par des femmes

27%
Des crédits détenus par des femmes en 2024

13%
du portefeuille Entreprise détenu ou dirigé par des femmes

14%
du portefeuille TPE détenu ou dirigé par des femmes

10%
du portefeuille PME détenu ou dirigé par des femmes

9%
du portefeuille GE détenu ou dirigé par des femmes

37%
de comptes de dépôt détenus par des femmes MRE

35%
de crédits détenus par des femmes MRE



Accompagner les Marocains citoyens du monde avec des solutions adaptées et inclusives

BANK OF AFRICA renforce son positionnement de banque proche des Marocains du Monde avec des offres compétitives et conçues exclusivement pour la diaspora marocaine.

Grâce au «Pack First», ils bénéficient d'une offre haut de gamme gratuite pendant 12 mois, incluant divers services exclusifs. Pour faciliter leurs transactions, la Banque propose un taux de

change compétitif, assorti d'une exonération de la commission pour toutes les opérations de change effectuées durant l'été. De plus, « Assistance Salama » garantit une prise en charge complète pour toute la famille, assurant une assistance 24/7 partout dans le monde.



Côté immobilier, les Marocains Citoyens du Monde peuvent accéder à des solutions de financement attractives grâce aux offres « Damane Assakane » et « Salaf Dari », offrant des taux préférentiels sans frais de dossier ni d'expertise. Avec un réseau de plus de 600 agences au Maroc et 2 000 points de vente à l'international, ainsi que sa filiale dédiée BOA EuroServices en Europe, BANK OF AFRICA facilite l'accès aux services bancaires où que se trouvent ses clients.

Et pour accompagner les Marocains Citoyens du monde au plus près de leurs attentes, les équipes de BANK OF AFRICA participent activement aux salons de l'immobilier et aux principales manifestations qui leurs sont dédiées en Europe, au Moyen-Orient et au Canada.



BANK OF AFRICA CONCRÉTISE SON PARTENARIAT AVEC THUNES

BANK OF AFRICA a noué un partenariat avec Thunes pour le lancement de la solution de transfert. THUNES est une plateforme d'agrégation qui compte plus de deux cents organismes de transfert (Banque, MTO...) à travers 127 pays. Ce partenariat d'envergure va permettre d'élargir la couverture de la Banque à des territoires non servis par son réseau à l'étranger.



UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'INVESTISSEMENT AU MAROC

Pour soutenir les Marocains Citoyens du Monde qui souhaitent investir au Maroc, BANK OF AFRICA met en place des séminaires thématiques animés par des experts et représentants d'organismes régionaux. Ces rencontres permettent de présenter les opportunités d'investissement dans chaque région ainsi que les mécanismes d'appui et d'accompagnement disponibles.

En complément, la Banque organise des rencontres BtoB pour

favoriser les échanges entre les MRE et les acteurs économiques locaux, en proposant des solutions de financement adossées au fonds MDM Invest, bénéficiant d'une subvention étatique..

À travers ces multiples actions, BANK OF AFRICA confirme son engagement envers les Marocains du Monde, en leur offrant des solutions adaptées, un accompagnement sur mesure et un lien privilégié avec leur pays d'origine.





Innovation responsable pour répondre aux enjeux de demain

À l'écoute de ses clients et des évolutions sociétales, BANK OF AFRICA se positionne en pionnier de la transformation digitale, un levier essentiel pour renforcer l'inclusion bancaire et sociale. Engagé dans une dynamique d'innovation continue, le Groupe développe des services de banque à distance toujours plus performants et adaptés aux nouveaux usages. Ces dernières années, la digitalisation du secteur bancaire s'est fortement accélérée, notamment sous l'effet de la crise sanitaire, rendant les services à distance incontournables.

Grâce à des avancées majeures en matière d'innovation, d'expérience client et d'efficacité opérationnelle, la Banque propose aujourd'hui une gamme complète de solutions digitales simples, fluides et sécurisées. Qu'ils soient Particuliers, Professionnels ou Entreprises, ses clients, au Maroc comme en Afrique subsaharienne et en Europe, bénéficient d'une offre digitale de pointe, répondant aux exigences d'un monde où les services bancaires à distance sont désormais essentiels.



Le lancement de Google Pay et Apple Pay en 2024, offre aux clients de BANK OF AFRICA une solution de paiement sans contact à la fois rapide, pratique et sécurisée. Désormais, les titulaires de cartes BANK OF AFRICA peuvent ajouter leurs cartes de débit et de crédit au Wallet et effectuer leurs transactions en toute simplicité, partout où les paiements sans contact sont acceptés.

TECHNOLOGIE ET INNOVATION AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

En 2024, BANK OF AFRICA a déployé une nouvelle version optimisée de sa plateforme d'ouverture de compte en ligne, www.agencedirecte.ma, offrant un parcours simplifié et une meilleure accessibilité, désormais disponible en sept langues, dont l'espagnol, l'italien, le néerlandais et l'allemand, en complément de l'arabe, du français et de l'anglais. Parallèlement, BMCE Direct continue d'évoluer avec une interface bilingue enrichie, intégrant des fonctionnalités avancées telles que la souscription 100% digitale à un compte sur carnet avec carte monétique, une messagerie sécurisée entre le client et son conseiller, ainsi qu'un accès facilité aux parcours de souscription au Crédit Habitat en ligne.

+90%

Taux d'utilisation de BMCE direct par les Jeunes et les Actifs

ACCÉLÉRER L'INNOVATION DANS LES PAIEMENTS AVEC MASTERCARD

Dans le domaine des solutions de paiement, BANK OF AFRICA a également signé, en juillet 2024, un partenariat stratégique avec Mastercard, marquant une avancée significative pour le développement de solutions de paiement innovantes

et la promotion de l'inclusion financière au Maroc. Cette collaboration de long terme vise à démocratiser l'accès aux services financiers en apportant des réponses adaptées aux attentes des particuliers et des entreprises.

L'AGENCE DIRECTE BY BANK OF AFRICA, LA BANQUE EN LIGNE ACCESSIBLE ET PENSÉE POUR TOUS



Après le lancement d'un parcours d'ouverture de compte 100% en ligne avec signature électronique des contrats, l'Agence Directe a conçu une offre spéciale pour la clientèle professionnelle souhaitant ouvrir un compte chèque (volet « privé » du professionnel). A travers cette offre, le professionnel peut bénéficier d'une gratuité de 6 mois sur divers packs (Pack Cible MRE Essentiel, Pack Auto-Entrepreneur, Pack Classic, Pack Gold et Pack Platinum).

DES SOLUTIONS TRANSACTIONNELLES INNOVANTES AU SERVICE DES ENTREPRISES

BANK OF AFRICA consolide son positionnement de leader national sur le marché des opérations transactionnelles, avec 23,6% de part de marché sur les flux émis. Cette performance repose sur une offre évolutive et agile, pensée pour répondre aux besoins variés des entreprises sur l'ensemble du spectre transactionnel. Elle se traduit par le lancement de nouvelles solutions, le renforcement continu de la plateforme *Business Online*, ainsi que par la mise en place de services à forte valeur ajoutée.

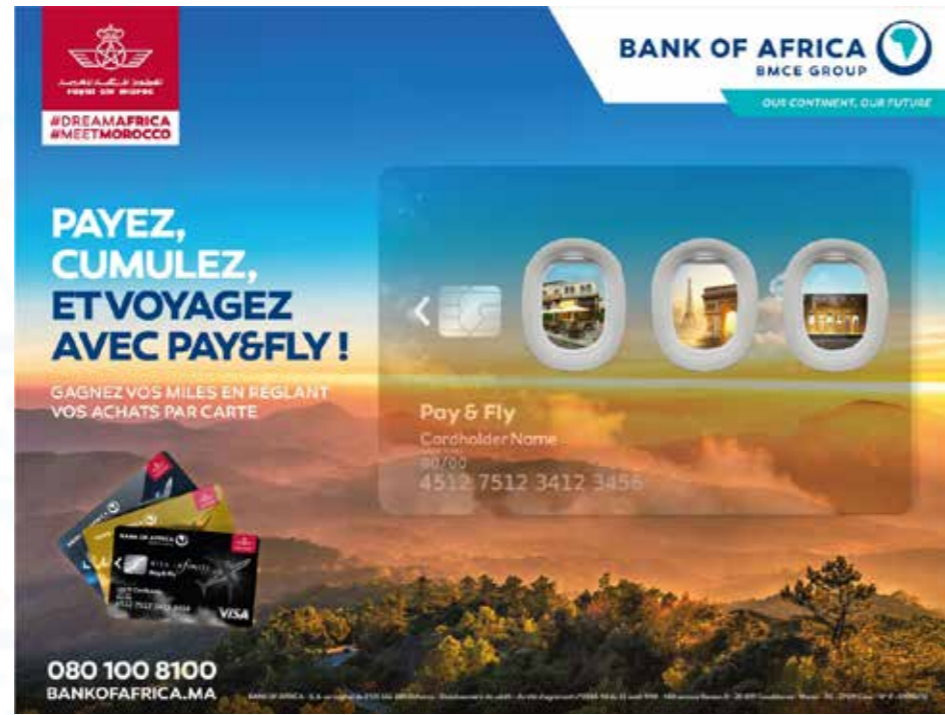
Dans cette dynamique d'innovation, la Banque a lancé en 2024 « SCF by BOA », la première plateforme 100% digitale et collaborative de *Supply Chain Finance* au Maroc. Cette solution permet d'optimiser les relations entre donneurs d'ordre et fournisseurs grâce à des fonctionnalités avancées : externalisation de la gestion de l'échéancier de paiement, accès immédiat à un financement compétitif, réduction des délais de paiement et meilleure visibilité sur les transactions financières. Un levier supplémentaire pour accompagner les entreprises dans la gestion fluide et responsable de leur chaîne d'approvisionnement.





UNE EXPÉRIENCE CLIENT PERSONNALISÉE A TRAVERS DES SOLUTIONS BANCAIRES INNOVANTES

Début 2024, BANK OF AFRICA a franchi un nouveau cap dans l'enrichissement de son offre client avec le lancement du programme de cartes co-brandées « Pay&Fly », développé en partenariat avec ROYAL AIR MAROC et VISA. Cette gamme de cartes bancaires innovantes permet aux clients d'accumuler des miles à chaque transaction et de bénéficier d'un ensemble d'avantages exclusifs liés au voyage, renforçant ainsi la dimension servicielle de l'expérience bancaire.



Crédit Installation

Professionnels de la santé

EXERCEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Achetez votre local professionnel

- ✓ TAUX AVANTAGEUX
- ✓ DIFFÉRÉ DE PAIEMENT DE 12 MOIS
- ✓ DURÉE ALLANT JUSQU'À 15 ANS



Dans la continuité de sa dynamique d'innovation, la Banque a également dévoilé sa plateforme de marque "Dima Kayn L'hal", véritable signature de proximité, qui illustre sa volonté de proposer une banque accessible, à l'écoute et résolument tournée vers les besoins de toutes les catégories de clientèle. Cette initiative s'accompagne de la mise à disposition d'un portefeuille enrichi de produits et services, orientés simplicité, fluidité et personnalisation de l'expérience client.

BANK OF AFRICA a également lancé une nouvelle offre dédiée aux professions libérales du secteur de la Santé, à travers un Crédit Installation sur mesure. Cette solution vise à accompagner efficacement les médecins et professionnels de santé dans le lancement ou le développement de leur activité, en facilitant l'acquisition d'équipements ou l'aménagement de cabinets, contribuant ainsi à la structuration de l'offre de soins à l'échelle nationale.

À travers ces initiatives, BANK OF AFRICA confirme son rôle de banque pionnière, misant sur l'innovation et la proximité pour simplifier le quotidien de ses clients, au Maroc comme à l'international.



PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR RÉPONDRE À TOUTES LES ENVIES

Le Crédit Joker, avec une réserve d'argent pour des besoins ponctuels est une innovation BANK OF AFRICA. Il est apprécié par les clients pour sa flexibilité, son accès facile à la liquidité et la multiplicité des canaux qu'il propose.





Des initiatives stratégiques pour stimuler l'économie et favoriser l'investissement

Fidèle à son engagement en faveur du développement économique, BANK OF AFRICA déploie une série d'initiatives stratégiques visant à renforcer l'investissement aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne. À travers des partenariats de premier plan et des dispositifs d'accompagnement ciblés, la Banque contribue activement à la dynamisation du tissu entrepreneurial et à l'accélération des échanges commerciaux.



RENFORCEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DURABLE

BANK OF AFRICA a consolidé en 2024 sa coopération avec des institutions financières internationales pour soutenir la dynamique d'investissement durable.

En effet, Le Groupe a rejoint le *Trade Finance Program* de la Banque Africaine de Développement à travers un mécanisme de partage de risque (RPA) de 50 millions USD et une ligne de financement complémentaire de 20 millions EUR, renforçant ainsi ses capacités de soutien aux opérations commerciales.

Enfin, à l'international, BANK OF AFRICA UK a finalisé, en tant qu'unique chef de file, une levée de fonds de 300 millions USD auprès de sept banques indiennes de premier plan pour le compte de l'*Africa Finance Corporation - AFC*, contribuant à la mobilisation de capitaux en faveur du financement des infrastructures en Afrique.

DYNAMISATION DES ÉCHANGES RÉGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS

Dans une logique d'intégration économique renforcée, BANK OF AFRICA a signé un protocole d'accord stratégique avec Saudi National Bank, première banque d'Arabie Saoudite et acteur majeur de la finance islamique. Cet accord vise à renforcer les relations économiques entre le Maroc et l'Arabie Saoudite, en facilitant les transactions transfrontalières et les envois de fonds

En Afrique de l'Ouest, BANK OF AFRICA Togo a conclu une convention tripartite avec Sunu Bank et le Ministère de l'Agriculture togolais, favorisant l'accès au financement pour les agriculteurs, au service du développement des chaînes de valeur agricoles.

SOUTIEN RENFORCÉ À L'ENTREPRENEURIAT ET AUX PME

BANK OF AFRICA poursuit son engagement en faveur des TPE/PME à travers plusieurs initiatives structurantes. Le Programme CapAccess a été lancé à l'échelle nationale sous forme de rencontres régionales autour du thème « PME, impulsez vos investissements », avec pour objectif de faire connaître la nouvelle Charte de l'Investissement et d'accompagner la dynamique de relance économique.

La Banque a également renforcé son dispositif d'accompagnement à travers ses Clubs de l'Entrepreneuriat, en certifiant plus de 1 200 entrepreneurs via un parcours structuré de formation, de mentorat et de networking. La session clôturée à Casablanca a réuni des entrepreneurs issus du *Technopark* et de l'écosystème de l'Observatoire de l'Entrepreneuriat.

Ce soutien s'est étendu au monde académique, avec des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat ayant touché 5 000 bénéficiaires dans les universités. Trois incubateurs innovants, déployés dans les établissements partenaires tels que Groupe ISCAE et la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales Ain Chock, ont permis d'accompagner 40 jeunes porteurs de projets, donnant naissance à trois nouvelles entreprises.

Enfin, BANK OF AFRICA a accompagné le déploiement du programme d'incubation des Cités des Métiers et des Compétences - CMC - de l'OFPPT dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra et Souss Massa, participant activement à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.



CapAccess by BOA est une nouvelle offre de crédit bancaire jumelée à une dette subordonnée. Elle a été lancée début 2024 suite à la signature de conventions entre le GPBM - Groupement Professionnel des Banques du Maroc, le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement et Tamwilcom pour le renforcement du rôle des banques dans le financement de l'économie nationale.



ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES ENTREPRENEURS

En matière de soutien à l'entrepreneuriat, la Banque continue d'améliorer ses dispositifs d'accompagnement. La nouvelle version du programme INTELAKA, inscrite dans la révision du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE), apporte des assouplissements majeurs : allongement de la durée de remboursement à 12 ans au lieu de 7 ans et augmentation de l'aval Tamwilcom à 85% pour les femmes entrepreneures et les Marocains du Monde.



ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DU TOURISME

Dans le secteur du tourisme, BANK OF AFRICA déploie une offre de financement adaptée aux enjeux de modernisation et de montée en gamme des infrastructures hôtelières. Lancé en octobre 2024, le programme « Cap Hospitality by BOA » constitue un dispositif spécialement conçu pour soutenir les opérateurs hôteliers dans la perspective des grands événements sportifs internationaux, notamment la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et la Coupe du Monde 2030. Ce programme vise à renforcer la capacité d'accueil du secteur face à l'afflux attendu de visiteurs et de supporters, tout en contribuant activement à la qualité et à la compétitivité de l'offre hôtelière nationale.

En complément, la Banque propose également les offres « GO Siyaha » et « GO Siyaha Croissance verte », spécifiquement conçues pour accompagner les PME du secteur touristique, y compris celles engagées dans des démarches de durabilité, contribuant ainsi à un développement inclusif et résilient du tourisme au Maroc.

+ 23%

croissance de l'activité avec les PME

+ 46%

d'enveloppes accordées aux PME vs 2023



ANIMATION DES MARCHÉS FINANCIERS ET DIGITALISATION DES SERVICES DE BANQUE D'AFFAIRES

BANK OF AFRICA renforce son rôle d'acteur clé dans l'animation des marchés financiers africains à travers sa filiale BMCE Capital, qui a organisé, en 2024, la 3^e édition du Moroccan Equity Summit. Cet événement de référence a réuni près de 40 investisseurs locaux et internationaux ainsi que 28 sociétés cotées issues du Maroc, de la Tunisie et de la zone UEMOA. Il a offert une plateforme d'échange stratégique pour stimuler les opportunités d'investissement et favoriser une meilleure visibilité des marchés de la Région.

Dans le prolongement de sa stratégie d'innovation, le Groupe a également lancé « BK Financial Bot », premier chatbot dédié aux métiers de la banque d'affaires au Maroc. Développé par BOA Capital, la filiale spécialisée en banque d'investissement en Afrique, cet agent conversationnel accessible via WhatsApp, disponible 24h/24 et 7j/7, fournit instantanément des informations essentielles sur les OPCVM et les opérations de marché. Cette initiative illustre la volonté de BANK OF AFRICA de proposer des services à haute valeur ajoutée, accessibles et digitalisés, au service des investisseurs et de la dynamisation des marchés financiers africains.



Par ces actions, BANK OF AFRICA confirme son rôle de moteur économique en mettant en place des dispositifs concrets pour soutenir les investisseurs, stimuler l'activité des entreprises et favoriser le développement des échanges à l'échelle nationale et internationale.

DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE

BANK OF AFRICA multiplie les partenariats à fort impact pour renforcer l'inclusion économique et favoriser le développement local. Aux côtés de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et du Conseil régional de Souss-Massa, la Banque soutient 25 coopératives locales dans le cadre du programme « Grow & Pitch », financé par l'Union Européenne, visant à améliorer leur accès aux marchés internationaux.

Elle a également conclu de nouveaux partenariats stratégiques avec Attadamoune Micro-Finance et BNP Paribas-BMCI, mobilisant un financement global de 20 millions de dirhams pour soutenir les activités génératrices de revenus et promouvoir l'autonomisation des micro-entrepreneurs. Enfin, en partenariat avec CHARI Money, établissement de paiement agréé par Bank Al-Maghrib, BANK OF AFRICA contribue à l'accélération de la digitalisation des commerces de proximité à travers des solutions de paiement et de gestion intégrées, au bénéfice des épiciers marocains. Ce rapprochement illustre parfaitement l'intérêt et la complémentarité des grandes entreprises et des start-ups, qui unissent leurs forces pour promouvoir l'inclusion financière et atteindre les populations à faibles revenus, souvent exclues des services bancaires traditionnels.





Une démarche responsable pour des relations solides avec nos partenaires

Dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre la corruption, BANK OF AFRICA a instauré une Charte Achats Responsables, visant à garantir l'impartialité et l'objectivité de ses collaborateurs et partenaires. Son déploiement s'est fait progressivement à l'échelle du Groupe, avec pour objectif d'harmoniser les pratiques et de renforcer les politiques d'achats responsables au sein des filiales.

Cette démarche repose sur l'implication active des référents RSE, des responsables Achats et Logistique ainsi que sur un partage des bonnes pratiques entre les entités du Groupe. Pour accompagner cette dynamique, un kit « Achats Responsables » a été mis à disposition des équipes, mettant en avant les engagements clés de la Banque vis-à-vis de ses partenaires fournisseurs :

- Le respect de l'éthique des affaires et la protection des intérêts des clients ;
- L'adoption d'une démarche d'achats responsables ;
- L'assimilation des principes et bonnes pratiques en matière d'achats responsables.

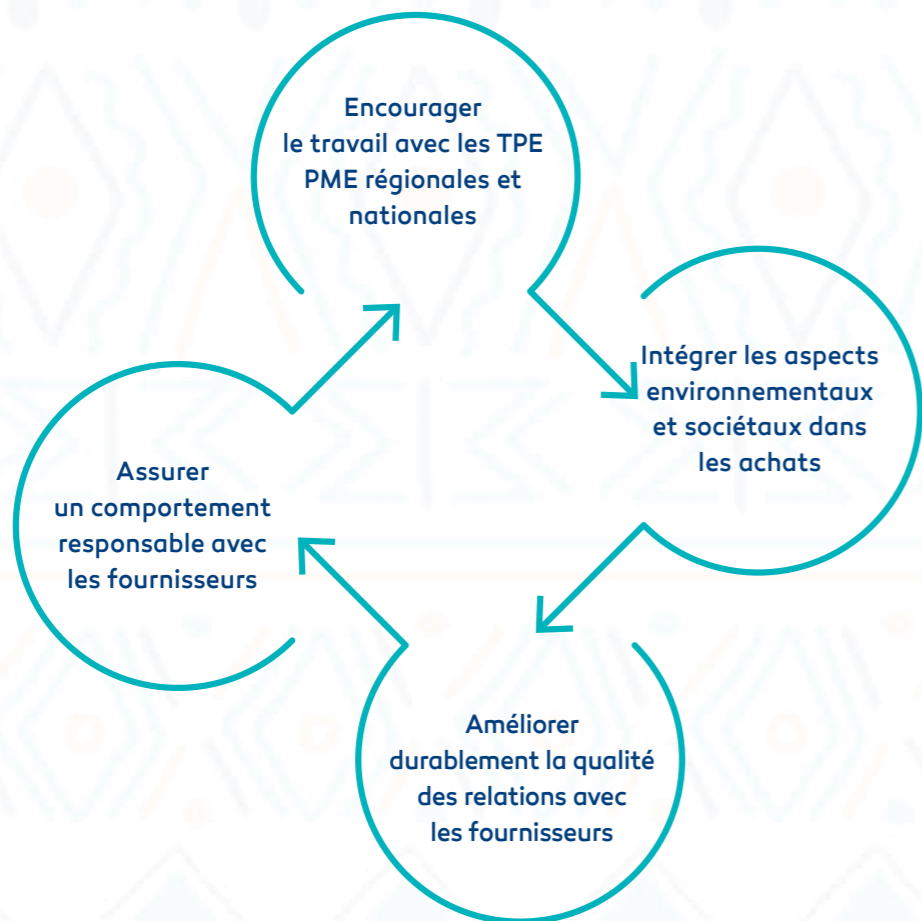
Dans le prolongement de cet engagement, BANK OF AFRICA a intégré en 2024 des critères RSE spécifiques dans ses appels d'offres, consultations et processus d'évaluation. Cette approche vise à prioriser les fournisseurs engagés dans des pratiques éthiques, respectueuses des normes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement. Elle s'inscrit

dans une volonté plus large de sensibiliser l'ensemble de l'écosystème de la Banque aux enjeux de la responsabilité sociétale.

Grâce à cet accompagnement, toutes les entités du Groupe ont pu aligner leurs pratiques avec les principes directeurs de BANK OF AFRICA, renforçant ainsi une culture d'achats responsables à l'échelle du Groupe.

Dans le cadre de sa politique de partenariats responsables, BANK OF AFRICA accorde une attention particulière à la qualité de ses relations fournisseurs et au soutien de leur stabilité financière. En témoignent les efforts continus déployés pour réduire significativement les délais de règlement, passés de 28 jours en 2022 à seulement 11 jours en 2024. Cette amélioration notable contribue directement à renforcer la trésorerie et la résilience économique des partenaires de la Banque, en particulier les petites et moyennes entreprises.

BANK OF AFRICA affirme également sa volonté de soutenir le développement du tissu économique national en valorisant les PME marocaines, qui représentent la colonne vertébrale de l'économie avec près de 93% des entreprises (dont 64% de très petites entreprises et 29% de PME). Cette orientation se traduit concrètement par un portefeuille d'achats dont 70% est constitué de PME/PMI, reflétant l'engagement de la Banque à promouvoir une chaîne d'approvisionnement inclusive, durable et ancrée localement.





Un dispositif de conformité en amélioration continue

Dans sa mission de prévention et de gestion des risques de non-conformité, le Pôle Compliance Groupe a poursuivi ses efforts pour l'amélioration et le renforcement des dispositifs couvrant les sujets Compliance, tant au niveau de la maison mère, des filiales marocaines, qu'internationales.

Sur le périmètre BANK OF AFRICA SA, la Compliance continue d'assurer son rôle pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, se conformer à la loi 09-08 relative à la protection des données personnelles, respecter la loi FATCA et garantir sa démarche éthique et déontologique.

Dans ce cadre, la Compliance Groupe a entretenu différents échanges avec ses partenaires internes & externes : Bank Al-Maghrib, l'Autorité Nationale de Renseignement Financier (ANRF), l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC),

la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP), l'Autorité Fiscale Américaine (Internal Revenue Service), ses correspondants bancaires étrangers ainsi que son réseau d'agences et de centres d'affaires.

L'année 2024 s'est caractérisée par la poursuite et l'accélération des projets structurants déjà lancés (métiers et IT), visant à se conformer aux nouveaux textes réglementaires et aux recommandations et orientations émises par les instances de gouvernance de la Banque, par le Contrôle Général Groupe et par Bank Al-Maghrib, notamment en réponse à l'entrée en vigueur de la Directive BAM n°6 W de mars 2021, relative aux modalités d'application des mesures de vigilance à l'échelle Groupe. Ces projets placent l'intelligence artificielle, la robotique

et le machine Learning au cœur de la transformation, afin d'industrialiser les traitements et d'optimiser les processus, tout en veillant à l'intégration de la filière Conformité à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, le Pôle Compliance Groupe a maintenu en 2024 un engagement significatif envers la formation et la sensibilisation à la conformité. Cet engagement se traduit par différentes initiatives telles que :

- Le renforcement des sessions de formation des collaborateurs de la Banque en présentiel et le déploiement de modules d'apprentissage en ligne ;
- L'organisation du séminaire annuel dédié à la Communauté Compliance Groupe : la 6ème édition de cet événement s'est tenue en novembre 2024 à Marrakech, et a rassemblé

une soixantaine de participants issus des filiales du Groupe autour du thème prospectif : « La conformité de demain : réglementaire par nature, visionnaire pour le futur ». Le séminaire a été l'occasion de partager les meilleures pratiques en termes de conformité et de renforcer les synergies entre les filiales et la maison-mère ;

-L'enrichissement des compétences des équipes conformité, à travers notamment la participation à plusieurs formations organisées par des organismes externes (séminaires, webinaires, ...), et le cycle de certification CAMS initié en 2022, permettant aux équipes de la Compliance Groupe de renforcer leurs compétences en matière de LBC/FT. Plusieurs collaborateurs ont ainsi obtenu leur certification en tant que spécialistes LBC/FT.

KnowYour Customer (Connaître son Client)

Etant la pierre angulaire de sa stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le dispositif KYC mis en place par BANK OF AFRICA SA consiste à s'assurer de l'identité des clients et connaître leur profil. L'intensité des diligences appliquées aux clients et la fréquence de la mise à jour KYC sont proportionnées au niveau de risque associé à chaque client.

Intégrité des marchés

En vue de garantir l'intégrité des marchés financiers et d'accroître la confiance des investisseurs dans ces marchés, BANK OF AFRICA a déployé un ensemble de mesures permettant de prévenir, détecter et atténuer les risques liés aux abus de marché à travers la lutte contre les délits d'initiés, la manipulation de marché et la diffusion d'informations fausses ou trompeuses. L'objectif est de créer des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs économiques et de veiller à la protection de la réputation du Groupe dans la place financière internationale.

Protection des données personnelles

BANK OF AFRICA accorde une importance cruciale à la protection des données à caractère personnel qui lui sont confiées par ses clients, employés et partenaires. Le Pôle Conformité Groupe, en collaboration avec les entités concernées, a mis en place un dispositif permettant de garantir la conformité des traitements des données personnelles aux exigences réglementaires applicables à la Banque, en particulier la loi marocaine 09-08 et le règlement européen RGPD.

Transparence fiscale

BANK OF AFRICA est engagée à respecter les lois internationales en matière de transparence fiscale notamment la loi américaine FATCA. Le Pôle Compliance Groupe a défini un dispositif de mise en conformité aux prérogatives de cette loi à travers l'identification et l'accompagnement des clients « US Person » dans la concrétisation des démarches afférentes à cette loi ainsi que les reportings exigés par les autorités américaines.



Prévention de la corruption

BANK OF AFRICA est la première banque en Afrique à avoir obtenu la certification ISO 37001 de son Système de Management Anti-Corruption (SMAC). Cette certification, initialement obtenue en 2019 et renouvelée avec succès en 2022, témoigne de l'efficacité du dispositif de prévention de la corruption mis en place par la Banque et fait l'objet d'un audit externe indépendant tous les ans. S'appuyant sur cette expérience et mue par un engagement éthique continu, BANK OF AFRICA poursuit activement l'accompagnement de ses filiales dans l'établissement de dispositifs anti-corruption solides. Ces dispositifs sont conçus pour s'adapter aux contextes spécifiques de chaque environnement et pour répondre aux exigences réglementaires en vigueur dans les divers pays d'implantation du Groupe à travers le monde.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le Pôle Compliance Groupe a élaboré un système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme inspiré des meilleurs standards en la matière. Il s'assure, à travers une approche basée sur les risques, de la mise en œuvre de mesures permettant de prévenir, détecter et atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels BANK OF AFRICA – BMCE Groupe est exposée. Le dispositif mis en place comprend des politiques, procédures, systèmes informatiques de surveillance et de filtrage des clients et de leurs transactions, reportings, contrôles, formation, sensibilisation et une organisation dédiée.

Sanctions internationales et embargos

Le Pôle Compliance Groupe a mis en place les mesures nécessaires pour se conformer aux sanctions internationales et embargos pris à l'encontre de pays, états, territoires, entités et individus en vue notamment de lutter contre la criminalité organisée transnationale, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et leur financement, ainsi que la coercition en réaction à des violations graves des droits de l'homme ou à des actes menaçant la paix.

Protection des intérêts des clients

Dans le cadre de ses différentes activités et offres de produits et services, BANK OF AFRICA met l'intérêt des clients au cœur de ses préoccupations. A cet effet, BANK OF AFRICA s'assure que ses clients sont traités de manière transparente, impartiale et équitable et que les produits et services proposés répondent à leurs besoins, en leur donnant accès à une information claire et précise sur l'ensemble des clauses ainsi que la tarification y afférente. Plusieurs canaux sont mis à la disposition des clients pour recevoir leurs réclamations, lesquelles sont traitées par des équipes dédiées et remontées dans des délais raisonnables aux entités concernées.

Nouveaux produits / nouvelles activités

En 2024, la fonction Compliance Groupe a continué de jouer un rôle actif auprès des entités de la Banque et de ses filiales dans l'évaluation des risques de non-conformité associés à l'introduction de nouveaux produits, services, activités, partenariats et technologies, ainsi qu'aux évolutions substantielles de ceux existants. Dans le cadre de cette démarche proactive, la Compliance Groupe a contribué à garantir la conformité réglementaire des divers projets avant leur mise en œuvre.



**Une dynamique
confirmée des
performances en 2024 :**
Réalizations commerciales et
financières du Groupe



Des résultats financiers en juin et décembre 2024 en forte progression, portés par une dynamique solide au Maroc et à l'international

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN AMÉLIORATION MALGRÉ DES INCERTITUDES PERSISTANTES

En 2024, l'économie mondiale a fait preuve de résilience, portée par le recul de l'inflation et l'assouplissement des politiques monétaires dans plusieurs grandes économies. Ces évolutions ont soutenu la demande intérieure, malgré un environnement toujours marqué par des tensions géopolitiques et des disparités régionales de croissance.

Au Maroc, la croissance économique a atteint 3%, soutenue par la performance de secteurs stratégiques tels que les phosphates, l'agriculture, le tourisme et l'automobile. Le secteur des phosphates a confirmé sa solidité, renforçant la position du Royaume en tant que leader mondial. L'amélioration des conditions climatiques a permis une bonne tenue de la production agricole, tandis que le tourisme et l'automobile ont enregistré des hausses notables des recettes et des exportations. Par ailleurs, l'inflation a ralenti à 1% en 2024. Dans ce cadre, Bank Al Maghrib a procédé à un assouplissement de la Politique Monétaire en baissant le Taux Directeur à deux reprises de -0,25%, de 3% à 2,5%.

UNE CROISSANCE SUBSTANTIELLE DES PERFORMANCES FINANCIÈRES DU GROUPE

Dans un contexte économique en amélioration, BANK OF AFRICA a enregistré en 2024 une performance remarquable, confirmant la solidité de son modèle et la pertinence de sa stratégie de développement. L'ensemble des indicateurs financiers affichent une progression significative, aussi bien au niveau consolidé qu'au sein des principales géographies d'implantation du Groupe.

À l'échelle consolidée, le Produit Net Bancaire a franchi le cap des 18,7 milliards de dirhams, en croissance de +10%, porté par le développement du Core Business (+6% pour la marge d'intérêt, +4% pour la marge sur commissions) et par une nette hausse des activités de marché au Maroc. Le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 10 milliards de

dirhams, en progression de +23%, soutenu par un effort de maîtrise des charges ayant permis une nette amélioration du coefficient d'exploitation à 46% contre 52% en 2023, grâce à une baisse des charges du groupe de -1% combinée à la croissance du PNB. Le Résultat Net Part du Groupe atteint un niveau historique de 3,4 milliards de dirhams, en hausse de +29%, franchissant pour la première fois la barre des 3 milliards, porté par la contribution équilibrée des activités au Maroc (49%), en Afrique subsaharienne (45%) et en Europe (6%).

Le Total Bilan consolidé progresse de +9%, avec une hausse des crédits à la clientèle (hors Resales) de +2% à 223 milliards de dirhams, et une augmentation de +8% des dépôts consolidés à 256 milliards de dirhams. Parallèlement, les Capitaux Propres Part du Groupe se renforcent de +9%, à 29,1 milliards de dirhams, et la solidité financière est consolidée par la levée d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un milliard de dirhams.

DES LEVIERS DE PERFORMANCE BIEN IDENTIFIÉS ET PLEINEMENT MOBILISÉS

Les résultats remarquables 2024 de BANK OF AFRICA traduisent non seulement une bonne tenue des fondamentaux du Groupe, mais également l'activation efficace de plusieurs leviers de performance :

Une dynamique commerciale solide et ciblée

La progression des crédits à la clientèle, tant au Maroc qu'à l'international, reflète une politique de financement alignée avec les priorités économiques des territoires, en particulier le soutien aux investissements productifs. L'évolution notable des crédits à l'équipement (+33% au Maroc) témoigne de l'engagement du Groupe en faveur du développement des entreprises. La croissance des dépôts, notamment non rémunérés, illustre quant à elle la confiance des clients et l'efficacité de la stratégie de collecte.

Une diversification géographique équilibrée

Le modèle multi-pays de BANK OF AFRICA, articulé autour de ses trois pôles – Maroc, Afrique subsaharienne, Europe – contribue à la résilience et à la robustesse des résultats. En 2024, la contribution équilibrée de chaque région au RNPG (49% Maroc, 45% Afrique, 6% Europe) démontre la pertinence de cette implantation diversifiée, qui permet au Groupe de capter des relais de croissance variés tout en mutualisant les risques.

Une maîtrise renforcée des charges et une efficacité opérationnelle accrue

Malgré un contexte inflationniste et la poursuite des investissements technologiques, la Banque a réussi à contenir la progression de ses charges, voire à les réduire au niveau consolidé (-1%). Cette discipline de gestion, conjuguée à une croissance soutenue du PNB, a permis une amélioration significative du coefficient d'exploitation, ramené à 46%, soit l'un des plus bas du secteur.

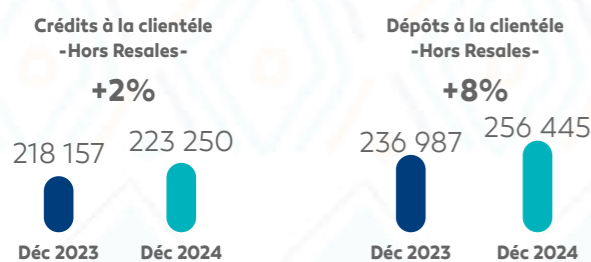
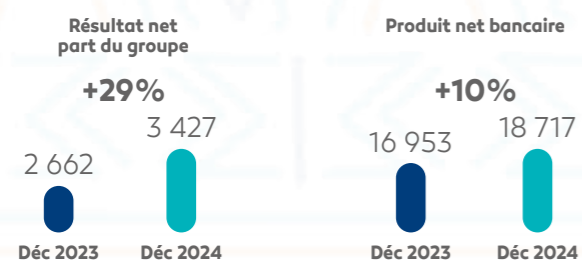
Une gestion proactive du risque et du portefeuille de créances

L'augmentation du coût du risque au niveau consolidé (+15%) reflète une politique de provisionnement prudente, dans une logique d'anticipation et d'assainissement. Au Maroc, le doublement des dotations a permis d'élever le taux de couverture des créances à 64,1%, renforçant la solidité du bilan et la capacité de résistance de la Banque face aux aléas économiques.

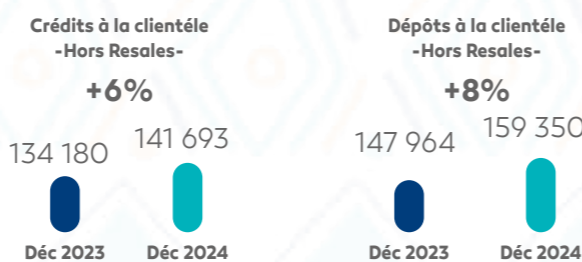
Un renforcement continu des fonds propres et de la solidité financière

Le Groupe poursuit le renforcement de son assise financière, avec une hausse de +9% des Capitaux Propres Part du Groupe et le succès d'une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un milliard de dirhams, contribuant à améliorer ses ratios prudentiels tout en diversifiant ses sources de financement.

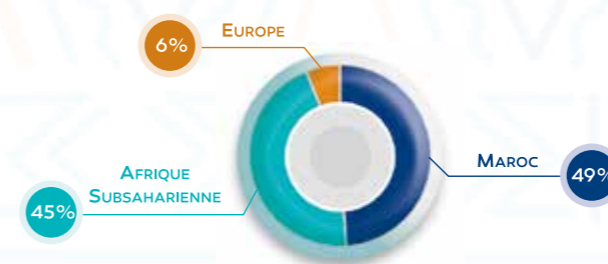
ACTIVITÉ CONSOLIDÉE -MDH-



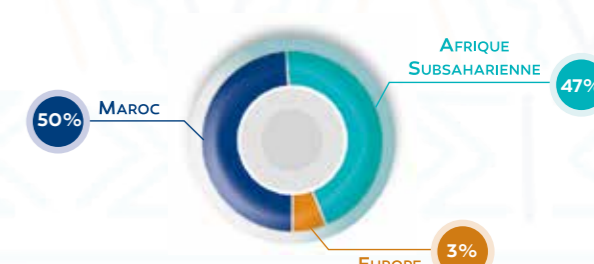
ACTIVITÉ SOCIALE -MDH-



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE A FIN DÉCEMBRE 2024 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



LA RÉPARTITION DU PNB CONSOLIDÉ





Une performance globale robuste, fruit d'une stratégie bien exécutée

Le Groupe BANK OF AFRICA s'inscrit dans une trajectoire de long terme avec une vision stratégique ambitieuse à l'horizon 2030. Porté par une dynamique de croissance continue, le Groupe déploie des initiatives structurantes pour renforcer son développement, tant au Maroc qu'à l'international. La progression solide de ses indicateurs financiers en 2024 témoigne de la pertinence de ses choix stratégiques et de sa capacité à en assurer une exécution efficace. Dans un contexte parfois contrasté, le Groupe a su conjuguer croissance soutenue des revenus, amélioration des indicateurs de rentabilité et renforcement de sa solidité financière. Cette performance d'ensemble, portée par l'ensemble des pôles d'activité, ouvre la voie à une nouvelle phase de développement, résolument tournée vers l'impact et la création de valeur durable.

ACTIVITÉ AU MAROC :

UNE DYNAMIQUE ROBUSTE PORTÉE PAR UNE STRATÉGIE COMMERCIALE EFFICACE ET UNE RIGUEUR OPÉRATIONNELLE ACCRUE

En 2024, les revenus de BANK OF AFRICA SA ont enregistré une forte progression de +16%, atteignant 8,3 milliards de dirhams. Cette croissance a été soutenue par l'ensemble des lignes métiers, avec une augmentation de +6% de la marge d'intérêts, une hausse de +9% de la marge sur commissions, ainsi que la performance du résultat des activités de marché.

L'accent mis sur l'efficacité opérationnelle a produit des effets significatifs. Les charges générales d'exploitation ont été contenues, avec une progression limitée à +2%, malgré le renforcement des investissements technologiques. Cette rigueur dans la gestion des coûts a permis une nette amélioration du coefficient d'exploitation, qui s'établit à 45,2% à fin 2024, contre 51% l'année précédente.

Dans ce contexte, le Résultat Brut d'Exploitation a enregistré une croissance soutenue de +32%, pour atteindre 4,7 milliards de dirhams à fin décembre 2024. Le Résultat Net de la Banque s'élève, quant à lui, à 1,9 milliard de dirhams, en progression de +21% sur un an.

La performance enregistrée repose sur une dynamique commerciale particulièrement vigoureuse. Les encours de crédits à la clientèle ont progressé de +6% pour s'établir à 142 milliards de dirhams, portés principalement par une hausse significative de +33% des crédits à l'équipement, témoignant de l'engagement du Groupe dans le financement des entreprises. Dans le même temps, les dépôts clientèle ont augmenté de +8%, avec une contribution notable des dépôts non rémunérés en hausse de +10%, notamment sous l'effet de l'amnistie fiscale.

BANK OF AFRICA a également renforcé sa position sur le marché domestique, avec une part de marché des crédits à la clientèle en progression à 12,72% à fin 2024. Le renforcement des efforts de recouvrement et le doublement des dotations aux provisions, qui s'élèvent à 2,2 milliards de dirhams, ont permis d'améliorer la qualité du portefeuille et de porter le taux de couverture à 64,1%, contre 62,2% un an plus tôt.

EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE :

DYNAMIQUE DE CROISSANCE ET SOLIDITÉ DES FONDAMENTAUX DANS LES ACTIVITÉS AFRIQUE

En 2024, dans un environnement macroéconomique complexe et incertain, les activités africaines de BANK OF AFRICA ont confirmé leur résilience et leur potentiel de création de valeur. Dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance dans plusieurs économies, la persistance de l'inflation et un endettement structurellement élevé dans certaines zones d'intervention du Groupe, les filiales subsahariennes ont su maintenir une trajectoire de performance robuste, alliant discipline financière, maîtrise des risques et proximité avec les clientèles locales.

Le total bilan des entités africaines franchit un nouveau cap, avec une progression de près de 10%, atteignant 11 204 millions d'euros, soutenu par la croissance des crédits (+3,3%). Cette progression traduit la poursuite du soutien au financement des économies locales, en particulier au bénéfice des PME et des particuliers, cibles prioritaires de la stratégie de diversification engagée par le Groupe dans la région.

Les dépôts de la clientèle s'élèvent à 8 415 millions d'euros, enregistrant une progression significative de +13%. La croissance des dépôts moyens s'établit à 5%. Le renforcement de la base de dépôts, notamment non rémunérés (57% contre 55% en 2023), associé à une levée de dette institutionnelle de 220 millions d'euros, a permis d'optimiser le financement de l'activité et ainsi assainir la structure du bilan.

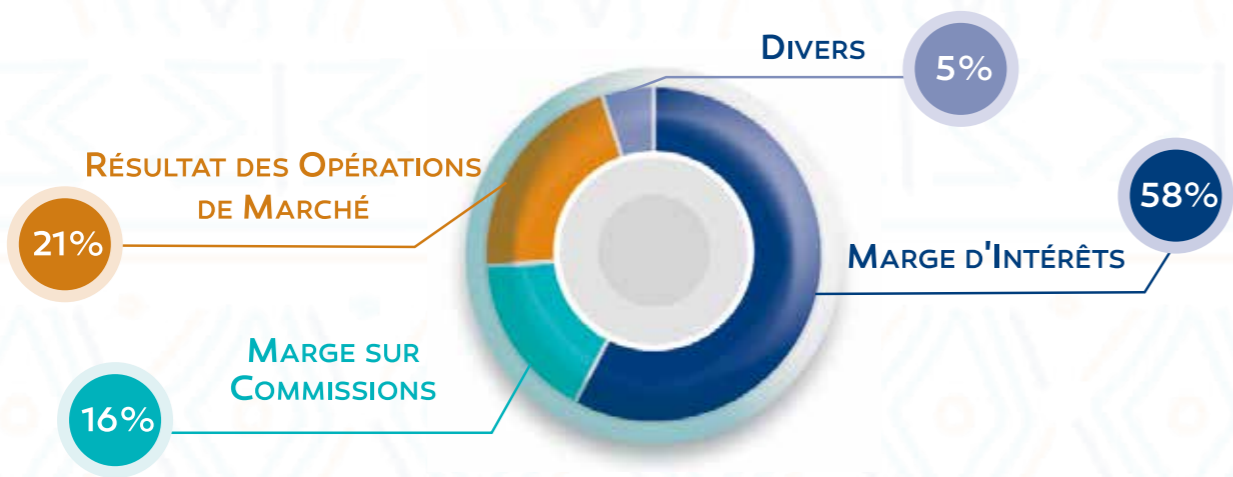
Le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 781 millions d'euros, en hausse de +3%, porté par la progression des encours de crédits (+3%), la préservation des marges d'intermédiation dans un contexte de tensions sur les taux interbancaires, et la bonne tenue des commissions. L'activité clientèle continue de représenter le socle de la performance, avec 73% du PNB généré par les revenus issus de cette activité, un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

La progression maîtrisée des charges générales d'exploitation (+3%) permet de maintenir le coefficient d'exploitation à 48%, en amélioration par rapport à 2023 (49%), témoignant de l'efficacité opérationnelle des entités du Groupe sur le continent. Le Résultat Brut d'Exploitation ressort en hausse de +4%, à 405 millions d'euros, confortant les efforts de productivité et de rationalisation des coûts.

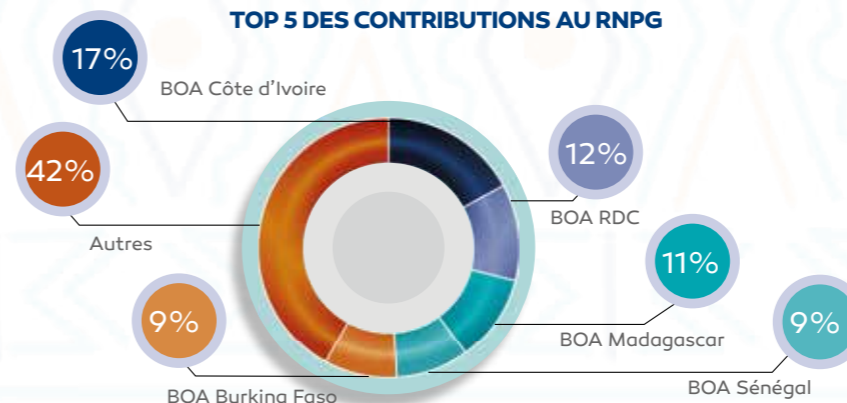
Sur le plan du risque, les dotations nettes aux provisions pour risques et charges diminuent significativement (-37,4%). Cette évolution reflète une meilleure qualité du portefeuille, des efforts renforcés de recouvrement, ainsi qu'un pilotage proactif du risque de crédit.

En conséquence, le Résultat Net Part du Groupe atteint un niveau historique de 201 millions d'euros, en progression de +12% par rapport à l'année précédente (180 millions d'euros en 2023). Cette performance s'inscrit dans une trajectoire de rentabilité durable, soutenue par une hausse significative des capitaux propres part du Groupe (+18,9%). Le ROE des entités africaines s'élève à 21,4%, confirmant l'attractivité et la profitabilité du positionnement stratégique de BANK OF AFRICA sur le continent.

PRODUIT NET BANCAIRE A FIN DÉCEMBRE 2024 PAR LIGNE DE MÉTIER

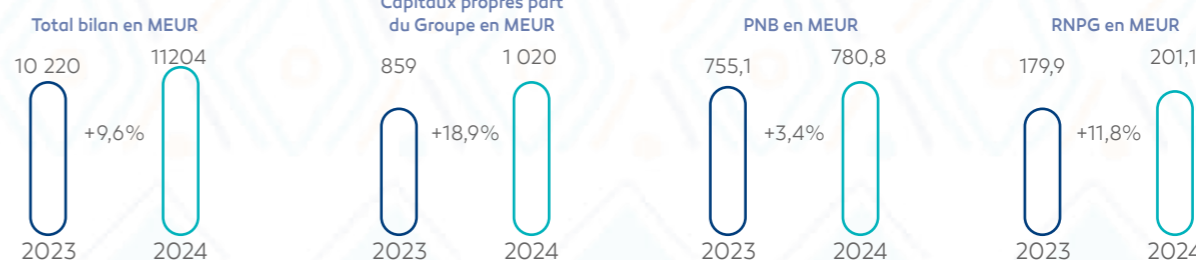


TOP 5 DES CONTRIBUTIONS AU RNPG



529 agences

4,8 millions de comptes





ACTIVITÉ EN EUROPE :

BANK OF AFRICA EUROPE : PERFORMANCE RÉSILIENTE DANS UN CONTEXTE DE TAUX DÉFAVORABLE

BANK OF AFRICA Europe affiche en 2024 une performance robuste, avec un Résultat Net de 17,7 millions d'euros, en légère progression de +1% par rapport à l'exercice précédent, et un ROE élevé à 17,5%. Cette solidité s'inscrit dans un contexte marqué par la baisse significative des taux de référence euro et dollar, conjuguée à un renchérissement du coût de la ressource de +19%.

Dans cet environnement, la filiale madrilène a su faire preuve d'agilité en optimisant sa liquidité en dollars, en orientant ses placements vers des opérations à forte rentabilité sous couvertures multilatérales, et en renforçant ses volumes sur des zones à rendement différenciant.

Le Produit Net Bancaire ressort à 31 millions d'euros, soutenu par une croissance de +6,7% des intérêts perçus, partiellement compensée par l'augmentation du coût du funding. Le coût du risque reste maîtrisé, et les efforts constants de rationalisation ont permis une baisse de -4,8% des charges d'exploitation, maintenant le coefficient d'exploitation à un niveau exceptionnellement bas de 20%.

Enfin, la filiale poursuit le développement des synergies avec BANK OF AFRICA Casablanca et renforce les coopérations opérationnelles avec les filiales d'Afrique subsaharienne.



BANK OF AFRICA UK : CAP SUR L'EFFICACITÉ, LA CONFORMITÉ ET L'INNOVATION

En 2024, BANK OF AFRICA UK (BOA UK) a poursuivi avec succès la mise en œuvre de son plan stratégique amorcé début 2023, améliorant significativement sa conformité réglementaire et optimisant ses coûts opérationnels grâce à une rationalisation efficace. Sur le plan économique, elle a recentré son modèle d'affaires sur le financement du commerce international et les synergies avec le groupe, tout en développant ses activités en devises (FX) et ses commissions. BANK OF AFRICA UK affiche un résultat positif en 2024 de +1M€ suite à un ensemble d'initiatives de redressement de la filiale, notamment en matière de réduction des charges.

de la pertinence des orientations stratégiques adoptées et de l'ancrage régional renforcé du Pôle.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs avancées structurantes. Sur le plan du développement, BMCE Capital Investments a été sélectionnée par le Fonds Mohammed VI pour l'investissement, à l'issue d'un processus d'appel d'offres rigoureux, consacrant ainsi son expertise dans le domaine du capital investissement. Parallèlement, le Pôle a poursuivi la digitalisation de ses métiers avec le lancement du portail *Custody Direct*, qui permet une gestion en ligne des actifs conservés, et le déploiement d'une application mobile de *bourse en ligne*, *BKB Direct*. Un *chatbot* a également été lancé pour BOA Capital, avec une extension en cours vers les filiales tunisiennes.

Dans une logique d'optimisation opérationnelle, BMCE Capital a mis en place une *RPA Factory*, favorisant l'automatisation de plusieurs processus métiers à travers le déploiement de robots et une acculturation progressive à l'intelligence artificielle, tant au Maroc qu'au sein des entités régionales. Le renforcement de la culture digitale s'est accompagné d'une dynamique commerciale soutenue, illustrée par l'organisation réussie de la troisième édition du *Moroccan Equity Summit*,

qui a rassemblé à Casablanca des investisseurs nationaux et internationaux, ainsi qu'un panel représentatif d'entreprises cotées du Maroc, de la Tunisie et de l'Afrique de l'Ouest.

Sur le plan de la qualité, BMCE Capital a consolidé son système de management en obtenant la certification ISO 9001 version 2015 pour BMCE Capital Conseil et en renouvelant les certifications des filiales tunisiennes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée d'excellence opérationnelle et d'alignement avec les standards internationaux les plus exigeants.

Enfin, l'année 2024 s'est distinguée par la reconnaissance des engagements RSE du Pôle. BMCE Capital a obtenu la

labellisation « RSE Engagé » avec le niveau Exemplaire, saluant les efforts déployés depuis plusieurs années pour ancrer durablement les principes de responsabilité sociétale, de bonne gouvernance et d'impact environnemental positif au cœur de son modèle d'affaires.

Forte de cette trajectoire, BMCE Capital confirme son positionnement de référence dans le domaine de la banque d'investissement et de la gestion d'actifs à l'échelle panafricaine, et poursuit son ambition de conjuguer performance financière, innovation technologique et responsabilité durable.

PÔLE BANQUE D'AFFAIRES : UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE EXCEPTIONNELLE ET UN POSITIONNEMENT RENFORCÉ AU SERVICE DE L'INNOVATION FINANCIÈRE

Dans un environnement économique plus porteur qu'en 2023, soutenu par le redressement des activités secondaires et tertiaires, la forte décélération de l'inflation et un assouplissement de la politique monétaire, BMCE Capital a su capitaliser sur l'ensemble des leviers internes et conjoncturels pour réaliser des performances remarquables. La mise en œuvre de sa feuille de route stratégique 2024-2026, déployée de manière coordonnée à Casablanca, Tunis et Abidjan, a permis au Pôle de franchir un nouveau palier de développement.

Le niveau d'activité a enregistré une forte progression, traduite par un Produit Net Bancaire en hausse de +87 %, atteignant près de 2 milliards de dirhams, et un Résultat Brut d'Exploitation qui dépasse les 1,6 milliard de dirhams, soit plus du double du niveau enregistré en 2023. Ces performances, bien supérieures aux objectifs fixés en début d'année, témoignent de la mobilisation collective des équipes,





CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET STRATÉGIES GAGNANTES POUR LES SERVICES SPÉCIALISÉS

MAGHREBAIL CONFIRME SA SOLIDITÉ ET RENFORCE SA DYNAMIQUE COMMERCIALE EN 2024

En 2024, Maghrebail poursuit sa trajectoire de croissance, confortant son statut d'acteur majeur du crédit-bail au Maroc. Grâce à une activité soutenue, l'entreprise enregistre une progression de son chiffre d'affaires de +6,77% à 4 127 millions de dirhams et consolide sa position sur le marché avec une part de marché dépassant les 23%.

L'équilibre entre financement d'équipements et crédit-bail immobilier demeure un atout dans la gestion de son portefeuille, qui témoigne d'une bonne diversification. Par ailleurs, la maîtrise des risques et la rigueur en matière de gestion prudentielle se traduisent par un taux de couverture des créances en souffrance solide de 87,31%.

Portée par cette dynamique, Maghrebail clôt l'exercice sur une note positive, avec un résultat net en progression de +6,12% pour atteindre 135,6 millions de dirhams, illustrant la robustesse de son modèle économique et la confiance renouvelée de ses clients.

MAROC FACTORING : FORTE CROISSANCE ET POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE CONFIRMÉ EN 2024

Portée par une dynamique commerciale soutenue et l'intégration de nouveaux clients majeurs, Maroc Factoring a connu une forte progression de son activité en 2024, avec un chiffre d'affaires en croissance de +55%.

Cette performance s'inscrit dans une stratégie axée sur l'innovation, la synergie avec BANK OF AFRICA et l'efficacité opérationnelle. Deux projets structurants ont marqué l'année : la refonte du processus intra-filière et le lancement du projet *Supply Chain Finance*, offrant des solutions de financement à haute valeur ajoutée aux écosystèmes clients. Le renforcement des tournées commerciales conjointes avec les équipes de BANK OF AFRICA a également soutenu la conquête de nouveaux marchés. Ce positionnement offensif a valu à Maroc Factoring une reconnaissance internationale, avec une 2^e place décrochée au prix *Factor Chain International* dans la région Afrique & Moyen-Orient. Ces résultats reflètent une gestion rigoureuse des risques et un profil d'activité équilibré, confirmant la solidité de Maroc Factoring dans un secteur en forte évolution.

SALAFIN : PREMIERS EFFETS POSITIFS DE LA TRANSFORMATION ENGAGÉE

En 2024, Salafin commence à récolter les fruits de sa stratégie de repositionnement et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle initiée en 2023. La filiale affiche une progression de +11,3 % de sa production nette, portée par la forte reprise du financement automobile.

Malgré une légère contraction de l'encours financier, la révision de la politique tarifaire a permis une nette amélioration des rendements, dont l'impact sera pleinement visible sur les exercices à venir.

Grâce à une gestion rigoureuse des charges et une baisse des dotations aux provisions, Salafin boucle l'année avec un résultat net en hausse de +2,8 %, à 93 millions de dirhams, confirmant la solidité de sa trajectoire.

BANK AL KARAM : UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE SOUTENUE ET DES CHOIX STRUCTURANTS POUR L'AVENIR

En 2024, Bank Al Karam a poursuivi son développement avec l'ouverture de quatre nouvelles agences et l'accélération de la transformation de son système d'information, renforçant ainsi sa capacité d'adaptation et d'innovation. Sur le plan commercial, la filiale a enregistré une progression notable de ses financements sains hors personnel, en hausse de +34%, pour atteindre 606,2 millions de dirhams, et une forte croissance des dépôts à vue (84%), traduisant une dynamique de collecte soutenue. Parallèlement, un recours stratégique au contrat *Wakala Bil Istithmar*, pour un montant de 250 millions de dirhams, a permis de diversifier les sources de refinancement tout en maîtrisant les risques de liquidité.

Sur le plan financier, malgré un résultat net négatif, la filiale améliore sa performance par rapport aux prévisions internes. Cette situation s'explique principalement par les investissements liés au nouveau système d'information et à l'élargissement du réseau, partiellement compensés par une hausse du Produit Net Bancaire. Enfin, Bank Al Karam a consolidé ses fonds propres avec une augmentation de capital de 30 millions de dirhams, portant le Capital Social à 550 millions de dirhams à fin 2024, en conformité avec les exigences réglementaires.





Gouvernance

de BANK OF AFRICA



Conseil d'Administration

La mission première du Conseil d'Administration est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants.

Cette instance est responsable du processus de planification stratégique, de la détermination et la gestion des risques, du contrôle interne, de la gouvernance et de la responsabilité sociétale.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA se distingue par le caractère collégial des prises de décision et par la présence de plusieurs experts nationaux et internationaux, issus de la banque et de la finance.

À l'instar d'autres groupes bancaires, cotés et d'envergure internationale, BANK OF AFRICA a instauré un Règlement Intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et renforce ainsi la crédibilité et l'envergure de l'institution vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Ce Règlement Intérieur précise :

- 1- La composition et les missions du Conseil d'Administration,
- 2- Son mode de fonctionnement,
- 3- Les Comités Spécialisés exerçant leurs activités sous sa responsabilité directe,
- 4- Les règles déontologiques applicables aux Administrateurs (Charte Éthique de l'Administrateur).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE BANK OF AFRICA COMPTE 15 ADMINISTRATEURS PARMIS LESQUELS 5 INDÉPENDANTS, DONT 33% D'INDÉPENDANTS ET 33% DE FEMMES.

OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA
- Date du premier mandat¹ : 1995
- Mandat actuel¹ : 2019-2025²

RMA

- Représentée par M. Azeddine Guessous
- Date du premier mandat : 1994
- Mandat actuel : 2019-2025²

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CREDIT MUTUEL- GROUPE CRÉDIT MUTUEL- ALLIANCE FÉDÉRALE

- Représentée par M. Lucien Miara
- Date du premier mandat : 2005
- Mandat actuel : 2020-2026

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

- Représentée par M. Khalid Safir
- Date du premier mandat³ : 2010
- Mandat actuel : 2022-2028

O CAPITAL GROUP

- Représentée par M. Hicham El Amrani
- Date du premier mandat⁴ : 2001
- Mandat actuel : 2021-2027

AZEDDINE GUESSOUS

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat⁵ : 2017
- Mandat actuel : 2023-2029

BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC LTD)

- Représentée par M. Marc Beaujean
- Date du premier mandat : 2019
- Mandat actuel : 2024-2030

MOHAMED KABBAJ

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat⁶ : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

NEZHA LAHRICHI

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

NGOZI EDOZIEN

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat : 2023
- Mandat actuel : 2023-2029

LAUREEN KOUASSI-OLSSON

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat : 2023
- Mandat actuel : 2023-2029

JINANE LAGHRARI

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat : 2024
- Mandat actuel : 2024-2030

ABDOU BENSOUDA

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat : 2018
- Mandat actuel : 2024-2030

BRAHIM BENJELLOUN-TOUIMI

- Administrateur Directeur Général Délégué
- Date du premier mandat : 2004
- Mandat actuel : 2022-2028

MYRIEM BOUAZZAOUI

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

CONSEILLER AUPRÈS DE LA PRÉSIDENTE

- Brian C. MCK. HENDERSON

PRINCIPAUX INDICATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2024

Effectif	15
Nombre de réunions de Conseil d'Administration	8
Taux de présence global (assiduité)	98%

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

La Banque respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Actuellement, le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA compte 5 Administrateurs indépendants dont 4 femmes.

RÉMUNÉRATION

En rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, des jetons de présence sont alloués à l'ensemble des Administrateurs.

Aucune autre rémunération que celle-ci prévue, permanente ou non, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

Le montant global des jetons de présence est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Jetons de présence versés aux Administrateurs

	31/12/2024(*)			31/12/2023(*)		
	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	10 726	3 026	7 700	11 297	3 197	8 100
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 826	251	1 575	1 412	212	1 200
TOTAL	12 552	3 277	9 275	12 709	3 409	9 300

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un processus d'auto-évaluation de la structure, des compétences, des attributions et du fonctionnement du Conseil d'Administration, au niveau de chaque Administrateur, est effectué annuellement.

Ce processus est conduit par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, instance émanant du Conseil d'Administration composée d'Administrateurs non exécutifs, à travers une évaluation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, sur la base d'un questionnaire individuel constitué d'une trentaine de questions. Ces questions portent sur la composition du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, la fréquence des réunions, la qualité des procès-verbaux, les échanges au sein du Conseil, la documentation mise à la disposition des Administrateurs et des délais de transmission, les thématiques inscrites à l'ordre du jour notamment la dimension RSE.

Au terme du processus d'évaluation, une synthèse des résultats de l'évaluation est restituée par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations puis restituée au Conseil d'Administration.

Le questionnaire d'auto-évaluation est mis à jour à fréquence régulière par rapport à la réglementation, aux réunions du Conseil et aux recommandations émises à l'occasion des précédents questionnaires.

(1) Pour l'ensemble des mandats, l'année correspond à celle de tenue des AG statuant sur les comptes de l'exercice précédent.

(2) Résolution soumise à la prochaine AGO de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Othman Benjelloun et de RMA pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

(3) La CDG a siégé au sein du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA - BMCE Group de 1966 à 1997 puis a été renommée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010.

(4) O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.

(5) M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur intuitu personae de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017. En janvier 2023, il est de nouveau désigné représentant permanent de RMA.

(6) M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000



Strategy Task Force

COMPOSITION



6
Membres



1
Indépendant



6
Réunions

Président

M. Othman Benjelloun, Président Directeur Général (*)

Membres

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant
M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*
O Capital Group, représentée par M. Hicham El Amrani
M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué
M. Brian C. Mck. Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres invités

La *Strategy Task Force* pourra associer à ses travaux les membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés par les soins de ces derniers, ainsi que faire appel à des experts (experts pays / zones géographiques, experts technologiques, ...) et consultants externes reconnus pour leurs compétences et leurs expériences.

Secrétaire

Mme Salma Tazi, Directrice Générale Adjointe, Stratégie Groupe

Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2024, la *Strategy Task Force* a œuvré, dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2030 et conformément au Programme prioritaire des travaux qu'elle a définis en début d'année, au cadrage

du Plan Stratégique de Développement 2025-27 et au tableau de bord de son suivi. Elle a également veillé au suivi de la mise en œuvre du dispositif SREP et de l'avancement des projets de transformation en cours au sein du Groupe.

(*) La présidence est assurée par M. Mohamed Kabbaj en cas de contraintes d'agenda de M. le Président

Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations

COMPOSITION



4
Membres



33% (*)
d'Administrateurs Indépendants



2
Réunions



100%
Participation

Président

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

Membres

British International Investment – BII – (CDC Ltd), représentée par M. Marc Beaujean
Mme Ngozi Edozien, Administratrice Indépendante
M. Brian C. Mck. Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres invités

Le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations pourra s'adjoindre à sa discrétion toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA ou de son Groupe en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, notamment au niveau des commissions devant traiter des points en relation avec l'examen des conventions ou des nominations et rémunérations.

Secrétaire

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

Travaux du Comité

Le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération s'est réuni à deux reprises en 2024 autour, d'une part, des diligences annuelles réglementaires à savoir, la restitution des résultats 2023 de l'auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, les déclarations de conflits d'intérêts et la revue de l'indépendance des Administrateurs.

D'autre part, le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération a examiné les réalisations et les chantiers en cours en termes de gestion du capital humain groupe, la politique de rémunération de BANK OF AFRICA SA et les initiatives de *Change Management* menées dans la perspective de la Vision 2030.

(*) Pour l'ensemble des Comités Réglementaires, le taux d'indépendance tient compte uniquement des membres Administrateurs



Comité des Risques Groupe

COMPOSITION



8
Membres



43%
d'Administrateurs
Indépendants



5
Réunions



94%
Participation

Président

Mme. Laureen Kouassi-Olsson(*),
Administratrice Indépendante

Membres

RMA représentée par M. Azeddine Guessous, Administrateur Non Exécutif
O Capital Group représentée par
M. Hicham El Amrani, Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae

British International Investment (CDC Limited), représentée par M. Marc Beaujean, Administrateur Non Exécutif

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant(**)

Mme. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

M. Brian C. Mck. Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB (**)

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique (**)

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Directeur Général Adjoint - Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

M. Othmane Alaoui, Directeur Général Adjoint du Pôle Business de BOA Group

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

Pôle Risques Groupe

Comité d'Audit et de Contrôle Interne

COMPOSITION



5
Membres



50%
d'Administrateurs
Indépendants



4
Réunions



94%
Participation

Président

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres

RMA représentée par M. Azeddine Guessous,

M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Brian C. Mck. Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations Groupe

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Directeur Général Adjoint - Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2024, le Comité des Risques Groupe s'est réuni 5 fois et ses travaux ont couvert: le suivi (i) des indicateurs de risques de crédit, marché, pays et opérationnels et ceux de liquidité, de taux d'intérêt et de change, (ii) des ratios réglementaires sociaux et consolidés et, (iii) de la *watchlist*. Il a également procédé à l'examen des limites globales des risques (secteur, pays, titres souverains, groupe d'affaires) et leur approbation, au suivi du portefeuille des titres souverains, aux orientations d'octroi de crédit et à Politique Générale des Risques Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité a examiné et approuvé le Processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP), et le Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI).

Par ailleurs, le Comité a pris acte des perspectives macroéconomiques des pays d'implantation du Groupe en Afrique Subsaharienne. En outre, il s'est saisi des thématiques relatives au Dispositif de Conformité Groupe, au plan de test d'intrusion du système d'information en 2024 de même qu'il a suivi l'avancement du Projet SREP, nouveau dispositif prudentiel.

Travaux du Comité

Au titre de l'exercice 2024, le CACI Groupe s'est réuni 4 fois. Les principales thématiques traitées au sein de cette instance ont porté notamment sur les réalisations financières du Groupe BANK OF AFRICA en consolidé et en social en 2023 et trimestrielles et semestrielles 2024 ainsi que l'atterrissage 2024 et l'examen des Rapports des Commissaires aux Comptes.

Sur le volet du dispositif de contrôle interne, le Comité s'est intéressé aux travaux du Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe, aux impacts du nouveau dispositif prudentiel SREP sur le dispositif de contrôle interne de même qu'au renforcement du dispositif de contrôle en agence.

Par ailleurs, le CACI Groupe a examiné le Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Contrôle Interne, le Rapport annuel sur le Contrôle Interne ainsi que les principales conclusions de l'audit cybersécurité de BOA Maroc SA.

Il a également veillé au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité, du Régulateur et du Contrôle Général Groupe. En outre, sur le volet *Audit Interne*, le CACI a examiné notamment, l'avancement des réalisations du plan d'audit interne 2024, le plan d'audit 2025 et le suivi de l'intégration du contrôle périodique.

(*) La présidence de la séance du 18 mars 2024 fut assurée par M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant
(**) ou le/la représentant(e) qu'il désigne, dont le Conseiller auprès de la Présidence



Gouvernement d'Entreprise

Président Directeur Général

M. Othman Benjelloun

M. Brahim Benjelloun-Touimi

Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB

M. Amine Bouabid

Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique



Comité Exécutif Groupe

COMPOSITION

Président

Désignation parmi les 3 Directeurs Généraux Exécutifs du Président de la séance

Membres

M. le Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

M. le Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB

M. le Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

Secrétaire

Désigné en séance

Travaux du Comité

Les thématiques du Comité Exécutif Groupe sont traités par le Comité Stratégique (Strategy Task Force) qui réunit les 3 Directeurs Généraux Exécutifs, compte tenu des travaux structurants qui y sont menés qui engagent plusieurs entités du Groupe.



Comité Exécutif Maroc & International

COMPOSITION

Président

Alternativement tous les 3 mois parmi les 2 Directeurs Généraux Exécutifs (**)

Membres

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Directeur Général Adjoint - Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

M. Mounir Kabbaj Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Part/Pro et PME

M. Saad Benjelloun, Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain

Mme Houda Sbihi, Directrice Générale Adjointe en charge de la Gouvernance & RSE Groupe, Secrétaire du Comité

Membres Associés

Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA – hors Afrique Subsaharienne.

Travaux du Comité

Les travaux du Comité ont porté, notamment, sur l'examen des performances financières sociales et consolidés et des niveaux des ratios de solvabilité, la révision de conditions de crédits et, le suivi des filiales du Groupe.

En outre, les thématiques majeures en lien avec les dispositifs dédiés aux risques et au contrôle interne ont fait l'objet d'un examen approfondi par le Comité. Elles concernent, notamment, (i) le renforcement des composantes des rapports ICAAP et du Plan de Redressement de Crise Interne, (ii) le profil des risques et (iii) l'étude d'impact des amendements apportés à la circulaire 19 G, ou encore (iv) la préparation des travaux des Comités spécialisés.

Relativement aux thématiques d'amélioration de l'efficacité opérationnelle, le Comité a été mobilisé, plus particulièrement, sur l'examen du plan d'actions annuel IT, l'assainissement des garanties, ainsi que les thématiques opérationnelles issues du Comité de Fonctionnement.

Par ailleurs, l'exercice 2024 a été marqué par la réalisation par Bank Al Maghrib de la 1ère évaluation à blanc du Groupe aux termes du nouveau dispositif prudentiel SREP. Plusieurs chantiers ont été lancés dans la perspective de la prochaine évaluation réglementaire.

Cette instance a été, également, mobilisée sur les sujets ayant trait à la stratégie commerciale, à savoir la stratégie d'influence comme levier de compétitivité pour BANK OF AFRICA, le bilan commercial de la contribution libératoire, les dispositifs d'entrée en relation et de clôture de comptes et le lancement de l'activité d'acquisition monétique.

Dans un autre registre, la transformation du Groupe et enjeux RH ont figuré parmi les travaux du Comité avec le lancement du projet de classification des emplois et du système de pesée des postes pour l'ensemble des collaborateurs de la Banque, l'examen du bilan des réalisations de BOA Academy et de sa roadmap 2024-26.

(**) Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe & Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB

Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe

COMPOSITION

Président

Le Contrôleur Général Groupe

Membres

Finances Groupe

Risques Groupe

Marchés Part Pro MRE

Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe

Compliance Groupe

Audit Maroc

Membres associés

Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA, ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour

Secrétaire

Risques Opérationnels Groupe

Travaux du Comité

Les travaux du Comité de Coordination du Contrôle Interne ont essentiellement porté sur (i) la revue du dispositif de contrôle interne - Risques, Finances, Conformité et Sécurité Informatique - à l'aune des nouvelles exigences réglementaire issues du SREP, (ii) le processus de clôture des comptes, et le renforcement du dispositif de vigilance de la clientèle.

Le Comité s'est également penché sur le dispositif de contrôle interne relatif au modèle agence *Cashless*, au Contrôle Permanent Région, aux synergies avec *Damane Cash* en termes de contrôle de même qu'il a examiné la procédure de lancement de nouveaux produits.



Comité Technique ALM Groupe

COMPOSITION

Président

Le Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

Membres

Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe

Le Responsable ALM Groupe

Les Responsables en charge des Risques Groupe

Le Responsable Risques de marché

Le Représentant de Maroc & CIB

Le Directeur ALM et Risques de marché de BOA Afrique

Le Responsable Trésorerie BOA Afrique

Membres invités

Les Responsables des filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

Le Responsable ALM Groupe

Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2024, les travaux du Comité Technique ALM ont porté sur l'examen du profil des risques ALM du Groupe et les résultats des études des conventions d'écoulement 2024, la cartographie des titres souverains

outre le suivi de l'encours des Grands Déposants. D'autres thématiques d'intérêt du Comité ont concerné le déploiement du projet réglementaire SREP, le dispositif ILAAP et l'état d'avancement du déploiement de l'outil FusionRisk au niveau des filiales, ainsi que l'ajustement de la limite interne sur le stress test de la variation des taux sur la marge d'intérêt.

Comité de Pilotage et Gestion des Risques Groupe

COMPOSITION

Membres permanents Seniors

Le Directeur Général Exécutif en charge de Maroc & CIB

Le Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

Le Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique ou son représentant

Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Membres associés

Le Contrôleur Général Groupe

Les Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation

Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité

Secrétaire

Management des Risques Groupe.

Travaux du Comité

Lors de ses séances, parmi les principales thématiques traitées par le Comité, figurent l'évolution des indicateurs de risque de crédit sur bases sociale et consolidée, les ratios prudentiels sociaux et consolidés, la situation des titres souverains et les limites globales des risques ainsi que les orientations de la politique d'octroi de crédit.

En outre, d'autres sujets majeurs ont été examinés par le Comité notamment, le Processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP), le Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), le plan de tests d'intrusion du Système d'Information, le résultat des stress tests des dossiers sensibles inscrits en watch list, le Risk Appetite Statement.



Comité de Fonctionnement

COMPOSITION

Président

Responsable du Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe

Membres permanents

Marchés Part Pro MRE
 Marché Entreprises
 Suivi des engagements
 Risques Groupe
 Global Transaction Banking
 Contrôle Permanent Groupe
 Direction Régionale Grand Casablanca
 Direction Réseau Casa Centre & Est
 Direction Réseau Casa Littoral
 Direction Réseau Sud-Ouest
 Direction Régionale Nord Méditerranée
 Operations Global Services

Membres associés

Capital Humain Groupe
 Finances Groupe
 Qualité Groupe
 Digital & Data Groupe
 Sécurité SI Groupe
 Achats et Logistique groupe
 Direction Régionale Centre Atlantique
 Direction Régionale Centre Méridional,
 Direction Réseau Casa Centre & Est
 Tous les autres responsables de pôles peuvent être considérés comme membres associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité

Direction Organisation

Travaux du Comité

Les travaux du Comité de Fonctionnement ont porté notamment sur la mise en application de la nouvelle instruction générale des opérations de change 2024 et des nouvelles obligations fiscales 2024, la charte interbancaire en faveur des Personnes en Situation d'Handicap et la mobilité bancaire, le dispositif de validation des nouveaux produits.

Par rapport aux projets d'appui au développement commercial, les travaux ont été consacrés, entres autres

thématiques, à la complémentarité des canaux BOA et Damane Cash.

En termes de thématiques risques et contrôle, le Comité de Fonctionnement a suivi notamment le projet de certification PCI DSS BOA.

Enfin, parmi les sujets de processus de fonctionnement et d'efficacité opérationnelle traités, figure notamment le traitement des mains-levées, le traitement des demandes reçues avec signature électronique.

Comité Environnemental, Social et de Sostenabilité

COMPOSITION

Président

L'Administrateur Directeur Général Délégué

Membres

La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & RSE Groupe
 Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe
 La Directrice Générale Adjointe des Partenariats & Développement Groupe
 Les Responsables Risques Groupe
 Le Responsable en charge de l'Intelligence Economique & Développement Durable
 5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB (Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels)
 La Responsable en charge de la Diversité & Inclusion Groupe
 Le Secrétaire Général Groupe, BOA Group
 Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux, BOA Group
 Le Responsable de la Responsabilité Sociale & Environnementale), BII (ex CDC Group)

Secrétaire

Le Responsable de l'Intelligence Economique & Développement Durable

Travaux du Comité

Le Comité ESS s'est réuni en 2024 autour de l'examen de thématiques majeures que sont (i) les risques climatiques et le déploiement de la feuille de route y relative, (ii) la Finance Durable dont une nouvelle approche a été définie visant de nouvelles opportunités commerciales, (iii) l'avancement du déploiement de la nouvelle Charte de Durabilité à travers les implantations du Groupe, (iv) la Diversité et Inclusion, notamment du Genre, ainsi que (v) la démarche Système de Management Intégré en termes de certifications obtenues

dans les domaines Santé, Sécurité, Energie, Efficience Energétique et Système de Gestion Environnemental et Social.

Par ailleurs, les commissions techniques issues du Comité ESS se sont réunies en 2024 et leurs travaux ont porté pour la Commission ESS – Business sur l'approche Climat, les émissions Financées du Portefeuille et la désagrégation par secteur ainsi que les premiers résultats Risques Climatiques. La Commission ESS – Filiales a axé ses travaux sur la campagne d'Auto-évaluation RSE Filiales 2024 et l'articulation des travaux entre le Siège et les Filiales.



Rémunération des Principaux Dirigeants

KDH	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	10 652	10 315
Avantages postérieurs à l'emploi	319	347
Autres avantages à long terme	2 088	2 892

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la rémunération fixe, charges patronales comprises, des Dirigeants, perçue au titre de l'année 2024.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

KDH	31/12/2024	31/12/2023
A. Encours crédits à court terme	7 500	34 905
B. Encours crédits immobiliers	3 337	3 334
Total des Encours	10 837	38 239



Recapitulatif des fonctions des Administrateurs au niveau des Comités spécialisés

	Statut	Date du Premier Mandat	Mandat actuel	Strategy Task Force	Appartenance aux Comités Spécialisés		
					Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations	Comité des Risques Groupe	Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe
M. OTHMAN BENJELLOUN	Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA	1995	2019-2025(*)	Président			
RMA Représentée par M. Azeddine Guessous	Administrateur	1994	2019-2025(*)			Membre	Membre
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CREDIT MUTUEL- GROUPE CRÉDIT MUTUEL-ALLIANCE FÉDÉRALE Représentée par M. Lucien Miara	Administrateur	2005	2020-2026				
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION Représentée par M. Khalid Safir	Administrateur	2010	2022-2028				
O CAPITAL GROUP Représenté par M. Hicham El Amrani	Administrateur	2001	2021-2027	Membre		Membre	
M. AZEDDINE GUESSOUS	Administrateur Intuitu Personae	2017	2023-2029	Membre	Président	Membre	Membre
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC LTD) Représentée par M. Marc Beaujean	Administrateur	2019	2024-2030		Membre	Membre	
M. MOHAMED KABBAJ	Administrateur Indépendant	2021	2021-2027	Membre		Membre	Membre
MME. NEZHA LAHRICHI	Administratrice Indépendante	2021	2021-2027			Membre	Présidente
MME. NGOZI EDOZIEN	Administratrice Indépendante	2023	2023-2029		Membre		
MME. LAUREEN KOUASSI-OLSSON	Administratrice Indépendante	2023	2023-2029				Présidente
MME. JINANE LAGHRARI	Administratrice Indépendante	2024	2024-2030				
M. ABDOU BENSOUDA	Administrateur Intuitu Personae	2018	2024-2030				
M. BRAHIM BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général Délégué	2004	2022-2028	Membre	Sécretaire	Membre associé	Membre associé
MME. MYRIEM BOUZZAOUI	Administratrice Intuitu Personae	2021	2021-2027				
M. BRIAN C. MCK. HENDERSON	Conseiller auprès de la Présidence				Membre	Membre	Membre

(*) Résolution soumise à la prochaine AG annuelle de renouveler les mandats du Président Othman Benjelloun pour un mandat de 6 ans

BIOGRAPHIES DES ADMINISTRATEURS



M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Éducation, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.
- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « *Honorary Fellow* » du *King's College of London*.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au *Center for Strategic International Studies de Washington - CSIS* - présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction *Honorary Trustee*.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et de la Médaille « *Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica* » par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –, M. BENJELLOUN, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général

BANK OF AFRICA - O Capital Group - O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA) - Cap Estate - Internationale de Financement et de Participation (Interfina) - O Tower - Ranch Adarouch - Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M) - BAB Consortium - Financière Yacout

Président du Conseil d'Administration

BMCE International Holding (B.I.H) - Medi Telecom - MBT Fund - Revly's Marrakech - RMA - RMA Alternative Investments - RMA Asset Management - RMA Capital - RMA Mandates - Société d'Aménagement Tanger Tech - Sensyo Pharmatech - O Capital Europe

Administrateur

Argan Invest - Casablanca Finance City Authority - Maghrebail - Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires

Autres mandats

Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc - Président de la Fondation Othman Benjelloun - Gérant unique de Cap Chiadma

**M. Azeddine Guessous,**Représentant permanent de RMA et Administrateur *Intuitu Personae*

M. Azeddine GUESSOUS est Président Directeur Général de Maghrébaïl depuis 2004. Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA, BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE Bank International Madrid), Sonasid, et Imperial Tobacco Maroc.

Il est également Président du Conseil de Surveillance de Risma et Administrateur de l'Université Al Akhawayn. En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance Al Watanya et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-. De 2010 à 2012, M. GUESSOUS a également présidé le Directoire de RISMA.

De 1978 à 1994, M. GUESSOUS a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur de Sa Majesté en Espagne de 1986 à 1993.

M. GUESSOUS a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol, de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

LISTE DES MANDATS**Président Directeur Général**

Maghrébaïl

Président du Conseil d'Administration

BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE International Madrid)

Président du Conseil de Surveillance

Risma

AdministrateurBANK OF AFRICA ^{1,2}- BOA Group - RMA³ - LOCASOM - SONASID - MAROCAINE DES TABACS - ALMA PACK - ALMA BAT - AL AKHAWAYN - MUTANDIS**Autres mandats**

Gérant de Société SAZINAG

**M. Lucien Miara,**

Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

M. Lucien MIARA a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

LISTE DES MANDATS**Administrateur**

Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

1. Intuitu personae
2. Représentant permanent de RMA
3. Vice-Président du Conseil

**M. Khalid Safir,**

Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

M. Khalid SAFIR est né le 13 décembre 1967 à Settat, Maroc. Lauréat de l'École Polytechnique de Paris (1991) et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique de Paris (1993), M. Khalid SAFIR a entamé sa carrière à l'Office d'Exploitation des Ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des Pensions au même département à partir de 1998 et, enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des Systèmes d'information, à la Trésorerie Générale du Royaume de 2004 à 2006.

En 2006, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers-Sultan, puis Gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca-Anfa en 2009, avant d'être nommé, en 2011, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le 15 octobre 2013, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Wali de la Région du Grand Casablanca et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, puis Wali de la Région de Casablanca Settat et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, le 13 octobre 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau découpage du Royaume.

Le 25 juin 2017, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales. Le 13 juillet 2022, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Khalid SAFIR est marié et père de quatre enfants.

LISTE DES MANDATS**Président du Conseil d'Administration**

Société Centrale de Réassurance (SCR) - CDG Capital - CDG INVEST - MADAEF - Fondation CDG - Fondation AHLI

Président du Conseil de Surveillance

CDG Développement

Vice-Président

Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)

Vice-Président du Conseil d'Administration

SONADAC

Membre du Conseil de Surveillance

Tanger Med Special Agency (TMSA) - Al Omrane - Credit Agricole du Maroc¹ - Al Barid Bank¹

Administrateur

BANK OF AFRICA¹ - CIH Bank - BARID AL MAGHRIB¹ - Casablanca Finance City Authority (CFCA)¹ - Mediatecom (ORANGE) - Fonds Marocain de Placement (FMP) - Université Internationale de Rabat - Université Euro-Méditerranéenne de Fès - GPBM - Agence Nationale de Soutien Solidaire - Al Akhawayn University (AUI Board of Trustees)

**M. Hicham El Amrani,**

Représentant Permanent de O Capital Group

M. Hicham EL AMRANI cumule une expérience de plus de 29 années dans les domaines de l'investissement *Private Equity*, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles. À la création de FinanceCom (aujourd'hui O CAPITAL GROUP) en 2001, M. EL AMRANI était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. EL AMRANI a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les Best Practices de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding.

De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. EL AMRANI a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de Portugal *Télécom & Telefónica* dans *Medi Telecom-Orange* et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est, à ce titre, Administrateur, Président du Comité d'Audit et membre des Comités Stratégique et de Nomination de Medi Telecom - Orange.

En sus de ses fonctions, M. EL AMRANI est Administrateur, membre du Comité Risk du Groupe et du Comité Stratégique de *BANK OF AFRICA*, Président du Comité Stratégique et membre du Comité d'Audit de RMA. Il est également Administrateur de *O TOWER*, *CTM*, *RISMA*, *Air Arabia Maroc*, *Finattech*, *Colliers International Maroc*, *Brico-Invest*. Il a par ailleurs occupé le poste de Président du Comité d'Audit de *Air Arabia Maroc*, *RISMA & CTM*.

M. EL AMRANI est Ingénieur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un *Graduate Certificate dans le Manufacturing and Service Management de la Southern New Hampshire University*. M. EL AMRANI est Administrateur Certifié de l'INSEAD et est Qualified Risk Director du DCRO. Il détient également un certificat de l'*Executive Program de la Singularity University* ainsi que du *Leadership Executive Program de l'Université de Yale*.

Né en 1973, M. EL AMRANI est marié et père de deux enfants.

LISTE DES MANDATS**Président Directeur Général**

ARGAN INVEST

Administrateur

BANK OF AFRICA¹ - AIR ARABIA MAROC² - BRICO-INVEST² - CAP ESTATE^{1,3} - COLLIERS INTERNATIONAL MAROC⁷ - CTM - CTM MESSAGERIE- DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)⁴ - FINANCIERE YACOUT^{1,3} - FONDATION OTHMAN BENJELLOUN⁵ - INTERFINA³ - MEDITELECOM (Orange) - O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O Capital Africa)³ - O CAPITAL EUROPE - O CAPITAL GROUP (fonction principale)³ - O TOWER¹ - REVLY'S² - RISMA⁶ - SFCM¹ - AL BAIDAA DESALINATION COMPANY - RMA

Appartenances aux comités

BANK OF AFRICA : Membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique.

AIR ARABIA MAROC : Président du Comité d'Audit

CTM : Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH

Orange : Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH

RISMA : Membre du Comité d'Audit & Comité Stratégique

RMA : Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit

Autres mandats

Président Directeur Général de Medium Finance

1. Représentant Permanent de CDG

1. Représentant permanent de O Capital Group

2. Représentant permanent de INTERFINA

3. Directeur Général Délégué

4. Vice Président du Conseil d'Administration

5. Membre fondateur

6. Représentant permanent de RMA

7. Représentant permanent de Argan Invest

**M. Marc Beaujean,**

Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

M. Marc BEAUJEAN est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans l'exercice de mandats et le conseil stratégique en banque et assurance. Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez McKinsey & Co, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de *Blue Orchard* à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en microfinance, récemment vendu à *Schroeders Asset Management*, plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il a été Administrateur Exécutif chez P&V Assurances, Belgique, - institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne, Directeur des Opérations notamment l'informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes Cœur en assurances et des programmes de transformation en général.

De 2019 à 2023, il a été Administrateur chez Broptimize (Belgique), start-up en très forte croissance active dans le domaine de l'utilisation optimale des énergies.

De 2021 à 2024, il a été Administrateur auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) à Tunis, où il fut également Président du Comité des Risques et en charge de la Task-Force stratégique de la Banque.

Depuis 2022, il est Administrateur de *Enabling Qapital Luxembourg S.A.*, un fonds de placement spécialisé dans la finance à impact et les placements éthiques. Depuis 2023, il est Administrateur de *Compliance4Business*, une société belge de conseil en matière de conformité bancaire. Depuis 2023, il est Administrateur du Général Partnership et, au travers lui, des Fonds d'Investissement Alternatifs Réservés (F.I.A.R.) de *Essling Capital S.A.S*, un Gestionnaire de Fonds d'Investissements Alternatifs agréé par l'AMF en France.

De 2019 à 2021, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise *CBP Quilvest (Luxembourg)*, en tant que *Chief Operating Officer (2019-2020)*, de même que *Atlantic Financial Group (Luxembourg)* en tant que *CEO ad interim (2021)*.

Par ailleurs, il est co-investisseur de *Profinpar*, fonds d'un montant de 40 millions € spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement.

Il fut Maître de conférences à HEC Liège entre 2010 et 2020. Né en 1965, il est titulaire d'un Master in Business Administration de *Columbia Business School* et d'une licence en Administration des Affaires de l'École d'Administration des Affaires de Liège. Il est aussi *ILA-INSEAD Certified Independent Director*, et *ILA Certified Fund Governance Expert*, à Luxembourg.

LISTE DES MANDATS**Administrateur**

BANK OF AFRICA¹ - BOA Group SA¹ - Enabling Qapital Luxembourg SA - Compliance4Business S.A., Waterloo (Belgique) - Essling Luxembourg GP SARL

**M. Mohamed Kabbaj,**

Administrateur Indépendant

M. Mohamed KABBAJ est actuellement chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre. Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris.

Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socioprofessionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 -2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès Saiss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société Lafarge Holcim Maroc et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe Lafarge international, coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université *Al Akhawayn*.

LISTE DES MANDATS**Administrateur**

Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et Président du Comité des Risques Groupe, Membre de la Strategy Task Force & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)

1. Représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)



Mme Nezha Lahrichi,
Administratrice Indépendante

Mme Nezha LAHRICHI est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc.

Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et, parallèlement, en tant que membre du *Think Tank* « Centre Marocain de Conjoncture ».

Mme LAHRICHI a été Conseillère de trois Premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la Présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale. Mme LAHRICHI a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT- durant deux mandats.

Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME- et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

La majorité de ses publications classées par thèmes ainsi que ses articles récents sont consultables sur le site www.nezhalahrichi.com.

LISTE DES MANDATS

Administratrice

Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe)



Mme Ngozi Edozien,
Administratrice Indépendante

Avant de lancer InVivo Partners Ltd, Mme Ngozi EDOZIEN était directrice générale d'Actis LLP pour l'Afrique de l'Ouest, une société de capital investissement leader sur les marchés émergents. Elle s'appuie sur plus de 35 ans d'expérience dans la finance, le conseil, la gestion opérationnelle et au sein de conseils d'administration en tant qu'administratrice indépendante auprès de diverses entités d'envergure sur les bourses du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud et du Nigéria pour apporter de la valeur aux entreprises et aux clients. Elle conseille ainsi plusieurs entités africaines dans divers secteurs, notamment la santé, les produits de grande consommation, les services financiers et la technologie.

Mme EDOZIEN a débuté sa carrière dans la finance d'entreprise d'abord chez *Salomon Brothers* puis chez *JP Morgan*, tous deux à New York. Elle a quitté *JPM* pour poursuivre un MBA au sein de l'Université de Harvard. Après avoir obtenu son MBA, elle a d'abord rejoint *McKinsey and Company* à Londres et à Paris où elle est devenue *Associate Principal*.

En 1999, elle rejoint *Pfizer, Inc* à New York, en tant que Vice-présidente de la planification stratégique et du développement commercial jusqu'en 2005, date à laquelle elle a été nommée au Nigéria en tant que directrice régionale du groupe *Pfizer Pharmaceuticals* pour l'Afrique de l'Est, L'Afrique Anglophone de l'Ouest et l'Afrique Lusophone.

Mme EDOZIEN est titulaire d'un *Bachelor of Arts - BA (cum laude)* en études sociales (gouvernement, philosophie et économie) des *Harvard and Radcliffe Colleges, de Harvard University* et d'un MBA de la *Harvard Business School, Harvard University*. Elle a suivi des formations avancées en gouvernance et finance à *IMD, l'INSEAD*, à Harvard et dans d'autres institutions. Elle a été notamment membre de l'*Aspen Leadership Institute* et membre de *Young Presidents' Organization* parmi d'autres institutions mondiales.

LISTE DES MANDATS

Administratrice

BANK OF AFRICA¹ - InVivo Partners Ltd, Nigéria² - Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria³- Imperial Brands Plc, UK³ -Ikeja Hotels Plc, Nigéria³ - Advantage Pharma, Nigéria³

1. Administratrice Indépendante
2. Administratrice Directrice Générale
3. Administratrice Non Exécutive



Mme Laureen Kouassi-Olsson,
Administratrice Indépendante

Laureen KOUASSI-OLSSON est une professionnelle reconnue de l'industrie du capital investissement et des services financiers en Afrique. Elle figure parmi les personnalités africaines les plus influentes du continent.

Elle commence sa carrière au sein de la banque d'affaires *Lehman Brothers*, à Londres, au sein de la division Fusions et acquisitions. En 2008, la faillite de la célèbre banque d'affaires la décide à se consacrer à une finance responsable et à se recentrer sur son continent d'origine. C'est ainsi qu'en 2009 elle rejoint Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement dédiée au secteur privé. Elle y structure et exécute des opérations de financement en fonds propres et dette au profit d'institutions financières du continent.

En 2012, elle rejoint Amethis, principal fonds d'investissement français dédié au Continent, sponsorisé par le Groupe Edmond de Rothschild. Elle pilote la stratégie du fonds dans le secteur financier et exerce depuis Paris sur l'ensemble du continent. Elle est très impliquée dans la création de valeur pour les participations du fonds et définit à leurs côtés leur stratégie d'expansion locale et régionale (restructuration, diversification, croissance externe). En 2016, elle s'installe à Abidjan pour lancer *Amethis West Africa*, fonds régional incorporé en Côte d'Ivoire levé auprès d'institutionnels locaux et régionaux et destiné aux PME en Afrique de l'Ouest et Centrale francophone. Son arrivée sur le continent la sensibilise à la richesse de son industrie créative. Forte de sa légitimité acquise dans l'investissement privé et d'une proximité nouée avec les créateurs africains, elle crée en 2020 Birimian Ventures, institution financière dédiée au développement à long terme et au rayonnement international de marques symbolisant l'excellence créative africaine.

Laureen KOUASSI-OLSSON reste très impliquée dans le secteur financier et siège en tant qu'administratrice indépendante au conseil d'administration de plusieurs institutions financières du continent.

Franco-ivoirienne, Laureen KOUASSI-OLSSON est une alumni de l'EM Lyon et de Harvard Business School.

LISTE DES MANDATS

Présidente Directrice Générale

Birimian Holding

Administratrice Indépendante

BANK OF AFRICA - Orange Abidjan
Participations - Union Bancaire pour le
Commerce et l'Industrie, Tunisie



Mme Jinane Laghrari,
Administratrice Indépendante

Jinane Laghrari est une ancienne Directrice associée de McKinsey & Company au niveau global. Elle a été au service d'institutions publiques pendant près de 20 ans. Elle a dirigé de nombreux projets de définition de politiques publiques, de développement sectoriel ou territorial dans les domaines de l'économie, des finances, du transport, du tourisme, de l'industrie, de l'emploi, de l'intérieur et de l'éducation nationale. Elle a également conduit des projets pour des grands groupes privés dans la région.

Ancienne responsable de l'activité développement économique de McKinsey dans la région EEMEA, elle a été membre du board du pôle secteur public de McKinsey. Jinane Laghrari possède également une solide expérience dans le secteur privé, ayant exercé comme Directrice Générale Adjointe du Groupe Aksal entre 2011 et 2014.

Elle est titulaire d'un MBA de l'ESSEC Business School en 2004 et diplômée en Public Policy de Harvard Kennedy School en 2024. Elle est également engagée dans la société civile auprès de nombreuses fondations et associations notamment dans le domaine de l'éducation et de l'inclusion sociale.

Jinane Laghrari est administrateur indépendant de Ryanair international à Dublin depuis le 1^{er} Juillet 2024. Elle siège à titre bénévole dans le conseil d'administration de la FMPS (Fondation publique marocaine du préscolaire), et dans les comités de l'ISCAE, l'UNA, et l'UM6P.

Elle parle couramment arabe, français, anglais et espagnol.

LISTE DES MANDATS

Administratrice Indépendante

Ryanair-Michoc-Pharmaprom



M. Abdou Bensouda,
Administrateur *intuitu personae*

M. BENSOUA dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/ acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de O Capital Europe, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe O Capital Group à l'international.

Depuis 2008, M. BENSOUA a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe O Capital Group, notamment Président Directeur Général de Finatech Group, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à Finaventures Advisors en Californie où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion TLVentures. Son expérience dans le secteur du Private Equity remonte à 1995 à New York.

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à Westinghouse, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. BENSOUA est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des Affaires -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneuriat du Babson College, Massachusetts.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration

O Capital Investment Solutions

Président

O Capital Invest - O Capital France

Vice-Président

O Capital Green Investments

Administrateur

BANK OF AFRICA¹ - O Capital Europe² - Africa Investments Holdings - Finatech Group - Argan Infrastructure Fund - Decrow Capital- Infra Invest - Argan Infra - Dounia Productions- Hoche Participations - O Capital Group - Moroccan Aerospace Investment Company - MAIC Gestion - Valyans Consulting - BAB Consortium -Marbio - VIA-AM

Gérants

O Capital IM- SCI O Capital Group- Global Strategic Holdings- B4 Advisory



M. Brahim Benjelloun Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA avec des responsabilités plus directes en relation avec la *Gouvernance & RSE, la Conformité, le Capital Humain, la Communication ou le Développement du Groupe*. À ce titre, il est Membre associé des divers Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration à savoir le Comité Gouvernance, Nomination et Rémunération, le Comité des Risques Groupe et le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe ainsi que Membre du Comité Stratégique, *Strategy Task Force*.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI a été Président de BOA Group de 2015 à 2024, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans près de 20 pays en Afrique.

Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe. Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement, ainsi que de la Fondation Othman Benjelloun.

Il préside le Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca ainsi que son Comité Gouvernance, Nomination & Rémunération et siège, par ailleurs, au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière française de développement.

Né en 1960, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Après un stage d'étude au Fonds Monétaire International à Washington en 1985, il avait débuté en 1986 sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la salle des marchés d'une grande banque d'affaires française, puis rejoint en 1990 la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, dénommée depuis 2020, BANK OF AFRICA BMCE Group.

Marié, il est père de 3 enfants.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration

BMCE ASSURANCES - BOURSE DE CASABLANCA

Président du Conseil de Surveillance

BMCE CAPITAL

Administrateur

BANK OF AFRICA¹ - RMA - O CAPITAL GROUP - FONDATION BMCE Bank - FONDATION OTHMAN BENJELLOUN - EURO INFORMATION France - BANK AL KARAM² (Ex. BTI BANK) - BOA UK - BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS - BOA EUROPE - MAGHREBAIL - RM EXPERTS - O'TOWER - PROPARCO³

1. Intuitu Personae
2. Délégué

1. Directeur Général Délégué
2. Représentant de BANK OF AFRICA
3. Représentant Permanent de BANK OF AFRICA



Mme Myriem Bouazzaoui,
Administratrice *Intuitu Personae*

Après un Baccalauréat scientifique obtenu en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Mme. Myriem BOUAZZAOUI a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directrice Générale de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « *Asset & Wealth Management* » de BMCE Capital.

En 2023, Myriem BOUAZZAOUI obtient le Certificat Administrateur de Sociétés de Sciences Po Paris.

LISTE DES MANDATS

Présidente du Conseil d'Administration

BMCE Capital Asset Management (Tunisie)

Administratrice

BANK OF AFRICA¹ - CFG Bank² - BMCE Capital Gestion⁵ - BMCE Capital Gestion Privée - BMCE Capital Solutions - BMCE Capital Investments - BMCE Capital Holding - BMCE Capital Securities (Tunisie) - BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire) - BMCE Capital Research³ - BMCE Capital Gestion sous Mandat³ - BMCE Capital Titrisation³ - BMCE Capital Gestion Privée International⁴ - CTM

Membre du Directoire

BMCE Capital



M. Brian Mck Henderson,
Conseiller auprès de la Présidence

M. Brian C. McK. HENDERSON est Associé Fondateur de Henderson International Advisors, LLC.

Au cours de 43 ans d'expérience au sein du secteur bancaire international, il a tissé des relations clientèles importantes aussi bien dans les secteurs privés et publics internationaux, de même qu'il a développé une expertise en gestion et gouvernance d'entreprise.

Chez Merrill Lynch à laquelle il a consacré la majeure partie de sa carrière, M. Henderson a occupé plusieurs postes de responsabilités notamment en tant qu'Assistant Exécutif du Président et du Directeur Général, Vice-Président de Merrill

Lynch Europe, Moyen Orient et Afrique, et Président du Global Public Sector. De même, il a été Président de Prime Merrill S.p.a Italie et Membre du Conseil d'Administration de Merrill Lynch South Africa -Pty- Ltd.

M. Henderson a débuté sa carrière à la Chase Manhattan Bank au sein de laquelle il a assumé plusieurs postes notamment au sein du Groupe Institutionnel Européen, en tant que Vice-Président et Directeur de l'Afrique sub-saharienne ou encore au sein de la Banque d'affaires. Il a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque Ivoirienne du Développement Industriel, de la Chase Bank Cameroun SA ainsi que Vice-Président & Trésorier de l'Atlantic Council des Etats-Unis.

Actuellement, il est Président non-exécutif de Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta, Conseiller de Cremades & Calvo Sotelo, Madrid, et Senior Advisor de Rockefeller Capital Management.

Ses engagements civiques incluent Président du Chatham House Foundation, Honoring Nations Board of Governors, le projet sur le Développement Economique de l'Americano-indien au sein de JFK School of Government, Université de Harvard, Fort Apache Heritage Foundation - Administrateur -.

M. Henderson est titulaire d'un Bachelor of Science, International Economic Relations, Georgetown University, School of Foreign Service, Washington DC.

1. Intuitu Personae
2. Représentant BANK OF AFRICA
3. Représentant BMCE Capital Gestion
4. Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
5. Directrice Générale



Information communiquée aux actionnaires

La Banque entretient une relation régulière avec ses actionnaires à travers diverses communications dédiées et événements organisés au cours de l'année.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout Actionnaire dispose, dans les délais, de toute l'information nécessaire avant la tenue du rendez-vous annuel des actionnaires de l'Assemblée Générale.

Ainsi, une rubrique dédiée à l'actionnaire, intitulée "Assemblées Générales", est disponible sur le site de la Banque www.ir-bankofafrica.ma dans laquelle figure notamment : (i) le Rapport de l'actionnaire intégrant notamment le Rapport de Gestion, les Rapports des Commissaires aux Comptes - Général, d'Audit et Spécial-, les faits marquants, (ii) le Guide de l'actionnaire, document didactique permettant à l'actionnaire de connaître ses droits, la fiscalité des titres, les indicateurs clés de la Banque, la liste des Administrateurs de la Banque, (iii) l'Avis de réunion, (iv) le formulaire de vote par correspondance, (v) le pouvoir, (vi) la répartition du capital récente de la Banque, (vii) le Communiqué post Assemblée et les résultats des votes, outre la documentation que tout actionnaire peut consulter au Siège social de la Banque.

S'agissant de l'information périodique, elle porte principalement sur les communiqués financiers et extra-financiers relatifs à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que l'examen des comptes trimestriels, publiés sur le site de la communication financière et sur un Journal d'Annonces Légales. Sont également mis en ligne les présentations des résultats annuels et semestriels.

Face à la diversité de nos actionnaires, la Banque publie, annuellement, en plusieurs langues notamment français, arabe, anglais, le Rapport Annuel intégré relatant les activités et les performances financières de l'année précédente de sa publication ainsi que sa gouvernance.

Depuis 2019, la Banque publie annuellement le Document de Référence, conformément aux Directives de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux - AMMC-, qui contient l'information détaillée sur l'activité, la situation financière et les perspectives de la Banque.

De manière Générale, il est mis à jour régulièrement sur le site www.ir-bankofafrica.ma l'information portant sur la Gouvernance de BANK OF AFRICA, l'information financière et extra-financière et les principales opérations réalisées par la Banque.

Le Groupe publie également son rapport financier intégré conformément aux normes internationales, accompagné d'un rapport abrégé disponible en plusieurs langues. Cette initiative est complétée par la diffusion d'une présentation institutionnelle qui met en avant les réalisations, les objectifs stratégiques et la performance globale du Groupe. Ces supports visent à renforcer la transparence, faciliter l'accès à l'information financière pour toutes les parties prenantes et illustrer l'engagement constant du Groupe envers les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de communication financière.

Liste des communiqués publiés en 2024

- Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 4^{ème} trimestre 2023
- Communiqué de presse relatif aux Résultats Financiers Annuels 2023
- Communiqué de presse de mise en ligne du Rapport Financier Annuel 2023
- Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 1^{er} trimestre 2024
- Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 2^{ème} trimestre 2024
- Communiqué de presse relatif aux Résultats Financiers du 1^{er} semestre 2024
- Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 3^{ème} trimestre 2024
- Communiqué de presse relatif à l'enregistrement du document de référence relatif à l'exercice 2023 et à la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts
- Communiqué de presse relatif au Visa de l'AMMC du prospectus relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 1 MMDH en juin 2024
- Communiqué de presse relatif aux taux d'intérêt de l'emprunt subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 1 MMDH en juin 2024
- Communiqué de presse suite aux résultats de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 1 MMDH en juin 2024
- Communiqué de presse relatif à la cession par BANK OF AFRICA des actions détenues dans Africa Morocco Links
- Avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires du 30 janvier 2024
- Communiqué de presse post Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires du 30 janvier 2024
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2024
- Communiqué de presse post Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2024
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 2 octobre 2024
- Communiqué de presse post Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 2 octobre 2024
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2025
- Avis d'augmentation de capital par incorporation de réserves et modification corrélative des statuts



GESTION DES RISQUES



Dispositif de gestion des risques

Typologie des risques

Risque de crédit

Inhérent à l'activité bancaire, le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre eux. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous les autres actifs.

Risque global de liquidité et de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Risque pays

Le risque pays comprend le risque politique ainsi que le risque de transfert. Le risque politique provient généralement d'une action du gouvernement d'un pays, telle que la nationalisation ou l'expropriation, ou d'événements indépendants tels qu'une guerre ou une révolution, qui affectent la capacité des clients à honorer leurs obligations. Le risque de transfert se définit comme le risque qu'un client résident ne puisse pas acquérir des devises dans son pays afin qu'il puisse honorer ses engagements à l'étranger.

Organisation de la gestion des risques

Les Instances relevant du Dispositif de Contrôle

• Risques Groupe

L'une des missions attribuées aux Risques Groupe est le renforcement de la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché, pays et opérationnels. Elle prend ainsi en charge :

- La définition de la politique des risques du Groupe ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels ;

Risques Groupe est composée de quatre Pôles :

- Management des Risques Groupe
- Surveillance des engagements
- Analyse des Engagements
- Contrôle Permanent Groupe

Les instances de Gouvernance

• Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe. Ce Comité assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

• Comités d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le CACI Groupe est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la qualité et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité du Groupe ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le dispositif de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment :

- la vérification des opérations et des procédures internes ;
- la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- l'efficacité des systèmes d'information et de communication.

• Comité Exécutif Maroc & International

Le Comité Exécutif Maroc & International est l'instance décisionnelle en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi au niveau du périmètre Maroc et des filiales internationales hors Afrique subsaharienne et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il assure la gestion des opérations et des activités courantes et veille à la réalisation des objectifs annuels commerciaux et budgétaires et prend les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

Il revoit la performance individuelle par Business Unit et des filières ainsi que les mesures prises, y compris les allocations de capital, les dépenses et les opérations.

• Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

Le Comité de Pilotage et Gestion des Risques l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA S.A et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées. Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de son adéquation avec le niveau de l'appétit pour le risque.

Les Comités de crédit

• Comité de Crédit Sénior

Le Comité de Crédit Sénior examine et approuve, deux fois par semaine, les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe et ce, pour les activités au Maroc, en Europe & en Asie selon les seuils prédéfinis dans le cadre du schéma délégataire.

Les dossiers de crédits dont le total engagements dépasse les seuils fixés par le schéma délégataire et pour lesquels le Comité de Crédit Sénior a émis un Avis Favorable, sont introduits au Comité des Grands Engagements pour décision finale.

Le Comité des Grands Engagements se tient en présence de M. Le Président Directeur Général et des membres Permanents Seniors du Comité de Crédit Sénior

Le Comité de Crédit Sénior (CCS) se tient en présence des membres permanents Seniors CCS, au minimum, des filières Commerciale et Risques :

- M. le Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB / M. le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque PART/PRO & PME
- Messieurs les Responsables des Risques Groupe.

• Comité de crédit régional

Le Comité de Crédit Régional dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur.

Le Comité de Crédit Régional se tient en présence de deux membres permanents, au minimum, des filières Commerciale et Risques :

- Directeur Régional/ Directeur Réseau/ Directeur Régional Adjoint
- Directeur des Engagements Central

Le Comité de Surveillance des Engagements « CSE »

Le Comité de Surveillance des Engagements est décomposé en trois Comités :

1. Comité de Surveillance Central (CSC)
2. Comité de Surveillance Régional (CSR)
3. Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)

Les Comités de Surveillance des Engagements traitent l'ensemble des dossiers en anomalie (Impayés, Gelés, Dépassements persistants, Autorisations échues et toutes autres anomalies remontées par les Risques Groupe), relatifs aux différents marchés (GE, PME & PART/PRO), qui remplissent les critères de classification réglementaire ainsi que le passage au Recouvrement Précontentieux et Contentieux.

• Comité de surveillance central (CSC)

Le Comité de Surveillance Central est une instance tenue mensuellement et vise à décider du sort à réserver aux comptes à risque selon les délégations de pouvoir qui lui sont conférées, reprises ci-après :

- Clientèle Entreprises : Créances supérieures ou égales à 5 Millions de Dirhams
- Clientèle PART/PRO : Créances supérieures ou égales à 1 Million de Dirhams

Il est présidé par les Responsables Risques Groupe COMITÉ DE SURVEILLANCE CENTRAL (CSC) se tient en présence de membres suivants :

- Directeur Général Adjoint Banque PART/PRO & PME
- Représentants du Pôle Engagements Groupe
- Responsable de la Grande Entreprise
- Directeurs Régionaux
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Responsable Recouvrement Précontentieux
- Responsable Recouvrement Contentieux
- Directeur Général RM Experts

• Comité de surveillance regional (CSR):

Le Comité de Surveillance Régional tenu mensuellement et décide du sort à réserver aux comptes à risque selon les délégations de pouvoir qui lui sont conférées, pour la Clientèle Entreprises (Créances inférieures à 5 Millions de Dirhams) et pour la clientèle PART/PRO (Créances inférieures à 1 Million de Dirhams)

Il est présidé par le responsable de la Surveillance des Engagements et se tient en présence des membres suivants :

- Représentants du Pôle Engagements Groupe (Directeurs Engagements & Responsables Régionaux des Engagements)
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux GRAND CASA
- Représentants Recouvrement Précontentieux
- Représentants Recouvrement Contentieux
- Responsables de Centres d'Affaires
- Responsables de Groupes

• Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)

Le Comité de Surveillance Précontentieux est tenu à la demande de la Filière Commerciale et décide du sort à



réserver aux comptes à risque présentés au Comité. Il est présidé par le responsable de la Surveillance des Engagements et se tient en présence des membres suivants :

- Représentants du Pôle Engagements Groupe
- Responsable Marché Entreprises
- Responsable Grandes Entreprises et en son absence Corporate Bankers
- Responsable Marchés Part / Pro / MRE
- Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjoint / Directeurs Réseaux GRAND CASA
- Corporate Bankers et/ou Senior Bankers - Portefeuilles GE
- Responsables Recouvrement Précontentieux
- Responsables de la Gestion et Suivi des Engagements

RISQUE DE CRÉDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

Circuit de décision de crédit

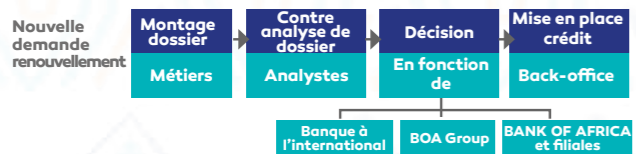
Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA repose sur les principes suivants:

- L'ensemble des demandes de crédit suit le même processus d'octroi consistant à assurer la dualité de décision. Ainsi, toute demande de crédit sauf dans certains cas exceptionnels définis, doit être approuvée par la filières Risques et Commerciale.
- La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale – avec au préalable une analyse contradictoire – s'exerce sur les dossiers accordés dans la délégation de pouvoirs aussi bien en local qu'en central, et ce dans une structure pyramidale à plusieurs niveaux, dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus.
- Recours à la procédure d'escalade (n+1) en cas de désaccord entre la filière Risque et la filière Commerciale.

Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :



- Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;
- L'analyse contradictoire du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;
- La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;
- La mise en place du crédit est effectuée par un back-office, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté.

Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit, via un processus manuel ou électronique.

La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes, des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est intuitu personae sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Filière commerciale et Filière risques selon le principe de la dualité de décision et selon les niveaux d'approbation.

Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants:

- Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;
- Un niveau de HUB (BOA Groupe et Banque à l'International) ;
- Un niveau Central au niveau de BANK OF AFRICA .

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes, des produits et des risques.

La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit. Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques

concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle ou d'un renouvellement et ce, sur la base des documents communiqués par le client tels que précisés dans les check-lists produits.

La check-list des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filière Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

DISPOSITIF DE NOTATION

BANK OF AFRICA dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

Principes directeurs de la notation

Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

Singularité de la notation

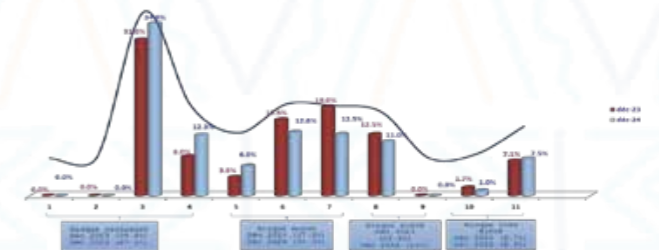
Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence de telle sorte que pour chaque tiers (dont le type de contrepartie est singulier et donc unique) l'évaluation soit réalisée à l'aide d'un seul modèle de notation, mais avec les données caractéristiques propres à la contrepartie concernée. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

Echelle de notation

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BANK OF AFRICA , la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

CATÉGORIE	CLASSE	DÉFINITION
Investment grade	RISQUE RESTREINT	1 Extrêmement stable à court et terme ; très stable à long terme ; Solvable même après de graves bouleversements
		2 Très stable à court et moyen terme ; stable à long terme ; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
		3 Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés ; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4 Très stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre ; évolution à long terme encore incertaine
RISQUE MOYEN	5 Stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme	
	6 Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus	
	7 Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus	
Sub-investment grade	RISQUE ÉLEVÉ	8 Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements
		9 Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes
	RISQUE TRÈS ÉLEVÉ	10 Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Déficit partiel de paiement des intérêts et du capital
		11 Déficit total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 31 Décembre 2024, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :



Scoring des particuliers

Le Scoring pour le segment clientèle Retail, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

Deux types de scores sont mis en place : des scores de comportement et des scores d'octroi.

Le score de comportement correspond à une évaluation dynamique du risque basée sur le comportement d'un client pour un compte ouvert. Seuls les clients connus peuvent être notés par le score de comportement.

Une Cotation de A à K est attribuée à chaque



client de la Banque et actualisée mensuellement et quotidiennement pour les incidents.

Classe	Signification
A	Risque très faible
A-	
B	Risque faible
B-	
C	Risque moyen
C-	
D	Risque moyennement élevé
D-	
E	Risque élevé
E-	
F	Risque très élevé
F-	
G	Risque majeur
G-	
H	Risque avéré
H-	
I	Pré-douteux
J	Douteux
K	Compromis

Quatre modèles de scores de comportement distincts sont mis en place par marché : un modèle pour les Particuliers, les Professionnels, les MRE et la TPE.



Le score d'octroi est une note ponctuelle à l'ouverture d'une ligne de crédit. Les nouveaux et anciens clients sont notés par le score d'octroi.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation est mis en place.

DISPOSITIF DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filière Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec les Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles exercés par les différentes entités relevant des Risques Groupe est d'assurer l'efficacité du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation

par la Filière Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. Les Risques Groupe, à travers le Pôle Surveillance Permanente des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filière Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les défaillances notoires.

Les principales missions opérationnelles des Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

- Assurer les contrôles à priori ;
- Assurer les contrôles à posteriori ;
- Identifier et suivre le portefeuille engagement selon plusieurs axes d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, ... ;
- Fixer et suivre les limites de concentration ;
- Détecter et assurer le suivi des comptes à risques ;
- Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;
- Conduire des stress tests ;
- Établir les reportings réglementaires et de pilotage interne.

Contrôle à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en œuvre avant la 1ère autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filière Commerciale, le Back Office, le Département Juridique...

La mise en œuvre de ces contrôles est assurée par les entités relevant des Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;
- Le respect du niveau de délégation ;
- La conformité de la documentation juridique ;
- Des conditions et réserves émises avant la 1ère utilisation des fonds ou de la facilité ;
- Les données saisies dans le système d'information.

Contrôles à posteriori

À l'instar des contrôles à priori, les contrôles à posteriori sont assurés par les entités relevant des Risques Groupe. L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filière Commerciale d'autre part.

Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à posteriori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle, notations de contrepartie, catégories de créances (saines et souffrance), secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté, ... Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filière Risques de crédit qui assure par ailleurs le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du management, qu'en externe, Vis-à-vis des régulateurs.

Dispositif de détection des risques et des anomalies

Les comptes à risques et les comptes en anomalies représentent un risque susceptible de s'aggraver ultérieurement engendrant ainsi un coût pour la Banque. Ils sont constitués des engagements, portés par un client non contentieux, qui présentent :

- Soit une dégradation avérée de la qualité des risques identifiés par des critères quantitatifs (impayés Doubteux, Pré douteux, gel (Absence de mouvements avec un solde débiteur), dépassements persistants, ...);
- Soit une dégradation potentielle des risques identifiés par des critères qualitatifs, susceptible de s'aggraver et d'engendrer un coût. Ces indicateurs peuvent inclure des événements d'ordre juridique (ATD, saisie arrêt,...), ou liés au compte (perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir,...) ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises ...).

Les critères de classification retenus par la Banque répondent au moins à une exigence réglementaire (circulaire 19/G/2002 de BAM) selon le degré de risque de la créance (Compromis, Doubteux, pré-douteux). Nous en citons pour l'essentiel :

- Les soldes débiteurs des comptes à vue qui n'enregistrent pas de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs ;
- Les encours des crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée après son terme ;
- Les encours des crédits remboursables en une seule échéance, qui ne sont pas honorés après leur terme ;

• Les encours des crédits dont le recouvrement est susceptible d'être mis en cause en raison de considérations liées principalement à un déséquilibre financier structurel important, à la dégradation de la contrepartie, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires (décès, redressement ou liquidation judiciaire.....), et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie.

• Perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir...- ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires -décès, redressement ou liquidation judiciaire...-, et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie...

Par ailleurs, d'autres critères de risques se rapportant aux dossiers de crédits font l'objet d'un processus de suivi des engagements rigoureux par les différentes entités de la Banque, dont :

- Les Comités de Crédits Échus ;
- Les Garanties non constituées -après écoulement du délai d'engagement du notaire- ;
- Les lignes de crédits ne sont pas utilisées de plus de 6 mois ;
- Les projets financés présentant des irrégularités ou des difficultés pouvant impacter la capacité et les chances de remboursement ;

Ces critères de classification prévus par la circulaire 19/G de BAM constituent pour la Banque, les conditions minimales de surveillance et de présentation des dossiers en Comité de surveillance des Engagements. En effet, les Risques Groupe, les filières Commerciales et le Recouvrement Précontentieux détectent, surveillent et présentent pour analyse et revue dans les comités de Surveillance des Engagements tous les dossiers dont ils jugent que la sensibilité mérite d'être discutée. À ce titre, le Pôle Risques Groupe, à travers la Surveillance Permanente des Engagements « P.S.P.E », est désignée comme la source de référence des données relatives à la détection des critères de risque, et dispose de prérogatives relatives à l'analyse et à la qualification de ces données.

Limites de concentration

La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées. Pour le Groupe BANK OF AFRICA, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.



Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements. A fin Décembre 2024, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :

	Déc-24	
	Décaissement	% dans le total
ENGAGEMENTS DES 10 PREMIERS CLIENTS	30 721	21,68%
ENGAGEMENTS DES 20 PREMIERS CLIENTS	40 374	28,49%
ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS CLIENTS	62 103	43,83%

Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20% des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe BANK OF AFRICA veille au respect des seuils de concentration de la directive de Bank Al Maghrib.

Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

La méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque (rating).

L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

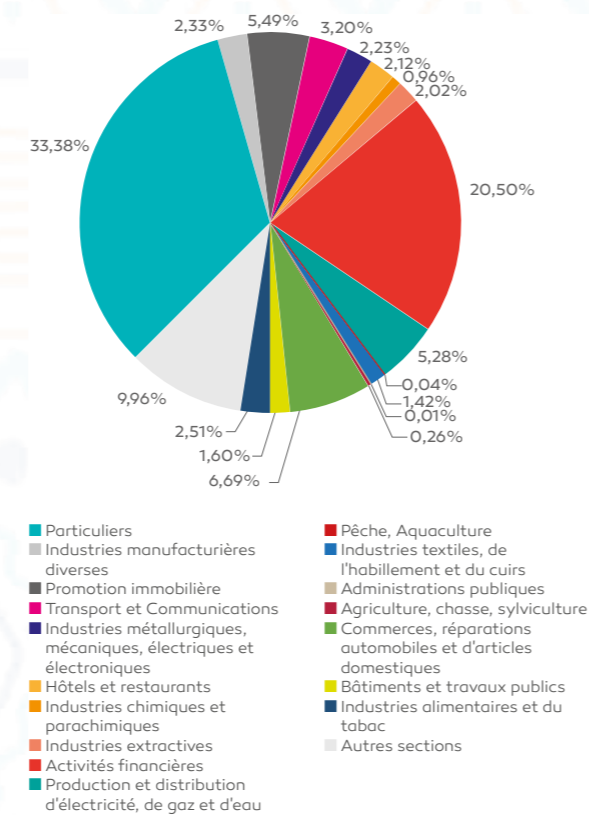
La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple rating / secteurs d'activité.

Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée

par les Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de Back Testing du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence Économique de la banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles. Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activité se présente comme suit à fin décembre 2024 :



Conduite de Stress-tests

Le Groupe BANK OF AFRICA effectue semestriellement des simulations de crise -Stress tests- pour évaluer la vulnérabilité de son portefeuille de crédits en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.

Les Stress-tests sont conduits afin d'apprécier la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus. Opérationnellement, ils consistent en des simulations de scénarii de défaut d'un pourcentage de contreparties dont la finalité est d'en mesurer l'impact sur les provisions et, par conséquent, sur la rentabilité et les fonds propres prudentiels.

La pertinence des différents scénarii fait objet d'un examen régulier deux fois par an. Cet examen est

effectué en fonction d'objectifs escomptés de la réalisation des Stress tests et chaque fois que les conditions du marché laissent entrevoir une évolution potentiellement défavorable, susceptible d'impacter sérieusement la capacité du Groupe à y faire face.

Les résultats des Stress tests sont portés à la connaissance du Comité de Pilotage et de Gestion des risques Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.

RISQUE PAYS

Le risque pays se définit par la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente. Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du groupe.

Les engagements du Groupe BANK OF AFRICA concernent principalement les Entreprises et le Souverain. Ces engagements font l'objet :

- d'une autorisation après analyse des fondamentaux de chaque contrepartie ;
- d'un suivi continu à travers des reportings qui offrent une vue d'ensemble des engagements du Groupe BANK OF AFRICA .

En complément de ces reportings, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA . Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe

BANK OF AFRICA et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays. Le dispositif risque pays du Groupe se présente comme suit :



- Les limites d'exposition par pays

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la banque.

A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Ces limites sont réexaminées et réajustées régulièrement à la lumière de l'évaluation actualisée de chaque pays et à la survenance de tout élément de nature à impacter substantiellement (suspension, réduction voire suppression). Ces macro-limites sont proposées par Risques Groupe et soumises à l'approbation du Comité Risques Groupe.

- Cartographie des Risques Pays

La banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développées une expertise et un savoir-faire suffisant sur les problématiques et les enjeux futurs au sein des pays.

La Banque utilise la notation de l'assureur de crédit Coface, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P. Aussi, les études pays du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie.

La cartographie de la banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré,



Risque Elevé et Risque Extrême. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque..

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds propres;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif;
- Organiser et animer les sous comités actif-passif;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs;
- Maitriser les systèmes de reportant qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changement éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marche;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciaux à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs valides au Comité de Direction Exécutif sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilanciaux par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du comité ALCO ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 178% sur base consolidée au 31 Décembre 2024 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque

de liquidité encouru par la Banque a court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois a des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et a moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin Décembre 2024, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0.230 Mrd DH soit +5.12% de la MNI prévisionnelle (et -0.236 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -5.25% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres,

en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1.178 Mrd DH soit 8.47% des Fonds Propres de base.

8.7. RISQUE DE MARCHE

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.

Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BANK OF AFRICA notamment :

- Le Risque de taux d'intérêt ;
- Le Risque de change ;
- Le Risque sur titres de propriété ;
- Le risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BANK OF AFRICA se répartit par facteur de risque comme suit :

Produits de taux	I- Prêts/Emprunts Corporate et interbancaires
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II- Bons du Trésor et titres de créances négociables
	II-1 Titres souverains
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-2 Titres émis par des établissements de crédits et entreprises
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
OPCVM	III- Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de Titres
	Repos/ Reverse Repos
	IV- Dérivés de Taux (MAD et Devises)
	Swaps de taux
Produits de change	Futures de taux
	Forward Rate Agreement
	OPCVM monétaires
	OPCVM Obligataires
	OPCVM Actions
Produits sur titres de propriété	OPCVM Diversifiés
	I- Change
	Change au comptant
	Change à terme
	II- Dérivés de change
Produits sur matières premières	Swaps de change
	Options de change
	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/Indices
	Futures sur MP
Produits sur matières premières	Options sur MP
	Swaps sur MP



Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA sont :

Le Pôle Risques Groupe qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché approuvées par le Conseil d'Administration ;

Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre ;

Le Comité Risques de Marché Groupe qui s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BANK OF AFRICA et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe ;

L'entité Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA en tant que fonction indépendante des FrontOffice du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l'arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;

Les Risk Managements Units des entités du Groupe BANK OF AFRICA qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein leur entité et adressent des reporting récurrents au Management des Risques Groupe ;

Le Contrôle Général Groupe qui s'assure de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en rigueur.

Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux :

- Limites ;
- Indicateurs de risques ;
- Exigences en fonds propres.

Limites

• Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites a priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

• Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit :

- Les limites de stop/loss ;
- Les limites de positions ;
- Les limites en VaR ;

• Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en VaR. Ainsi, le dispositif de gestion des limites est dynamique prenant en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

• Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BANK OF AFRICA s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al- Maghrib telles que :

- La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;
- La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

• Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la Value-at-Risk globale et par classe d'actifs est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA ainsi que son Backtesting.



• VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarios pour le calcul de la Stressed VaR.

Le choix du Groupe s'est porté sur des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers s'étalant sur la période allant du 1er septembre 2014 au 1er Septembre 2024. Parmi ces événements, on note :

- La faillite de la banque « SVB » au Etats Unis,
- La quasi-faillite de la banque « Crédit Suisse » et son rachat par UBS,
- L'augmentation du déficit budgétaire américain de 500 milliards de dollars,
- La crise Covid-19.

Cependant, les marchés financiers marocains ont réagi de manière très limitée à ces événements. Par conséquent, les impacts constatés sur les marchés internationaux ont été répliqués sur le marché marocain :

- Fluctuation de la bourse de Casablanca, similaire à celle des Etats Unis,
- Fluctuation de la courbe des taux du dirham, similaire à celle du dollar américain,
- Répercussion de la volatilité de l'EUR/USD sur les taux EUR/MAD et USD/MAD,
- Répercussion de la volatilité de l'EUR/USD sur la volatilité EUR/MAD et USD/MAD..

• Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

Les résultats des stress tests du risque de taux, du risque de change et actions du portefeuille de négociation se présentent comme suit :

a- Portefeuille Taux

1^{ère} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 66 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps Ce scénario ressort avec un impact de 131 MMAD sur le P&L.

b- Portefeuilles Actions

1^{ère} hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 24 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 40 MMAD sur le P&L.

c- Change

1^{ère} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 2.5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 5 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 9 MMAD sur le P&L.

Les impacts des stress tests menés montrent que le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scénarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

CONSOMMATION EN FONDS PROPRES

Le calcul des exigences en Fonds Propres en approche standard au titre des risques de marché est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA à travers le logiciel Risk Authority qui permet d'assurer la production des déclarations réglementaires ainsi que le suivi des exigences en Fonds Propres du portefeuille de négociation du Groupe.

Les exigences en fonds propres consolidés au titre des risques de marché se sont établies à fin décembre 2024 à :

TYPLOGIE DE RISQUE	Décembre 24
Risque de Taux	739
Titres de propriété	63
Risque de change	26
Total Exigences en fonds propres au titre des risques de marché	828
Total des actifs pondérés au titre des risques de marché	10 346
	en MMAD

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS RELEVANT DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Produits Obligataires et Monétaires en DH

Les valeurs de marché sont calculées pour les actifs obligataires et monétaires sur Kondor+ en se basant sur la courbe des taux dirhams publiée par Bank Al-Maghrib et les caractéristiques de chaque transaction.

OPCVM Monétaires et Obligataires

La valorisation des OPCVM est calculée en se basant sur les valeurs liquidatives qui sont réévaluées sur base quotidienne ou hebdomadaire.

Produits de Taux en Devises

Les produits de taux en devises sont valorisés sur Kondor+ en se basant sur les courbes des taux des devises concernées ainsi que les caractéristiques de chaque transaction.



Options de Change

La réévaluation des options de change est effectuée sur la base des données suivantes : courbe des volatilités, courbes des taux -EUR, MAD et USD- et taux de change croisés des trois devises.

La position sur les options de change est intégrée à la position de change globale en méthode « équivalent delta ».

Position Globale de Change

Les opérations effectuées en agence se traitent sur la base du Fixing BANK OF AFRICA -cours non négocié-.

L'état final des ordres à exécuter est transmis au Desk Change en « J » qui le saisit de suite. En « J+1 » au matin, le Middle Office reçoit un état comportant les éventuelles modifications des positions du Réseau et procède aux Updates sur Kondor+.

Juste Valeur Positive des Contrats -Garanties-

Les garanties relatives aux risques de marché concernent les contrats Repos. Il s'agit des titres donnés en pension pour lever des fonds.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Politique de gestion des risques opérationnels

Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue dudit dispositif.

Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

- Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;
- Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structuré autour de trois principes directeurs :

- Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BANK OF AFRICA et inspiré des meilleures pratiques ;
- Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;
- Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BANK OF AFRICA implique quatre entités majeures :

- La Direction Risques Opérationnels Groupe en central BANK OF AFRICA ;
- Le Réseau BANK OF AFRICA ;
- Les Directions Métiers BANK OF AFRICA ;
- Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

- Correspondants Risques Opérationnels (CRO) ;
- Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO) ;
- Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Le Comité Risques Opérationnels Groupe se tient au sein du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe, et les résultats des travaux sont présentés au Comité Risques Groupe (émanation du Conseil d'Administration) ;
- Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques,
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,

- L'état d'avancement des plans d'action préventifs/ correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,
- Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BANK OF AFRICA au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

- La Collecte des événements,
- La Cartographie des risques opérationnels,
- Les Indicateurs clés de risques opérationnels (Key Risk Indicators).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;

- Élaborer des plans de continuité d'activité ;
- Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;

- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;



- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

DISPOSITIF ICAAP

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Celui-ci a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

L'ICAAP s'articule autour de sept composantes : Taxonomie des risques, Risk Appetite, Quantification du capital économique, Gouvernance et Politiques Risques, Capital Management, Dispositif des limites et, Dispositif de "Stress Tests".

Ce processus consiste à :

- Planifier, le niveau des fonds propres en alignement avec :
- Les objectifs d'activité et de performance.
- La stratégie de gestion des risques (appétit au risque, structure actuelle et cible des risques).
- Allouer les fonds propres d'une manière optimale sur la base de la quantification des risques selon plusieurs axes (secteurs, marchés, produits, géographie...).
- Gérer les fonds propres et suivre leur consommation et adéquation avec les risques inhérents à l'activité.

La fixation et la déclinaison de l'appétit pour le risque s'appuie sur les éléments suivants :

- Analyse et évaluation de l'ensemble des principaux risques auxquels le Groupe est exposé à travers la taxonomie des risques.
- Evaluation de la capacité de prise de risque du Groupe. L'appétit pour le risque au niveau global doit être limité à cette capacité de prise de risque.
- Evaluation prévisionnelle de la rentabilité et de la solvabilité du Groupe sur un horizon de trois ans, considéré pour la construction du plan stratégique de développement.
- Déclinaison de l'appétit pour le risque au sein du Groupe, en prenant en compte le profil de risque / rentabilité des entités opérationnelles et leurs perspectives de développement.
- Définition des indicateurs de pilotage ainsi que la mise en place d'un système de Traffic Light.
- Etalonnage des indicateurs selon 2 niveaux : niveau 1 et de niveau 2.
- Définition d'un cadre de pilotage des indicateurs en coordination avec les différentes entités de la Banque et un système de remontée d'alerte aux Organes de Direction et d'Administration.

L'appétit pour le risque du Groupe est formalisé et revu annuellement dans une déclaration (Risk Appetite Statement) qui fixe les valeurs cibles, les limites et seuils

encadrant le profil de risque du Groupe. Par ailleurs, le pilotage de l'appétit pour le risque se fait à travers la mise en place d'un ensemble d'indicateurs (de niveau 1 et 2) et d'un système de remontée d'alerte aux organes de Direction et d'Administration, sur la base d'une approche Traffic Light.

L'ensemble des indicateurs ainsi que leurs seuils sont mis en œuvre et approuvés par le Comité Risques Groupe et suivis par le Comité Exécutif.

La Filière Risques Groupe veille à assurer l'articulation du cadre d'appétence aux risques avec la stratégie de la Banque ainsi que la cohérence avec les différents dispositifs établis (Business Model, Plan Stratégique de Développement, ICAAP et PRCI).

PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI)

Le Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI) est un dispositif de gestion, mis en place conformément à la circulaire 4/W/2017 de Bank Al Maghrib, visant à présenter les mesures prévues par l'établissement pour rétablir sa viabilité financière en réaction à d'éventuels chocs extrêmes.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité. Les différents risques auxquels le groupe est exposé ont été couverts par le PRCI.

La banque, arrête son périmètre significatif (activités fondamentales, entités significative et fonction critiques), élabore et met à jour conséquemment son PRCI. Ce dernier est revu dans le cadre du comité de pilotage et de gestion des risques Groupe (organe de direction) et approuvé par le comité des risques Groupe (organe d'Administration) qui approuve sa cohérence globale.

La banque pilote son plan de redressement de crise interne en définissant deux seuils d'alerte et un seuil de déclenchement pour un certain nombre d'indicateurs (solvabilité, liquidité, rentabilité...). Lesdits seuils ont été arrêtés et approuvés en adéquation avec le profil de risque du Groupe et son appétit aux risques encourus.

Les deux seuils d'alerte, permettent d'anticiper la survenance de la crise et de définir les actions palliatives à mettre en œuvre afin de maîtriser les risques. Le seuil de déclenchement quant à lui donne lieu à l'activation du plan de redressement de crise interne.

La banque établit des mesures de redressement basées sur une voie d'escalade de la gouvernance de gestion de crise.

Quatre catégories de mesures de redressement ont été quantifiées :

1. Mesures opérationnelles

2. Mesures de cession

3. Mesures de liquidité

4. Mesures de fonds propres

Pour chaque mesure retenue, les prérequis suivants ont été identifiés :

- Le délai et la complexité de la mise en œuvre
- Les prérequis juridiques et réglementaires associés à la mise en œuvre
- Les responsables en charge de la mise en œuvre et les instances de validation
- Les impacts de la réalisation (sur la rentabilité, la liquidité, les risques pondérés, les fonds propres et la solvabilité)

Le PRCI a fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, CLIMATIQUE ET SOCIALE

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociétale de BANK OF AFRICA - BMCE Groupe est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

BANK OF AFRICA - BMCE Groupe intègre ainsi les considérations et objectifs de développement durable dans ses stratégies commerciales et gère les risques environnementaux, climatiques et sociaux (ECS) liés à ses engagements commerciaux.

Les risques résultant des problématiques environnementales, climatiques et sociales sont inhérents à toute transaction financière. Ils se traduisent pour la banque en impacts financiers, légaux, de garantie ou de réputation.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de Bank Al-Maghrib, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.

Ces ratios calculés pour le Groupe BANK OF AFRICA respectent les seuils réglementaires établies par Bank Al-Maghrib.

ACTIFS PONDERES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	31/12/2024
Types d'expositions	Actifs pondérés après ARC
Eléments du bilan	201 203
Eléments de Hors - bilan : Engagements de financement	8 729
Eléments de Hors - bilan : Engagements de garantie	11 685
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille Bancaire	-
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de négociation	289
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille bancaire	-
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille de négociation	399
Autres Actifs / Autres Eléments	38 015
Risque règlement / livraison	278
Total	260 599
	(en millions)

COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Eléments Constituant les Fonds Propres BANK OF AFRICA est dotée d'un capital social de DH 2 157 863 330, composé de 215 786 333 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

A fin décembre 2024, le total des dettes subordonnées à durée déterminée s'élève à près de DH 5,4 milliards.

Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de Bank Al Maghrib (BAM).

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

- Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit;
- Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit.



COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Fonds propres de base	28 788
Éléments à inclure dans les fonds propres de base	32 583
Capital social ou dotation	2 158
Réserves consolidées y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	22 606
Report à nouveau créditeur	13
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	3 427
Intérêts minoritaires	4 379
Éléments à déduire des fonds propres de base	3 795
Good Will	1 018
Autres ajustements des CET1	1 628
Immobilisations	1 115
Autres déductions	34
Fonds propres additionnels	4 500
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 500
Fonds propres complémentaires	4 882
Dettes subordonnées à durée déterminée	4 009
Ecart de réévaluation	733
Réserves latentes	141
Total	38 170

Exigences en FP par type des risques	déc-24
Risques de crédit pondérés	260 599
Risques de marché pondérés	10 346
Risques opérationnels pondérés	30 638
Total des actifs pondérés	301 583
Fonds propres Tier 1	33 288
Ratio de fonds Tier 1	11,0%
Total des fonds propres admissibles	38 170
Ratio de Solvabilité	12,7%
	(en millions)

PROJECTIONS DES RATIOS DE CAPITALISATION SUR LES 18 PROCHAINS MOIS

Social	Déc-24	Juin-25	Déc-25	Juin-26
FP Base	15 047 552	15 618 463	15 181 764	15 580 964
FP cat 1	19 547 552	20 118 463	19 681 764	20 080 964
FP	23 370 024	24 610 158	23 840 087	25 101 828
Actif pondéré	154 622 691	159 388 566	163 776 587	165 707 286
Ratio CET 1	9,7%	9,8%	9,3%	9,4%
Ratio Tier one	12,6%	12,6%	12,0%	12,1%
Ratio de solvabilité	15,1%	15,4%	14,6%	15,1%

Consolidé	Déc-24	Juin-25	Déc-25	Juin-26
FP Base	28 787 814	30 612 950	31 542 531	33 127 242
FP cat 1	33 287 814	35 112 950	36 042 531	37 627 242
FP	38 169 997	40 664 355	41 263 159	43 710 411
Actif pondéré	301 582 514	313 651 280	320 920 046	326 503 173
Ratio CET 1	9,5%	9,8%	9,8%	10,1%
Ratio Tier one	11,0%	11,2%	11,2%	11,5%
Ratio de solvabilité	12,7%	13,0%	12,9%	13,4%





Rapport
DE GESTION





Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

RESULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDES

REALISATIONS FINANCIERES DU GROUPE BANK OF AFRICA

Le Groupe affiche au 31 décembre 2024 des performances annuelles remarquables, attribuables aux résultats financiers enregistrés aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne.

Le Résultat Net Part du Groupe -RNPG- s'élève à 3 427MDH contre 2 662MDH en décembre 2023, en hausse de +29%.

Ces performances ont été réalisées dans un contexte de forte progression du Produit Net Bancaire consolidé de +10% à près de 19 MMDH en 2024, tirée par la performance du Maroc qui voit son PNB augmenter de +16% en 2024, grâce à une hausse des commissions de +9% et de de la marge d'intérêts de +6% ainsi qu'une celle plus affirmée des revenus des activités de marché aussi bien sur l'activité obligataire que sur l'activité du change.

Les charges générales d'exploitation enregistrent une baisse de 1%. Le coefficient d'exploitation consolidé, quant à lui, s'améliore, passant de 51,9% l'année dernière à 46,4% cette

année, grâce à la forte croissance du PNB couplée à une baisse des charges générales d'exploitation.

Le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 10 MMDH, en hausse de +23% par rapport à 2023.

Le coût du risque s'élève à 3,2 MMDH contre 2,8 MMDH l'année dernière, en progression de +15%, intégrant notamment des provisions additionnelles en IFRS de près de +250MDH affectées au portefeuille global en titres souverains, suite principalement à la dégradation du rating du Kenya à CCC.

La Banque au Maroc affiche un résultat net, en hausse de +21% à 1,9 MMDH en social, en avance par rapport au plan fixé initialement à 1,65 MMDH. Cette performance tient compte d'un effort d'assainissement considérable du portefeuille d'engagement avec un niveau de provisions historique à 2,2 MMDH en un an.

BOA Afrique réalise un RNPG de 201 M€ (2,16 MMDH), en croissance de +12% en ligne avec le budget initial.

Concernant les agrégats bilanciaux, le Total Bilan consolidé s'élève à 423 MMDH en 2024, en progression de +9% par rapport à l'année dernière, une évolution tirée à la fois par BoA Afrique et BoA Maroc de +10%.

L'encours des crédits consolidés bruts ressort à 223 MMDH en 2024, en hausse de +2% par rapport à 2023.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de +8%, s'établissant à 256 milliards de dirhams contre 237 MMDH en 2023. Cette évolution est tirée par la hausse des dépôts non rémunérés au Maroc de +10% en 2024, avec une optimisation de la structure des dépôts en faveur des ressources non rémunérées, ainsi que par celle exceptionnelle des dépôts au niveau de BoA Afrique de +13% par rapport à 2023.

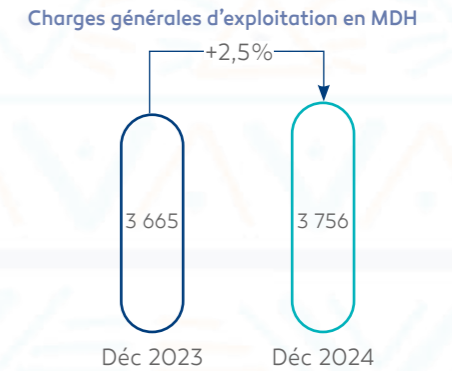
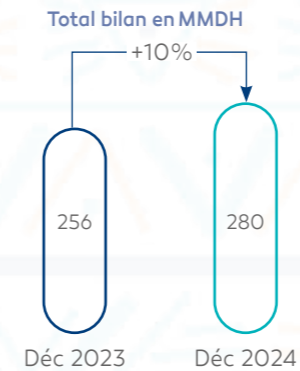
Les capitaux propres part du Groupe atteignent 29,1 MMDH, en croissance également de +9%.

Sur le plan du renforcement des Fonds Propres, l'année 2024 a été marquée par la levée d'un montant global de 1 MMDH en AT1 au premier semestre 2024, portant l'encours global à 4,5 MMDH, parallèlement à la tombée de 1 MMDH en AT2 au cours du troisième trimestre 2024.

RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES DE BANK OF AFRICA - BMCE GROUP SA

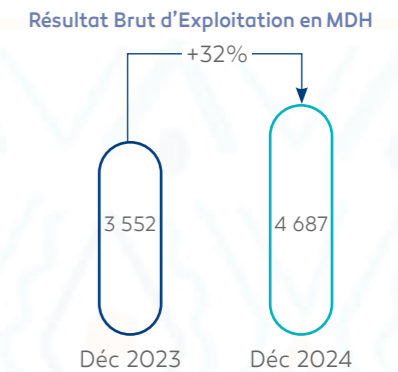
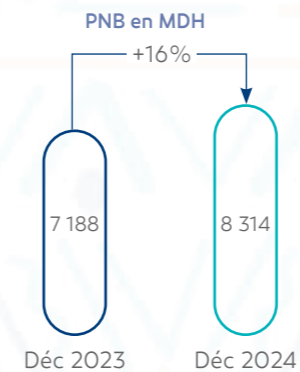
En 2024, le Total Bilan de la banque s'établit à 280 MMDH, en hausse de +10% par rapport à fin décembre 2023.

En 2024, les Charges Générales d'Exploitation totalisent 3 756 MDH, en hausse maîtrisée de +2,5% dans un contexte marqué par des investissements IT importants. Le coefficient d'exploitation ressort en nette amélioration de près de 6% pour se situer à 45% à fin 2024, contre 51% en 2023.



Le Produit Net Bancaire (PNB) enregistre une progression de près de +16%, portée par :

Le RBE enregistre, pour sa part, une forte progression de +32%, atteignant 4 687 MDH, en lien avec l'évolution importante du PNB et la maîtrise des charges.



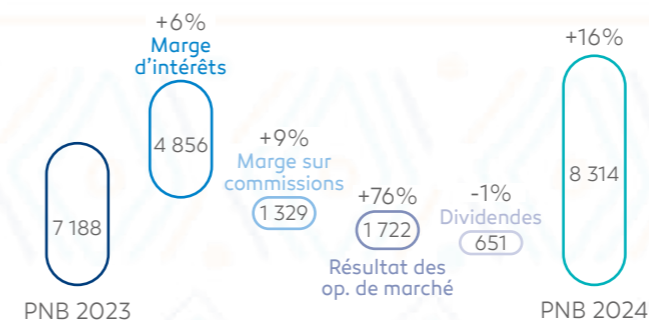
- Le dynamisme du Core Business : (i) progression de la marge d'intérêts globale de +6%, soutenue par l'augmentation des encours de crédits (+6%) et la croissance des dépôts à vue non rémunérés (+10%) (ii) hausse des commissions de +9%
- La très forte hausse des revenus des activités de marché (+76%).

À fin 2024, le Coût du Risque Global s'établit à 1 908 MDH, en forte croissance par rapport à 2023. Cette évolution résulte de deux dynamiques complémentaires :

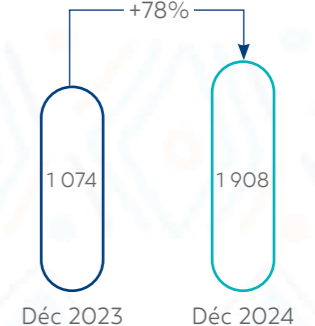
- Une augmentation des dotations brutes (yc PRG) de +57%, atteignant 2 177 MDH à fin 2024,
- Une hausse des reprises, de +5%, à 358 MDH.

Le coût du risque en % par rapport aux encours crédits ressort à 1,3 % contre 0,8% à fin 2023.

Structure du PNB en MDH



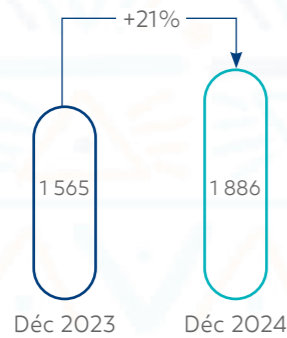
Coût du Risque Global en MDH





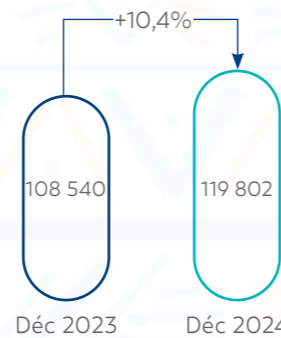
Le Résultat Net social de la Banque affiche une solide croissance de +21%, atteignant 1 886 MDH contre 1 565 MDH à fin 2023.

Résultat Net Social en MDH



À fin 2024, les comptes non rémunérés atteignent 119,8 MMDH, enregistrant une croissance de +10,4% par rapport à décembre 2023. Cette hausse est principalement soutenue par (i) une augmentation des encours des comptes chèques de +10% (+7MMDH), à 79 MMDH à fin 2024, et (ii) une progression des encours des comptes courants de +12,3% (+3,8 MMDH) sur l'année. La part de marché s'établit à 12,61% à fin 2024.

Dépôts non Rémunérés en MDH



ELEMENTS D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU MAROC

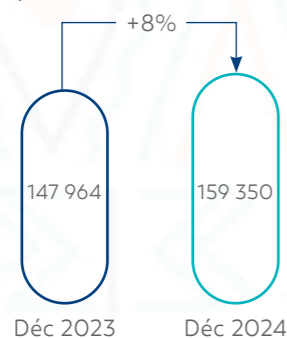
Ressources de la banque

Les ressources de la Banque enregistrent une progression de +7,5%, atteignant 168 MMDH à fin décembre 2024. Cette croissance est principalement portée par la hausse des dépôts non rémunérés, en particulier les comptes chèques, stimulés en partie par les dépôts additionnels issus de l'amnistie fiscale.

La part de marché des ressources s'établit à 12,46% à fin décembre 2024, contre 12,64% à fin décembre 2023.

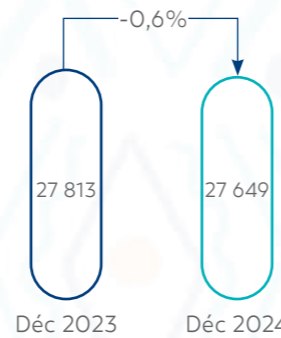
Concernant la structure des dépôts de la clientèle, la proportion des dépôts non rémunérés continue de progresser, atteignant 75% des dépôts à fin décembre 2024, contre 73% à la même période en 2023.

Dépôts de la Clientèle en MDH



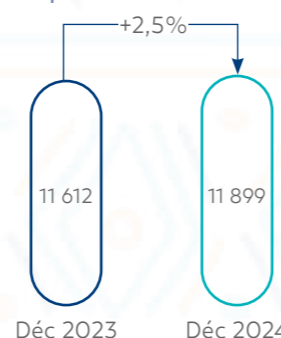
Les comptes sur carnets s'inscrivent en légère baisse de -0,6% à 27,7 MMDH à fin 2024. La part de marché des comptes sur carnet marque un repli de -0,48%, passant de 15,29% à fin décembre 2023 à 14,80% à fin décembre 2024.

Comptes d'épargne en MDH



Les dépôts à terme affichent une hausse de +2,5% pour ressortir à un niveau de 12 MMDH à fin 2024 contre 11,6 MMDH à fin 2023. La part de marché des dépôts à terme s'établit à 9,09% à fin décembre 2024 contre 9,40% à fin décembre 2023.

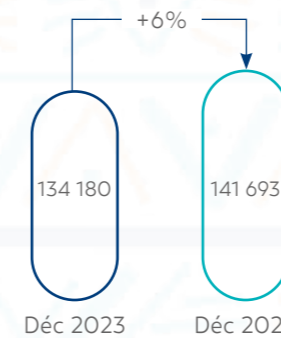
Dépôts à terme en MDH



Créances sur la clientèle

À fin décembre 2024, les crédits à l'économie atteignent 142 MMDH, en hausse de +6% par rapport à fin décembre 2023 (134 MMDH), portés notamment par les crédits à l'équipement qui marque une croissance de +33%. Cette dynamique est principalement soutenue par la progression des financements accordés aux entreprises.

Créances sur la Clientèle en MDH



La part de marché des crédits s'apprécie de +0,24p%, passant de 12,48% à fin décembre 2023 à 12,72% à fin décembre 2024.

Part de marché des crédits



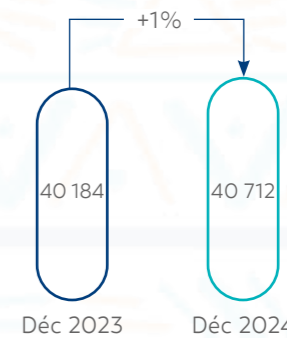
Les crédits aux entreprises affichent une croissance de +9%, à près de 68 MMDH à fin décembre 2024, en raison principalement de la bonne tenue des crédits à l'équipement (+33,5%). La part de marché des crédits aux entreprises se maintient au même niveau qu'en 2023 soit 11,34%.

Crédits aux Entreprises en MDH



Les crédits aux particuliers s'inscrivent en hausse de +1%, à près de 41 MMDH à fin décembre 2024. Cette progression est le résultat de l'augmentation des crédits à la consommation de +4,6% et de l'évolution des crédits immobiliers aux particuliers de +0,5%. La part de marché des crédits aux particuliers enregistre une progression de +0,13p% atteignant 14,51% à fin décembre 2024.

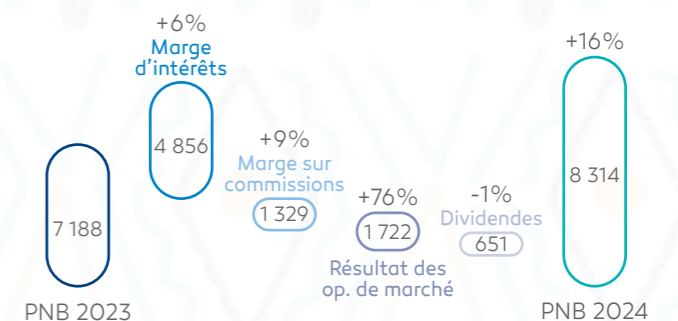
Crédits aux Particuliers en MDH



PRODUIT NET BANCAIRE

Au titre de l'année 2024, Le PNB enregistre une progression de +16%, atteignant 8 314 MDH contre 7 188 MDH à fin 2023, tiré par celle des revenus du core business et la performance des activités de marché.

Structure du PNB en MDH



La marge d'intérêts globale ressort en hausse de +6% à fin 2024, suite à l'effet combiné de l'accroissement de la marge d'intérêts clientèle de +6% et de la maîtrise des coûts de refinancement.

La marge d'intérêts clientèle de +6% est attribuable au dynamisme soutenu de l'activité commerciale, qu'illustrent :

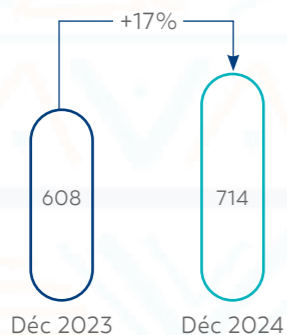
- La progression des encours moyens des crédits de près de +5%, portée par la croissance des crédits aux entreprises, notamment les crédits à l'investissement de près de +7%.
- La hausse des dépôts non rémunérés moyens de près de 7%, conduisant à une amélioration de la quote part des dépôts non rémunérés. L'élargissement de la base des dépôts non rémunérés, combiné aux baisses successives du taux directeur en 2024, a permis de maîtriser l'augmentation du coût global des ressources.



MARGE SUR COMMISSIONS

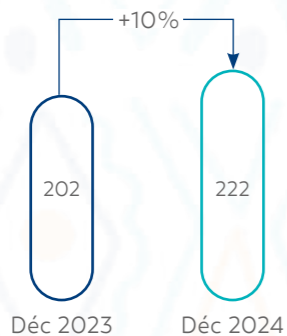
Les commissions bancaires s'apprécient de +9%, atteignant 1 329 MDH à fin 2024, soutenues par la performance dynamique des différentes activités des filières spécialisées. Les commissions « Opérations sur comptes » affichent une progression de +17%, portée par la hausse des volumes et de l'introduction de nouvelles commissions en 2024, contribuant ainsi à une augmentation de la marge sur les commissions.

Opérations sur Comptes en MDH



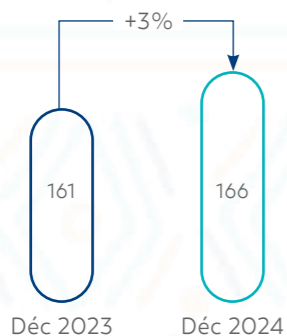
Les commissions « Comex » enregistrent une hausse de +10%, stimulées par l'augmentation du volume des transactions commerciales à l'international, en particulier les cautions étrangères et les transferts.

Comex en MDH



Les commissions « Monétique » marquent une croissance de +3%, en raison de l'augmentation des volumes de transactions et du développement des services de paiement électronique, aussi bien au Maroc qu'à l'international.

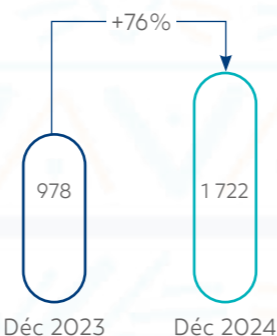
Monétique en MDH



RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

Le résultat des opérations de marché s'établit à 1 722 MDH à fin 2024 contre 978 MDH à fin 2023, enregistrant une hausse de +76%. Cette performance s'explique principalement par l'impact favorable de la baisse de la courbe des taux, amorcée au second semestre 2023, ayant entraîné une appréciation de la valorisation des actifs financiers en 2024.

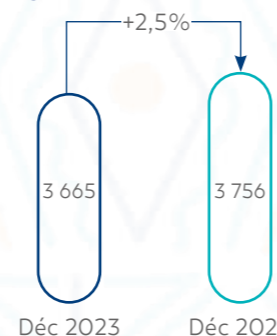
Résultat Opérations de Marché en MDH



CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

À fin 2024, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3 756 MDH, en progression de +2,5% par rapport aux 3 665 MDH enregistrés en 2023 et ce, dans un contexte où des investissements ont été engagés dans des projets structurants, notamment dans le cadre de la transformation digitale et du renforcement des infrastructures informatiques de la Banque.

Charges générales d'exploitation en MDH



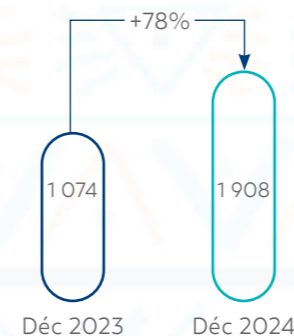
Parallèlement, le coefficient d'exploitation s'inscrit en nette amélioration, passant de 51% à 45%, soit un gain de 6 p%, illustrant une optimisation des coûts et une meilleure efficacité opérationnelle.

COÛT DU RISQUE

Le Coût du Risque global (yc PRG brute) ressort à 1 908 MDH à fin 2024 contre 1 074 MDH à fin 2023.

Les dotations clientèle (yc PRG) marquent une hausse de +57% à fin 2024 à 2 177 MDH.

Coût du Risque (yc PRG Brute) en MDH



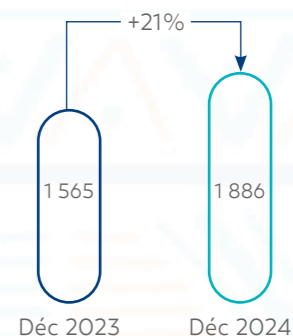
Le niveau de reprises comptables ressort à 358 MDH contre 340 MDH à fin 2023, soit une progression de +5%.

Le taux de couverture s'est amélioré à 64,1%, reflétant les efforts accrus pour assainir le portefeuille.

RÉSULTAT NET

En 2024, le résultat net social de la Banque affiche une solide croissance de +21%, atteignant 1 886 MDH contre 1 565 MDH à fin 2023

Résultat Net Social en MDH



SOCIETES FINANCIERES SPECIALISEES

Contribution	SFS		Salafin		Maghrébaïl		M.Factoring		RM Experts		EulerHermes Acmar	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23
MDH												
PNB Consolidé	699	607	287	308	400	288	11	11	1,1	-0,1	na	na
Evolution		15%		-7%		39%		3%				
Frais Généraux	-272,0	-258,0	-126	-136	-89	-68	-22,7	-22,4	-33,9	-32,4	na	na
Evolution		5,5%		-7%		32%		2%		5%		
Coût du Risque	-108	-174	-87	-98	-20	-75	-1,1	-1,1	na	na	na	na
Evolution		-38%		-11%		-73%		1%				
Résultat Net PDG	153	119	55	56	90	48	4,3	4,2	-1,1	1,4	5,4	9,5
Evolution		28%		-2%		85%		2%				-43%

La filière Services Financiers Spécialisés affiche une contribution au RNPG en hausse de 28%, passant de 119 MDH en 2023 à 153 MDH cette année.

Ainsi, le Résultat Net de **SALAFIN** ressort à 93 MDH en hausse de +3%. Le Produit Net Bancaire financier s'élève à 349 MDH, en recul de -4% par rapport à 2023, impacté principalement par la régression de la marge d'intérêts sur les opérations de crédit de -7%, le retrait de la marge produits assurance de -10%. Parallèlement, le résultat des opérations LOA s'améliore de +3%. Les charges générales d'exploitation demeurent maîtrisées, en baisse de -4% en lien avec la diminution des charges externes -5,6% et des charges de personnel -2,4%. En conséquence, le coefficient d'exploitation s'améliore à 32,1%.

Maghrébaïl affiche, pour sa part, un résultat net de 135 MDH, en hausse de +6% par rapport à l'année dernière, tiré par celle du PNB de +16%, suite notamment à l'amélioration du résultat des opérations de crédit bail de 14%.

Par ailleurs, **Maroc Factoring** enregistre un résultat net de 4,3MDH au même niveau que l'année dernière. Le PNB s'inscrit en hausse de 3% à 32,6 MDH contre 31,6 MDH une année auparavant. Par ailleurs, les charges générales d'exploitation demeurent, quant à elles maîtrisées (+2%) à 22,7 MDH et restent conformes au budget.

RM Experts affiche, quand à elle, un déficit 1,1 MDH en 2024, contre un bénéfice de 1,4 MDH en 2023.



GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES

La filière « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contribution	GABA		BMCE CAPITAL		BK Bourse		BK Gestion	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23
PNB consolidé	457,5	388,8	252,0	220,1	31,4	19,0	174,1	149,7
Evolution		18%		15%		65%		16%
Frais généraux	-342	-316,6	-279,5	-255,4	-17,7	-14,5	-44,8	-46,8
Evolution		8%		9%		22%		-4%
Coût du risque	0,0	-11,2	0,0	-11,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Evolution								
Résultat Net PDG	103,5	89,4	34,3	32,9	6,7	-0,7	62,5	57,2
Evolution		16%		4,30%				9%

La contribution de la filière Gestion d'Actifs et Banque d'Affaires au RNPG s'établit à 104 MDH en 2024, en hausse de +16% par rapport à 2023.

BMCE Capital enregistre un RNPG (en social) de 34,3 MDH en 2024, en progression de +4% par rapport à la même période en 2023.

Les revenus de **BMCE Capital Bourse** s'apprécient de +54% à 27,8MDH. Les charges d'exploitation (hors DAP) atteignent 20,1 MDH (+2%). En conséquence, le résultat brut d'exploitation ressort à 7,7 MDH pour un résultat net de 6,5 MDH contre un déficit de 0,8 MDH en 2023.

Enfin **BMCE Capital Gestion** consolide sa position d'acteur majeur sur le marché de l'Asset Management au Maroc avec des actifs sous gestion de 82 MMDH en hausse de +15% et une part de marché de 12,6%, clôturant ainsi l'année dans le top 3 du marché de la gestion d'actifs. La filiale affiche un résultat net de 62,5 MDH contre 57,3 MDH pour la même période en 2023, soit une évolution de 9% en avance par rapport au plan qui prévoyait un résultat de 60 MDH cette année.

AUTRES ACTIVITES AU MAROC

La filière « autres activités » du Groupe Bank of Africa regroupe principalement les entités Locasom, EAI, et Bank Al Karam.

Contribution	Autres		Locasom		Bank Al Karam		EAI		CID		AML	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23
PNB consolidé	222,7	252,1	204	252,1	18,7	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		-16%		-19,1%								
Frais généraux	-159,7	-117,1	-104,2	-117,1	-56	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		36%		-11%								
Coût du risque	-0,95	0,0	0,0	0,0	-0,9	na	na	na	na	na	na	na
Evolution												
Résultat Net PDG	2,8	-17,2	41,2	26,3	-39,3	-30,6	0,6	1,00	0,0	0,0	0,0	-13,9
Evolution		116%		58%		-28%		-46%				

Locasom, la filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles marque un résultat net en hausse de +3%, à 27,5 MDH contre 26,8 MDH l'année dernière.

Bank Al Karam affiche un déficit de -39 MDH en 2024, moins important que le budget prévisionnel -48MDH. Ce résultat demeure toutefois en baisse par rapport à 2023, en raison principalement de l'augmentation des charges générales d'exploitation, elle même attribuable aux dépenses liées au nouveau système informatique et au coût du nouveau dimensionnement de la Banque. Toutefois, cette hausse des charges est compensée partiellement par l'augmentation du produit net bancaire (PNB) de 3.7 MDH. Le nouveau BP de la filiale prévoit un breakeven en 2027 avec un résultat projeté à 10MDH.

Afin de se conformer aux exigences réglementaires concernant le capital minimum, Bank Al Karam a procédé à une augmentation de capital de 30 MDH, portant ainsi son capital total à 550 MDH à fin 2024.

EAI, la filiale technologique, a réalisé un résultat net de 1,3 MDH en 2024.

RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES A L'INTERNATIONAL

Contribution Activités internationales	International		Europe		Afrique	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23
PNB consolidé	9 377	9 277	542	598	8 835	8 679
Evolution		1%		-9%		2%
Frais généraux	-4 445	-4 431	-224	-283	-4 220	-4 148
Evolution		0%		-21%		2%
Coût du risque	-1 044	-1 262	34	-3	-1 078	-1 259
Evolution		-17%				-14%
Résultat Net PDG	1 779	1 601	202	46	1 576	1 555
Evolution		11%				1%

Au 31 Décembre 2024, la contribution au RNPG consolidé des activités à l'international s'inscrit en hausse de +11% passant de 1,6 MMDH à 1,8 MMDH, représentant 45% du RNPG global pour l'Afrique et 6% pour l'Europe.

ACTIVITES EN EUROPE

BOA EUROPE : clôture l'exercice 2024 avec un bénéfice net de 17,7 M€ (190 MDH) , en légère hausse de 1% par rapport à 2023, et un ROE de 17,5%. Cette performance a eu lieu dans un contexte difficile où la filiale a fait face à l'effet ciseaux de la baisse des taux de référence EURO/USD de plus de 90 pb conjuguée au renchérissement du coût de sa ressource de +19%. Le PNB s'établit à 31 M€ (333 MDH). Il tient compte d'une croissance des intérêts perçus de 6,7%, neutralisée toutefois par l'augmentation du coût de la ressource. Le coût du risque est maîtrisé. Les charges d'exploitation baissent de 4.8% contenant le Coefficient d'exploitation à 20%.

BOA UK : affiche un résultat positif en 2024 de +1 M€ (+12,7 MDH) suite à la mise en oeuvre d'un ensemble d'initiatives de redressement de la filiale, notamment en matière de réduction des charges. Ces efforts ont permis de renforcer la confiance des Régulateurs. Le nouveau BP de BoA UK projette un résultat de 7 M€ (89 MDH) à horizon 2027.

ACTIVITES EN AFRIQUE

Contribution	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23
PNB consolidé	8 835	8 679	8 426	8 321	409	358	na	na
Evolution		2%		1%		14%		
Frais généraux	-4 220	-4 148	-4 024	-3 961	- 197	- 187	na	na
Evolution		2%		2%		5%		
Coût du risque	-1 078,0	-1 259	-995	-1 132	- 123	-127	na	na
Evolution		-14%		-16%				
Résultat Net PDG	1 576	1 555	1 463	1 432	18	11	96	112
Evolution		1%		2%				-15%

Le RNPG de **BOA Afrique** ressort en hausse de +12% à 201 M€ (2,16 MMDH) en ligne avec le budget 2024 qui prévoyait le franchissement du palier de 200 M€ (2,15 MMDH)cette année. Le PNB affiche une hausse de +3% en 2024, avec une progression de marge d'intérêt de +3% et la stabilisation des commissions dans un contexte marqué par la hausse limitée des encours de crédits de +3% et, par la baisse des encours des titres souverains de -2%, ainsi que des pressions à la hausse des coûts de refinancement. Les frais généraux sont en croissance maîtrisée de +3%, avec un coefficient d'exploitation à 48% en 2024 contre 49% en 2023.

BOA Congo (ex LCB Bank) enregistre un bénéfice de 7 M€ (75 MDH) cette année contre un bénéfice de 3,8 M€ (41 MDH) en 2023.

La Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, atteint un résultat de 27,5 M€ (296 MDH), en baisse de 13% par rapport à 2023. Sa contribution au RNPG ressort à 96 MDH en 2024, soit 3% du total.



PERSPECTIVES DE CROISSANCE DU GROUPE

En 2024, le groupe Bank of Africa s'est engagé dans la conception et la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique 2025-2027. Ce plan, qui s'inscrit dans une dynamique de croissance soutenue, tenant compte des évolutions du contexte macroéconomique, marqué par :

- Les mutations globales (inflation, évolution des taux d'intérêts, dégradation des notations pays.....)
- Le renforcement des contraintes réglementaires, imposant une adaptation stratégique avec notamment l'entrée en vigueur projetée du SREP

Dans ce cadre, la trajectoire du groupe a été construite autour des ambitions suivantes:

Au Maroc à travers :

- Placer le client au centre de nos priorités et de chacune de nos actions où l'expérience et la satisfaction du client deviennent les moteurs de notre performance et de notre croissance.
- Optimiser la rentabilité et la performance opérationnelle en améliorant l'efficacité des processus, la gestion des coûts et la diversification des sources de revenus. Consolider la croissance durable à travers une offre innovante, une maîtrise des risques et un renforcement des synergies entre les différentes activités de la Banque.
- Faire de l'innovation technologique le levier central de notre stratégie commerciale pour optimiser l'expérience client et renforcer notre compétitivité.

A l'international à travers:

- Renforcement de notre position en tant que groupe bancaire de référence, offrant une gamme complète de services financiers adaptés à tous les segments de clientèle.
- Développement des synergies entre la maison mère, les filiales, tout en optimisant les avantages concurrentiels et stratégiques offerts par notre présence internationale.

Ainsi, en vue de réaliser cette ambition, le groupe a défini les axes stratégiques suivants :

- Déploiement d'un nouveau modèle relationnel et de distribution, spécifiquement conçu pour répondre aux attentes d'une clientèle à forte valeur.
- Accélération de la digitalisation des flux et de l'intégration des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, pour optimiser l'efficacité et l'expérience client.
- Développement du Trade Finance en Afrique et poursuite de la croissance du segment PME en améliorant leur accès au financement et en proposant des solutions adaptées pour soutenir leur expansion
- Renforcement de notre présence en Afrique, et déploiement des lignes de métiers à dimension internationale.

Par ailleurs, pour accompagner son ambition, la Banque a procédé à deux reprises, au renforcement de ses fonds propres en émettant un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 Milliard de dirhams de catégorie 1 en 2023 et en 2024.

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon de moyen et long termes, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALM, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif ;
- Organiser et animer les sous-comités actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informés de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maîtriser les systèmes de reporting qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changements éventuels dans la stratégie de l'Institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marché ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par des RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DANS LA GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le maintien de l'équilibre bilanciaux à court et moyen termes, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque et, la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs validés par le Comité Exécutif sur un horizon moyen

terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilanciaux par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du Comité ALM ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque par l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis et, qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs et, de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 178% sur base consolidée au 31 décembre 2024 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de

la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers d'un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque et, par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature et, en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossesments actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur économique des Fonds Propres.

A fin décembre 2024, en excluant le portefeuille Trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0,230 MMDH, soit +5,12% de la MNI prévisionnelle (et -0,236 MMDH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -5,25% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille Trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1,178 MMDH, soit 8,47% des Fonds Propres de base.



LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA

OTHMAN BENJELLOUN,

Président Directeur Général

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA)
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT Fund
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Représentant de O CAPITAL GROUP, Administrateur de Medi 1 Radio
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

M. Azeddine GUESSOUS,

Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Président du Conseil de Surveillance de Risma
- Président Directeur Général de Maghrébail
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA, Vice-Président du Conseil
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN
- Administrateur de MUTANDIS
- Gérant de Société SAZINAG

M. Lucien MIARA,

Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**M. Khalid SAFIR,****Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion**

- Administrateur de CIH Bank
- Membre, Représentant Permanent de CDG, de Crédit Agricole de Maroc
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, BANK OF AFRICA (BOA)
- Membre, Représentant Permanent de CDG, Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, de Barid Al Maghrib (BAM)
- Président du Conseil d'administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'administration de CDG Invest
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Président du Conseil d'administration de MADAEF
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de l'Université Internationale de Rabat (UIR)
- Membre du Conseil de surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil de surveillance de CDG Développement
- Vice-Président du Conseil d'administration de SONADAC
- Membre du Conseil des administrateurs d'Al Akhawayn University -AUI- (Board of Trustees)
- Membre du Conseil de surveillance d'Al Omrane
- Membre du Conseil d'administration de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Membre du Conseil d'administration du GPBM
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION CDG
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION AHLY
- Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Soutien Solidaire

M.Hicham EL AMRANI,**Représentant Permanent de O Capital Group**

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant permanent de O CAPITALGROUP et membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique.
- Administrateur de AIR ARABIA MAROC, représentant permanent de INTERFINAet Président du Comité d'Audit
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BRICO-INVEST, représentant permanent de INTERFINA
- Administrateur de CAP ESTATE, représentant de O CAPITAL GROUP et DirecteurGénéral Délégué
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur de CTM et Président des Comités Stratégique, RH et Membre duComité d'Audit et du Comité RH
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP(ex-Africa Teldis & Communication)
- Administrateur de FINANCIERE YACOUT, représentant permanent de O CAPITALGROUP et Directeur Général Délégué
- Membre Fondateur et Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de MEDITELECOM (Orange) et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GREEN INVESTMENT(Ex O CAPITAL AFRICA)
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (FonctionPrincipale)
- Administrateur de O TOWER, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de REVLY'S, représentant permanent d'INTERFINA
- Administrateur de RISMA, représentant permanent de RMA, Membre du Comité d'Audit & Comité Stratégique
- Administrateur de RMA, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de SFCM, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur d'AL BAIDAA DESALINATION COMPANY

**M. Marc BEAUJEAN,****Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)**

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de BRITISH INTERNATIONALINVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONALINVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de Enabling Qapital Luxembourg S.A.
- Administrateur de Essling Luxembourg GP S.A.R.L.
- Administrateur de Compliance4Business S.A., Waterloo (Belgique)

M. Mohamed Kabbaj,**Administrateur Indépendant**

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et Président du Comité desRisques Groupe, Membre de la Strategy Task Force & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)

Mme Nezha LAHRICHI,**Administratrice Indépendante**

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe)

Mme Ngozi EDOZIEN**Administratrice Indépendante**

- Administratrice Directrice Générale de Invivo Partners Ltd, Nigéria
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Non Exécutive de Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Imperial Brands Plc, UK
- Administratrice Non Exécutive de Ikeja Hotels Plc, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Advantage Pharm, Nigéria

Mme Laureen KOUASSI-OLSSON**Administratrice indépendante**

- Présidente Directrice Générale de Birimian Holding
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Indépendante de Orange Abidjan Participations
- Administratrice Indépendante de Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie–Tunisie

Mme Jinane LAGHRARI**Administratrice indépendante**

- Administratrice Indépendante de Ryanair
- Administratrice Indépendante de Michoc
- Administratrice Indépendante de Pharmaprom

**M.Abdou BENSOUDA,****Administrateur intuitu personae**

- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration O Capital Investment Solutions
- Président de O Capital Invest
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur délégué de O Capital Europe
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur de Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de Infra Invest
- Administrateur de Argan Infra
- Administrateur de Dounia Productions
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de MAIC Gestion
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Marbio
- Gérant de O Capital IM
- Gérant de la SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory
- Administrateur VIA-AM

M.Brahim BENJELLOUN-TOUIMI,**Administrateur Directeur Général Délégué**

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Administrateur de BANK AL KARAM (Ex. BTI BANK), représentant de BANK OF AFRICA
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Président de la BOURSE DE CASABLANCA
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA

**Mme Myriem BOUZZAOUI,****Administratrice Intuitu Personae**

- Administratrice Intuitu Personae de BANK OF AFRICA
- Administratrice de CFG Bank, représentant BANK OF AFRICA
- Administratrice de CTM
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management, Tunisie

AUTRES MENTIONS

- Aucune difficulté rencontrée en 2024
- Prise de participation de 1,24% du capital de BANK OF AFRICA, représentant 50 557 KDH.



TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2023

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
TITRES DE PARTICIPATION							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188		82 188
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest, de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000		50 000
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000		12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000		11 000
Fonds de garantie de la commande publique	Fonds d'investissement	100 000	115 000 000	8,70	10 000		10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNOPARK COMPANY	Gest Im techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650		5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333		3 333
BMCE Capital Real Estate	Gestion d'actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 250		1 250
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MITC CAPITAL	Gest, fonds MNF	4 000	2 000	20,00	400	400	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500	15,00	375	375	-
Titres de participation					177 166	1 746	175 420
TITRES DES ENTREPRISES LIEES							
BOA Group	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 535 EUR	72,41	2 848 481		2 848 481
O TOWER	Sté d'aménagement	34 102 679	5 502 258 600	48,00	2 641 084		2 641 084
BIH	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 GBP	100,00	1 295 761		1 295 761
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	666 149	40 635 089 EUR	100,00	841 520		841 520
SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410		707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000		450 000
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770		370 770
BANK AL KARAM	Banque participative	5 500 000	550 000 000	100,00	354 000		354 000
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882		336 882
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	71 116 055	150 000 000 000 UGX	47,41	142 148		142 148
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	132 676		132 676
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1 249 996	500 000 000	25,00	125 000		125 000
HANOUTY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 529	123 529	-
BOA CONGO	Ets de crédit étranger	547 940	14 340 000 000 FCFA	38,21	102 431	17 682	84 749
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000		100 000
IMMOBILIERE RIYAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357		78 357
DAMANE CASH	Ets financier	369 996	37 000 000	100,00	57 000		57 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817		51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591		46 591
BOA EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 EUR	78,00	39 636		39 636
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700		29 700
RM EXPERT	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000		20 000
DOCUPRINT	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000		19 000
ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001		10 001
BMCE CAPITAL BOURSE	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750		6 750
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 443		6 443
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EUR	100,00	6 311	6 311	-
OPERATION GLOBAL SERVICES	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000		5 000
Eurafric Information	Service Informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100		4 100
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025		3 025
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10



Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	-		-
Titres de participation dans les entreprises liées					10 955 606	147 522	10 808 084
TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE							
PROPARCO	Ets crédit multi-national	1 263 425	1 353 513 248 EUR	1,49	168 772		168 772
E S F G	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	167 719	167 719	-
E S I	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	144 378	144 378	-
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	69 681	18 077	51 604
BANQUE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE COMMERCE EXTERIEUR	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	60 668		60 668
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	3 863	304 074 K EUR	1,33	41 050		41 050
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373		31 373
AMETHIS FINANCE Luxembourg	Sté d'invest en capital à risque	1 902	94 061 K EUR	2,02	21 270	4 643	16 626
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	156 862	110 000 000	19,61	19 608		19 608
EmergingTech Ventures Fund I	Fonds d'investissement	150 000	223 324 600	6,72	13 793		13 793
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	150 000 000	7,17	13 438	5 395	8 042
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	63 785	25 514 000	20,00	12 000	6 897	5 103
AMETHIS III	Sté d'invest en capital à risque	184	234 500 000 EUR	2,13	9 614		9 614
AZUR FUND	Fonds d'investissement	96 279	226 000 000	4,26	7 816		7 816
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFREXIM BANK (African Import Export)	Ets crédit /étranger	30	920 528 000 USD	0,01	3 119		3 119
FONDS MONETAIRE ARABE(ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	986 635 000 USD	0,03	3 033		3 033
CAPITAL CROISSANCE	Fonds d'investissement	500 000	285 227 200	17,50	2 386		2 386
AFRICA50 INFRASTRUCTURE FUND I	Fonds d'investissement	2 500	216 208 461 USD	1,16	971		971
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250		250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	3 380 000	5,88	59		59
515 Titres de l'activité de portefeuille					796 331	349 433	446 898
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION							
CFG BANK	Banque d'investissement	1 425 325	700 159 200	4,07	103 997		103 997
Mutandis SCA	Fonds d'investissement	832 458	924 673 700	9,00	96 807		96 807
Mutandis AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	186 078	138 424 700	13,44	91 359	81 197	10 163
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000		60 000
Bank of Palestine	Banque d'investissement	2 858 940	230 677 334 USD	1,24	50 557		50 557
SOGEPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622		4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMAEX	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690		1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	-
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267		1 267
SAPINO	Sté d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000		1 000
MAROCLEAR	Dépositaire central	803	100 000 000	4,02	803		803
IMPRESSION PRESSE EDITION	Edition et impression	8 013	10 000 000	8,01	801		801
CASABLANCA PATRIMOINE S A	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500		500
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
PORTNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180		180



Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23		23
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9		9
RMA WATANYA	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2		2
RISMA	Tourisme	10	1 432 694 700	0,00	2		2
Autres titres de participation					419 512	87 089	332 423
COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS							
BAB CONSORTIUM					778 941		778 941
IMMOBILIERE RIYAD ALNOUR					501 301		501 301
FARACHA IMMO					172 540	26 119	146 421
KRAKER IMMO					115 029		115 029
SAISS IMMO NEJMA					112 877		112 877
IKAMAT TILILA					101 279	61 000	40 279
SUX HILL SECONDO					52 341		52 341
JASPE IMMO					37 915		37 915
AKENZA IMMO					27 174		27 174
SUX HILL PRIMERO					26 423		26 423
SUX HILL TERCIO					18 313		18 313
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY					17 500		17 500
GOLEMPRIME IMMO					11 006		11 006
MOHIT IMMO					5 794		5 794
ECOPARC DE BERRECHID					4 736		4 736
DAMANE CASH					2 500		2 500
MARTCO					1 500	1 500	-
ALLICOM MAROC					552	552	-
NOUACER CITY IMMO					93		93
MONET IMMO					55		55
SALAM PRIMERO					55		55
DENIM PRIMERO 1					55		55
ERRAHA NAKHIL					54		54
VILLASBUGAN IMMO					54		54
BERLY IMMO					54		54
MAADEN SECONDO					54		54
Autres emplois assimilés					1 988 196	89 171	1 899 025
Total Général					14 336 812	674 961	13 661 851



COMPTES CONSOLIDÉS



I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ, ETAT DU RÉSULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE ET RÉSUMÉ DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été approuvés par le Conseil d'Administration tenu en date du 21 Mars 2024.

ACTIF IFRS	Note	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	21 190 824	18 474 878
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4.2	58 960 670	46 812 574
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	1 720 743	1 716 731
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.3	713 984	477 287
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4.3	6 949 970	6 068 863
Titres au coût amorti	4.4	44 929 732	50 152 565
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	35 151 660	25 409 242
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.5	225 617 043	212 196 303
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actif d'impôt exigible	4.8	1 406 755	1 098 772
Actif d'impôt différé	4.8	2 610 179	2 537 183
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	8 395 221	7 822 343
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	1 008 702	967 149
Immubles de placement	4.11	3 314 403	3 381 408
Immobilisations corporelles	4.11	8 693 686	8 642 451
Immobilisations incorporelles	4.11	1 597 149	1 408 667
Ecart d'acquisition	4.12	1 018 097	1 018 097
TOTAL ACTIF IFRS		423 278 818	388 184 512

(en milliers de DH)

PASSIF IFRS	Note	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	4.7	11 723 938	10 050 436
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	80 247 308	73 195 714
Dettes envers la clientèle	4.6	257 627 725	238 681 080
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passif d'impôt courant	4.8	2 036 293	1 440 385
Passif d'impôt différé	4.8	1 226 720	1 166 946
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	19 579 349	15 945 325
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	1 876 793	1 672 828
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	12 145 994	12 137 981
TOTAL DETTES		386 464 120	354 290 695
Capitaux propres			
Capital et réserves liées		21 375 867	20 661 573
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		3 449 115	2 680 849
- Part des minoritaires		5 642 190	5 217 456
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
- Part du groupe		877 045	744 004
- Part des minoritaires		494 375	511 425
Résultat de l'exercice		-	-
- Part du groupe		3 427 420	2 662 160
- Part des minoritaires		1 548 686	1 416 350
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		36 814 698	33 893 817
TOTAL PASSIF IFRS		423 278 818	388 184 512

(en milliers de DH)

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de Résultat IFRS	Note	déc-24	déc-23
Intérêts et produits assimilés		20 367 886	19 374 050
Intérêts et charges assimilées		-7 184 574	-6 924 139
Marge d'intérêt	2.1	13 183 312	12 449 911
Commissions perçues		4 766 379	4 679 933
Commissions servies		-850 427	-928 406
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	3 915 952	3 751 527
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	2.3	827 800	215 851
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		726 969	193 410
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		100 831	22 441
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	2.4	234 465	225 460
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables		-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		234 465	225 460
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance	2.5	1 091 930	901 376
Produit net des autres activités	2.5	-536 885	-591 295
Charges des autres activités		-	-
Produit net bancaire		18 716 574	16 952 830
Charges générales d'exploitation	2.6	-7 760 566	-7 899 389
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.6	-929 472	-900 256
Résultat Brut d'exploitation		10 026 536	8 153 185
Coût du risque	2.7	-3 177 600	-2 758 286
Résultat d'exploitation		6 848 936	5 394 899
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		141 150	142 674
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.8	-9 809	-22 340
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		6 980 277	5 515 232
Impôt sur les résultats	2.9	-2 004 171	-1 436 723
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		-	-
Résultat net		4 976 106	4 078 509
Résultat Hors-groupe		1 548 686	1 416 350
Résultat net - Part du groupe		3 427 420	2 662 160

(en milliers de DH)



1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2024								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2023	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Opérations sur capital	37 958	647 925		-685 883				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 262		-850 262	-628 172	-1 478 434
Résultat de l'exercice				2 662 160		2 662 160	1 416 350	4 078 510
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					40 148	40 148		40 148
Ecarts de conversion				-530 604	-530 604	-388 629		-919 233
Gains ou pertes latents ou différés				-490 456	-490 456	-388 629		-879 085
Variation de périmètre				11 364		11 364	-19 980	-8 616
Autres variations				210 713		210 713		339 683
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2024	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817
Opérations sur capital	32 207	682 087		-714 294				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 569		-850 569	-765 381	-1 615 950
Résultat de l'exercice				3 427 420		3 427 420	1 548 686	4 976 106
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					157 495	157 495	2 422	159 917
Ecarts de conversion				-232 595	-232 595	-185 656		-418 251
Gains ou pertes latents ou différés				-75 100	-75 100	-183 234		-258 334
Variation de périmètre				-29 707		-29 707	-1 219	-30 926
Autres variations				-91 183		-91 183	-58 832	-150 015
Capitaux propres clôture 31.12.2024	2 157 863	19 218 004		8 735 189	-981 609	29 129 447	7 685 251	36 814 698

1.4. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc-24	déc-23
Résultat net	4 976 106	4 078 509
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-418 251	-919 233
Ecarts de conversion	-418 251	-919 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Ecarts de réévaluation		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	159 917	40 148
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définis		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	159 917	40 148
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-258 334	-879 085
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 717 772	3 199 424
Part du groupe	3 352 320	2 171 704
Part des intérêts minoritaires	1 365 452	1 027 720

(en milliers de DH)

1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

	NOTE	Déc-24	Déc-23
Résultat avant impôts		6 980 278	5 515 232
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2.6	726 092	706 460
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2.7	77 635	-132 044
+/- Dotations nettes aux provisions	2.7	2 228 797	2 133 315
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	-140 597	-142 674
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		378 610	-132 696
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		-651 345	223 367
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		2 619 192	2 655 729
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		85 537	5 658 544
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		841 616	-15 173 169
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-4 460 297	612 553
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2 797 787	2 194 004
- Impôts versés		-1 855 381	-1 600 094
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		-2 590 738	-8 308 162
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		7 008 732	-137 201
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-58 700	-855 078
+/- Flux liés aux immeubles de placement		-2 352	28 256
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-1 001 711	-1 022 900
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 062 763	-1 821 466
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-1 928 905	-813 806
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		1 373 517	828 851
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-555 388	15 046
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-384 634	-1 004 358
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		5 005 947	-2 947 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		19 017 775	21 965 754
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	18 474 878	18 425 856
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		542 897	3 539 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		24 023 722	19 017 775
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	21 190 824	18 474 878
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		2 832 898	542 897
Variation de la trésorerie nette		5 005 947	-2 947 979



1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.1.1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes : Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 Décembre 2024, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.6.1.2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant

net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

Coût amorti ;

Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;

Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).



Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

« Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an. « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis

l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

« Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1. Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, BANK OF AFRICA a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.



Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

Lors des évaluations ultérieures :

En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé. Au 31 Décembre 2024, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la

disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

i. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.6.1.3. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.



En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif

au moment de son acquisition ou de sa construction. L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.6.1.4. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont

enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

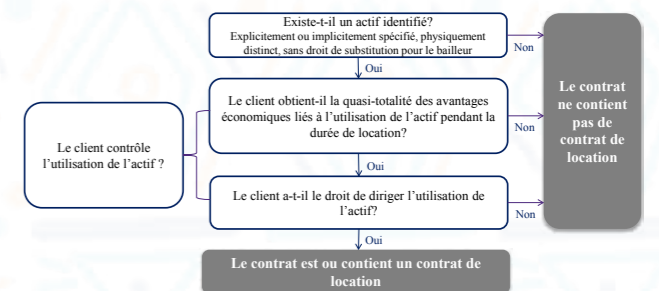
La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impacts capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;

Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;

Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.1.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 Décembre 2024 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.



1.6.2. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend : les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.6.3. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des

droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.4. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

obligation actuelle envers un tiers.

Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.5. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

1.6.6. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.7. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les



informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

Les provisions pour les avantages au personnel ;

La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

2.1. MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	déc-24			déc-23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13 352 887	3 438 360	9 914 527	12 522 804	3 389 201	9 133 603
Comptes et prêts/emprunts	12 572 324	3 383 259	9 189 065	11 877 025	3 224 231	8 652 794
Opérations de pensions	0	55 101	-55 101	0	164 970	-164 970
Opérations de location-financement	780 563	0	780 563	645 779	0	645 779
Opérations interbancaires	1 589 570	2 728 011	-1 138 441	1 504 841	2 708 255	-1 203 414
Comptes et prêts/emprunts	1 576 387	2 044 598	-468 211	1 482 632	1 721 779	-239 147
Opérations de pensions	13 182	683 412	-670 230	22 209	986 476	-964 267
Emprunts émis par le Groupe		1 018 204	-1 018 204		826 682	-826 682
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0			0
Instruments de dette	5 425 429		5 425 429	5 346 404		5 346 404
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20 367 886	7 184 574	13 183 312	19 374 050	6 924 139	12 449 911

(En milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	déc-24			déc-23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 527 091	264 666	3 262 425	3 715 703	367 879	3 347 824
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	2 338 563		2 338 563	2 311 862		2 311 862
sur titres	249 267	97 947	151 320	216 372	77 272	139 100
de change	939 261	166 718	772 542	1 187 469	290 607	896 862
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	1 239 288	585 762	653 526	964 230	560 527	403 703
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	640 688	171 456	469 232	561 982	146 541	415 441
Assurance			-			-
Autres	598 600	414 306	184 294	402 249	413 986	-11 738
Produits nets de commissions	4 766 379	850 427	3 915 952	4 679 933	928 406	3 751 527

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

**2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT**

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	déc-24			déc-23		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres à revenu fixe et variable	672 375	100 831	773 206	-50 156	22 441	-27 715
Instruments financiers dérivés	54 594		54 594	243 566		243 566
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	726 969	100 831	827 800	193 410	22 441	215 851

(En milliers de DH)

2.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	déc-24	déc-23
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	234 465	225 460
TOTAL	234 465	225 460

(En milliers de DH)

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	déc-24			déc-23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	338 858	134 337	204 521	384 227	127 736	256 491
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	590 369	383 207	207 162	361 695	372 615	-10 920
Autres produits d'exploitation non bancaires	162 702	19 341	143 361	155 454	90 944	64 510
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	1 091 930	536 885	555 045	901 376	591 295	310 081

(En milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	déc-24	déc-23
CHARGES DE PERSONNEL	4 296 569	4 228 669
IMPÔTS ET TAXES	298 619	341 305
CHARGES EXTERNES	2 972 968	2 918 514
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	192 410	410 902
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	929 472	900 256
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	8 690 038	8 799 645

(en milliers de DH)

2.7. COÛT DU RISQUE

	déc-24	déc-23
Dotations nettes aux dépréciations	-2 169 018	-1 848 769
Bucket 1	-216 252	-47 353
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-8 647	-35
Dont Prêts et créances à la clientèle	52 272	-46 464
Dont Engagements hors bilan	-43 318	8 418
Dont Instruments de dettes	-216 560	-9 273
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclables		
Bucket 2	-350 159	-118 634
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-
Dont Prêts et créances à la clientèle	-348 211	-118 737
Dont Engagements hors bilan	-1 948	103
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclables		
Bucket 3	-1 602 607	-1 682 782
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	104	-122
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 475 725	-1 630 282
Dont Engagements hors bilan	-126 986	-52 377
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclables		
Récupérations sur créances amorties	166 793	207 102
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 136 645	-859 063
Autres	-38 730	-257 556
Coût du risque	-3 177 600	-2 758 286

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	déc-24	déc-23
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	16 837	26 306
Plus-values de cession	18 037	26 306
Moins-value de cession	1 200	
Autres	-26 646	-48 647
Gains ou pertes sur autres actifs	-9 809	-22 340



2.9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1. Impôts courants et impôts différés

	déc-24	déc-23
Impôts courants	1 406 755	1 098 772
Impôts différés	2 610 179	2 537 183
Actifs d'impôts courants et différés	4 016 934	3 635 955
Impôts courants	2 036 293	1 440 385
Impôts différés	1 226 720	1 166 946
Passifs d'impôts courants et différés	3 263 012	2 607 331

(en milliers de DH)

2.9.2. Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

	déc-24	déc-23
Charge d'impôts courants	-1 995 842	-1 602 754
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-8 329	166 031
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-2 004 171	-1 436 723

(en milliers de DH)

2.9.3. Le taux effectif d'impôt

	déc-24	déc-23
Résultat avant impôt	6 980 277	5 515 232
Charges d'impôt sur les bénéfices	-2 004 171	-1 436 723
Taux d'impôt effectif moyen	28,7%	26,1%

(en milliers de DH)

III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière au sein du groupe est déclinée en quatre pôles d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : BANK OF AFRICA Europe, BANK OF AFRICA UK, BOA Group, Banque de Développement du Mali, LCB Bank.

3.1. Résultat par secteur opérationnel

	déc-24					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Marge d'intérêt	5 792 145	79 167	649 188	12 494	6 650 319	13 183 312
Marge sur commissions	1 381 969	201 692	35 027	964	2 296 300	3 915 952
Produits nets bancaires	7 959 750	457 482	699 470	222 722	9 377 151	18 716 574
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 471 740	-341 990	-272 020	-159 724	-4 444 564	(8 690 038)
Résultat Brut d'exploitation	4 488 010	115 491	427 450	62 998	4 932 588	10 026 536
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-948 382	-85 122	-193 960	-9 025	-767 683	(2 004 171)
Résultat Part du groupe	1 389 442	103 477	152 871	2 783	1 778 846	3 427 420

(en milliers de DH)

	déc-23					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Marge d'intérêt	5 177 163	58 222	549 693	-4 370	6 669 202	12 449 911
Marge sur commissions	1 271 025	163 676	42 069	-	2 274 757	3 751 527
Produits nets bancaires	6 414 536	388 755	607 264	252 121	9 290 153	16 952 830
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 630 361	-316 575	-257 957	-117 139	-4 477 613	(8 799 645)
Résultat Brut d'exploitation	2 784 175	72 180	349 307	134 982	4 812 541	8 153 185
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-592 802	-52 559	-140 497	-8 575	-642 290	(1 436 723)
Résultat Part du groupe	869 535	89 406	119 379	13 431	1 570 409	2 662 160

(en milliers de DH)



3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel

	déc-24					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	269.901.053	1.434.232	17.259.124	1.241.680	133 442 729	423 278 818
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 276 652	17 481	33 215	5 305	2 331 300	7 663 954
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	149 941 437	0	16 160 793	794 100	58 720 713	225 617 042
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 949 548	112 188	861	0	1 618 816	60 681 413
Titres au coût amorti	10 984 350	0	0	0	33 945 382	44 929 732
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	162 928 924	0	521 881	289 404	93 887 516	257 627 725
FONDS PROPRES	21 864 088	578 809	1 672 785	(131 620)	12 830 635	36 814 698

(en milliers de DH)

	déc-23					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	245.352.940	918.217	17.020.199	726.110	124 167 046	388 184 512
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 435 569	10 209	24 724	5 305	2 070 342	6 546 150
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	137 101 539	0	15 972 343	594 028	58 528 392	212 196 303
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46 794 965	84 565	861	0	1 648 914	48 529 305
Titres au coût amorti	14 140 642	0	0	0	36 011 923	50 152 565
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	151 931 325	0	465 249	312 554	85 971 952	238 681 080
FONDS PROPRES	20 772 024	528 494	1 564 594	(287 505)	11 316 210	33 893 817

(en milliers de DH)

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

4.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

	déc-24	déc-23
VALEURS EN CAISSE	6 705 309	4 401 685
BANQUES CENTRALES	14 460 341	14 035 066
TRÉSOR PUBLIC	20 451	33 450
SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	4 724	4 676
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	14 485 515	14 073 193
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 190 824	18 474 878

(en milliers de DH)

4.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Déc-24			Déc-23		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	45 397 648	-	45 397 648	39 734 927	-	39 734 927
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	43 775 465		43 775 465	38 150 578		38 150 578
Autres titres de créances négociables	1 622 183		1 622 183	1 584 349		1 584 349
Obligations	4 525 389	-	4 525 389	1 633 125	-	1 633 125
Obligations d'Etat	2 195 938		2 195 938	699 130		699 130
Autres obligations	2 329 451		2 329 451	933 994		933 994
Actions et autres titres à revenu variable	9 028 819	1 720 743	10 749 562	5 433 918	1 716 732	7 150 650
Opérations de pension						
Prêts						
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	8 814	0	8 814	10 604	0	10 604
Instruments dérivés de cours de change	8 814		8 814	10 604		10 604
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	58 960 670	1 720 743	60 681 413	46 812 573	1 716 732	48 529 305
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						

**4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

	déc-24			déc-23		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713 984	5 187	-29 572	477 287	-	-42 668
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 949 970	1 950 228	-486 921	6 068 863	1 752 214	-601 854
	(en milliers de DH)					

4.4. Titres au coût amorti

	déc-24	déc-23
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 777 666	14 906 251
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 296 531	14 211 894
Autres Titres de Créances Négociables	481 135	694 358
Obligations	30 497 570	36 396 515
Obligations d'Etat	26 833 277	30 663 849
Autres Obligations	3 664 293	5 732 665
Dépréciations	-1 345 504	-1 150 200
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	44 929 732	50 152 566
	(en milliers de DH)	

4.5. OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI**

	déc-24	déc-23
Comptes à vue	12 226 612	8 538 558
Prêts	22 872 072	16 314 188
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	<i>946 201</i>	<i>739 389</i>
Opérations de pension	141 102	640 048
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	35 239 785	25 492 794
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-88 126	-83 552
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	35 151 660	25 409 242
	(en milliers de DH)	

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	déc-24	déc-23
Comptes à vue	8 884 278	5 147 072
Emprunts	26 020 004	34 063 349
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	<i>879 183</i>	<i>3 540 365</i>
opérations de pension	45 343 026	33 985 293
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	80 247 308	73 195 714
	(en milliers de DH)	

4.6. PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE**PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU CÔÛT AMORTI**

	Déc-24	Déc-23
Comptes ordinaires débiteurs	22 012 931	21 722 638
Prêts consentis à la clientèle	186 197 368	181 931 943
Opérations de pension	20 412 511	10 689 321
Opérations de location-financement	16 946 683	16 534 566
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	245 569 493	230 878 469
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-19 952 451	-18 682 166
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	225 617 043	212 196 303
	(en milliers de DH)	

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Déc-24	Déc-23
Banque au Maroc	149 941 438	137 101 539
Services Financiers Spécialisés	16 160 793	15 972 343
Activités à l'international	58 720 713	58 528 392
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	794 100	594 028
Total en principal	225 617 043	212 196 303
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	225 617 043	212 196 303
	(en milliers de DH)	

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Déc-24	Déc-23
Maroc	166 896 329	153 667 910
Afrique	57 047 881	57 128 679
Europe	1 672 832	1 399 713
Total en principal	225 617 042	212 196 303
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	225 617 042	212 196 303
	(en milliers de DH)	

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET

	31/12/2024							
	Créances et Engagements			TOTAL	Dépréciation			TOTAL
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3		BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	643 398	94 806	-	738 204	267	23 953	-	24 220
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	643 398	94 806	-	738 204	267	23 953	-	24 220
Actifs Financiers au coût amorti	288 248 291	16 204 335	22 631 889	327 084 515	2 973 261	2 901 641	15 511 179	21 386 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 202 968	-	36 817	35 239 785	55 855	-	32 271	88 126
Prêts et créances sur la clientèle	206 770 087	16 204 335	22 595 072	245 569 494	1 571 902	2 901 641	15 478 908	19 952 451
Titres de dettes	46 275 236	-	-	46 275 236	1 345 504	-	-	1 345 504
Total Actif	288 891 689	16 299 141	22 631 889	327 822 719	2 973 528	2 925 594	15 511 179	21 410 301
Total Hors Bilan	56 387 940	272 423	379 118	57 039 480	238 666	2 573	284 484	525 722

	31/12/2023							
	Créances et Engagements			TOTAL	Dépréciation			TOTAL
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3		BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Actifs Financiers au coût amorti	269 267 897	16 899 067	21 507 065	307 674 029	2 827 197	2 553 439	14 535 282	19 915 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766	-	-	51 302 766	1 150 200	-	-	1 150 200
Total Actif	269 668 410	16 993 178	21 507 065	308 168 652	2 828 965	2 569 007	14 535 282	19 933 254
Total Hors Bilan	50 338 524	106 687	258 789	50 704 000	195 348	625	224 550	420 523



DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	déc-24	déc-23
Comptes ordinaires créditeurs	165 819 447	150 363 104
Comptes à terme	30 266 349	27 617 319
Comptes d'épargne	47 102 989	47 022 454
Bons de caisse	3 297 279	3 593 242
Opérations de pension	1 183 108	1 694 236
Autres comptes créditeurs	9 958 551	8 390 725
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	257 627 724	238 681 080

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	déc-24	déc-23
Banque au Maroc	162 928 924	151 931 325
Services Financiers Spécialisés	521 881	465 249
Activités à l'international	93 887 516	85 971 952
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	289 404	312 554
Total en principal	257 627 725	238 681 080

Dettes rattachées

Valeur au bilan	257 627 725	238 681 080
------------------------	--------------------	--------------------

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	déc-24	déc-23
Maroc	163 740 209	152 709 128
Afrique	92 779 245	85 265 907
Europe	1 108 271	706 045
Total en principal	257 627 725	238 681 080

Dettes rattachées

Valeur au bilan	257 627 725	238 681 080
------------------------	--------------------	--------------------

(en milliers de DH)

4.7. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	Déc-24	Déc-23
Autres dettes représentées par un titre	11 723 938	10 050 436
titres de créances négociables	11 723 938	10 050 436
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	12 145 994	12 137 981
Emprunt subordonnés	12 145 994	12 137 981
à durée déterminée	6 645 994	6 637 981
à durée indéterminée	5 500 000	5 500 000
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	23 869 932	22 188 417

(en milliers de DH)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	Déc-24	Déc-23
Impôts courants	1 406 755	1 098 772
impôts différés	2 610 179	2 537 183
Actifs d'impôts courants et différés	4 016 934	3 635 955
Impôts courants	2 036 293	1 440 385
impôts différés	1 226 720	1 166 946
Passifs d'impôts courants et différés	3 263 013	2 607 331

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	Déc-24	Déc-23
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	216 217	182 573
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	82 608	83 445
Comptes d'encaissement	614 607	126 567
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 062 506	1 345 916
Debiteurs Divers	6 407 253	6 039 174
Comptes de liaison	12 031	44 668
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	8 395 221	7 822 343
Dépôts de garantie reçus	29 953	7 413
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5 717 979	3 300 983
Comptes d'encaissement	2 445 042	1 716 108
charges à payer et produits constatés d'avance	1 900 152	2 139 957
Autres créditeurs et passifs divers	9 486 223	8 780 865
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	19 579 349	15 945 326

(en milliers de DH)

**4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE**

	Déc-24	Déc-23
ACMAR	39 644	34 198
Banque de Développement du Mali	812 983	753 459
Eurafric	-23 671	-23 992
AFRICA MOROCCO LINKS		53 070
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	746 179	150 415
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE	1 008 702	967 149

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	Total du bilan Déc 2024	Produit net bancaire-chiffre d'affaires Déc 2024	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Déc 2024
ACMAR	384 586	158 096	17 452	5 381
Banque de Développement du Mali	24 824 723	1 095 051	257 667	95 926
Eurafric	349 703	387 480	1 348	553

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	Valeur brute comptable	Déc-24		Déc-23		
		Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	18 418 966	9 725 280	8 693 686	18 356 784	9 714 334	8 642 450
Terrains et constructions	5 944 578	1 656 600	4 287 979	5 603 318	1 602 028	4 001 289
Équipement, Mobilier, Installations	5 479 397	3 697 486	1 781 911	5 236 296	3 927 670	1 308 626
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	6 994 991	4 371 195	2 623 796	7 517 170	4 184 636	3 332 534
Immobilisations incorporelles	3 647 466	2 050 317	1 597 149	3 109 143	1 700 476	1 408 667
Logiciels informatiques acquis	2 877 418	1 750 119	1 127 298	2 474 746	1 465 855	1 008 891
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	770 048	300 198	469 851	634 397	234 621	399 776
Immeubles de placements	3 768 247	453 844	3 314 403	3 883 194	501 785	3 381 408

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

	Déc-24	Déc-23
Valeur nette au 1^{er} janvier	8 642 450	8 560 772
Acquisition de l'exercice	694 161	916 714
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(500 105)	(854 324)
Cession de l'exercice	(134 023)	73 880
Autres variations	(8 797)	(54 592)
Valeur nette en fin d'exercice	8 693 686	8 642 450

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	Déc-24	Déc-23
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 408 667	1 292 679
Acquisition de l'exercice	524 733	496 154
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(222 296)	(166 955)
Cession de l'exercice	(9 208)	(141 436)
Autres variations	(104 747)	(71 775)
Valeur nette en fin d'exercice	1 597 149	1 408 667

Tableau de variation des immeubles de placement

	Déc-24	Déc-23
Valeur nette au 1^{er} janvier	3 381 408	3 434 112
Acquisition de l'exercice	-	-
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux Amortissements & Dépréciations	(16 938)	(23 150)
Cession de l'exercice	(50 067)	(29 554)
Autres variations	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	3 314 403	3 381 408

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	Déc-24	Déc-23
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-43 430	-52 100
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-242 201	-255 534

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	Déc-24	Déc-23
Immobilisations corporelles	8 693 686	8 642 451
Dont droits d'utilisation	1 120 742	1 153 415

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

Passifs au titre de la dette locative	Déc-24	Déc-23
Compte de régularisation et autres passifs	19,579.349	15,945.326
Dont dette locative	1.175.616	1.207.314

4.12. ÉCARTS D'ACQUISITION

	Déc-24	Déc-23
Valeur brute comptable en début de période	1 018 097	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1 018 097	1 032 114
Acquisitions		
Cessions		14 555
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		538
Valeur brute comptable en fin de période	1 018 097	1 018 097
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1 018 097	1 018 097

(en milliers de DH)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

	Valeur nette comptable 31/12/2024	Valeur nette comptable 31/12/2023
Maghrébil	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
BMCE CAPITAL BOURSE	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
BANK OF AFRICA	712 514	712 514
LOCASOM	98 725	98 725
CID		
TOTAL GROUPE	1 018 097	1 018 097

Test de sensibilité au changement des hypothèses

(en milliers de DH)	BOA Group	SALAFIN	LOCASOM
Taux d'actualisation	19,00%	13,50%	7,00%
Variation défavorable de 50 points de base	-414 645	-47 608	-66 347
Variation favorable de 50 points de base	439 507	51 943	80 280

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	Déc-24	Déc-23
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 672 828	1 458 938
Dotations aux provisions	448 855	467 593
Reprises de provisions	-115 330	-211 997
Autres mouvements	-129 560	-41 705
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 876 793	1 672 828

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	166 084	487 741	417 980	0	601 023	1 672 828
Dotations	65 847	-54 139	174 467	0	262 680	448 855
Montants utilisés	-3 764	0	-63 385	0	-48 180	-115 330
Autres mouvements	-2 562	0	-5 883	0	-121 115	-129 560
Solde de clôture	225 604	433 602	523 179	0	694 408	1 876 794

**4.14. JUSTE VALEUR****4.14.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti**

	31-Déc-24		31-Déc-23	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	35 151 660	35 104 343	25 409 242	25 331 044
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	225 617 043	225 400 817	212 196 303	212 668 078
Titres au coût amorti	44 929 732	44 473 985	50 152 565	48 686 565
Immeubles de placement	3 314 403	3 384 043	3 381 408	3 451 048
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	80 247 308	80 247 308	73 195 714	73 195 714
Dettes envers la clientèle	257 627 725	257 627 725	238 681 080	238 681 080
Titres de créance émis	11 723 938	11 723 938	10 050 436	10 050 436
Dettes subordonnées	12 145 994	12 145 994	12 137 981	12 137 981

4.14.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

	31-Déc-24			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	60 681 413	-	-	60 681 413
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	58 960 670			58 960 670
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 720 743			1 720 743
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 283 473	-	6 380 481	7 663 954
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713 984			713 984
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	569 489		6 380 481	6 949 970
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

	31-Déc-23			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	48 529 305	-	-	48 529 305
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	46 812 574			46 812 574
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 716 731			1 716 731
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	808 379	-	5 737 771	6 546 150
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287			477 287
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	331 092		5 737 771	6 068 863
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

4.14.3. Hiérarchie de la Juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti

(en milliers de DH)	31-Déc-24			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			35 104 343	35 104 343
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			225 400 817	225 400 817
Titres au coût amorti			44 473 985	44 473 985
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			80 247 308	80 247 308
Dettes envers la clientèle			257 627 725	257 627 725
Titres de créance émis			11 723 938	11 723 938
Dettes subordonnées			12 145 994	12 145 994

(en milliers de DH)	31-Déc-23			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			25 331 044	25 331 044
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			212 668 078	212 668 078
Titres au coût amorti			48 686 565	48 686 565
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			73 195 714	73 195 714
Dettes envers la clientèle			238 681 080	238 681 080
Titres de créance émis			10 050 436	10 050 436
Dettes subordonnées			12 137 981	12 137 981

	31/12/2024						31/12/2023							
	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 191						21 191	18 475						18 475
Actifs financiers à la juste valeur par résultat														
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions						58 961	58 961						46 813	46 813
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						1 721	1 721						1 717	1 717
Instruments dérivés de couverture														
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres														
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						714	714						477	477
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						6 950	6 950						6 069	6 069
Titres au coût amorti		3 002	8 807	18 236	14 884		44 930		2 276	6 432	21 545	19 900		50 153
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	15 158	3 359	4 394	8 766	2 610	864	35 152	10 764	2 302	2 158	7 171	2 538	476	25 409
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	20 701	41 672	29 157	56 599	62 192	15 297	225 617	20 951	33 267	29 001	55 480	58 135	15 363	212 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux														
Placements des activités d'assurance						1 407	1 407						1 099	1 099
Actif d'impôt exigible						2 610	2 610						2 537	2 537
Comptes de régularisation et autres actifs						8 395	8 395						7 822	7 822
Participations dans les entreprises mises en équivalence						1 009	1 009						967	967
Immeubles de placement						3 314	3 314						3 381	3 381
Immobilisations corporelles						8 694	8 694						8 642	8 642
Immobilisations incorporelles						1 597	1 597						1 409	1 409
Ecart d'acquisition						1 018	1 018						1 018	1 018
TOTAL ACTIFS	57 050	48 032	42 358	83 602	79 686	112 551	423 279	50 190	37 845	37 591	84 196	80 573	97 790	388 184
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux														
Passifs financiers à la juste valeur par résultat														
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 122	58 039	4 636	5 389	61		80 247	10 069	48 791	5 203	8 564	569		73 196
Dettes envers la clientèle	223 426	11 568	21 354	1 280			257 629	206 499	11 275	19 574	1 330		2	238 681
Titres de créance émis		2 043	2 612	7 069			11 724		1 386	5 940	2 724			10 050
Passif d'impôt exigible						2 036	2 036						1 440	1 440
Passif d'impôt différé						1 227	1 227						1 167	1 167
Comptes de régularisation et autres passifs						19 579	19 579						15 945	15 945
Provisions						1 877	1 877						1 673	1 673
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		246	2 000	2 400	7 500		12 146		238	1 000	4 400	6 500		12 138
Capitaux Propres						36 814	36 814						33 894	33 894
TOTAL PASSIFS	235 547	71 896	30 603	16 138	7 561	61 533	423 279	216 568	61 691	31 717	17 018	7 069	54 121	388 184
GAPS DE LIQUIDITE	-178 497	-23 864	11 755	67 464	72 125	51 017	-166 378	-23 846	5 875	67 177	73 503	43 669		



V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	déc-24	déc-23
Engagements de financements donnés	21 544 178	18 416 674
Aux établissements de crédit	648 513	900 643
A la clientèle	20 895 664	17 516 031
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	1 643 375	1 372 902
des établissements de crédit	1 643 375	1 372 902
de la clientèle	-	-

» Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	déc-24	déc-23
Engagements de garantie donnés	35 495 303	32 287 326
D'ordre des établissements de crédit	10 688 554	9 326 586
D'ordre de la clientèle	24 806 749	22 960 740
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	114 457 451	111 703 378
des établissements de crédit	110 367 054	107 761 167
de l'état et d'autres organismes de garantie	4 090 397	3 942 211

» Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

» Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

» Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit.

» Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	déc-24	déc-23
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	433 602	487 740
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	433 602	487 740

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

6.2.2. Hypothèses de base des calculs

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2024 ressort comme suit :

	Variation Taux	Variation Taux
Indemnité de fin de carrière	-50 pb	+50 pb
Taux d'actualisation	8 502	-7 873
taux de croissance des salaires	-8 586	9 216
Médaille du travail	50- pb	50+ pb
Taux d'actualisation	10 328	-9 713
taux de croissance des salaires	-12 291	13 011

	déc-24
Hypothèses économiques	
Taux d'actualisation	3,71%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation incluse)	2%
Taux de charges sociales patronales	12,11%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) - Duration : 22 ans environ.

6.2.3. Coût des régimes postérieurs à l'emploi

	déc-24	déc-23
Charge normal de l'exercice	180	-44
Charge d'intérêt	-14 209	-11 054
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre	36 961	
Coût net de la période	22 932	-11 098
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

6.2.4. Évolution de la provision inscrite au bilan

	déc-24	déc-23
Dettes actuarielles d'ouverture	487 741	476 643
Charge normale de l'exercice	27 522	31 829
Charge d'intérêt	14 209	11 054
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels	-59 926	-
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-27 702	-31 785
Indemnités supplémentaires		
Autre	-8 242	-
Dettes actuarielles de clôture	433 602	487 741
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

7.1.1. Résultat par action

	déc-24	déc-23
CAPITAL (EN MAD)	2.157.863.330	2.125.656.420
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	215.786.333	212.565.642
Résultat Part du groupe (EN MAD)	3.427.419.926	2.662.159.550
Résultat par Action (EN MAD)	15,88	12,52
Résultat dilué par Action (EN MAD)	15,88	12,52

7.1.2. Opérations réalisées sur le capital

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions au 31 décembre 2019	199 820 500	10	1 998 205 000
Nombres d'actions au 31 décembre 2020	205 606 648	10	2 056 066 480
Nombres d'actions au 31 décembre 2021	205 606 648	10	2 056 066 480
Nombres d'actions au 31 décembre 2022	208 769 827	10	2 087 698 270
Nombres d'actions au 31 décembre 2023	212 565 642	10	2 125 656 420
Nombres d'actions au 31 décembre 2024	215 786 333	10	2 157 863 330

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

BANK OF AFRICA détient 39,42% des droits de vote de la LCB Bank, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BANK OF AFRICA puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements : BANK OF AFRICA est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB Bank à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BANK OF AFRICA a la charge de nommer le sénior management de la LCB Bank, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du Groupe

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.



7.3. Rémunération des principaux dirigeants

7.3.1. Eléments de Rémunération des Dirigeants

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	10 652	10 315
Avantages postérieurs à l'emploi	319	347
Autres avantages à long terme	2 088	2 892

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2024.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2. Eléments d'Endettement des Dirigeants

	31/12/2024	31/12/2023
A. Encours crédits à court terme	7 500	34 467
B. Encours crédits immobiliers	3 337	4 487
TOTAL DES ENCOURS	10 837	38 954

7.3.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	Montant BRUT	31/12/2024 Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	10 726	3 026	7 700
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 826	251	1 575
TOTAL	12 552	3 277	9 275

	Montant BRUT	31/12/2023 Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11 297	3 197	8 100
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 412	212	1 200
TOTAL	12 709	3 409	9 300

7.4. Parties liées

7.4.1. Relation entre les sociétés consolidées du groupe

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	3 468 104	2 220 975	2 486	12 662 298
Comptes ordinaires	927 310	271 712	2 486	2 001 056
Prêts	2 540 794	249 234		9 736 175
Titres		1 700 029		925 067
Opération de location financement				25 308
Actif divers				
Total	3 468 104	2 220 975	2 486	12 687 606
Passif				
Dépôts	-	46 075	12 644	11 736 830
Comptes ordinaires		46 075	12 644	1 848 998
Autres emprunts				9 887 832
Dettes représentées par un titre				925 067
Passif divers				25 709
Total	-	46 075	12 644	12 687 606
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés			2 031	502 267
Engagements reçus				502 267

7.4.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	-101 974	-49 193		-400 645
Intérêts et charges assimilés				466 466
Commissions (produits)		-49 953		-300 270
Commissions (charges)				76 872
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	68 916			
Loyers reçus		-19 464	-6 554	-225 242
Autres		83 396		382 819



Aux Actionnaires de
Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP
140 Avenue Hassan II,
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 36.814.698, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.976.106.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 245.569; le montant total des</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2024 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.



dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 19.952.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.

Evaluation du goodwill

Au 31 décembre 2024, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.

Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.

Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.

Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :

- Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;
- Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss El-Bachir
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL


BDO Sarl
Bureau Casablanca
N° 199 1100000
N.S.

Amine BAAKILI
Associé



COMPTES SOCIAUX



1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la norme Comptable Générale.
- 1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

- 1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :
- Principe de continuité d'exploitation.
 - Principe de permanence des méthodes.
 - Principe du coût historique.
 - Principe de spécialisation des exercices.
 - Principe de prudence.
 - Principe de clarté.
 - Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger

(succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
 - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50% pour les créances douteuses,
 - 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et

comptabilisés. ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet. (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories « Titres de l'activité de portefeuille » et « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. ils sont transférés dans la catégorie « titres de placement » à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie « Titres d'investissement », il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values



latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
immeubles d'exploitation :	1 an
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

2.10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.12. Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de

garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13. Charges et produits non courants

ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14. Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

**BILAN ACTIF**

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6 094 414	7 135 953
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 946 771	24 856 893
A vue	8 124 129	6 328 603
A terme	18 822 641	18 528 289
Créances sur la clientèle	147 404 686	134 037 841
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 450 884	42 648 040
Crédits et financements participatifs à l'équipement	34 074 735	27 891 972
Crédits et financements participatifs immobiliers	39 814 816	41 112 287
Autres crédits et financements participatifs	31 064 250	22 385 542
Créances acquises par affecturation	2 738 363	2 626 910
Titres de transaction et de placement	59 868 143	47 494 643
Bons du Trésor et valeurs assimilées	40 411 234	31 261 852
Autres titres de créance	248 348	956 095
Titres de propriété	19 208 562	15 276 696
Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	8 162 050	7 800 580
Titres d'investissement	10 988 955	14 149 413
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 705 033	10 353 025
Autres titres de créance	2 283 922	3 796 389
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	13 661 852	13 438 975
Participation dans les entreprises liées	10 747 084	10 438 856
Autres titres de participation et emplois assimilés	2 914 768	3 000 119
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	188 400	196 021
Dépôts d'investissement placés	251 550	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	363 298	379 063
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	981 947	668 438
Immobilisations corporelles	2 735 593	2 789 086
Total de l'Actif	280 386 021	255 573 815

BILAN PASSIF

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 087 344	51 343 462
A vue	5 745 853	5 707 047
A terme	53 341 492	45 636 415
Dépôts de la clientèle	163 213 170	152 215 214
Comptes à vue créditeurs	116 980 318	106 562 330
Comptes d'épargne	27 765 858	27 950 224
Dépôts à terme	13 853 315	13 382 945
Autres comptes créditeurs	4 613 680	4 319 715
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	7 888 099	6 892 391
Titres de créance négociables émis	7 888 099	6 892 391
Emprunts obligataires émis	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	12 677 501	9 008 129
Provisions pour risques et charges	2 026 454	1 504 967
Provisions réglementées	85 305	245 147
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 145 994	12 137 981
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	19 218 005	18 535 916
Capital	2 157 863	2 125 656
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	89	79
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 886 195	1 564 873
Total du Passif	280 386 021	255 573 815

HORS BILAN

(en milliers MAD)

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	40 563 241	25 247 468
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	203 349	359 896
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 361 243	7 755 136
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 761 501	5 553 098
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 669 615	11 563 606
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	11 567 533	15 732
Engagements reçus	22 821 781	22 825 468
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 062 761	18 696 233
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 966 781	3 848 485
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	792 239	280 749
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	16 703 481	13 905 314
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	650 976	788 443
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 758 609	6 316 403
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 353 813	1 441 945
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	730 801	729 883
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	47 968	45 115
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de services	1 550 551	1 381 192
Autres produits bancaires	5 610 763	3 202 332
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 388 957	6 717 156
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 815 277	1 980 611
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 238 556	1 277 510
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	871 121	709 672
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	30 726	38 919
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	4 433 276	2 710 445
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	8 314 524	7 188 158
Produits d'exploitation non bancaires	209 063	83 407
Charges d'exploitation non bancaires	19 145	80 779
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 756 687	3 664 921
Charges de personnel	1 689 899	1 680 278
Impôts et taxes	72 586	78 327
Charges externes	1 690 468	1 670 825
Autres charges générales d'exploitation	317	8 065
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	303 417	227 425
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2 509 638	1 579 503
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 551 396	1 305 309
Pertes sur créances irrécouvrables	462 215	170 840
Autres dotations aux provisions	496 027	103 353
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	736 251	531 575
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	667 671	394 687
Récupérations sur créances amorties	33 130	31 282
Autres reprises de provisions	35 450	105 606
RÉSULTAT COURANT	2 974 368	2 477 938
Produits non courants	159 842	132 526
Charges non courantes	328 472	415 659
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 805 738	2 194 804
Impôts sur les résultats	919 542	629 932
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 886 195	1 564 873

(-) signifie moins

(+) signifie plus

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	8 763 398	8 546 791
(-) Intérêts et charges assimilées	3 924 954	3 967 792
MARGE D'INTÉRÊTS	4 838 444	4 578 999
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	47 968	45 115
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	30 726	38 919
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	17 241	6 196
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	2 018 099	1 941 749
(-) Commissions servies	688 781	726 595
MARGE SUR COMMISSIONS	1 329 319	1 215 154
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	989 889	182 301
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-6 555	31 590
(+) Résultat des opérations de change	684 133	521 005
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	54 593	243 566
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	1 722 059	978 463
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	730 833	729 917
(-) Diverses autres charges bancaires	323 372	320 571
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	8 314 524	7 188 158
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	79 553	-32 653
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	68 998	82 737
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	19 145	20 760
(-) Charges générales d'exploitation	3 756 687	3 664 921
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 687 244	3 552 560
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 312 810	-1 050 180
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-400 065	-24 443
RÉSULTAT COURANT	2 974 368	2 477 938
RÉSULTAT NON COURANT	-168 631	-283 134
(-) Impôts sur les résultats	919 542	629 932
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 886 195	1 564 873

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 886 195	1 564 873
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	303 417	227 425
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	90 512	26 119
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	311 190	1 614
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	107 599
(-) Reprises de provisions	191 674	185 339
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	797	13 681
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	59	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	140 065	670
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	60 018
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 258 837	1 787 958
(-) Bénéfices distribués	850 263	835 079
(+) AUTOFINANCEMENT	1 408 574	952 879

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Produits d'exploitation bancaires perçus	16 443 922	13 162 823
(+) Récupérations sur créances amorties	33 130	31 282
(+) Produits d'exploitation non bancaires perçus	63 249	62 474
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	9 999 762	8 090 056
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	19 145	80 779
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 453 270	3 437 495
(-) Impôts sur les résultats versés	919 542	629 932
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	2 148 582	1 018 316
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 089 878	1 861 243
(+) Créances sur la clientèle	-13 478 298	-3 956 875
(+) Titres de transaction et de placement	-12 373 500	-3 484 814
(+) Autres actifs	-115 103	336 070
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	15 765	-9 209
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	250 000	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 743 882	9 809 341
(+) Dépôts de la clientèle	10 997 956	-3 672 772
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	995 708	419 214
(+) Autres passifs	3 724 873	1 508 833
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-4 328 595	2 811 032
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-2 180 013	3 829 348

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	3 599 235	20 167
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	1 815	32 125
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	822 624	1 245 626
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	858 800	776 789
(+) Intérêts perçus	49 754	91 411
(+) Dividendes perçus	639 333	652 656
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2 608 712	-1 226 055
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	-	1 050 000
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	1 050 000
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	619 975	504 283
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	850 263	835 079
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-1 470 237	-1 339 362
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-1 041 538	1 263 931
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 135 953	5 872 022
VIII TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6 094 414	7 135 953

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisés

(3) Y compris PER utilisés

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Néant

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II Dérogations aux méthodes d'évaluation		Néant
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II Changements affectant les règles de présentation		Néant

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers MAD)

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2024	TOTAL 31 / 12 / 2023
Comptes ordinaires débiteurs	2 291 862	1 619 461	1 893 598	4 108 255	9 913 176	10 950 774
Valeurs reçues en pension	-	120 208	-	-	120 208	626 998
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	120 208	-	-	120 208	626 998
Prêts de trésorerie	-	1 893 118	965 971	1 873 088	4 732 177	4 861 915
Au jour le jour	-	-	65 218	410 523	475 741	513 091
A terme	-	1 893 118	900 753	1 462 565	4 256 436	4 348 824
Prêts financiers	-	4 560 645	8 583 571	517 798	13 662 014	13 106 251
Autres créances	-	724 674	-	-	724 674	387 130
Intérêts courus à recevoir	-	77 613	-	8 771	86 384	79 758
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 291 862	8 995 719	11 443 140	6 507 912	29 238 633	30 012 826



CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31 / 12 / 2022	TOTAL 31 / 12 / 2023
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
Crédits de trésorerie	2 714 598	2 287 763	26 073 834	2 583 983	33 660 178	34 273 772
Comptes à vue débiteurs	293 586	2 287 763	10 235 171	1 475 748	14 292 268	14 758 899
Créances commerciales sur le Maroc	41 095	-	4 182 797	1 116	4 225 008	4 390 827
Crédits à l'exportation	-	-	223 985	1 004 691	1 228 676	1 302 259
Autres crédits de trésorerie	2 379 917	-	11 431 881	102 428	13 914 226	13 821 787
Crédits à la consommation	-	-	28 800	8 382 743	8 411 543	8 037 027
Crédits à l'équipement	5 541 908	10 945 194	13 649 831	3 394 074	33 531 007	27 347 075
Crédits Immobiliers	277 067	-	7 153 498	32 281 745	39 712 310	41 039 394
Autres crédits	1 000 000	24 283 494	452 558	210 748	25 946 800	17 287 347
Créances acquises par affacturage	1 905 985	-	832 378	-	2 738 363	2 626 910
Intérêts courus à recevoir	104 594	76 494	627 609	221 168	1 029 865	959 820
Créances en souffrance	1 158	-	2 930 006	2 181 820	5 112 984	5 093 405
Créances pré-douteuses	-	-	1 424	471 805	473 228	418 089
Créances douteuses	-	-	462 922	300 960	763 882	1 027 416
Créances compromises	1 158	-	2 465 660	1 409 055	3 875 874	3 647 900
TOTAL	11 545 310	37 592 945	51 748 514	49 256 280	150 143 050	136 664 751

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers MAD)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31 / 12 / 2024	TOTAL 31 / 12 / 2023
			Financiers	Non financiers		
Titres cotés	31 508	5 207 459	50 557	1 565 009	6 854 534	8 031 330
Bons du Trésor et valeurs assimilées	31 508	4 739 790	50 557	1 125 400	5 947 254	5 915 973
Obligations	-	467 670	-	439 610	907 279	2 115 357
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	26 790	43 173 569	14 929 755	5 872 449	64 002 564	53 612 726
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	42 489 231	-	-	42 489 231	35 464 208
Obligations	-	-	474 835	1 053 719	1 528 554	2 235 012
Autres titres de créance	26 790	-	29 766	35 323	91 879	243 326
Titres de propriété	-	-	14 344 298	4 769 138	19 113 436	15 051 201
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus	-	684 338	80 856	14 269	779 463	618 979
TOTAL	58 298	48 381 029	14 980 312	7 437 459	70 857 098	61 644 056

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers MAD)

TITRES	Valeur compt- able brute	Valeur actuelle	Valeur de rem- boursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	52 641 582	52 641 582	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 501 742	36 501 742	-	-	-	-
Obligations	156 469	156 469	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	15 983 371	15 983 371	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	7 312 019	7 226 561	7 226 561	-	-	85 458
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 991 700	3 909 492	3 909 492	-	-	82 208
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	95 125	91 879	91 879	-	-	3 246
Titres de propriété	3 225 194	3 225 190	3 225 190	-	-	3
Titres d'investissement	10 988 955	10 988 955	12 793 122	1 822 757	18 590	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 705 033	8 705 033	9 940 975	1 235 942	-	-
Obligations	2 283 922	2 283 922	2 852 147	586 815	18 590	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	70 942 556	70 857 098	20 019 684	1 822 757	18 590	85 458

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels achetés	-2 309	-7 005
Opérations diverses sur titres	318 513	176 345
Débiteurs divers	1 643 076	1 453 815
Sommes dues par l'Etat	1 429 360	1 277 818
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	139 663	140 747
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	74 053	35 249
Valeurs et emplois divers	3 108 290	3 215 057
Comptes de régularisation	3 094 479	2 962 368
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	25 197	104 661
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	25 197	104 661
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	43 749	61 395
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	12 031	18 230
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	663 032	857 175
Produits à recevoir	502 333	439 527
Charges constatées d'avance	160 699	417 648
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	2 350 470	1 920 907
Autres comptes de régularisation	-	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	8 162 050	7 800 580



TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2023

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
TITRES DE PARTICIPATION							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188		82 188
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest, de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000		50 000
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000		12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000		11 000
Fonds de garantie de la commande publique	Fonds d'investissement	100 000	115 000 000	8,70	10 000		10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNOPARK COMPANY	Gest Im techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650		5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333		3 333
BMCE Capital Real Estate	Gestion d'actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 250		1 250
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MITC CAPITAL	Gest, fonds MNF	4 000	2 000	20,00	400	400	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500	15,00	375	375	-
Titres de participation					177 166	1 746	175 420
TITRES DES ENTREPRISES LIEES							
BOA Group	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 535 EUR	72,41	2 848 481		2 848 481
O TOWER	Sté d'aménagement	34 102 679	5 502 258 600	48,00	2 641 084		2 641 084
BIH	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 GBP	100,00	1 295 761		1 295 761
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	666 149	40 635 089 EUR	100,00	841 520		841 520
SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410		707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000		450 000
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770		370 770
BANK AL KARAM	Banque participative	5 500 000	550 000 000	100,00	354 000		354 000
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882		336 882
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	71 116 055	150 000 000 000 UGX	47,41	142 148		142 148
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	132 676		132 676
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1 249 996	500 000 000	25,00	125 000		125 000
HANOUTY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 529	123 529	-
BOA CONGO	Ets de crédit étranger	547 940	14 340 000 000 FCFA	38,21	102 431	17 682	84 749
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000		100 000
IMMOBILIERE RIYAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357		78 357
DAMANE CASH	Ets financier	369 996	37 000 000	100,00	57 000		57 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817		51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591		46 591
BOA EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 EUR	78,00	39 636		39 636
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700		29 700
RM EXPERT	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000		20 000
DOCUPRINT	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000		19 000
ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001		10 001
BMCE CAPITAL BOURSE	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750		6 750
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 443		6 443
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EUR	100,00	6 311	6 311	-
OPERATION GLOBAL SERVICES	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000		5 000
Eurafric Information	Service Informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100		4 100
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025		3 025
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10



Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	-		-
Titres de participation dans les entreprises liées					10 955 606	147 522	10 808 084
TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE							
PROPARCO	Ets crédit multi-national	1 263 425	1 353 513 248 EUR	1,49	168 772		168 772
E S F G	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	167 719	167 719	-
E S I	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	144 378	144 378	-
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	69 681	18 077	51 604
BANQUE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE COMMERCE EXTERIEUR	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	60 668		60 668
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	3 863	304 074 K EUR	1,33	41 050		41 050
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373		31 373
AMETHIS FINANCE Luxembourg	Sté d'invest en capital à risque	1 902	94 061 K EUR	2,02	21 270	4 643	16 626
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	156 862	110 000 000	19,61	19 608		19 608
EmergingTech Ventures Fund I	Fonds d'investissement	150 000	223 324 600	6,72	13 793		13 793
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	150 000 000	7,17	13 438	5 395	8 042
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	63 785	25 514 000	20,00	12 000	6 897	5 103
AMETHIS III	Sté d'invest en capital à risque	184	234 500 000 EUR	2,13	9 614		9 614
AZUR FUND	Fonds d'investissement	96 279	226 000 000	4,26	7 816		7 816
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFREXIM BANK (African Import Export)	Ets crédit /étranger	30	920 528 000 USD	0,01	3 119		3 119
FONDS MONETAIRE ARABE(ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	986 635 000 USD	0,03	3 033		3 033
CAPITAL CROISSANCE	Fonds d'investissement	500 000	285 227 200	17,50	2 386		2 386
AFRICASO INFRASTRUCTURE FUND I	Fonds d'investissement	2 500	216 208 461 USD	1,16	971		971
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250		250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	3 380 000	5,88	59		59
515 Titres de l'activité de portefeuille					796 331	349 433	446 898
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION							
CFG BANK	Banque d'investissement	1 425 325	700 159 200	4,07	103 997		103 997
Mutandis SCA	Fonds d'investissement	832 458	924 673 700	9,00	96 807		96 807
Mutandis AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	186 078	138 424 700	13,44	91 359	81 197	10 163
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000		60 000
Bank of Palestine	Banque d'investissement	2 858 940	230 677 334 USD	1,24	50 557		50 557
SOGEPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622		4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMAEX	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690		1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	-
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267		1 267
SAPINO	Sté d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000		1 000
MAROCLEAR	Dépositaire central	803	100 000 000	4,02	803		803
IMPRESSION PRESSE EDITION	Edition et impression	8 013	10 000 000	8,01	801		801
CASABLANCA PATRIMOINE S A	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500		500
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
PORTNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180		180



Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23		23
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9		9
RMA WATANYA	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2		2
RISMA	Tourisme	10	1 432 694 700	0,00	2		2
Autres titres de participation					419 512	87 089	332 423
COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS							
BAB CONSORTIUM					778 941		778 941
IMMOBILIERE RIYAD ALNOUR					501 301		501 301
FARACHA IMMO					172 540	26 119	146 421
KRAKER IMMO					115 029		115 029
SAISS IMMO NEJMA					112 877		112 877
IKAMAT TILILA					101 279	61 000	40 279
SUX HILL SECONDO					52 341		52 341
JASPE IMMO					37 915		37 915
AKENZA IMMO					27 174		27 174
SUX HILL PRIMERO					26 423		26 423
SUX HILL TERCIO					18 313		18 313
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY					17 500		17 500
GOLEMPRIME IMMO					11 006		11 006
MOHIT IMMO					5 794		5 794
ECOPARC DE BERRECHID					4 736		4 736
DAMANE CASH					2 500		2 500
MARTCO					1 500	1 500	-
ALLICOM MAROC					552	552	-
NOUACER CITY IMMO					93		93
MONET IMMO					55		55
SALAM PRIMERO					55		55
DENIM PRIMERO 1					55		55
ERRAHA NAKHIL					54		54
VILLASBUGAN IMMO					54		54
BERLY IMMO					54		54
MAADEN SECONDO					54		54
Autres emplois assimilés					1 988 196	89 171	1 899 025
Total Général					14 336 812	674 961	13 661 851

CREANCES SUBORDONNEES

(en milliers MAD)

CREANCES SUBORDONNEES	Montant			Dont entreprises liées et apparentées		
	31/12/2024			31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	188 400		188 400	196 021	188 400	196 021
Créances subordonnées à la clientèle	-		-	-		
TOTAL	188 400		188 400	196 021	188 400	196 021



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

(en milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Réajustement	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
						Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	512 576	42 367	83 657	-17 840	453 446	30 726	90 147	-	-	363 298
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	6 567	-	216	-40	6 311	625	4 374	-	-	1 938
Crédit-bail mobilier	341 922	5 596	79 822	-	267 696	21 473	43 940	-	-	223 756
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	341 922	5 596	79 822	-	267 696	21 473	43 940	-	-	223 756
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	154 589	36 771	2 559	-470	188 332	8 628	41 834	-	-	146 498
Crédit-bail immobilier en cours	-	36 771	-	-	36 771	-	-	-	-	36 771
Crédit-bail immobilier loué	154 589	-	2 559	-470	151 561	8 628	41 834	-	-	109 727
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	9 497	-	1 060	-17 331	-8 893	-	-	-	-	-8 893
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations données en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	512 576	42 367	83 657	-17 840	453 446	30 726	90 147	-	-	363 298

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement Brut au cours de l'exercice / Autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice	
						Montant amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Reclassement amortissements au cours de l'exercice / Autres variations	Dotations au titre de l'exercice	Montant amortissements sur immobilisations sorties		Cumul
Immobilisations incorporelles	1 237 262	-25	630 245	192 672	1 674 810	568 824	-459	124 498	-	692 863	981 947
Droit au bail	96 190	-40	1 000	-	97 150	-	-	-	-	-	97 150
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 141 072	15	629 245	192 672	1 577 660	568 824	-459	124 498	-	692 863	884 797
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 296 094	-98 223	228 554	45 164	7 381 261	4 507 008	-33 944	179 035	6 431	4 645 669	2 735 593
Immeubles d'exploitation	2 350 432	-	11 173	-	2 361 606	386 856	0	29 505	-	416 362	1 945 244
Terrain d'exploitation	232 783	-	-	-	232 783	-	-	-	-	-	232 783
Immeubles d'exploitation - Bureaux	2 117 650	-	11 173	-	2 128 823	386 856	0	29 505	-	416 362	1 712 461
Immeubles d'exploitation - Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	2 205 925	900	125 597	45 164	2 287 258	1 908 093	-77	67 746	6 431	1 969 331	317 928
Mobilier de bureau d'exploitation	591 458	42	66 724	41 548	616 677	440 609	1 800	12 363	3 891	450 881	165 795
Matériel de bureau d'exploitation	232 401	-39	3 288	1 732	233 918	223 408	-39	3 733	1 732	225 369	8 549
Matériel informatique	1 193 953	897	54 217	-	1 249 066	1 069 686	-1 838	46 719	-	1 114 567	134 499
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	79 494	-	1 058	1 884	78 668	74 903	0	3 156	808	77 251	1 417
Autres matériels d'exploitation	108 619	-	310	-	108 929	99 487	0	1 775	-	101 261	7 668
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 192 608	-123	74 919	-	2 267 404	1 920 726	-167	62 375	-	1 982 934	284 471
Immobilisations corporelles hors exploitation	547 128	-99 000	16 865	-	464 993	291 333	-33 700	19 409	-	277 043	187 950
Terrain hors exploitation	67 199	-19 800	470	-	47 869	-	-	-	-	-	47 869
Immeubles hors exploitation	308 740	-79 200	1 883	-	231 423	156 637	-33 700	12 211	-	135 148	96 274
Mobilier et matériel hors exploitation	72 064	-	2 507	-	74 572	59 429	0	2 587	-	62 016	12 555
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	99 124	-	12 005	-	111 130	75 267	-0	4 612	-	79 878	31 252
TOTAL	8 533 356	-98 248	858 800	237 836	9 056 072	5 075 832	-34 403	303 533	6 431	5 338 532	3 717 540



PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
02/01/2024	DIVERS MATERIELS ROULANTS	424	298	126	228	102	-
16/02/2024	MATERIEL DE BUREAU	1 732	1 732	-	173	173	-
21/03/2024	MATERIEL ROULANT	751	36	715	660	-	55
02/08/2024	MOBILIER DE BUREAU	1 421	1 421	-	142	142	-
04/10/2024	MATERIEL ROULANT	474	474	-	130	130	-
15/11/2024	DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	2 470	2 470	-	247	247	-
20/11/2024	DIVERS MATERIELS ROULANTS	235	-	235	235	-	-
TOTAL		7 507	6 431	1 076	1 815	794	55

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers MAD)

DETTES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	-	76 695	861 047	3 576 108	4 513 850	2 487 439
Valeurs données en pension	41 332 972	4 007 381	-	-	45 340 353	33 064 327
Au jour le jour	600 002	-	-	-	600 002	-
A terme	40 732 970	4 007 381	-	-	44 740 351	33 064 327
Emprunts de trésorerie	1 903 000	4 403 175	-	768 476	7 074 651	14 178 193
Au jour le jour	-	632 000	-	-	632 000	3 219 596
A terme	1 903 000	3 771 175	-	768 476	6 442 651	10 958 597
Emprunts financiers	-	12 571	-	918 612	931 183	1 345 806
Autres dettes	9 306	275 617	822 970	-	1 107 893	132 884
Intérêts courus à payer	73 804	25 456	10 228	9 928	119 414	134 812
TOTAL	43 319 082	8 800 894	1 694 245	5 273 124	59 087 344	51 343 461

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèles		
Comptes à vue créditeurs	3 100 589	2 088 886	28 991 737	82 784 418	116 965 630	106 549 246
Comptes d'épargne	-	-	-	27 651 314	27 651 314	27 814 160
Dépôts à terme	26 075	2 305 401	1 614 290	9 771 948	13 717 714	13 232 640
Autres comptes créditeurs	206 161	176 759	2 873 521	1 357 239	4 613 680	4 319 715
Intérêts courus à payer	26 615	31 062	23 073	184 082	264 832	299 452
TOTAL	3 359 440	4 602 108	33 502 621	121 749 001	163 213 170	152 215 213

TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BOA	18/10/2021	18/10/2026	2,48%	613 700,00
CD BOA	08/02/2024	06/02/2025	3,42%	535 000,00
CD BOA	08/02/2024	08/02/2026	3,61%	25 000,00
CD BOA	08/02/2024	08/02/2027	3,73%	40 000,00
CD BOA	15/04/2024	15/04/2027	3,66%	510 000,00
CD BOA	15/04/2024	15/04/2026	3,55%	590 000,00
CD BOA	15/04/2024	14/04/2025	3,37%	800 000,00
CD BOA	06/05/2024	06/05/2027	3,66%	1 395 000,00
CD BOA	06/05/2024	06/05/2026	3,55%	775 000,00
CD BOA	06/05/2024	05/05/2025	3,40%	300 000,00
CD BOA	09/05/2024	09/05/2027	3,66%	420 000,00
CD BOA	09/05/2024	09/05/2026	3,55%	150 000,00
CD BOA	09/05/2024	08/05/2025	3,40%	70 000,00
CD BOA	18/07/2024	16/01/2025	2,94%	1 500 000,00
TOTAL				7 723 700

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	1 768	-11 129
Opérations diverses sur titres	5 726 084	3 365 015
Créditeurs divers	3 006 266	2 172 679
Sommes dues à l'Etat	2 440 148	1 511 141
Sommes dues aux organismes de prévoyance	47 726	46 740
Sommes diverses dues au personnel	317 046	289 024
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	94	69
Fournisseurs de biens et services	-14 636	52 912
Divers autres créditeurs	215 889	272 793
Comptes de régularisation	3 943 382	3 481 566
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	110 473	54 246
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	164 088	658 005
Charges à payer et produits constatés d'avance	687 215	607 119
Autres comptes de régularisation	2 981 605	2 162 196
TOTAL	12 677 501	9 008 131

PROVISIONS

(en milliers MAD)

DETTES	"Encours 31/12/2023"	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2024
Provisions déduites de l'Actif	9 046 263	1 602 553	731 482	-15 871	9 901 463
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	8 339 066	1 426 583	627 609	-673	9 137 368
Agios réservés	43 739	-	40 062	-	3 677
Titres de placements	35 170	85 458	33 811	-1 359	85 458
Titres de participation et emplois assimilés	628 288	90 512	30 000	-13 839	674 961
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions inscrites au Passif	1 750 113	526 875	165 129	-101	2 111 759
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	67 084	124 813	-	-	191 897
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 262 091	311 190	1 832	-	1 571 449
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	175 792	90 872	3 455	-101	263 108
Provisions réglementées	245 147	-	159 842	-	85 305
TOTAL GENERAL	10 796 376	2 129 428	896 610	-15 972	12 013 222

**SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE**

	Objet économique	Montant global	Montant 31/12/N-1	Utilisation 31/12/N	Montant 31/12/N
Subventions :					
Fonds publics affectés			Néant		
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL					

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	4,77%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	5,12%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	6,30%	Perpétuel		50 000
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel		200 000
DH	800 000	1	6,42%	Perpétuel		800 000
DH	910 000	1	5,13%	Perpétuel		910 000
DH	90 000	1	4,63%	Perpétuel		90 000
DH	500 000	1	4,74%	Perpétuel		500 000
DH	500 000	1	5,36%	Perpétuel		500 000
DH	400 000	1	4,93%	Perpétuel		400 000
DH	100 000	1	5,90%	Perpétuel		100 000
DH	970 000	1	5,37%	Perpétuel		970 000
DH	30 000	1	5,74%	Perpétuel		30 000
DH	626 000	1	4,74%	10 ANS		626 000
DH	1 374 000	1	4,27%	10 ANS		1 374 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ANS		447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ANS		78 900
DH	1 473 900	1	4,06%	10 ANS		1 473 900
DH	400 000	1	3,58%	10 ANS		400 000
DH	1 000 000	1	3,96%	10 ANS		1 000 000
						11 900 000

CAPITAUX PROPRES

(en milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	"Encours 31/12/2023"	Affectation du résultat	Autres variations	"Encours 31/12/2024"
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	18 535 916	714 600	-32 512	19 218 005
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	7 784 289	714 600	-631 560	7 867 329
Primes d'émission, de fusion et d'apport	10 291 322	-	599 049	10 890 370
Capital	2 125 656	-	32 207	2 157 863
Capital appelé	2 125 656	-	32 207	2 157 863
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	79	10	-	89
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 564 873	-1 564 873	-	1 886 195
TOTAL	22 226 525	-850 259	305	23 262 153

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement et de garantie donnés	28 995 708	25 231 736
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	203 349	359 896
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	203 349	359 896
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	8 361 243	7 755 136
Crédits documentaires import	3 629 096	3 060 957
Acceptations ou engagements de payer	1 954 705	1 417 545
Ouvertures de crédit confirmés	1 641 217	2 582 045
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	236 723	-
Autres engagements de financement donnés	899 502	694 589
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 761 501	5 553 098
Crédits documentaires export confirmés	-99 111	-105 780
Acceptations ou engagements de payer	27 853	70 624
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	713 619	574 176
Engagements en souffrance	6 119 139	5 014 078
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 669 615	11 563 606
Garanties de crédits données	-	-
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	8 535 209	7 511 175
Autres cautions et garanties données	5 134 406	4 052 431
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	22 029 542	22 544 719
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 062 761	18 696 233
Garanties de crédits	8 448 057	8 835 403
Autres garanties reçues	9 614 704	9 860 830
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 966 781	3 848 485
Garanties de crédits	3 966 781	3 848 485
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	11 567 533
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	11 567 533
Engagements reçus	792 239
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	792 239

**OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES**

(en milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme	40 602 731	34 853 350	-	-
Devises à recevoir	8 977 709	5 003 872	-	-
Dirhams à livrer	710 500	1 037 528	-	-
Devises à livrer	19 686 757	16 425 590	-	-
Dirhams à recevoir	11 227 765	12 386 360	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	4 309 759	4 976 726	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	3 790 754	4 654 965	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-9 292	8 122	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	446 322	480 083	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	81 975	-166 444	-	-

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers MAD)

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	26 295 949	-	-
Autres titres	19 582 370	-	-
Hypothèques	120 498 484	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	338 852 497	-	-
TOTAL	505 229 301	-	-

(en milliers MAD)

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 635 935	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	776 934	-	-
TOTAL	39 412 869	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers MAD)

Actif	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 502 112	13 136 221	-	13 474 737	-	31 113 070
Créances sur la clientèle	30 069 236	1 005 955	-	85 784 460	50 000	116 909 651
Titres de créance	52 983 270	-	4 007 430	-	25 100	57 015 800
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	262 100	-	262 100
TOTAL	87 554 618	14 142 176	4 007 430	99 521 297	75 100	205 300 621
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	56 528 600	-	5 812 101	926 187	-	63 266 888
Dettes envers la clientèle	791 887	-	12 918 312	946	-	13 711 145
Titres de créance émis	-	-	-	7 723 700	-	7 723 700
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	11 900 000	11 900 000
TOTAL	57 320 487	-	18 730 413	8 650 833	11 900 000	96 601 733

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

(en milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
13	46 997 459	34 958 561	4 705 253	402 474

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

(en milliers MAD)

BILAN	Montant
Actif	31 037 489
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	195 217
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 046 595
Créances sur la clientèle	8 488 272
Titres de transaction et de placement et d'investissement	7 036 043
Autres actifs	319 745
Titres de participation et emplois assimilés	5 666 544
Créances subordonnées	186 186
Immobilisations données en crédit-bail et location	97 391
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 496
Passif	15 127 548
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 793 760
Dépôts de la clientèle	8 176 357
Titres de créance émis	-
Autres passifs	157 431
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
hors bilan	14 299 630
Engagements donnés	9 389 624
Engagements reçus	4 910 006

MARGE D'INTERET

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts perçus	8 763 398	8 546 791
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	650 976	788 443
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 758 609	6 316 403
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 353 813	1 441 945
Intérêts servis	3 924 954	3 967 792
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 815 277	1 980 611
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 238 556	1 277 510
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	871 121	709 672

CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE SOCIALE

(en milliers MAD)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	506 598	33 370	478 149	60 060
Créances douteuses	1 711 109	947 227	2 098 271	1 070 855
Créances compromises	12 036 321	8 160 447	10 899 791	7 251 891
TOTAL	14 254 028	9 141 044	13 476 210	8 382 805

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation	907	11 518
Participations dans les entreprises liées	633 850	639 273
Titres de l'activité de portefeuille	-	403
Emplois assimilés	96 044	78 688
TOTAL	730 801	729 883

**COMMISSIONS**

(en milliers MAD)

COMMISSIONS	31/12/2024	31/12/2023
Commissions perçues	2 018 099	1 941 749
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	476 683	450 238
Sur opérations de change	467 548	560 557
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	50 564	43 735
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	27 085	26 008
Sur moyens de paiement	639 900	561 125
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	49 427	53 523
Sur autres prestations de services	306 892	246 563
Commissions versées	688 781	726 595
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	501 347	565 097
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	334	193
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	16 195	15 247
Sur moyens de paiement	170 904	146 059
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de services	-	-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

(en milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
Produits	5 143 182	2 641 742
Gains sur les titres de transaction	3 523 445	1 173 523
Plus-value de cession sur titres de placement	47 802	65 783
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	33 811	5 084
Gains sur les produits dérivés	141 838	395 895
Gains sur les opérations de change	1 396 287	1 001 456
Charges	3 421 124	1 663 279
Pertes sur les titres de transaction	2 533 557	991 221
Moins value de cession sur titres de placement	2 710	4 107
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	85 458	35 170
Pertes sur les produits dérivés	87 245	152 329
Pertes sur opérations de change	712 154	480 451
RESULTAT	1 722 059	978 463

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers MAD)

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	1 689 899	1 680 278
Impôts et taxes	72 586	78 327
Charges extérieures	1 690 785	1 678 890
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	303 417	227 425

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	1 177 487	491 887
Autres produits bancaires	5 610 763	3 202 332
Autres charges bancaires	4 433 276	2 710 445
Produits et charges d'exploitation non bancaires	189 918	2 628
Produits d'exploitation non bancaires	209 063	83 407
Charges d'exploitation non bancaires	19 145	80 779
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 509 638	1 579 503
Autres produits		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	736 251	531 575

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers MAD)

INTITULES	Montant
I- Résultat Net Comptable	1 886 195
Bénéfice net	
Perte nette	
II- Réintégration fiscales	1 331 855
1- Courantes	412 312
Charges non déductibles	412 312
2- Non courantes	919 542
Impôts sur les sociétés	919 542
III- Déductions fiscales	810 343
1- Courantes	
Dividendes	650 532
2- Non courantes	
REPRISE / AMORTISSEMENT ET PROVISION	159 811
VI- Résultat fiscal	2 407 707
Impôts sur les sociétés	919 543
VI- Résultat net fiscal	1 488 164

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers MAD)

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 886 195
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	412 312
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	650 532
(=) Résultat courant théoriquement imposable	1 647 975
(-) Impôt théorique sur résultat courant	634 470
(=) Résultat courant après impôts	1 251 725

II INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES**DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE**

(en milliers MAD)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	91 739	736 687	726 826	101 600
B- TVA à récupérer	28 274	484 964	481 947	31 292
Sur charges	19 929	410 237	408 475	21 691
Sur immobilisations	8 345	74 728	73 472	9 601
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	63 465	251 722	244 879	70 308

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Montant du capital : 2 125 656 420 DIRHAMS
 Montant du capital social souscrit non appelé : -
 Valeur nominale des titres : 10,00 DIRHAMS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel	
(en milliers MAD)				
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCES (**)	83, avenue des FAR 20000 - Casablanca	58 255 089	59 137 729	27,41%
O CAPITAL GROUP	Avenue Californie	14 924 777	15 457 619	7,16%
SOCIETE FINANCIERE DU CREDIT DU MAGHREB	67, avenue de l'Armée Royale 20000 - Casablanca	1 988 704	2 018 835	0,94%
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES (*)	100, Boulevard Abdelmoumen-20340- Casablanca	8 362 582	8 489 292	3,93%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION (*)	Place Moulay El Hassan - ex Piétri -BP 408 - Rabat	17 272 828	17 534 537	8,13%
Groupe MAMDA/MCMA (*)	Angle Avenue Mohammed VI et rue Houmane El Fatouaki - Rabat	10 657 771	10 820 967	5,01%
PERSONNEL BOA		2 231 883	2 299 530	1,07%
SBVC ET DIVERS		37 152 779	37 373 456	17,32%
TOTAL (1)		150 846 413	153 131 965	
B-ACTIONNAIRES ETRANGERS				
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg - France	52 200 985	52 991 909	24,56%
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (*)	123, Victoria Street, Londres SW1E 6DE, Royaume-Uni	9 518 244	9 662 459	4,48%
TOTAL (2)		61 719 229	62 654 368	
TOTAL (1) +(2)		212 565 642	215 786 333	100%

(*) Nombre d'action déclaré par l'actionnaire

(**) : Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés au groupe RMA (3 075 082 actions)

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : 25 Juin 2024			
Report à nouveau	79	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	850 263
Résultat net de l'exercice	1 564 873	Autres affectations	714 689
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 564 952	TOTAL B	1 564 952

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

(en milliers MAD)

I- DATATION	
Date de clôture (1)	31/12/2024
Date d'établissement des états de synthèse (2)	21/03/2025
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	Favorables
	Néant
	Défavorables
	Néant

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres et assimilés	35 408 147	34 364 505	33 601 517
Opérations et résultats de l'exercice	-	-	-
Produit net bancaire	8 314 524	7 188 158	6 630 368
Résultat avant impôts	2 805 738	2 194 804	1 931 997
Impôts sur les résultats	919 542	629 932	406 902
Bénéfices distribués	850 263	835 079	822 427
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	714 689	690 079	678 465
Résultat par titre (en MAD)	-	-	-
Résultat net par action ou part sociale	7,36	7,31	7,31
Bénéfice distribué par action ou part sociale	4,00	4,00	3,94
Personnel	-	-	-
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 689 899	1 680 278	1 736 291
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 666	4 650	4 671

EFFECTIFS

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	4 666	4 650
Effectifs utilisés	4 666	4 650
Effectifs équivalent plein temps	4 666	4 650
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	4 439	4 493
Employés (équivalent plein temps)	227	157
Dont effectifs employés à l'étranger	45	50

**TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS**

(en milliers MAD)

TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Titres dont l'établissement est dépositaire	45 852	43 067	281 511 766	247 139 187
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	94	92	131 699 943	119 121 688
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

(En nombre)

RESEAU	31/12/2024	31/12/2023
Guichets permanents	638	656
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	866	816
Succursales et agences à l'étranger	22	24
Bureaux de représentation à l'étranger	6	6

COMPTES DE LA CLIENTELE

(En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants	134 273	148 106
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	175 393	185 933
Autres comptes chèques	1 194 297	1 344 470
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	740 391	762 743
Comptes à terme	4 980	5 790
Bons de caisse	179	95
Autres comptes de dépôts	-	-

COMPTES TANGER OFFSHORE - BILAN

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 109	1 329
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 072 882	6 735 793
. A vue	1 522 990	1 611 245
. A terme	4 549 892	5 124 548
Créances sur la clientèle	5 366 429	6 297 494
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 135 893	1 088 824
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	4 226 917	5 204 905
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	3 619	3 765
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	3 129 740	1 631 108
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 042 355	1 579 260
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	87 385	51 848
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	1 102 273	894 797
Titres d'investissement	911 837	2 115 358
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	911 837	2 115 358
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	97 391	68 906
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 405	1 863
Immobilisations corporelles	91	57
Total de l'Actif	16 684 156	17 746 706

**COMPTES TANGER OFFSHORE - BILAN**

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 955 713	14 546 553
. A vue	1 111 463	1 143 185
. A terme	11 844 250	13 403 367
Dépôts de la clientèle	2 598 844	2 206 048
. Comptes à vue créditeurs	1 551 355	1 797 675
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	1 022 154	389 219
. Autres comptes créditeurs	25 334	19 154
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	894 126	800 031
Provisions pour risques et charges	2 893	2 994
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	114 679	114 983
Capital	5 056	4 946
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	112 846	71 150
Total du Passif	16 684 156	17 746 706

COMPTES TANGER OFFSHORE - HORS BILAN

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	1 096 785	722 843
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	236 943	708
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	567 941	581 555
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	187 199	140 580
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	104 702	-
ENGAGEMENTS RECUS	4 910 156	4 636 113
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 405 608	2 284 110
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 504 548	2 352 003
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTES TANGER OFFSHORE - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 235 862	1 247 254
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	342 160	401 250
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	246 835	215 512
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	151 886	125 670
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	449	197
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 417	8 782
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	19 598	13 234
Autres produits bancaires	466 518	482 609
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 031 291	1 087 572
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	587 513	608 047
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	38 524	24 964
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 607	5 834
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	399 647	448 726
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	204 571	159 682
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	9 395	8 523
Charges de personnel	5 278	4 774
Impôts et taxes	45	39
Charges externes	3 629	3 259
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	443	452
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	8	3 814
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	3 802
Pertes sur créances irrécouvrables	8	12
Autres dotations aux provisions	-	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	195 168	147 344
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	7 183	20 572
RESULTAT AVANT IMPOTS	187 985	126 773
Impôts sur les résultats	75 140	55 622
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	112 846	71 150

(-) signifie moins

(+) signifie plus

**COMPTES TANGER OFFSHORE - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION**

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	740 881	742 432
(-) Intérêts et charges assimilés	626 038	633 012
MARGE D'INTERET	114 843	109 421
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	8 417	8 782
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	5 607	5 834
Résultat des opérations de crédit-bail et location	2 810	2 948
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-
(+) Commissions perçues	20 382	13 969
(-) Commissions servies	797	366
Marge sur commissions	19 585	13 603
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) résultat des opérations sur titres de placement	-3 309	31 590
(+) résultat des opérations de change	18 426	1 150
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	52 082	1 433
Résultat des opérations de marché	67 198	34 173
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	449	197
(-) Diverses autres charges bancaires	315	659
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	204 571	159 682
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Charges générales d'exploitation	9 395	8 523
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	195 176	151 158
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-8	-3 814
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-
RESULTAT COURANT	195 168	147 344
RESULTAT NON COURANT	-7 183	-20 572
(-) Impôts sur les résultats	75 140	55 622
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	112 846	71 150

COMPTES TANGER OFFSHORE - ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	112 846	71 150
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	443	452
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	113 288	71 602
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	113 288	71 602

COMPTES AGREGEE- BILAN

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6 094 414	7 135 953
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 946 771	24 856 893
. A vue	8 124 129	6 328 603
. A terme	18 822 641	18 528 289
Créances sur la clientèle	147 404 686	134 037 841
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 450 884	42 648 040
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	34 074 735	27 891 972
. Crédits et financements participatifs immobiliers	39 814 816	41 112 287
. Autres crédits et financements participatifs	31 064 250	22 385 542
Créances acquises par affacturage	2 738 363	2 626 910
Titres de transaction et de placement	59 868 143	47 494 643
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	40 411 234	31 261 852
. Autres titres de créance	248 348	956 095
. Titres de propriété	19 208 562	15 276 696
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	8 162 050	7 800 580
Titres d'investissement	10 988 955	14 149 413
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 705 033	10 353 025
. Autres titres de créance	2 283 922	3 796 389
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	13 661 852	13 438 975
. Participation dans les entreprises liées	10 747 084	10 438 856
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 914 768	3 000 119
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	188 400	196 021
Dépôts d'investissement placés	251 550	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	363 298	379 063
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	981 947	668 438
Immobilisations corporelles	2 735 593	2 789 086
Total de l'Actif	280 386 021	255 573 815

**COMPTES AGREGEE - BILAN**

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 087 344	51 343 462
. A vue	5 745 853	5 707 047
. A terme	53 341 492	45 636 415
Dépôts de la clientèle	163 213 170	152 215 214
. Comptes à vue créditeurs	116 980 318	106 562 330
. Comptes d'épargne	27 765 858	27 950 224
. Dépôts à terme	13 853 315	13 382 945
. Autres comptes créditeurs	4 613 680	4 319 715
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	7 888 099	6 892 391
. Titres de créance négociables émis	7 888 099	6 892 391
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	12 677 501	9 008 129
Provisions pour risques et charges	2 026 454	1 504 967
Provisions réglementées	85 305	245 147
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 145 994	12 137 981
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	19 218 005	18 535 916
Capital	2 157 863	2 125 656
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	89	79
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 886 195	1 564 873
Total du Passif	280 386 021	255 573 815

COMPTES AGREGEE - HORS BILAN

(en milliers MAD)

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	40 563 241	25 247 468
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	203 349	359 896
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 361 243	7 755 136
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 761 501	5 553 098
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 669 615	11 563 606
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	11 567 533	15 732
ENGAGEMENTS RECUS	22 821 781	22 825 468
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 062 761	18 696 233
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 966 781	3 848 485
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	792 239	280 749
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	-	-

COMPTES AGREGEE - PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	16 703 481	13 905 314
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	650 976	788 443
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 758 609	6 316 403
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 353 813	1 441 945
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	730 801	729 883
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	47 968	45 115
Produits sur immobilisations données en l'jara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 550 551	1 381 192
Autres produits bancaires	5 610 763	3 202 332
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 388 957	6 717 156
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 815 277	1 980 611
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 238 556	1 277 510
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	871 121	709 672
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	30 726	38 919
Charges sur immobilisations données en l'jara	-	-
Autres charges bancaires	4 433 276	2 710 445
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	8 314 524	7 188 158
Produits d'exploitation non bancaire	209 063	83 407
Charges d'exploitation non bancaire	19 145	80 779
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 756 687	3 664 921
Charges de personnel	1 689 899	1 680 278
Impôts et taxes	72 586	78 327
Charges externes	1 690 468	1 670 825
Autres charges générales d'exploitation	317	8 065
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	303 417	227 425
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	2 509 638	1 579 503
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 551 396	1 305 309
Pertes sur créances irrécouvrables	462 215	170 840
Autres dotations aux provisions	496 027	103 353
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	736 251	531 575
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	667 671	394 687
Récupérations sur créances amorties	33 130	31 282
Autres reprises de provisions	35 450	105 606
RESULTAT COURANT	2 974 368	2 477 938
Produits non courants	159 842	132 526
Charges non courantes	328 472	415 659
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 805 738	2 194 804
Impôts sur les résultats	919 542	629 932
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 886 195	1 564 873

(-) signifie moins

(+) signifie plus



COMPTES AGRÉGÉS - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	8 763 398	8 546 791
(-) Intérêts et charges assimilées	3 924 954	3 967 792
MARGE D'INTERET	4 838 444	4 578 999
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	47 968	45 115
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	30 726	38 919
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	17 241	6 196
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	2 018 099	1 941 749
(-) Commissions servies	688 781	726 595
MARGE SUR COMMISSIONS	1 329 319	1 215 154
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	989 889	182 301
(+) résultat des opérations sur titres de placement	-6 555	31 590
(+) résultat des opérations de change	684 133	521 005
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	54 593	243 566
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	1 722 059	978 463
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	730 833	729 917
(-) Diverses autres charges bancaires	323 372	320 571
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	8 314 524	7 188 158
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	79 553	-32 653
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	68 998	82 737
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	19 145	20 760
(-) Charges générales d'exploitation	3 756 687	3 664 921
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 687 244	3 552 560
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 312 810	-1 050 180
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-400 065	-24 443
RESULTAT COURANT	2 974 368	2 477 938
RESULTAT NON COURANT	-168 631	-283 134
(-) Impôts sur les résultats	919 542	629 932
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 886 195	1 564 873

COMPTES AGRÉGÉS - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 886 195	1 564 873
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	303 417	227 425
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	90 512	26 119
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	311 190	1 614
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	107 599
(-) Reprises de provisions	191 674	185 339
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	797	13 681
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	59	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	140 065	670
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	60 018
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 258 837	1 787 958
(-) Bénéfices distribués	850 263	835 079
(+) AUTOFINANCEMENT	1 408 574	952 879

COMPTES AGRÉGÉS - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Produits d'exploitation bancaires perçus	16 443 922	13 162 823
(+) Récupérations sur créances amorties	33 130	31 282
(+) Produits d'exploitation non bancaires perçus	63 249	62 474
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	9 999 762	8 090 056
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	19 145	80 779
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 453 270	3 437 495
(-) Impôts sur les résultats versés	919 542	629 932
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	2 148 582	1 018 316
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 089 878	1 861 243
(+) Créances sur la clientèle	-13 478 298	-3 956 875
(+) Titres de transaction et de placement	-12 373 500	-3 484 814
(+) Autres actifs	-115 103	336 070
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	15 765	-9 209
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	250 000	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 743 882	9 809 341
(+) Dépôts de la clientèle	10 997 956	-3 672 772
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	995 708	419 214
(+) Autres passifs	3 724 873	1 508 833
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-4 328 595	2 811 032
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-2 180 013	3 829 348

COMPTES AGRÉGÉS - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers MAD)

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	3 599 235	20 167
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	1 815	32 125
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	822 624	1 245 626
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	858 800	776 789
(+) Intérêts perçus	49 754	91 411
(+) Dividendes perçus	639 333	652 656
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2 608 712	-1 226 055
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	-	1 050 000
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	1 050 000
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	619 975	504 283
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	850 263	835 079
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-1 470 237	-1 339 362
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-1 041 538	1 263 931
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 135 953	5 872 022
VIII TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6 094 414	7 135 953

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges



Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
 140 Avenue Hassan II
 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 35.408.147 dont un bénéfice net de KMAD 1.886.195.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la

banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle	
<p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. 	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;



<p>Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 159.284 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 9.141.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Fiduciarier International
7 Bd. Orléans - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL

BDO Sarl
Bureau Casablanca
119, Boulevard Mohammed VI
Casablanca - N.S.

Amine BAAKILI
Associé



Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A.
140, Avenue Hassan II
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.1. Convention de prestation de recouvrement entre Bank Of Africa et RM Experts

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

Modalités essentielles

Cette convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Banque confie à sa filiale un mandat de gestion de recouvrement de certaines de ses créances compromises de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles au recouvrement des créances confiées.

Sont concernées par cette convention les créances compromises, aussi bien Part/Pro qu'Entreprise, dont le montant est inférieur à 3 MDH (hors créances faisant partie d'un Groupe d'affaires).

La durée de cette convention est de 2 ans et couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 42 831 KMAD.

1.2. Avenant au contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans O'Tower ;
- Othman BENJELLOUN Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A et Administrateur à « O'TOWER » ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles

La convention O'Tower conclue en 2020 et portant sur l'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence a fait l'objet d'un nouvel avenant pour porter le montant global de l'opération à 1,8 MMDH –vs 1,4 MMDH- et reporter la date de livraison à fin décembre 2024 –vs décembre 2023 auparavant.

Montants comptabilisés :

Bank of Africa S.A. n'a effectué aucune avance en 2024, toutefois le total des avances afférentes à ce projet tels qu'enregistrés sur les livres de la banque au 31 Décembre 2024 s'élève à 1.063.717 KMAD.

1.3. Convention réseau Guichet Automatique Bancaire – GAB entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles

Cette convention définit les termes et conditions selon lesquelles, Bank Al Karam mettra à la disposition de ses porteurs de cartes bancaires ainsi que de ses utilisateurs de GAB, en plus de son réseau de guichets automatiques bancaires, celui de BANK OF AFRICA. Ainsi, les deux banques mettront leurs réseaux GAB respectifs à la disposition de leurs clientèles à titre gracieux.

La convention décrit également les conditions financières, les frais d'interopérabilité et d'inter-change applicables pour les opérations GAB sur les guichets de BANK AL KARAM pour les cartes confrères.



La convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année et prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

1.4. Convention Wakala Bil Istithmar entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles

À travers ce contrat de Wakal Bil Istithmar, BANK AL KARAM –Wakil- est chargée de réaliser des investissements pour le compte de BANK OF AFRICA –Mouwakil- en contrepartie d'une rémunération espérée.

Le contrat de refinancement sous forme de Wakala Bil-Istithmar a été signé entre BANK OF AFRICA et BANK AL KARAM en date du 30 Avril 2024, portant sur une enveloppe globale de 250 MMAD à consommer sous forme de plusieurs tirages selon le besoin de BANK AL KARAM et à cadence trimestrielle.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré un produit de 1.545 KMAD.

1.5. Convention de location d'une Agence bancaire à Salé entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles

La convention établit les termes et conditions par lesquelles BANK OF AFRICA met en location au profit de BANK AL KARAM un local à usage commercial pour la mise en place de son agence à Salé.

La convention prend effet à partir du 1er mars 2024 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction.

Par ailleurs, les parties conviennent que le montant du loyer arrêté sera révisé tous les 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré un produit de 90 KMAD.

1.6. Convention de cession d'Africa Morocco Links –AML- à la Compagnie de Transport au Maroc –CTM

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société AML ;
- Khalid NASR, Président du Conseil d'Administration de AML, et Directeur Général Délégué de Bank of Africa ;
- Mounir CHRAIBI, Administrateur de AML, et Directeur Général Délégué de Bank of Africa.

Modalités essentielles

La convention porte sur la cession de 51% des parts détenus par Bank of Africa dans le capital de la Société Africa Morocco Links –AML- au profit de la Compagnie de Transport au Maroc –CTM- filiale d'O Capital Group, au prix de cession de 307 MDH, dont 60% ont été versés à la date de réalisation et le reliquat de 40% dans un délai de 11 mois à compter de la date de réalisation.

Montants comptabilisés

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A a constaté une plus-value de 72.400 KMAD. Par ailleurs, une provision pour garantie de passif et charges, d'un montant de 48 300 KMAD, a également été comptabilisée au titre de la même opération.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur de Maghrebail et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA



Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.2. Mandat de conseil entre BANK OF AFRICA, Banque Centrale Populaire, BMCE Capital Conseil, Upline Corporate Finance

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Conseil ;
- Monsieur Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Capital Conseil.

Modalités essentielles

La convention porte sur un mandat de conseil entre BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire, d'une part, et BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Conseil, d'autre part, pour la restructuration du projet touristique du Ritz Carlton à Rabat à travers la mise en place d'une nouvelle société de projet venant en remplacement de la précédente.

Cette nouvelle société de projet sera capitalisée par BANK OF AFRICA et BCP, bailleurs de fonds, qui deviendront ses actionnaires de référence.

La rémunération est de 1,5 MDH par mois facturée par BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Finance à BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire à 50% pour chaque conseiller financier.

La convention prendra fin 24 mois après la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.3. Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices (BES) pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

Modalités essentielles

Dans le cadre de la transformation digitale de BMCE EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA et BMCE EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BMCE EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BMCE EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41 644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.4. Avenant n°3 relatif à la modification des conditions financières du contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

Modalités essentielles

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un avenant a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE EuroServices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.



Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant aux conventions citées aux paragraphes 2.17 et 2.51.

2.5. Contrat de partenariat entre BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion ;
- Madame Myriem Bouazzaoui, Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

• Modalités essentielles

La convention a pour objet la fixation par BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA des modalités de l'organisation au cours du 4ème trimestre de l'année 2022, de l'action commerciale dénommée « Temps Fort OPCVM » et des objectifs commerciaux. La durée de l'opération commerciale est de 2 mois.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 289 KMAD.

2.6. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Personnes concernées

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1^{er} janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

Montants comptabilisés :

Avenant à la convention n° 2.40, le point 3.

2.7. Convention cadre avec Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI BANK)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et Bank Al Karam pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative Bank Al Karam.

À travers cette convention, Bank Al Karam s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie, BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.8. Conventions avec Damane Cash (anciennement dénommée BMCE Cash)

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.



(i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à Damane Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

(ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA cède en sous-location à Damane Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1^{er} et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.9. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021

- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.10. Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société O'Tower ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération du paragraphe 1.2

2.11. Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

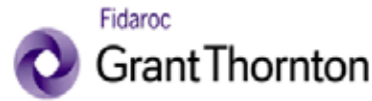
Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Madame Salma TAZI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Synergies Métiers Spécialisés et membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii)



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc

répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.18).

2.12. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BANK Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bank Al Karam, au même titre que les autres banques concurrentes, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de Bank Al Karam utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.13. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, O'Capital Group (anciennement dénommée FinanceCom), RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans RMA et Bank Of Africa ;
- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de O'Capital Group et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de O'Capital Group, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O'Capital Group /RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O'Capital Group /RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.14. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans O'Tower ;
- Othman BENJELLOUN Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A et Administrateur à « O'TOWER » ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance le 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.



Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 1.105 KMAD.

2.15. Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 3.680 KMAD.

2.16. Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 5.582 KMAD.

2.17. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

Modalités essentielles :

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant à la convention citée au paragraphe 2.51

2.18. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Madame Salma TAZI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Synergies Métiers Spécialisés et membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 24.459 KMAD.

2.19. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc

- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.20. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Faracha Immo ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 172 540 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.21. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Kraker Immo;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 115.029 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.22. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Experts ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises. RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisée par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.



Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.23. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge précisée dans le paragraphe 2.47.

2.24. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Daman Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.25. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.26. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par BMCE Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024, 60.605 KMAD au titre de la gestion déléguée et 34.782 KMAD au titre de la rémunération variable.

Avenant à la convention cité au niveau du paragraphe 2.32.

2.27. Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans Bank Of Africa ;



- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de O'Capital Group et Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de O'Capital Group.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et O'Capital Group ont conclu une convention aux termes de laquelle O'Capital Group s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de O'Capital Group sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 60.530 KMAD.

2.28. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA .

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1^{er} juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.40).

2.29. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'administrateur dans la société Alliances Darna.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.30. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.31. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Riyad Alnour.



Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221.500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.32. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.26).

2.33. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Immobilier ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE

- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 8.425 KMAD.

2.34. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et Administrateur de MEDI TELECOM.

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.35. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE international S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.36. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA - France ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;



- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.37. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion Privée ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties. La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, un produit de 147 KMAD.

2.38. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier. En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.39. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.40. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

- Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 84 KMAD.

- **Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, une charge de 379 KMAD.

- **Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 18.124 KMAD. Cette convention est complétée par l'avenant cité au niveau du paragraphe 2.6

- **Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN**

Conclue le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2024, une charge globale de 77.876 KMAD et un produit global de 13.095 KMAD.

2.41. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information ;
- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- **Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)**

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- **Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI**

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2024 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 83 491 KMAD
- Maintenance (charges) : 34 226 KMAD
- Prestations non récurrentes : 205 578 KMAD

2.42. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies SA ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.



Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.43. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, une charge de 1.545 KMAD.

2.44. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International Plc ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger

- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.45. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion ;
- Madame Myriem Bouazzaoui, Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et Administrateur de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Impact inclus dans la convention citée au niveau du paragraphe 2.5.

2.46. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2024 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4ème, 7ème et 8ème	3.667 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	126 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	43 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m². TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.575 KMAD



Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2024 (KMAD)
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.184 KMAD Local occupé partiellement
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.840 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

2.47. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies SA ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge globale de 5.582 KMAD.

2.48. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Expets.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.49. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de Bank of Africa S.A
- Monsieur Khalid NASR Administrateur de Maghrebail et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours



financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit global de 12.048 KMAD.

2.50. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.51. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 145.000 KMAD.

2.52. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies S.A. ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 162 KMAD.

2.53. Convention cadre entre BANK OF AFRICA et RMA

Personnes concernées :

- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de RMA et Président Directeur Général de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Vice-Président du Conseil d'Administration de RMA, Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de RMA et de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mounir CHRABI, Administrateur de RMA et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 avait autorisé le renouvellement de la convention entre RMA et BANK OF AFRICA en mettant à jour ses modalités, notamment en l'inscrivant dans la durée, avec une période d'exclusivité de dix ans. Cette convention vise à renforcer le partenariat industriel et s'articulant autour de la conception de l'offre de produits et services, l'animation commerciale et la formation, la souscription et la production et la gestion et traitement des prestations outre le pilotage des activités.



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc

Cette convention a été complétée par l'annexe relative aux conditions financières, dont le Conseil d'Administration du 22 mars 2024 fut informé, et qui détaille, pour chaque produit ou gamme de produits, le commissionnement en termes de frais d'ouverture, frais d'acquisition et frais de gestion ainsi que la répartition des frais entre BANK OF AFRICA et RMA.

Hormis la clause d'exclusivité, cette convention est conclue aux conditions financières normales du marché.

Montants comptabilisés :

Aucun impact sur les comptes de Bank Of Africa au titre de la clause d'exclusivité.

Fait à Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 88 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL

BDO Sarl
119, Bd Abdelmoumen
Bureau - N°39 - Casablanca
- N.S. -

Amine BAAKILI
Associé



État des honoraires des contrôleurs des comptes

BDO AUDIT, TAX & ADVISORY S.A. (EX KPMG)

	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 538 100	1 460 000	1 400 000	82%	90%	98%
"Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC"	85 000	30 000	30 000	5%	2%	2%
Sous total	1 623 100	1 490 000	1 430 000	86%	92%	100%
Autres prestations rendues (Visa délais de paiement en 2024)	260 000	130 000		14%	8%	
Total	1 883 100	1 620 000	1 430 000	100%	100%	100%

FIDAROC GRANT THORNTON

	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 500 000	1 460 000	1 400 000	80%	90%	77%
"Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC"	120 000	30 000	45 000	6%	2%	3%
Sous total	1 620 000	1 490 000	1 445 000	86%	92%	80%
Autres prestations rendues (Visa délais de paiement en 2024)	260 000	130 000	368 000	14%	8%	20%
Total	1 880 000	1 620 000	1 813 000	100%	100%	100%

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

